



Divorce : cette rente à vie qui « entretient la haine »

LE DIVORCE doit-il conduire au versement d'une rente à vie à l'un des anciens conjoints, au titre des prestations compensatoires ? L'Assemblée nationale doit examiner, mercredi 23 février, une proposition de loi, adoptée à l'unanimité au Sénat, visant à réformer ce dispositif, à l'origine de « situations manifestement iniques », selon le député (PS) Alain Vidalies. Le montant de la prestation compensatoire n'est en effet presque jamais révisé par les tribunaux, quelle que soit l'évolution des ressources de celui qui devait la verser. Cette rente pose le problème d'un « lien jamais rompu entre les anciens époux, un chèque mensuel qui entretient la haine », estime Jean Million-Ranquin, président de l'association pour la réforme des prestations compensatoires.

Lire page 10

Les soucis de Lionel Jospin

LE PREMIER MINISTRE se prépare à intervenir d'ici une dizaine de jours. La polémique sur la « cagnotte » fiscale a provoqué une chute de sa popularité dans les sondages. Lionel Jospin cherche à rassurer la gauche, avant d'engager le débat sur la retraite, la fiscalité et l'épargne salariale. Il s'inquiète également des impatiences sociales qui se multiplient dans le secteur public. L'agitation continue dans les hôpitaux et au sein de l'administration des finances alors que la perspective d'un accord majoritaire sur les 35 heures dans la fonction publique s'éloigne. Dans l'éducation nationale, une journée d'action est prévue le 16 mars.

Lire page 7

Le champion de l'assurance anglaise



BOB SCOTT

AUSTRALIEN, têtu et fonceur, Bob Scott va doter à son tour le Royaume-Uni d'un champion de l'assurance. Il est le grand artisan du mariage entre Commercial General Union et Norwich Union, qui va créer la cinquième compagnie européenne, dont il prendra la direction opérationnelle.

Lire page 18

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 140 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 222 - 7,50 F

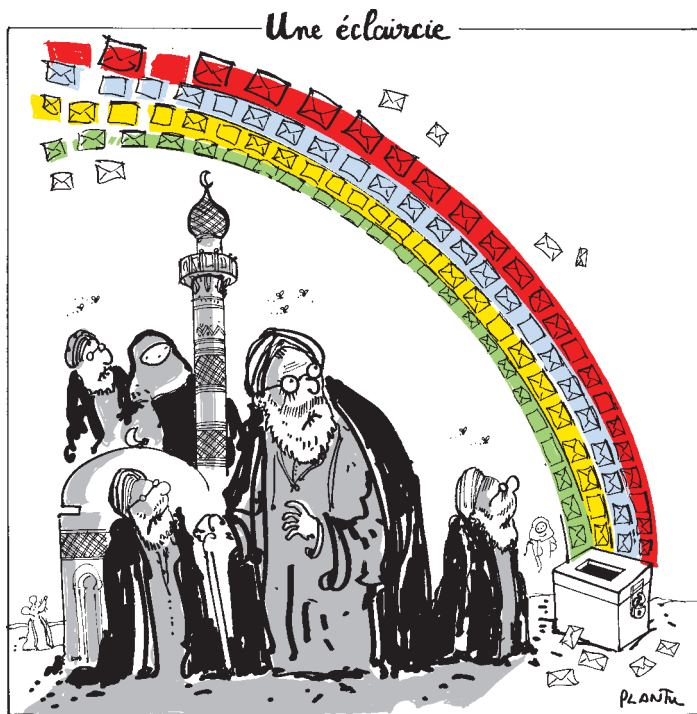


Iran : la démocratisation plébiscitée

- Les réformateurs ont remporté très largement le premier tour des élections législatives
- Ils devraient disposer d'une majorité absolue au Parlement
- Le président Khatami en sort renforcé
- Ce vote est un appui à son programme de libéralisation politique, économique et sociale

LES RÉFORMATEURS iraniens, ceux qui appuient le président Mohamad Khatami, ont remporté un succès. Les résultats du premier tour des élections législatives vendredi - rendus publics dimanche 20 février - leur assurent la majorité absolue des 290 sièges du Parlement. D'après les chiffres fournis par le ministère de l'intérieur, ils disposent déjà de 132 sièges et devraient bénéficier de l'appui de 20 députés indépendants. Les conservateurs n'ont obtenu que 40 sièges. Les résultats définitifs à Téhéran, qui doit envoyer 30 députés au Parlement, ne devaient être connus que mardi 22. Ils devraient amplifier le triomphe des partisans du changement, le frère du président Khatami, Mohammad Reza, chef de file des réformateurs, et la plupart de ses colistiers étant assurés d'être élus dès le premier tour.

Les adversaires de la réforme ont reconnu leur défaite. Ils espèrent améliorer leur score au second tour prévu au mois d'avril. Il n'est pas exclu que, d'ici là, des compro-



mis soient négociés pour que les conservateurs - qui dominent le Parlement depuis vingt ans - ne perdent pas totalement la face. Le taux élevé de participation - plus de 80 % des inscrits - a été à lui seul révélateur de la détermination des Iraniens à appuyer le programme de réformes de libéralisation politique, économique et sociale du président Khatami.

Désormais certain d'un Parlement qui lui est favorable, le président Khatami va devoir répondre aux attentes des Iraniens, dont une bonne partie a surtout voulu exprimer, par son vote, son rejet irrévocable de ceux qui ont dirigé l'Iran depuis vingt et un ans. La jeunesse en particulier, qui n'a pas fait la révolution, et qui constitue quelque 60 % de la population, a soif de libertés et attend des réformes profondes. Il faudra pour cela que les réformateurs qui viennent d'horizons divers harmonisent leurs positions.

Lire page 2



AUTRICHE

Manifestation monstre

Les organisations de la société civile autrichienne qui appelaient, samedi 19 février, à une manifestation de « résistance » à l'entrée de l'extrême droite au gouvernement ont gagné leur pari. Plus de 200 000 personnes (300 000, selon les organisateurs) ont afflué à Vienne sur la Heldenplatz (la place des Héros). Les manifestations en France, samedi, et en Belgique, dimanche, ont réuni des milliers de personnes.

p. 4 et notre éditorial p. 16

John Lennon, les républicains irlandais et les trotskistes anglais

LONDRES de notre correspondant

Etrange affaire que ces allégations américano-britanniques contre l'ancien Beatle assassiné, John Lennon. L'immortel auteur de *Working Class Hero* n'avait certes jamais dissimulé ses vibrantes sympathies pour toutes les causes « progressistes » des années 70. Mais a-t-il pour autant offert de considérables sommes d'argent à un groupe trotskiste britannique défunt et à l'Armée républicaine irlandaise, l'IRA, la puissante organisation paramilitaire qui lutte toujours contre « l'occupation britannique des six comtés de l'Irlande du Nord » ? Oui, a répondu, dimanche 20 février, toute la presse londonienne. « John Lennon finançait les terroristes et les trotskistes », titre l'hebdomadaire de droite populiste, *The Sunday Times*. Somme offerte en 1972 : 40 000 livres - environ 4 millions de francs d'aujourd'hui.

Toute l'affaire prend source aux Etats-Unis où Lennon, abattu d'une balle de pistolet par un fanatique dérangé, trouva la mort en décembre 1980. Saisi par un historien-écrivain, Jon Wiener, un juge fédéral a ordonné, vendredi 18 février, au FBI américain de lui remettre

plusieurs documents confidentiels en sa possession. Parmi ceux-ci, deux lettres présumées écrites au milieu des années 70 à la police fédérale par le directeur du service de contre-espionnage britannique, le MI5. Ce sont ces lettres, censées, selon les journaux, être « des résumés du dossier Lennon constitué à la fin des années 60 par le MI5 », qui contiendraient les allégations de financement des républicains irlandais et des trotskistes anglais par le chanteur-compositeur. Jon Wiener, qui a publié une biographie posthume de l'ancien Beatle, a déjà révélé à quel point John Lennon était en phase avec l'IRA et le Parti révolutionnaire des travailleurs trotskistes (RWP), dont l'actrice Vanessa Redgrave fut longtemps la championne.

Lennon aurait même envoyé au parti trotskiste le manuscrit de sa célèbre chanson sur un « héros de la classe ouvrière », mais la missive « fut interceptée par le MI5 », affirme le *Sunday Times*. Les liens du défunt chanteur avec l'IRA n'étaient pas non plus secrets. Né à Liverpool, où il aurait beaucoup fréquenté de jeunes républicains irlandais, Lennon appartenait à cette minorité d'anglais de gauche qui soutiennent la restitution des « six comtés oc-

cupés » à la République d'Irlande. En 1971, après que Londres eut introduit la détention sans procès pour les rebelles, Lennon fut photographié dans une manifestation avec un T-shirt souhaitant la « victoire de l'IRA contre l'impérialisme britannique ». L'année suivante, après que six manifestants irlandais désarmés eurent été tués par les soldats anglais - le fameux « massacre du bloody sunday » -, le poète-rockeur, au faite de sa célébrité, déclara : « S'il faut choisir entre l'IRA et l'armée britannique, je suis avec l'IRA. »

Le MI5 et le FBI, alors dirigé par ce modèle d'équilibre mental qu'était J. Edgar Hoover, détenaient des kilos de documents de surveillance sur cet homme amer et généreux qui avait demandé un droit de résidence permanent à New York. Le professeur Wiener avait déjà obtenu l'essentiel du dossier. Sa nouvelle exigence concernant des documents transmis par une puissance étrangère, la bataille s'annonce plus difficile. Le FBI a vingt-huit jours pour répondre à la décision de la justice.

Patrice Claude



CUBA

Rendez-vous Elian !

La justice américaine devait se prononcer définitivement, mardi 22 février, sur le sort d'Elian, l'enfant cubain recueilli en Floride et que son père réclame à Cuba. A La Havane, jour après jour, le régime castriste cherche à mobiliser la population sur le thème : « Rendez-vous Elian. » (photo.) Avec plus ou moins de succès, tant les Cubains sont occupés à survivre.

p. 14

BILAN DU MONDE
L'analyse de 174 pays et des 26 régions françaises
Edition 2000

200 PAGES
50 F - 7,62 €

- Un cahier spécial pour mieux cerner la « nouvelle économie » et l'explosion du secteur communication/high tech.
- La recomposition du monde industriel et des services, la naissance des monopoles transnationaux.
- Les nouveaux enjeux commerciaux : la guerre alimentaire et le bras-de-fer Europe/Etats-Unis.
- Pour une Europe plus citoyenne : un nouveau Parlement, les nouveaux commissaires européens.
- La revue complète de l'actualité économique et politique dans 174 pays rédigée par les correspondants locaux du Monde.
- Le rebond économique de la France et les débats sociaux centrés autour de l'emploi et de la réduction du temps de travail.
- Le panorama des 26 régions métropolitaines et d'outre-mer.

Un outil très complet étayé de statistiques, graphiques, cartes...

Le Monde

BONNES FEUILLES

L'ultralibéralisme n'est pas une fatalité

par Viviane Forrester

Trois ans après L'Horreur économique, qui rencontra un large succès (350 000 exemplaires, traduit en vingt-quatre langues), l'écrivain Viviane Forrester publie, toujours chez Fayard, Une étrange dictature. Nous présentons de larges extraits du premier chapitre.

CHAQUE jour, nous assistons au fiasco de l'ultralibéralisme. Chaque jour ce système idéologique, fondé sur le dogme (ou le fantasme) d'une autorégulation de l'économie dite de marché, démontre son incapacité à se gérer lui-même, à contrôler ce qu'il suscite, à maîtriser ce qu'il déchaîne. Au point que ses initiatives, si cruelles pour l'ensemble des populations, en viennent à se retourner contre lui par des effets de boomerang, tandis qu'il se montre impuissant à rétablir un minimum d'ordre dans ce qu'il persiste à imposer.

D'où vient que ses activités puissent être poursuivies avec la même arrogance, que son pouvoir si caduc aille s'affermissant, et que se déploie toujours davantage son caractère hégémonique ? D'où vient,

surtout, que nous ayons l'impression croissante de vivre piégés au sein d'une emprise fatale, « mondialisée », « globalisée », si puissante qu'il serait vain de la mettre en question, futile de l'analyser, absurde de s'y opposer et délirant de seulement songer à se dégager d'une telle omnipotence réputée se confondre avec l'Histoire ? D'où vient que nous ne réagissions pas au lieu de céder, même d'acquiescer en permanence, tétanisés, comme piégés dans un étau, environnés de forces coercitives, diffuses, qui satureraient tous les territoires, ancrées, indéradicables et d'ordre naturel ?

Il serait temps de nous éveiller, de constater que nous ne vivons pas sous l'empire d'une fatalité mais, plus banalement, sous un régime politique nouveau, non déclaré, de caractère international et même planétaire, qui s'est installé au vu mais à l'insu de tous, non pas clandestinement mais insidieusement, anonymement, d'autant moins perçu que son idéologie évacue le principe même du politique et que sa puissance n'a que faire du pouvoir et de ses institutions.

Lire la suite page 15



RUGBY

Le XV de France impuissant

L'équipe de France s'est inclinée (15-9) devant les Anglais (photo), samedi lors du Tournoi des six nations. L'impuissance des Bleus a conduit l'entraîneur Bernard Laporte à rouvrir deux débats : la réforme du championnat et l'utilisation de la créatine. Deux thèmes abordés mardi 22, au colloque organisé par la Fédération française de rugby, en partenariat avec Le Monde.

p. 25-26

International.....	2	Aujourd'hui.....	25
France.....	7	Météorologie.....	28
Société.....	10	Jeux.....	28
Carnet.....	12	Culture.....	29
Régions.....	13	Guide culturel.....	31
Horizons.....	14	Immobilier/annonces	32
Entreprises.....	18	Kiosque.....	34
Communication.....	21	Abonnements.....	34
Tableau de bord.....	22	Radio-Télévision.....	35

ÉLECTIONS Avec 152 sièges – dont vingt pour les indépendants – garantis dès le premier tour des législatives, les réformateurs, favorables au président Mohammad Khatami,

ont obtenu la majorité absolue des sièges au Parlement iranien, selon les résultats publiés, lundi 21 février par le ministère de l'intérieur. La participation au scrutin a été de plus de 80 %.

● **HUIT PERSONNES**, dont un enfant, ont été tués et dix autres blessés lors d'incidents survenus, samedi, entre des manifestants et la police dans le sud-ouest du pays, après la

proclamation des résultats. L'ancien ministre de l'intérieur, Abdollah Nouri, qui purge une peine de prison pour « propagande anti-islamique » a été mis en liberté provisoire. ● **FARHAD**

KHOSROKHAVAR, spécialiste de l'Iran à Paris, estime, dans un entretien au *Monde*, que le résultat du scrutin est encourageant et que le pays fait l'apprentissage difficile de la démocratie.

Les réformateurs remportent largement les législatives en Iran

Les résultats du premier tour sont favorables aux amis du président Khatami, qui disposeront d'une majorité de sièges au nouveau Parlement. Ils en ont déjà obtenu 132 sur 290, et devraient bénéficier des vingt sièges des indépendants. Le deuxième tour aura lieu au mois d'avril

UNE MAJORITÉ nette d'Iraniens ont exprimé dans les urnes leur désir de desserrer le carcan qui leur est imposé depuis vingt et un ans par le régime, d'après les résultats encore partiels et officieux des législatives de vendredi 18 février. Le fort taux de participation au scrutin – plus de 80 % – confère encore plus de poids au désaveu infligé au clergé intégriste. Sans attendre d'ailleurs les résultats définitifs – un second tour aura lieu en avril dans une soixantaine de circonscriptions – le président Khatami a parlé de « nouveau chapitre en or de l'histoire du pays ». D'après les chiffres publiés par le ministère de l'inté-

rieur, lundi, les réformateurs ont obtenu dès le premier tour 132 sièges sur les 290 à pourvoir. Les conservateurs en ont décroché 40. Vingt reviennent à des « indépendants ».

La veille déjà, alors que la victoire des réformateurs n'était qu'officiuse, les Iraniens exultaient. « Je crois que les réformateurs offrent l'unique chance pour l'Iran », commentait Setareh, 24 ans, employée dans une agence de voyages, qui, comme plusieurs jeunes Iraniens veut rompre les « strictes valeurs islamiques » imposées par les conservateurs. « Khatami nous a donné plus de libertés. La situation a changé et nous

espérons tous que le changement continuera », ajoutait-elle.

« Ils nous ont fait peur pendant vingt ans, depuis la révolution islamique. Mais je ne vais plus en avoir peur », crânait Amir, qui faisait allusion à la police chargée du respect des mœurs. « Même avec une liste de chèvres, ils (les réformateurs) auraient gagné. Personne ne veut plus des conservateurs », ironisait un chauffeur de taxi. « C'est comme une seconde révolution, mais maintenant les réformateurs doivent être vigilants. Les Iraniens sont très impatients. Ils veulent des résultats, notamment économiques et sociaux », prévenait le sociologue Kazem Kardanavi.

Washington se félicite du « renforcement de la démocratie »

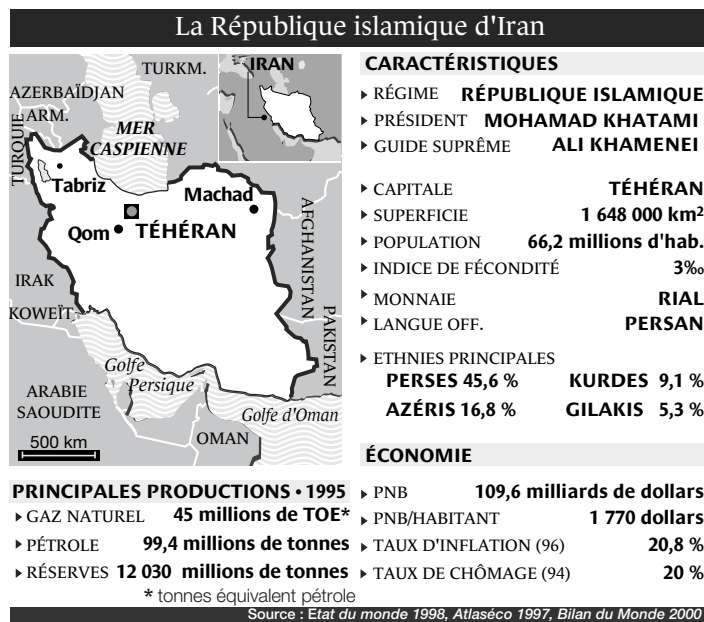
Les Etats-Unis estiment que la percée des réformateurs aux élections législatives en Iran « renforcera la démocratie » dans ce pays, a déclaré, dimanche 20 février, un porte-parole du département d'Etat. « Même si on compte encore les votes, il apparaît que le mouvement de réforme l'emporte. L'enthousiasme du peuple iranien est un signe de renforcement de la démocratie », a déclaré le porte-parole James Foley. Il a rappelé que la secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, s'était réjouie, samedi, de la participation électorale importante.

En Israël, le premier ministre israélien, Ehoud Barak, et la presse ont salué, dès dimanche, la percée des réformateurs, tout en estimant qu'« une hirondelle ne fait pas le printemps ». « Israël salue tout développement qui renforcerait les modérés en Iran, mais il ne faut pas oublier que le véritable test est l'arrêt du soutien au terrorisme et à la course aux armements de destruction massive », a écrit le journal *Maariv*, citant un responsable au cabinet du premier ministre.

L'ÉCHEC DE RAFSANDJANI

Les conservateurs ont subi de cinglants revers dans les principales villes du pays, à commencer par Téhéran, où, sans attendre les résultats, ils ont d'ores et déjà admis avoir été battus. « Les résultats ne sont pas ce que nous attendions », a concédé Mohamad Rez Bahonar, porte-parole de la « Coalition des disciples de la ligne de l'iman ». « Attendons le second tour, il y aura peut-être des surprises. Nous avons reculé, mais nous ne sommes pas encore vaincus », nuancit toutefois un autre responsable conservateur.

Parmi les « victimes » à Téhéran, figure l'ancien président Akbar Hachémi Rafsandjani, dont les ré-



sultats semblent sonner le glas de sa carrière politique. C'est la principale faction réformatrice, le Front de la participation de Mohammad Reza Khatami, frère du président de la République qui arrive largement en tête dans la capitale.

M. Khatami, Ali Reza Nouri, frère du religieux dissident emprisonné Abdollah Nouri, et Ahmad Borghani, ancien vice-ministre de la culture devraient être élus, de même que Hadi Khamenei, frère du Guide de la République, c'est-

à-dire son autorité suprême. Jamilé Kadivar, épouse du ministre de la culture et sœur du penseur réformateur, Mohsen Kadivar, est elle aussi élue. Les partisans du président Khatami raflent pratiquement tous les sièges des autres grandes villes, que ce soit à Machad, où ils s'emparent des cinq sièges en jeu, à Ispahan, où c'est aussi le cas, ou à Chiraz, où ils en prennent trois sur quatre, le quatrième étant en ballottage. Ils triomphent également à Keman,

Bandar Abbas et Tabriz, mais, paradoxalement, ils perdent Yazd, un fief traditionnellement acquis au président.

Dans les villes de Chadegan et Chouch, dans la province du Khuzestan, la police a ouvert le feu, samedi, pour disperser des manifestants mécontents des résultats locaux. Huit personnes, dont un enfant, ont été tuées, et une dizaine d'autres blessées.

Par ailleurs, comme fait exprès pour combler les partisans des réformes, l'ancien ministre de l'intérieur, Abdollah Nouri, le plus audacieux des réformateurs, emprisonné pour pensée politiquement non correcte, a bénéficié dimanche d'une « liberté provisoire » de quelques jours. D'après le quotidien *Hammihan*, un autre réformateur le penseur Mohsen Kadivar bénéficie lui aussi d'un congé similaire depuis samedi, conformément à une législation qui octroie un congé familial à tout détenu après trois mois de prison. Les deux hommes sont des amis personnels et politiques du président Khatami.

Dans un entretien à la chaîne de télévision el Jazira du Qatar, M. Nouri a estimé que le succès des réformateurs aux législatives traduisait « le pouls de la société ». Les conservateurs, a-t-il dit, « feraient bien d'essayer de s'adapter à cette réalité ». – (AFP, AP, Reuters.)

Le président et ses amis seront désormais jugés sur leurs actes

C'EST maintenant que les choses sérieuses commencent pour le président réformateur iranien Mohamad Khatami et ses amis. D'après les premiers résultats du scrutin législatif du 18 février, ils sont en

ANALYSE

La guerre menée par les conservateurs depuis trois ans a eu l'effet inverse à celui escompté

passé de décrocher une très nette majorité parlementaire – même s'il faut attendre le second tour, prévu en avril, pour mesurer l'ampleur exacte de cette victoire. A eux de montrer ce qu'ils veulent et ce qu'ils peuvent en faire.

A en juger d'après les chiffres officiels non encore complets rendus publics, lundi 21 février, par le ministère de l'intérieur, la coalition des réformateurs est assurée de 152 sièges sur 290 dans la nouvelle Assemblée. Les candidats du Front de la participation ont obtenu 132 sièges, tandis que les conservateurs n'en ont arraché que 40. En ce qui concerne les « indépendants », en règle générale, ce marais tourne avec le vent et les pouvoirs (nationaux et locaux). C'est sans doute d'ailleurs parce que « l'in-

dépendance » est une notion très floue en République islamique, que chacun des deux clans se les approprie, au moins en partie. Ainsi, les réformateurs parlent d'ores et déjà d'un triomphe et leurs adversaires, tout en admettant la faiblesse de leurs résultats, n'en revendiquent pas moins davantage de sièges que ne veulent bien leur concéder les premiers. Au total, ce sont 290 sièges qui sont à pourvoir à l'Assemblée.

Depuis qu'il a été porté à la présidence de la République, il y a près de trois ans, M. Khatami ainsi que ses amis sont donc toujours aussi populaires, bien qu'ils n'aient inscrit à leur actif qu'un seul changement : la libéralisation du droit à la parole et à la critique – libéralisation que les plus audacieux et les plus influents d'entre eux ont, il est vrai, payé cher, puisqu'ils ont été jetés en prison. Mais alors que les libertés publiques auraient pu être considérées comme un luxe, dans un pays où l'écrasante majorité de la population souffre surtout de la crise économique, visiblement, la majorité des Iraniens en avaient également assez d'être tenus en coupe réglée par des dirigeants qui se sont érigés en détenteurs de la vérité parce qu'ils ont fait la révolution.

En faisant des réformateurs des victimes d'adversaires perçus comme machiavéliques, la guerre sans merci que les conser-

vateurs leur ont menée depuis trois ans a elle aussi favorisé leur victoire. Toutes les démonstrations de force, les coups tordus, les tentatives de division et/ou les procédures légalistes de la « droite » jusqu'à la veille du scrutin auront donc eu l'effet contraire de celui escompté.

UNE NOUVELLE HARMONIE

Ceux enfin des Iraniens qui demeurent dubitatifs sur la sincérité de la conversion des réformateurs, lesquels, après tout, furent presque tous des révolutionnaires de la première heure, même s'ils n'ont pas occupé de postes-clés au sein de l'appareil d'Etat, ont quand même choisi de leur donner, sinon leur confiance, du moins leurs voix. Ils y voient le seul moyen de préparer le terrain à la future génération de dirigeants du pays.

Deux exemples, parmi d'autres du rejet quasi viscéral des anciens (politiquement s'entend) sont parlants : l'ancien président de la république, Ali Akbar Hachémi Rafsandjani, auquel les Iraniens avaient pourtant confié deux mandats présidentiels et qui, soutenu par les conservateurs, croyait pouvoir amortir un succès foudroyant des réformateurs en se présentant à Téhéran, n'aurait pas réussi, selon les informations disponibles, à se faire élire au premier tour, pour lequel le quart des votes exprimés au-

raient suffi. Il ne serait même pas assuré de pouvoir tenter sa chance dans deux mois. Un autre dirigeant historique que les Iraniens abhorrent parce qu'ils le tiennent pour un criminel impliqué dans le meurtre d'opposants, a été purement et simplement éliminé de la course. Il s'agit d'Ali Fallahian, l'ancien ministre des renseignements, candidat à Ispahan, dont les cinq sièges auraient d'ores et déjà été pourvus.

Aux yeux des Iraniens, M. Khatami et ses amis n'ont donc presque plus d'excuses. Ils se plaignaient d'un Parlement hostile... Ils ont désormais une majorité de députés. Faisant leurs revendications des Iraniens, ils ont plaidé pour la transparence, le droit à la différence, des réformes législatives et judiciaires, d'autres économiques, une ouverture au monde. Ils vont désormais être jugés sur leurs actes.

Leur tâche ne sera pas facile. Une harmonie entre le législatif et l'exécutif met de l'huile dans les rouages mais ne suffit pas pour gouverner. Encore faut-il d'abord que la majorité parlementaire vibre à l'unisson. Pour l'heure, vu la disparité, voire les divergences, de ceux qui la composent, il est difficile de dire s'il s'agira d'une majorité plurielle, capable d'une uniformité de décision, ou si elle se déchirera à l'intérieur de l'Assemblée.

Et puis, il y a le reste de l'appareil institu-

tionnel : le premier personnage de l'Etat n'est pas le président de la République mais le Guide, l'ayatollah Ali Khamenei, qui, depuis qu'il occupe cette fonction, est considéré comme la figure de proue des conservateurs. C'est lui qui a le dernier mot, qui commande les forces armées et para-militaires, qui contrôle l'appareil judiciaire. En second lieu, toute loi ou décision adoptée par le Parlement ne peut entrer en vigueur que si elle est avalisée par le Conseil des gardiens. En cas de conflit entre le Parlement et ce Conseil, l'arbitrage revient au Conseil de discernement des intérêts de la République. Or lesdits Conseils sont contrôlés par les conservateurs.

Pour toutes ces raisons, et aussi pour limiter le pouvoir de nuisance des conservateurs, certains réformateurs souhaitaient ces dernières semaines les voir détenir une minorité honorable au sein du Parlement. Il n'est donc pas exclu que les deux mois qui séparent le second tour du premier soient mis à profit par la classe dirigeante pour négocier des compromis. Quoi qu'il en soit, il paraît désormais difficile aux conservateurs de ne pas tenir compte de la volonté de changement qui s'est emparée du pays, au risque de voir l'édifice s'écrouler sur leur propre tête.

M. Na.

Farhad Khosrokhavar, maître de conférences à l'Ecole des hautes études en sciences sociales

« C'est l'apprentissage d'une démocratisation graduelle et difficile »

« Comment interprétez-vous ces premiers résultats des législatives en Iran ?

– C'est encourageant. Ils montrent qu'une grande partie de la société iranienne se range non pas derrière [le président Mohammad] Khatami, mais derrière l'esprit de réformes, et surtout rejette ceux qu'on pourrait appeler les conservateurs, qui n'ont aucun projet de société, et dont la seule proposition était de préserver les acquis de la révolution, c'est-à-dire leurs privilèges, leur fermeté et leur accès presque exclusif à la rente pétrolière. Je vois là l'avènement d'une nouvelle génération et surtout l'apprentissage de ce que l'on pourrait appeler une démocratisation graduelle et difficile. On a le sentiment que cette nouvelle génération et ces intellectuels qui appartiennent à la génération d'avant ont appris ce qu'on pourrait appeler la tolérance.

– La tolérance est actuellement tellement en vogue en Iran qu'il y a au moins six ou sept mots pour l'exprimer, qu'on charge à chaque fois d'une signification récente. Tolérance vis-à-vis des autres, ouverture, remise en cause de ce que l'on pourrait appeler la vérité absolue en relation avec une utopie révolutionnaire...

– Mais le projet de ceux qu'on appelle les réformateurs ne paraît pas clair non plus...

– Sur le plan économique, c'est totalement opaque. Sur le plan politique, c'est relativement clair : ils veulent une ouverture de la société, qu'il y ait une participation, que finalement on remette en cause ce qu'on pourrait appeler la vieille vision manichéenne en termes de bien et de mal. Surtout, il y a cette idée qui est relativement récente dans la société iranienne, qu'il ne faut pas attribuer toutes nos faiblesses, nos déficiences à l'étranger

mythique, à un Occident corrompu.

– C'est un progrès immense, surtout de la part de cette génération d'intellectuels totalement désenchantés par la révolution et des jeunes qui ont compris que ce n'est pas par la baguette magique d'une révolution qu'on pourra changer totalement la société ; que c'est un apprentissage lent, douloureux, difficile, et que même s'il y a un raz-de-marée réformateur au Parlement, il ne faut pas s'attendre à un bouleversement des relations socioculturelles.

– A quoi tient la maturité des jeunes, alors qu'il n'y a jamais eu en Iran de tradition démocratique ?

– Il y a d'abord l'influence – que je ne veux pas exagérer, mais qui est importante dans les classes moyennes – de la diaspora. Une diaspora surtout installée aux Etats-Unis (plus d'un million de

personnes), au Canada, un peu en Australie, en Europe. Finalement, chaque membre des classes moyennes en Iran a quelqu'un « là-bas ». Les relations n'ont jamais été aussi étroites. Il y a aussi le discrédit de l'utopie de masse à l'échelle internationale. En troisième lieu, il y a eu des changements imperceptibles dans la société iranienne, en relation avec la famille.

Il y a vingt ans, il y avait une tension énorme entre les jeunes et les vieux. Au nom de la révolution, la jeunesse voulait se substituer aux vieux. Maintenant les tensions naissent du fait que les jeunes, qui ne connaissent pas l'Occident, s'en sont quand même constitué un imaginaire. Et puis, il y a les médias : plus de mille magazines et journaux circulent en Iran... Enfin, si depuis trois ans Khatami n'a pas pu faire grand-chose pour améliorer le niveau de

vie des gens, ceux-ci ont quand même compris que, ce qui rend le réformisme à la Khatami intéressant, c'est moins sa capacité à améliorer le quotidien, que le fait d'avoir ouvert le champ culturel et politique.

– Pensez-vous que certains conservateurs, conscients de ces changements, pourraient évoluer vers le centre ?

– J'en doute fort, même si je l'aurais souhaité, car une démocratie ne se construit pas avec une seule faction. Ils ont le sentiment qu'ils perdent du terrain et s'accrochent à des privilèges de manière égoïste et individuelle. Le seul qui ait voulu faire quelque chose c'est l'ex-président Rafsandjani. Il aurait pu fédérer un peu cette droite éclatée et crispée. Mais il est rejeté, les gens ne l'aiment pas.

– Ils risquent donc d'exercer leur capacité de nuisance plus

encore qu'au cours des trois dernières années.

– Tout à fait. Mais ils seront alors encore plus délégitimés et marginalisés, parce que, si la majorité réformatrice se confirme, l'indignation sera plus grande encore contre cette droite qui pratique la politique « deux poids deux mesures » en matière de justice, de distribution des biens et des services, etc. En revanche, je crains qu'en l'absence d'une unité de la droite les réformateurs ne se divisent. Déjà au niveau économique, certains sont pour une sorte de libéralisme timoré, d'autres pour le maintien de l'étatisme. La jeunesse va demander des réformes économiques. Khatami ne pourra pas survivre à l'absence d'un projet économique sur le long terme. »

Propos recueillis par Mouna Naïm

Des Serbes en colère affrontent les soldats américains à Mitrovica

La KFOR s'efforçait de saisir les armes des partisans de la division

Des incidents continuent à opposer les troupes de l'OTAN et les radicaux serbes et albanais dans la ville de Mitrovica, dans le nord du Kosovo.

Des Serbes en colère ont blessé, dimanche 20 février, deux soldats américains. La Force internationale de paix (KFOR) peine à mettre la main

sur les stocks d'armes des extrémistes des deux camps, et la ville s'enfonce dans la division ethnique voulue par les Serbes.

MITROVICA

de notre envoyé spécial

Oliver Ivanovic, le chef de file des Serbes de Kosovska Mitrovica (Mitrovica en albanais), avait pré-

REPORTAGE

Compte tenu du contexte régional, le nombre d'armes confisquées est faible

venu : les Américains, pas plus que les Britanniques d'ailleurs, ne sont les bienvenus dans le nord de la ville. Oliver Ivanovic, dimanche 20 janvier au petit matin, a tenu parole. Les 350 « boys » du 504^e régiment de parachutistes participant à l'opération Ibar, menée conjointement par la police de l'ONU et 2 300 soldats de la force internationale de paix au Kosovo (KFOR), ont été reçus par des jets de pierres et de bouteilles lancées par 200 à 300 Serbes en colère.

Les Américains ont fait demi-tour, retraversé la rivière Ibar qui divise la ville avec deux blessés, légers, au visage. Après trois heures de tensions, le général français Saqui de Sannes, commandant de la zone nord, a préféré les « redéployer » dans les quartiers sud, « afin de ne pas accroître la tension » et ne pas hypothéquer la suite de l'opération.

Dans l'après-midi, dans les quartiers nord de la ville peuplés essentiellement de Serbes, il ne restait donc plus que des soldats français et allemands, ainsi que des policiers de l'ONU, pour poursuivre les recherches d'armes et

procéder à des arrestations. Compte tenu du contexte régional, les fruits de la récolte, communiqués par la KFOR, ont été maigres : dix fusils d'assaut AK47, quatre fusils A48, un pistolet, une grenade, des munitions et, tout de même, une mitrailleuse et sept pains de plastic. Dans le sud en revanche, habité par les Albanais, les soldats de la KFOR ont fait chou blanc.

Il serait hasardeux d'en déduire que ces résultats reflètent la réalité. Malgré l'ampleur des moyens mis en œuvre, l'opération Ibar – « la plus importante du genre jamais réalisée », selon la KFOR – s'est limitée à certains quartiers de Mitrovica. S'il faut croire en l'existence de groupes armés du côté serbe, on ne peut que remarquer qu'il existe dans l'arrière-pays de cette ville suffisamment de caches possibles dans les campagnes ou les villages serbes qui s'égrainent jusqu'à la frontière administrative de la Serbie et du Kosovo. Pour ne

pas parler de l'arsenal de la partie albanaise. D'autant qu'avait été éventé l'effet de surprise sur lequel pouvait reposer la réussite de cette opération. Le vendredi précédant les perquisitions, le représentant spécial des Nations unies au Kosovo, Bernard Kouchner, et le commandant en chef de la KFOR, l'Allemand Klaus Reinhardt, avaient effectué une visite commune à Mitrovica. Les deux hommes s'étaient vus fermes après quinze jours d'affrontements sporadiques.

PARTITION DE FAIT

« Nous avons pris de très sévères mesures pour restaurer très vite la sécurité des populations et l'ordre public des deux côtés de la rivière en augmentant notamment le nombre de soldats », avait alors déclaré M. Kouchner. « Nous allons repousser plus loin les fauteurs de troubles. Seuls les habitants de Mitrovica auront en charge la gestion de leur ville », avait-il ajouté

Dix mille Albanais de Pristina marchent vers le nord du Kosovo

Quelque 10 000 Albanais du Kosovo se sont mis en marche, lundi 21 février dans la matinée, depuis Pristina, chef-lieu du Kosovo, vers la ville divisée de Mitrovica (Kosovska Mitrovica pour les Serbes), dans le Nord, pour protester contre les récentes violences ethniques et contre la division de la ville. Les Albanais protestent contre le fait que, depuis l'entrée de l'OTAN, en juin 1999, au Kosovo, la population albanaise expulsée par les Serbes n'a pu retourner au nord de la rivière Ibar, qui scinde Mitrovica en deux.

La foule, qui comprend des hommes, des femmes et des enfants de tous âges, a commencé à défiler à Pristina en agitant des drapeaux albanais et américains, ainsi que des drapeaux de l'Alliance atlantique et de l'ONU. Elle a ensuite commencé à défiler sur la route qui mène de Pristina à Mitrovica.

Christophe Châtelot

Les députés français examinent le projet de tribunal international

Ils devraient contester l'exemption réclamée par Paris pour les crimes de guerre

L'ASSEMBLÉE NATIONALE française examinera, mardi 22 février, le projet de loi de ratification du traité créant une Cour pénale internationale (CPI) pour juger les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Pour que ce tribunal international dont on parle beaucoup existe enfin, il faut que soixante Etats aient ratifié le traité, qui a été approuvé en juillet 1998 à Rome, au terme de longues négociations, par les représentants de cent vingt Etats. On est encore loin du compte, avec seulement six ratifications engrangées (Sénégal, Italie, Ghana, Fidji, San Marin, Trinité-et-Tobago). Mais cette lenteur n'est pas due seulement à la mauvaise volonté des Etats.

La ratification pose en effet des problèmes juridiques et institutionnels complexes à de nombreux pays, y compris parmi les mieux disposés envers la CPI. Elle suppose souvent une modification préalable de la législation pénale ou, comme en France, de la Constitution. On estime cependant que le nombre de soixante ratifications pourrait être atteint vers la fin de l'année 2001 ou en 2002.

La France ne sera pas en reste. Après avoir longtemps opposé au projet de Cour internationale plus que des préventions et peiné à trouver un consensus interne sur certains points-clés de ce projet, elle a pris une part très active à la négociation et, une fois conclu l'accord à Rome, le président de la République et le premier ministre ont l'un et l'autre souhaité une ratification aussi rapide que possible du traité. La France est aujourd'hui l'un des pays les plus engagés en faveur de l'avènement de ce tribunal et de la mise au point de ses règles de fonctionnement.

Cela témoigne d'une évolution fondamentale, de même que la coopération aujourd'hui sans nuages avec les Tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, de même que les poursuites engagées en France contre divers ressortissants étrangers en vertu du principe de compétence universelle, ou encore que les positions affichées par Paris à propos

de Pinochet. La France a été pendant longtemps l'un des pays les plus rétifs à l'idée de justice internationale qui heurtait les traditions de sa diplomatie, de son armée, de sa magistrature. Ce temps-là n'est pas encore complètement révolu mais ces grands corps sont engagés dans une mutation irréversible, qui suit la conversion imposée aux milieux politiques par la pression des événements internationaux, des associations militantes et de l'opinion publique.

On estime que le nombre de soixante ratifications pourrait être atteint vers la fin de l'année 2001 ou en 2002

Aussi les vestiges des vieilles préventions françaises vont-ils disparaître mardi à l'Assemblée nationale comme des archaïsmes. Il ne s'agit pas tant des combats d'arrière-garde que mèneront à coup sûr contre la CPI quelques souverainistes invétérés, allergiques à toute institution supranationale : le projet de ratification devrait être largement approuvé d'un bout à l'autre de l'Hémicycle. Le débat portera en revanche sur un des articles du traité qui fait tâche et qui ne figure dans ce texte que parce que la France l'avait réclamé. C'est l'article 124 qui permet à chaque Etat de refuser la compétence de la CPI pour l'une des trois catégories de crimes concernés – les crimes de guerre – pendant une période de sept ans. Les associations qui militent en faveur de la CPI se sont élevées contre cette possibilité d'exemption et appellent les parlementaires à la récuser.

Les députés n'auront à voter que sur la ratification du traité ; mais le rapporteur du projet de loi, Pierre Brana (socialiste), va les inviter à approuver une déclaration demandant à l'exécutif de renoncer à faire

jouer l'article 124. Il devrait obtenir un large soutien à l'Assemblée, tant paraissent aujourd'hui spécieux les motifs avancés par la France au cours des négociations à l'appui de cet article qui n'avait en réalité qu'un seul but : amadouer l'armée française qui ne voulait pas d'un nouveau tribunal international.

Sur les quatre-vingt-dix Etats qui aujourd'hui ont signé le texte, aucun hormis la France n'a exprimé l'intention de faire jouer l'article 124, qui va exactement à l'encontre du sens général du projet. Les crimes de guerre devraient en effet être de loin les plus nombreux de ceux dont la Cour aura à connaître.

Dans une lettre adressée à un groupement d'ONG, Jacques Chirac écrivait l'année dernière que la définition des crimes de guerre dans les statuts de la Cour peut « recouvrir des actes isolés ». « Des plaintes sans fondement et teintées d'arrière-pensées politiques pourraient donc plus aisément être dirigées contre les personnels de pays qui, comme le nôtre, sont engagés sur des théâtres extérieurs, notamment dans le cadre d'opérations de maintien de la paix », ajoutait le président de la République, se faisant ainsi l'écho des inquiétudes des militaires qui méconnaissent le traité.

Ce dernier en effet ne vise pas, dans la définition qu'il donne des crimes de guerre, des actes mineurs ou isolés mais les violations des conventions de Genève, c'est-à-dire des crimes très graves, que le droit international condamne depuis plus de cinquante ans déjà. L'article 8 indique que la Cour est compétente pour les crimes de guerre « en particulier lorsqu'ils s'inscrivent dans le cadre d'un plan ou d'une politique ou qu'ils font partie d'une série de crimes analogues » ; c'est dire que l'objectif est de poursuivre des exactions d'envergure et non les méfaits dont se rendrait responsable tel ou tel militaire égaré.

Les statuts de la CPI prévoient en outre des garde-fous visant précisément à éviter toute poursuite abusive. Ainsi une chambre préliminaire de juges exercera un contrôle

en référence aux radicaux des deux bords qui, pour des raisons différentes, cherchent à enflammer la ville.

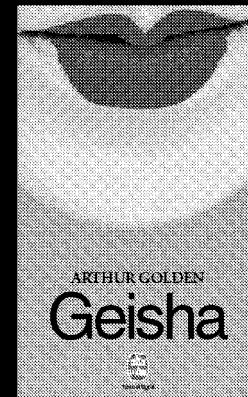
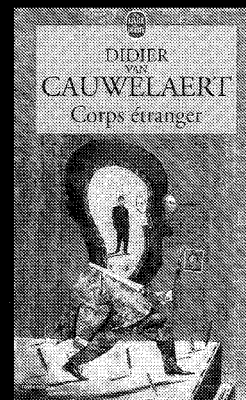
Dimanche soir, une seule personne avait été arrêtée, alors que la KFOR reconnaissait qu'une partie seulement des armes saisies avaient été rendues volontairement. « On ne voulait pas risquer d'augmenter la tension », expliquait-on du côté de la KFOR.

Au comptoir de la Dolce Vita, le bar et QG des radicaux serbes de Mitrovica nord, les mêmes crânes rasés, talkie-walkie en main, qui depuis des mois jouent aux agitateurs, entretenaient la même routine : surveiller les allées et venues sur le « pont de la discorde » qui marque la frontière entre les quartiers serbes et albanais et éventuellement battre le rappel de leurs « troupes ».

Derrière les déclarations de fermeté de la KFOR et de l'administration provisoire, un sentiment de malaise demeure, concernant la capacité de ces institutions à dépasser le statu quo actuel à Mitrovica et dans le nord du Kosovo, à savoir une partition de fait de la province en deux zones « ethniquement pures ». Bernard Kouchner le reconnaît d'ailleurs. « Toutes les villes divisées finissent par se réunir », a-t-il récemment estimé avant d'ajouter : « Ne me demandez pas quand cela interviendra, mais il en sera de même pour Mitrovica. Il faudra alors aider les Serbes déplacés à regagner leurs logements dans le sud et agir de même pour les Albanais dans la partie nord. »

Février 2000

Le LIVRE de POCHE



LITTÉRATURE GÉNÉRALE

Christian Signol La promesse des sources

Didier Van Cauwelaert Corps étranger

Arthur Golden Geisha

Yann Queffélec Happy Birthday Sara

Stefan Zweig Fouché

Don DeLillo Chien galeux

Catherine Clément Martin et Hannah

Gisèle Pineau L'Exil selon Julia

Eve de Castro Le Soir et le matin suivant

Alain Genestar Le Baraquement américain

Isabelle Hausser La Chambre sourde

Jérôme Pasteur Ouragan

Fernando Vallejo Le Feu secret

Tony Cartano Un dernier soir avant la fin du monde

Charles Le Quintrec L'Empire des fougères

Louis Bériot La Canne de mon père

Jean Daniel Avec le temps (Carnets 1970-1998)

BIBLIO-ROMANS

Paul Morand L'Europe galante

BIBLIO-ESSAIS

Alain Touraine Sociologie de l'action

CLASSIQUES

Oscar Wilde Contes et récits

CLASSIQUES DE LA PHILOSOPHIE

Plotin Traité 50

SCIENCE-FICTION

Robert Reed Le Voile de l'espace

PRATIQUES

Jean-Louis Fournier Le Pense-bêtes de saint François d'Assise

Jean-Louis Fournier Je vais t'apprendre la politesse...

Sylvie et Pierre Angel Comment bien choisir son psy ?

Dr P. Serog et Dr J.-M. Borys Les kilos des ados

THRILLERS - POLICIERS

Robin Cook Invasion

Lynda La Plante Cœur de pierre

Patrick Robinson Nimitz

Mary Willis Walker La Loi des morts

Stuart Woods Hollywood Mafia

Georgette Heyer Pas l'ombre d'un doute

Elisabeth Peters Le Maître d'Anubis

Claire Tréan

L'opposition anti-Haider sort renforcée du grand rassemblement de Vienne

Entre 150 000 et 300 000 personnes ont participé, samedi 19 février, dans la capitale autrichienne, à une immense manifestation de protestation contre la coalition gouvernementale qui réunit les conservateurs et l'extrême droite populiste

SOS-Mitmenschen, l'équivalent autrichien de SOS-Racisme, et Offensive démocratique, organisateurs de la première manifestation commune contre le gouvernement formé par la droite et l'extrême droite en Au-

triche, espéraient 200 000 participants, samedi 19 février, sur la Heldenplatz de Vienne. Le chiffre a été sans doute dépassé. Les participants, dont de nombreux jeunes, ont entendu dans le calme divers

orateurs, parmi lesquels le président du consistoire israélite autrichien, Ariel Muzicant, ainsi que Michel Piccoli, qui a lancé un appel à la « résistance » européenne, et Bernard-Henri Lévy. Le chancelier conser-

vateur Wolfgang Schüssel avait dénoncé par anticipation cette manifestation de « vieux gauchistes, soixante-huitards et [de] jeunes de la génération Internet ». Le secrétaire central du FPÖ, Peter Westenthaler, n'y a vu qu'un rassemblement composé

en grande majorité de « communistes venus de l'étranger ». L'opposition social-démocrate sort renforcée de cette manifestation (lire aussi notre éditorial page 16).

VIENNE

de notre correspondante

Les banderoles sont rangées, les tracts balayés, les bus et trains spéciaux sont repartis et Vienne a repris, sous la pluie froide de l'hiver, son apparence paisible. Seules les pelouses boueuses de l'immense Heldenplatz et les photos panoramiques publiées par les journaux témoignent de ce qui fut, samedi 19 février, l'un des plus grands rassemblements dans le pays depuis la seconde guerre mondiale. Une manifestation bruyante et pacifique, où l'« autre Autriche », celle qui est entrée en « résistance » contre le gouvernement de la droite et de l'extrême droite, a pu s'affirmer aux yeux de toute l'Europe.

Le chancelier conservateur, Wolfgang Schüssel, l'avait annoncé dans un entretien publié le matin même par le respectable quotidien suisse *Neue Zürcher Zeitung* : « Les vieux gauchistes, les soixante-huitards, les jeunes et la génération Internet vont pouvoir se défouler une bonne fois pour toutes », avant le retour définitif au calme. « Je ne savais pas que nous avions autant de vieux gauchistes fans d'Internet », a répliqué le cabaretiste viennois Alfred Dorfer, en saluant, du haut de la tribune, la foule massée dans le décor grandiose de la Vienne impériale.

Toute la soirée, en ponctuant les interventions de stridents coups de sifflet, celle-ci a patiemment écouté les orateurs les plus divers : artistes et comédiens – dont le populaire Harald Krassnitzer, qui incarne à la télévision un commissaire de police aussi célèbre que Maigret dans le monde francophone, militantes féministes, tribuns syndicalistes, immigrés de la deuxième génération ou pionniers européens de l'antiracisme, tels les Français Harlem Désir et Fodé Syl-la. Pour ce dernier, qui prépare pour le 27 février une réunion internationale de SOS-Racisme, le succès du rassemblement de Vienne « fonde quelque chose pour l'Europe » et va stimuler la discussion sur la Charte européenne des droits fondamentaux. « En quinze ans de combat antiraciste, je n'ai jamais vu ça ! » « C'est vrai qu'on ignorait presque tout de l'Autriche », avouait le dirigeant de la Ligue communiste révolutionnaire, Alain Krivine, venu, comme tant d'autres, apporter son soutien.

Les intellectuels français font une découverte : un siècle après avoir été le creuset de la modernité culturelle de l'Europe, la patrie de Freud et de Karl Kraus devient l'un des lieux où se construit son avenir politique. L'appel vibrant de l'acteur Michel Piccoli à la « résistance » soulève l'enthousiasme de

la foule, sans qu'il soit besoin de traduction ; et le philosophe Bernard-Henri Lévy est très applaudi lorsqu'il annonce aux protestataires : « Vous n'êtes pas l'« autre Autriche », mais la seule et véritable Autriche. »

Le président du consistoire israélite autrichien, Ariel Muzicant, et le

l'écrivain Doron Rabinovici annonce que la pression sur le gouvernement constitué par les conservateurs et l'extrême droite sera maintenue, avec une manifestation chaque jeudi sur la Heldenplatz.

Les bilans divergent quant au nombre de participants. Les orga-

M. Balladur : « Ne faisons pas de procès d'intention »

L'ancien premier ministre Edouard Balladur (RPR) a dénoncé, dimanche soir sur France 3, le « procès d'intention » fait selon lui au nouveau gouvernement autrichien. « L'Europe a eu raison de réagir. Regardons ce que va faire le gouvernement autrichien et ne faisons pas de procès d'intention à l'avance, a-t-il déclaré au lendemain de la mobilisation anti-Haider. On a fait une mise en garde : voyons ce qui va se passer. S'il y a lieu d'aller plus loin, nous irons plus loin, mais pour l'instant ne faisons pas a priori de procès d'intention à un gouvernement. »

Pour sa part, l'ancien chancelier social-démocrate allemand Helmut Schmidt (qui participait à l'émission « Vivement dimanche prochain ! » sur France 2, en compagnie de Valéry Giscard d'Estaing), a estimé que l'entrée de l'extrême droite de Jörg Haider au gouvernement à Vienne était préoccupante, mais que la réaction européenne était peut-être « excessive ».

vice-président du Conseil central des juifs d'Allemagne, Michel Friedman, expriment leur émotion de se trouver sur cette place où les Viennois avaient acclamé Adolf Hitler en mars 1938, et d'y voir ce soir-là autant de gens rassemblés contre le « chauvinisme ». Enfin,

isateurs, SOS-Mitmenschen – l'équivalent autrichien de SOS-Racisme – et Offensive démocratique, avancent le chiffre de 300 000 personnes, tandis que la police parle de 150 000. Un chiffre contesté par le secrétaire central du parti de Jörg Haider (Parti de la liberté -

FPÖ), Peter Westenthaler, qui n'a vu défiler que 60 000 manifestants, dont une grande majorité composée de « communistes venus de l'étranger », le Parti socialiste autrichien (SPÖ) ayant conclu, selon lui, « une alliance ouverte avec l'extrémisme de gauche et la violence ».

La veille, le quotidien *Kronenzeitung*, qui touche près d'un Autrichien sur deux, laissait craindre le pire, en évoquant la « prise de la Bastille ». La police n'a pourtant signalé que des incidents mineurs au cours de cette longue journée. Bien préparées, les forces de l'ordre ont vite neutralisé les noyaux d'« autonomes » qui voulaient en découdre, et sont intervenues pour éviter une rencontre désagréable à Jörg Haider, que des manifestants avaient reconnu alors qu'il dînait avec sa famille dans un restaurant du centre-ville. Quatre personnes, qui passaient leur colère, faute de mieux, sur une vitrine de banque et des poteaux indicateurs, ont été arrêtées : deux Allemands, un Hollandais et un Autrichien. Ce qui n'a pas empêché le ministre de l'intérieur, le conservateur Ernst Strasser, de décerner un satisfecit aux organisateurs.

D'autres responsables du Parti conservateur (ÖVP) n'ont pas eu la même indulgence. La secrétaire générale de l'ÖVP, Maria Rauch-Kallat, a admis que l'écho rencontré

par la journée du 19 février est « un signe qu'il faut prendre en considération », mais elle soupçonne le SPÖ de « vouloir faire sa politique dans la rue ». Un leitmotiv que l'on retrouve dans les commentaires des dirigeants du FPÖ : Jörg Haider oppose aussi la « violence de la rue » au comportement démocratique exemplaire de son propre parti. Le chef du FPÖ s'est pourtant tenu en retrait depuis son retour, il y a trois jours, du Canada. Il s'est aussi refusé à donner des détails sur ce mystérieux voyage, confiant seulement au *Kronenzeitung* qu'il aurait rencontré secrètement à bas deux membres du gouvernement « d'un pays très critique à l'égard de l'Autriche ».

L'intérêt des médias autrichiens se porte davantage vers le nouveau dirigeant du SPÖ, Alfred Gusenbauer (*Le Monde* daté 20-21 février). Signe que le vent commence à tourner, l'influent *Kronenzeitung* lui consacrait samedi un poème flatteur, censé exprimer l'opinion des « petites gens » : « Les « rouges » [socialistes] sont de notre côté, les « noirs » [conservateurs] peuvent aller au diable. Un Schüssel ne nous comprendra jamais, pas plus qu'un « bleu » (FPÖ), si malin qu'il soit. Maintenant, nous votons Gusenbauer. »

Joëlle Stolz

Vingt mille manifestants dans toute la France

LES MANIFESTATIONS contre l'entrée du parti d'extrême droite de Jörg Haider au gouvernement autrichien ont rassemblé quelque 20 000 personnes, samedi 19 février, à Paris et en province. Dans la capitale, peu avant 15 heures, les manifestants étaient 9 000, selon la police, 15 000 selon les organisateurs, à piétiner aux abords de la place Saint-Germain-des-Prés pour répondre à l'appel du Comité national de vigilance contre l'extrême droite, « avec les démocrates autrichiens » et « contre Haider ».

Dans une atmosphère bonhomme, et tandis que les sons commencent à diffuser les airs de l'Orchestre national de Barbès et de MC Solaar, le cortège se forme : des parents avec leurs enfants, des retraités et des lycéens brandissant la petite main de SOS-Racisme. Sur les manteaux, fleurissent les autocollants : « Haider, raus ! Haider, dehors ! » proclame l'un, « Anti-Haider », marqué d'une étoile jaune, est écrit sur l'autre. Pour Christine Thomas, l'une des initiatrices de l'appel, le pari de la mobilisation est « tenu ».

Dans le carré de tête, les principaux responsables des partis de gauche et des associations membres du Comité de vigilance, Jean-Luc Bennahmias pour les Verts, Georges Sarre (MDC), Jean-Paul Magnon (PCF) côtoient Arlette Laguiller, porte-parole de Lutte ouvrière. Le premier secrétaire du PS, François

Hollande, préfère rejoindre le cortège du Mouvement des jeunes socialistes (MJS). Bertrand Delanoë, conseiller et sénateur (PS) de Paris, très entouré par la presse, se tient à quelques pas. Jack Lang, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, rejoint le cortège non loin de l'ambassade d'Autriche. Observant les consignes de Lionel Jospin, aucun ministre n'a pris part au défilé.

BROSSE À DENTS

« Ni Le Pen ni Haider, le fascisme ne passera pas », « Le fascisme, c'est la gangrène, à Vitrolles comme à Vienne », scandent les manifestants. Les Petits-fils et filles de déportés juifs de France brandissent une pancarte « L'Autriche sans mémoire porte Haider au pouvoir », tandis que le B'Nai Brith, principale organisation humanitaire juive, a pris pour symbole la brosse à dents avec laquelle les nazis avaient obligé les juifs autrichiens à nettoyer les rues de Vienne après l'entrée des troupes allemandes en 1938. « J'ai entendu le discours d'Hitler en 1938 à Nuremberg. C'est pour cela que je suis venue », explique Monique, professeur à la retraite.

Les Jeunesses communistes ont elles aussi mobilisé. « C'est Haider qu'il faut virer, c'est pas les immigrés,

c'est pas les sans-papiers », clament-elles. L'extrême gauche est présente avec la LCR, LO et Alternative libertaire. L'association anti-FN Ras l'front arbore son sigle tout au long du cortège, tandis que les collectifs de sans-papiers marchent au rythme de leurs percussions.

A la hauteur du Musée Rodin, un incident éclate. Un tir nourri d'oranges, de tomates, d'œufs et de pétards, lancé par un petit groupe de jeunes autonomes encagoulés aux cris d'« immigrés expulsés, immigrés assassins », accueille le MJS. Surpris, certains membres du service d'ordre relancent les projectiles avant que la consigne soit donnée de crier « Unité contre les fascistes ! »

Des manifestations ont également eu lieu dans une soixantaine de villes de province. A Oradour-sur-Glane, village-martyr de la deuxième guerre mondiale, près de 150 personnes sont venues dénoncer la « tache brune sur l'Europe » que représente Jörg Haider. Les manifestants étaient 3 000 à Grenoble, un millier à Brest, quelques centaines à Lyon, Lille, Nantes, Bordeaux, Strasbourg, mais aussi à Tarbes, Angers, Périgueux ou encore Epinal.

Alain Beuve-Méry et Caroline Monnot

En visite à Paris, le premier ministre tchèque veut attirer les investisseurs français

PRAGUE

de notre correspondant

Lorsqu'un Tchèque et un Français parlent de relations bilatérales, leur conversation aborde inévitablement deux traumatismes de l'Histoire commune : la « trahison », à Munich, en 1938, de Paris et de Londres, qui livrèrent la Tchécoslovaquie à Adolf Hitler et, plus récemment, l'échec de Renault pour la reprise du constructeur automobile tchèque Skoda, adjugé en 1991 à l'allemand Volkswagen.

L'entretien que le premier ministre tchèque, Milos Zeman, a récemment accordé au *Monde*, alors qu'il devait effectuer, lundi 21 et mardi 22 février, une visite officielle en France, n'a pas dérogé à la règle.

Partisan d'un rapprochement avec Paris, alors que son prédécesseur, l'ultralibéral Vaclav Klaus, considérait la France comme un pays de seconde importance, M. Zeman compte sur « l'amitié qui [le] lie à Lionel Jospin » pour « renouer avec le brillant passé des relations franco-tchèques ruiné par

Munich ». Selon le chef du premier gouvernement social-démocrate depuis la chute du communisme, la présence économique de la France en République tchèque « est en-dessous de son potentiel » et « à la « traîne, loin derrière l'Allemagne, les Pays-Bas et les Etats-Unis ». Il regrette qu'après l'échec de Renault, des sociétés françaises sollicitées pour la reprise d'entreprises ou de banques tchèques aient décliné les offres. « Notre gouvernement a relancé les privatisations ; les prix des actions à la Bourse de Prague sont au plus bas ; l'économie nationale redémarre ; c'est maintenant qu'il faut venir », compte-t-il répéter aux patrons français.

croissance fragile

Ces entrepreneurs « doivent davantage utiliser les possibilités existantes », souligne M. Zeman, dont le programme d'aide aux implantations a permis de doubler les investissements étrangers (3 milliards d'euros en 1999). Accompagné d'une importante délégation d'entrepreneurs ainsi que de ses mi-

nistres des finances et de l'industrie, Pavel Mertlik et Miroslav Grégr, il place donc cette visite « historique » sous le signe de la coopération économique.

Le pays a en effet besoin d'investisseurs étrangers pour redresser une situation économique précaire et inverser la courbe du chômage. Le nombre de demandeurs d'emploi franchira la barre des 10 % de la population active à la fin du mois. Après trois ans de récession, la croissance devrait être de retour cette année, mais elle demeure fragile et dépendante de la conjoncture dans l'Union européenne, à laquelle « la République tchèque souhaite adhérer en 2003 ».

Le dossier de l'intégration à l'UE est une des priorités du gouvernement de M. Zeman, résolument pro-européen. Critiqué, dans le passé, par la Commission européenne pour sa lenteur à reprendre l'acquis communautaire, Prague entend apporter la preuve que la « situation a changé ».

« Le prochain rapport annuel de Bruxelles sera positif », estime, confiant, M. Zeman. « De nom-

breuses lois d'adaptation à la législation européenne ont été adoptées dernièrement, d'autres doivent l'être bientôt », affirme-t-il, soulignant qu'un consensus politique s'est enfin dessiné sur cette question.

M. Klaus, qui préside actuellement la Chambre des députés, et dont l'euro-scepticisme est largement responsable du retard de Prague sur Varsovie ou Budapest, s'est en effet engagé à contribuer à l'adoption rapide des lois « européennes ».

Un accord politique, signé

fin janvier par M. Zeman et M. Klaus, assure au gouvernement minoritaire social-démocrate son maintien jusqu'au terme de la législature, en juin 2002. Cette stabilité, incertaine depuis deux ans, est un atout important pour Milos Zeman. Il souhaite donc des « partenariats à long terme » avec la France sur des dossiers comme « les transports, l'environnement, la politique sociale et la fonction publique ».

Martin Plichta

ÉCOLES DE COMMERCE

CONCOURS COMMUN 7 ISEG SUP Réseau 2000 POUR TERMINALES

PARIS • BORDEAUX • LILLE • LYON NANTES • STRASBOURG • TOULOUSE



www.concours.iseg.fr

Centre Info Regroupement Candidatures (CIRC) - ISEG Paris 28, rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris

(33) 01 44 78 88 88

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La 1^{ère} édition de l'Annuaire des ECO-DECIDEURS (1) vient de paraître.

7600 éco-acteurs professionnels exerçant des responsabilités dans le domaine de l'environnement y sont répertoriés : élus, administrations de l'Etat et des collectivités territoriales, établissements publics, dirigeants des organisations professionnelles et consulaires, responsables "Environnement" dans les entreprises et les associations, décideurs dans les instances européennes, etc. (1) 424 pages - 400 F TTC (frais d'envoi inclus)

Renseignements sur simple demande par fax à RFC : 01 45 63 33 73

MEDECINE PHARMACIE

► Stage de pré-rentree Mise en condition (2 semaines en septembre) ► Encadrement scientifique annuel Par Faculté et par semestre.

IPESUP 18 rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris 01 43 25 63 30 Enseignement supérieur privé

Le succès de George W. Bush en Caroline du Sud relance sa quête de l'investiture républicaine

Le sénateur John McCain dénonce le « prétendu réformisme » de son rival

Le gouverneur du Texas, George W. Bush, s'est relancé dans la course à l'investiture républicaine pour l'élection présidentielle du 7 novembre par

sa nette victoire, samedi 19 février, dans la primaire républicaine de Caroline du Sud, l'emportant par 53 % des voix contre 42 % à son rival,

John McCain. Pour l'emporter, M. Bush a « droiti- sé » fortement sa campagne, pour bénéficier des voix de l'électorat ultraconservateur.

WASHINGTON

de notre correspondant

Fort de son succès en Caroline du Sud, George W. Bush est reparti en campagne pour les primaires républicaines du 22 février en Arizona et au Michigan. Avec 53 % des voix contre 42 %, le gouverneur du Texas a remporté largement le duel qui l'opposait samedi 19 à son rival, le sénateur de l'Arizona John McCain, qui l'avait largement battu le 1^{er} février dans le New Hampshire. « W », comme on le surnomme, dispose désormais de 69 délégués à la convention républicaine de Philadelphie, début août, contre 14 à M. McCain. Une fois encore, un favori étrillé au New Hampshire est tiré de l'ornière par les électeurs de la Caroline du Sud.

La dynamique semble avoir changé de camp. Porté par son premier succès, le sénateur avait rattrapé un écart d'une trentaine de points pour faire jeu égal avec le gouverneur. Aujourd'hui, ce dernier compte sur ses 11 points d'avance en Caroline du Sud pour convaincre les électeurs de l'Arizona et du Michigan – où les derniers sondages donnaient M. McCain en tête – qu'il sera le meilleur candidat républicain pour affronter le vice-président Gore, candidat à l'investiture démocrate, à l'automne.

LA CARTE CONSERVATRICE

L'enjeu de la Caroline du Sud, Etat sudiste dominé par les ultra-conservateurs, les fondamentalistes protestants, et par un vieux et tenace relent de racisme, était un quitte ou double. « W » ne pouvait se permettre de perdre s'il voulait relancer une campagne qui parais-

sait s'enliser en dépit de plus de 50 millions de dollars dépensés. M. McCain comptait sur un rebond pour affaiblir son adversaire à peu de temps du premier « Super Mardi », le 7 mars. Il n'en a rien été, et un nouveau revers, mardi, sonnait le glas de ses ambitions présidentielles. Si celui qui se présente comme le candidat « insurgé » a fait

aux attaques de la propagande adverse et n'a pas été à même de profiter d'un débat télévisé crucial pour faire la différence. « W » est, au contraire, parvenu à se réinventer et à disputer à son rival son image de leader. Il a dynamisé la campagne, subtilisant l'un après l'autre à John McCain ses arguments en faveur des réformes ou

tant en épingle un spot télévisé dans lequel M. McCain le présentait comme aussi peu crédible que Bill Clinton, la bête noire des républicains. Chacune de ces critiques, qui sont au cœur de tout débat électoral, a été dénoncée comme un coup bas. Une Eglise protestante l'a même qualifié dans un tract de « candidat des pédés » pour avoir accepté de rencontrer des républicains homosexuels. Mal préparé, ayant minimisé l'impact de cette campagne incessante sur un électoral plus conservateur et réticent au changement qu'il ne l'avait espéré, John McCain a vu sa popularité s'effriter lors des derniers jours.

Mais ce candidat hors norme, qui a réussi à séduire des gens jusque-là rebutés par la politique, a promis de poursuivre la lutte contre le « prétendu réformisme » de George W. Bush. Sa « croisade » a contraint le gouverneur à se positionner très à droite sur l'échiquier politique. Cela lui a servi samedi, puisqu'un tiers des électeurs de Caroline du Sud se définissent comme fondamentalistes, mais cela risque de jouer contre lui dans les Etats plus modérés.

Après s'être réjouis d'une candidature qui affaiblissait M. Bush, les démocrates semblent maintenant préférer un duel avec un « W » dont la personnalité attire moins les modérés et les incédis. Tenant pour la première fois dimanche réunion commune avec Hillary Clinton dans l'Etat de New York, le vice-président Al Gore a accusé les républicains d'être « moralement aveugles ».

Patrice de Beer

En attendant la bataille du « super mardi », le 7 mars

Après les primaires républicaines dans le Michigan et l'Arizona, mardi 22 février, puis le 29 en Virginie, la grande échéance électorale pour tous les candidats est fixée au 7 mars, journée connue sous l'appellation de « super mardi ». Ce jour-là, les électeurs de 16 Etats, dont la Californie et New York, désigneront quelque 613 délégués, côté républicain, et 1 315 délégués, côté démocrate, soit un nombre déterminant dans la perspective des conventions des deux partis qui, cet été, donneront leur investiture aux candidats qui s'affronteront en novembre. Si les candidats républicains George W. Bush, John McCain et Alan Keyes s'affrontent lors d'une série de primaires avant le 7 mars, le vice-président Al Gore et l'ancien sénateur Bill Bradley connaissent depuis la primaire du New Hampshire, le 1^{er} février, cinq semaines sans scrutin. Ils s'affronteront à nouveau lors du « super mardi ». Les sondages donnent l'ancienne star du basket-ball pratiquement partout en seconde position, derrière Al Gore.

le plein des votants démocrates et indépendants – autorisés à voter en Caroline du Sud –, il a recueilli moins d'un tiers des voix des électeurs républicains. En dépit du soutien de nombreux anciens combattants et de l'enthousiasme d'une partie de la jeunesse, le poids des structures et des comportements traditionnels l'a emporté. La logique de l'argent et de l'appareil, dans un Etat connu pour son attachement à la famille Bush, ont été les plus forts.

John McCain a mal su riposter

du financement de la vie politique. Surtout, il a joué à fond la carte conservatrice et religieuse. Le sénateur, pourtant un authentique conservateur, a été soumis à un barrage incessant de publicités télévisées et radiodiffusées, de batteries de centaines de milliers de coups de téléphone, de courriers électroniques et de tracts dénonçant son « manque de fermeté » contre l'avortement.

Le gouverneur du Texas, lui, l'a systématiquement accusé de se livrer à des attaques négatives, mon-

Tony Blair impose aux militants du Labour son candidat à la mairie de Londres

LONDRES

de notre correspondant

Scène inhabituelle dimanche soir, devant le siège du Parti travailliste à Londres : plusieurs dizaines de militants en colère conspuent le nom et les méthodes « antidémocratiques » de Tony Blair, « l'obsédé du contrôle ». Phénomène inhabituel, le même jour sur tous les médias audiovisuels du pays, la classe politico-médiatique unie dénonce les pratiques « scandaleuses » et lourdes de « conséquences tragiques pour l'avenir du Parti travailliste » de son chef. On l'a compris, de droite comme de gauche, les commentateurs n'ont pas de mots assez durs pour fustiger la méthode utilisée par le Labour pour désigner, dimanche 20 février, son candidat à la première élection, en mai, devant

donner un vrai maire à Londres. Trois candidats qu'étaient les voix des militants encartés du parti : l'ancienne actrice Glenda Jackson, éliminée dès le premier tour avec moins de 10 % des voix, Frank Dobson, ex-ministre de la santé et « champion » de Tony Blair, et Ken Livingstone, dit « Ken le rouge », député de l'aile gauche contestataire du parti, politicien flamboyant détesté par « le patron » et grand favori des sondages. Le résultat paraît sans appel : « Frank-barbe- blanche » distance clairement « Ken-le-rouge », avec 51,53 % des voix contre 48,47 %. Problème : la méthode dite des « trois collègues électoraux », tolérée par Tony Blair pour cette élection alors qu'il avait solennellement promis il y a plusieurs années de mettre fin à cette

pratique de type stalinien dans le parti, fait que le contestataire a reçu environ quatre-vingt mille voix, alors que le « vainqueur » officiel n'en a obtenu qu'environ vingt-cinq mille !

Par quel tour de passe-passe ce dernier est-il donc élu ? Simple. Le deuxième collègue, constitué de quatre-vingt-cinq élus divers de Londres – globalement, des gens assez soucieux de leur carrière pour obéir au mot d'ordre anti-Livingstone du premier ministre – avait plus de poids que les cinquante mille militants encartés de la capitale et que le troisième collègue, constitué des syndicats et des coopératives historiquement affiliés au parti. Dans le premier collège populaire, conformément aux sondages, M. Livingstone a gagné avec 59,9 % des suffrages. Dans celui des élus, Frank Dobson, logiquement, puisque tel était l'ordre martelé tout au long de la campagne du « patron », l'a emporté avec 86,5 % des voix. Enfin, dans le collège syndical, M. Livingstone est encore vainqueur (72 %).

VICTOIRE VOLÉE

« Ken le rouge » – on le serait à moins – est furieux. Dans un communiqué de la dernière chance, dimanche soir, le candidat favori des londoniens évoque le « vol » de sa victoire annoncée et somme « Frank-barbe- blanche » de « bien considérer sa décision avant de décider s'il accepte ces résultats faussés, ou s'il se retire dans l'intérêt et du parti et de Londres ». Une heure plus tard, lors d'une conférence de presse très mouvementée, le « vainqueur » officiel se disait « honoré » d'avoir été choisi, même dans ces conditions. Mais M. Livingstone n'a pas dit son dernier mot. Donné favori dans tous les sondages pour l'affrontement du 4 mai contre le candidat conservateur à la mairie, « Ken le rouge » a certes appelé ses supporters à « rester dans le parti pour veiller à ce que ce genre de choses ne se reproduise plus jamais », mais il se refuse à écarter l'éventualité de se présenter comme candidat indépendant. Dans ce cas, précise un dirigeant du parti, « Ken s'exclurait sans appel des rangs travaillistes, de même que tous ceux qui le soutiendraient ». En clair, sachant que Frank Dobson a peu de chances d'emporter la mai-

rie, le parti de la « Troisième voie » a préféré prendre le double risque d'une scission interne et d'une future défaite locale face aux conservateurs – dont les primaires internes furent agitées mais démocratiques – plutôt que d'avoir un « rouge » – au reste bien modéré en regard de son sobriquet – pour le représenter à la tête de ce qu'on appelle ici « la capitale du monde ».

Tony Blair craignait beaucoup que « Ken le rouge » – notamment opposé à la privatisation programmée par le gouvernement du métro londonien – n'utilise le tremplin de la capitale pour critiquer les aspects de la politique gouvernementale qui froissent l'aile gauche – très minoritaire – du vieux Parti travailliste. Le premier ministre a fait le pari qu'au bout du compte l'essentiel des militants londoniens oublierait l'épisode Livingstone et se rallierait au candidat officiel. Méthodes discutables d'un premier ministre qui se voulait le chantre d'une « démocratie moderne et ouverte ». Et pari risqué.

Patrice Claude

Un scandale embarrasse M. Aznar à trois semaines des législatives

MADRID. Le ministre espagnol du travail, Manuel Pimentel, a annoncé sa démission, à la surprise générale, samedi 19 février, en conférence de presse. M. Pimentel, trente-huit ans, le plus jeune ministre du gouvernement de centre-droit de José Maria Aznar et l'un des plus appréciés, a préféré, a-t-il dit, « assumer ainsi la responsabilité politique » d'un scandale touchant l'un de ses services. Son collaborateur Juan Aycart, directeur général du département des migrations au ministère du travail, a été obligé de quitter ses fonctions, vendredi, après avoir été mis en cause, pour des subventions indues qui auraient été versées au compte d'une entreprise de sa femme. L'opposition a salué le « geste exemplaire » du ministre. Mais sa démission, à trois semaines des élections législatives, ne peut qu'embarrasser M. Aznar, dont l'avance sur les socialistes, s'est réduite, dans les derniers sondages, à seulement 3,6 %. – (Corresp.)

Dix mille personnes manifestent contre l'ETA à Saint-Sébastien

MADRID. Dix mille personnes – un record – ont manifesté, samedi 19 février à Saint-Sébastien, au Pays basque, contre l'organisation séparatiste basque armée, ETA, aux cris de « Basta ya ! » (« Ça suffit ! »). Plus d'une centaine de nationalistes radicaux, porteurs de pancartes favorables à l'ETA, ont tenté d'intervenir violemment. Devant un début d'échauffourées, la police anti-émeutes a dû intervenir. La manifestation, convoquée par le Parti populaire (centre-droit, au pouvoir à Madrid), le Parti socialiste (PSOE) et un collectif d'intellectuels et de parents des victimes du terrorisme, a été considérée comme un grave échec pour le Parti nationaliste basque, qui avait refusé de s'y associer, et les nationalistes radicaux. – (Corresp.)

Nelson Mandela relance les négociations sur le Burundi

ARUSHA. Nelson Mandela, nommé le 1^{er} décembre médiateur pour le Burundi, devrait ouvrir lundi 21 février un nouveau cycle de négociations à Arusha (Tanzanie). La énième reprise de ces pourparlers, qui piétinent depuis vingt mois, s'ouvre par un sommet réunissant sept chefs d'Etat africains et deux ministres européens, dont le ministre français à la coopération, Charles Josselin. M. Mandela a exprimé en janvier sa confiance en un règlement négocié « plus tôt qu'on ne le pense ». Pour cela, il a répété que tous les belligérants, sans exception, devaient participer aux négociations, visant particulièrement les deux groupes rebelles les plus radicaux et les plus importants numériquement, les Forces pour la défense de la démocratie (FDD) et les Forces nationales de libération (FNL), qui ont pour l'instant refusé de venir à Arusha. Nelson Mandela a assuré qu'il travaillait toujours sur les modalités et les conditions de leur participation. Les violences qui opposent au Burundi, depuis 1993, le pouvoir et l'armée, dominés par la minorité tutsie, à divers mouvements de rébellion hutu, ont fait plus de 200 000 morts. – (AFP)

DÉPÊCHES

■ BELGIQUE : l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet, quatre-vingt-quatre ans, mérite d'être jugé devant un tribunal, et peu importe son état de santé, a affirmé dimanche 20 février le chef de la diplomatie belge, Louis Michel. « Si on a des problèmes éthiques avec la situation physique de Pinochet, qui pourrait inspirer de la compassion, on doit avoir les mêmes problèmes éthiques vis-à-vis du citoyen ordinaire qui peut, lui, être jugé dans des conditions identiques », a souligné M. Michel à la télévision. – (AFP)

■ SAHARA OCCIDENTAL : le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a déclaré vendredi 18 février que le projet de référendum sur l'avenir du Sahara occidental, maintes fois reporté depuis huit ans, n'aurait peut-être jamais lieu, en raison de la persistance de désaccords sur la composition de l'électorat. M. Annan a également dit avoir chargé son émissaire personnel pour le Sahara, l'ancien secrétaire d'Etat américain, James Baker, d'engager des consultations avec les parties concernées. – (Reuters.)

Visite éclair du président égyptien au Liban après les raids israéliens

LE CAIRE. Le président égyptien Hosni Moubarak a effectué une visite éclair le samedi 19 février au Liban, dans un geste de solidarité à la suite des raids israéliens qui, pour la troisième fois en trois ans, ont détruit des stations d'électricité alimentant Beyrouth et d'autres régions du pays. Malgré les moyens limités de l'Egypte, le président Moubarak a contribué à verser 5 millions de dollars pour le remplacement du matériel détruit. C'est la première fois qu'un président égyptien se rend au Liban, si l'on exclut une rencontre en février 1959 entre Nasser et les dirigeants libanais de l'époque, qui s'était déroulée dans une baraque dressée à la frontière syro-libanaise, Nasser gouvernant alors la Syrie dans le cadre de la République arabe unie. Damas, qui avait été consulté, s'est empressé de réserver bon accueil à la démarche égyptienne, pour bien marquer qu'elle s'est faite avec son assentiment et non pour battre en brèche sa tutelle sur le Liban. – (Corresp.)

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT

ISM

FULLY ACCREDITED **

Caractéristiques des seuls programmes * accrédités USA-Europe, exclusivement pour cadres, compatibles avec votre vie professionnelle : les participants ISM : formation initiale : dip. ens. supérieur - 30-45 ans, médiane 39 - 24 nationalités - Nbre d'années d'expérience 9+ - dirigeants, cadres, international 91% - séminaires : langue utilisée anglais 100% - professeurs US. Admissions : janvier, avril, octobre - taille des groupes : 20. Nombre de groupes : 5 par an.

ieMBA International Executive *
Master of Business Administration

- Séminaires mensuels à PARIS
- 1-2 mois à NEW YORK
- 520 heures plus thèse sur 12 mois
- Accrédité ** USA-Europe
- Compatible avec votre vie professionnelle

DBA Doctorate of Business Administration *

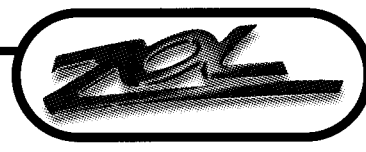
- Pour titulaires d'un MBA
- 320 heures de séminaires intensifs plus thèse sur 24 mois
- Accrédité ** USA-Europe
- Compatible avec votre vie professionnelle

MBA Master of Business Administration
in International Management

- 10 mois dont 6 mois à NEW YORK
- accrédité ** USA-Europe
- «full-time»

International School of Management
148, rue de Grenelle, 75007 Paris
Tél. : 01-45-51-09-09 - Fax : 01-45-51-09-08
Programmes gérés à New York par ISM USA
Internet : http://www.ism-mba.edu e.mail : ism.paris@wanadoo.fr

ISM



BMW 320d : 2.841F/mois
garantie, entretien et renouvelée dans trois ans*



Prix de la BMW 320d : 172.500F. Contrat BMW Select sur 36 mois. Premier versement de 43.309,03F (dépot de garantie de 25.875F + premier loyer majoré de 17.434,03F) suivi de 35 loyers mensuels de 2.840,53F (*). Option d'achat en fin de contrat égale à 50% du prix du véhicule, soit 86.250F. Coût total avec achat en fin de contrat de 196.477,50 F hors contrat serenity. Contrat national d'entretien Serenity inclus au prix de 184,03F/mois comprenant l'extension de garantie et l'entretien du véhicule pour 36 mois et/ou 60 000km (au 1^{er} des deux termes atteint). Coût d'entretien Serenity : 6 625,08F. Barème et conditions au 02/11/99 susceptibles de variation. Sous réserve d'acceptation par BMW Lease, SNC au capital de 20.000.000F RCS Versailles B 343 636 643. (*) Hors assurances facultatives.

44, av. Edouard Vaillant 92 BOULOGNE
PORTE DE ST-CLOUD - 01 46 09 91 63



GOVERNEMENT Affaibli par la polémique sur la « cagnotte » et confronté aux mouvements dans le secteur public, Lionel Jospin veut recadrer l'action de son gouverne-

ment. Il travaille à une intervention destinée à rassurer la gauche avant de s'attaquer aux dossiers politiquement délicats de la retraite, de l'épargne salariale et de la réforme

fiscale. ● LA REPRISE EN MAIN de plusieurs secteurs gouvernementaux par Matignon apparaît dans les récentes nominations. Le cabinet du premier ministre surveille particuliè-

rement le budget, la culture, la réforme de l'Etat et la Corse. ● L'AGITATION SOCIALE se poursuit dans les hôpitaux et au sein de l'administration des finances alors que la

perspective d'un accord majoritaire sur les 35 heures dans la fonction publique s'éloigne. Dans l'éducation nationale, une journée d'action est prévue le 16 mars.

Lionel Jospin se soucie des impatiences sociales et politiques

Le premier ministre devrait intervenir rapidement pour recadrer l'action du gouvernement avant le débat sur les retraites et sur la fiscalité. Les dernières enquêtes d'opinion témoignent d'un fléchissement de sa popularité

C'EST une question d'atmosphère. Un étrange entre-deux. Un faux plat, un faux calme après l'épreuve des intempéries et leur tourbillon d'actualité et avant celles, annoncées, des débats sur les retraites, l'épargne salariale ou la réforme de la fiscalité. Et bien avant, encore, cette première échéance électorale décisive que seront les élections municipales de 2001. Un de ces moments où l'ennui guette, où l'impatience sourd et où le temps pèse. Lionel Jospin s'en alarme : ces moments-là, s'ils durent, peuvent se révéler dangereux. La vague récente d'enquêtes d'opinion qui, toutes, marquent un fléchissement de la popularité du premier ministre, est examinée de très près à Matignon.

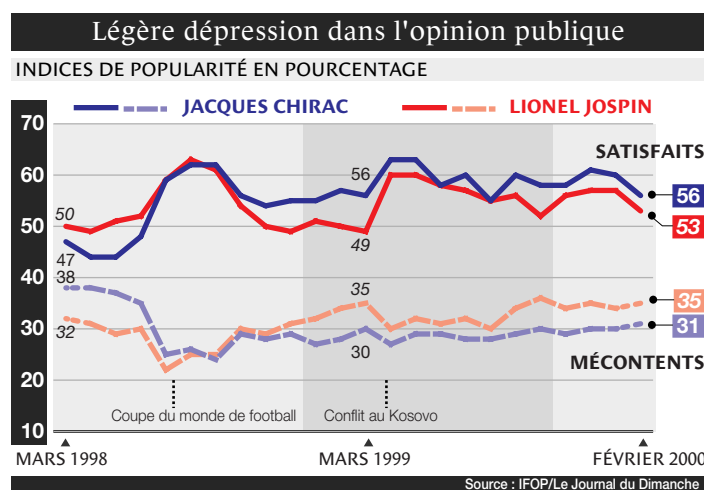
Le premier ministre sait qu'après les records de popularité atteints dans le climat d'union nationale qui a prévalu au lendemain de la marée noire et de la double tempête de la fin 1999 il paie aujourd'hui, à la fois, la gestion calamiteuse du débat sur la « cagnotte » et ce que l'opinion perçoit intuitivement comme une période d'immobilisme ou d'atermoiement gouvernemental. Le malaise persistant dans les hôpitaux publics et celui, croissant, des enseignants et des parents d'élèves sont autant de signaux d'alerte. A Matignon, on est désormais convaincu de la nécessité d'interrompre ce processus. Le report à la mi-mars des échéances politiques

décisives que sont la réforme de la retraite et le débat sur les nouvelles régulations économiques ouvre une période de latence. Les conseillers du premier ministre travaillent donc à une intervention de ce dernier, à son retour d'Israël, où il se rendra du 23 au 26 février, et après le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) qui se tiendra à Nantes le 28 février.

« MODIFICATION D'ÉCLAIRAGE »

« En démocratie, les interrogations sur le pourquoi d'une politique, sur la direction vers laquelle on entraîne la collectivité ne doivent pas être réservées aux moments dramatiques (...). Ce sont ces visées particulières et ce sens général qu'il convient d'indiquer aux citoyens pour que la démocratie soit véritablement éclairée » : ce que le ministre de l'éducation nationale théorise, en 1991, dans son livre *L'Invention du possible*, s'impose aujourd'hui au premier ministre. Ce sont les mêmes mots qu'on emploie à Matignon, en reconnaissant la nécessité, pour M. Jospin, de procéder à « une modification d'éclairage ». « Il faut une explication générale, pédagogique, qui permette de donner un cadre économique et social à la nouvelle donne née de la reprise de la croissance ».

Tout se passe comme si la fameuse « deuxième étape » maladroitement annoncée à la fin de l'été 1999 n'en finissait pas de



Pour les autres instituts, M. Jospin recueille 64 % d'opinions favorables pour la Sofres, 58 % pour BVA, 56 % pour CSA, 57 % pour Ipsos et 58 % pour Louis-Harris.

commencer. Les grands « projets de société » qui devaient occuper l'ordre du jour parlementaire pendant l'automne sont désormais consommés, digérés, acquis : du PACS, on a oublié la genèse douloureuse pour constater simplement son évidence dans les pages « Carnet » des quotidiens ; la parité est déjà intégrée dans les calculs – certes difficiles – des états-majors des partis pour les prochaines élections municipales, et le gouvernement répète volontiers qu'il est le premier à donner l'exemple dans le choix de ses nominations. Quant à la fièvre politique qui a accompagné les débats sur la ré-

forme de la justice, elle est retombée après la décision du président de la République de reporter le Congrès. On attend désormais la suite.

C'est là qu'intervient cet entre-deux dangereux, avec ses micro-conflits sociaux à la merci d'une étincelle, que l'on analyse à Matignon comme « des effets de loupe sur un arrière-fond qui va bien ». Avec un président de la République toujours à l'affût des faiblesses du gouvernement, comme il en a encore apporté la preuve à l'occasion de la réception des préfets à l'Élysée, jeudi 17 février, en insistant sur le nécessaire « renou-

vement du service public ». Avec une majorité « plurielle », dont il faut entretenir le concept envers et contre tout. Son flanc vert est endolori depuis l'erreur politique de Dominique Voynet face à la marée noire. Quant à son flanc rouge, déchiré et agonisant à la veille du 30^e congrès du PCF, il ne fait bonne figure que grâce à l'omniprésence technique et médiatique – encouragée par M. Jospin – de Jean-Claude Gayssot.

RASSURER À GAUCHE

Le gouvernement, quoi qu'en dise Matignon, connaît aussi ses états d'âme, ses langueurs et son usure. La reprise en main de certains secteurs gouvernementaux et le rôle accru des conseillers de M. Jospin (*lire ci-dessous*) n'ont échappé à aucun ministre. Personne, au gouvernement, n'avait semblé-t-il l'envergure pour remplacer le secrétaire d'Etat au budget, Christian Sautter : la nomination à Bercy de Florence Parly, jeune conseillère budgétaire sans mandat électoral, a provoqué quelques aigreurs. L'agacement, la fatigue de mi-mandat guettent aussi le Parti socialiste, sous la vigilance du président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, et celle, annoncée, d'Henri Emmanuelli, qui vient de récupérer son mandat de député avant de retrouver la présidence, stratégique, de la commission des finances.

C'est à ces troupes de gauche

que l'intervention du premier ministre s'adressera en priorité. Pour les rassurer, d'abord, comme il l'a déjà fait en venant s'exprimer longuement devant les secrétaires de section du PS, dimanche 23 janvier. Combatif à l'adresse du président de la République – « on pourrait toujours se dire que nous ferions mieux (...), notamment peut-être en politique étrangère » –, agressif et railleur à l'égard de la droite, le premier ministre n'avait pas ménagé ses efforts pour remercier et flatter les socialistes et la majorité « plurielle » : « Ne [l']oubliez pas, même si parfois [les autres partis] n'existent pas autant qu'ils disent qu'ils existent. » Une « cailinothérapie » nécessaire avant de leur demander de « lever les tabous », selon l'expression du premier ministre, en acceptant des réformes de la retraite et de la fiscalité, ainsi qu'un texte sur l'épargne salariale qui provoquent encore chez certains bien des crispations.

Ceux-là gardent en mémoire un des récents lapsus dont M. Jospin est coutumier. Le 23 janvier, le premier ministre, évoquant son action à venir, parle des « réformes ultimes du socialisme ». La salle tique, réagit. M. Jospin se reprend, emmêle ses mots, puis se corrige. « Je voulais dire : les réformes ultérieures du socialisme... »

Ariane Chemin et Pascale Robert-Diard

Des fidèles du premier ministre sur les dossiers sensibles

IL A FALLU assumer les conséquences de la démission de Dominique Strauss-Kahn du ministère de l'économie et des finances ; gérer les rapports particuliers de Jean-Pierre Chevènement avec la Corse et la République ; compenser les relations belliqueuses de Catherine Trautmann avec les milieux culturels et suppléer les carences d'Emile Zuccarelli. La nomination à Bercy, début janvier, d'une conseillère du premier ministre, Florence Parly, est apparue comme le premier signe d'une reprise en main par Matignon. A ceux qui s'en étaient troublés, Lionel Jospin avait expliqué en privé qu'il s'agissait là d'« une conjonction astrale exceptionnelle ». Trois semaines plus tard, pour l'arrivée d'Anne-Marie Leroy comme conseillère chargée de la réforme de l'Etat et de la fonction publique, Matignon prend moins de gants : un communiqué salue l'impétrante et annonce que le premier ministre veut faire de la réforme de l'Etat « une de ses priorités fortes pour les mois qui viennent ».

Comme M^{me} Parly, qui fut son élève à l'École nationale d'administration (ENA), M^{me} Leroy, conseillère d'Etat, a été repérée par Olivier Schrameck. Le directeur de cabinet de M. Jospin a toujours manifesté plus que d'autres – y compris le premier ministre – son souci de réformer l'Etat. Depuis quelques mois, il s'impatientait : « Cela fait longtemps que nous savons qu'Emile Zuccarelli s'occupe d'abord de la Corse, ensuite de la fonction publique, accessoirement de la décentralisation et ensuite de la réforme de l'Etat », commente un conseiller du premier ministre. En Corse, certains de ses amis politiques sont encore plus sévères : « Emile Zuccarelli est un très bon directeur de cabinet d'Olivier Schrameck. » Lassé, ce dernier a profité du départ de M^{me} Parly pour créer ce poste : M^{me} Leroy, qui s'occupe « intégralement du dossier », doit soumettre cette semaine à M. Schrameck ses premières propositions.

Avec M^{me} Trautmann, on a plus d'attentions. Pas question de désavouer la ministre avant les élec-

tions municipales. Mais pas question, non plus, pour Matignon, à deux ans des élections législatives et présidentielle, de laisser les milieux culturels en ébullition et de négliger le dossier de la communication. Gérard Métoudi, ancien directeur de cabinet de M. Jospin au ministère de l'éducation nationale, a été nommé, le 2 février, directeur du cabinet de M^{me} Trautmann. La nouvelle directrice de la musique et de la danse, Sylvie Hubac, qui n'était pas la candidate de la ministre, a elle aussi été choisie par Matignon. Et la conseillère technique chargée de l'audiovisuel, Catherine Smadja, avec laquelle le cabinet du premier ministre ne parvenait pas à s'entendre, a fini par quitter la Rue de Valois.

Matignon, enfin, s'occupe plus que jamais du dossier corse. A l'Assemblée nationale, le 8 février, M. Jospin a circonscrit le rôle dévolu à M. Chevènement : gérer les rapports avec le corps préfectoral et... retrouver Yvan Colonna, l'assassin présumé du préfet Erignac.

Ar. Ch. et P. R.-D.

Matignon aux petits soins pour les associations

PLUS de 700 000 associations, 20 millions de personnes, l'un des deux secteurs, avec les toutes petites entreprises, qui créent le plus d'emplois – les associations sont ainsi le deuxième employeur dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur –, et, surtout... le laboratoire des nouvelles vocations politiques et le creuset des formes d'engagement militant d'aujourd'hui : à Matignon, on a compris qu'il fallait éviter de faire de l'anniversaire de la loi du 1^{er} juillet 1901, qui consacre le principe de la liberté d'association, un simple « gadget commémoratif ». Annoncée par le premier ministre lui-même en février 1999, la mission interministérielle pour la célébration du centenaire de la loi est déjà installée rue de Bellechasse, à Paris, sous la présidence du conseiller d'Etat Jean-Michel Belorgey, un des pères du revenu minimum d'insertion (RMI). Lundi 21 février, Lionel Jospin recevait la Conférence permanente des coordinations associatives.

« Il ne s'agit pas de confisquer sous quelque forme que ce soit au monde associatif une fête qui est d'abord la sienne », explique M. Belorgey. « Nous serons vigilants », prévient aussi Patrick Viveret, secrétaire général de la mission, rédacteur en chef de la revue *Transversales*. A la mission, on regrette que cette célébration soit coincée entre les élections municipales et législatives, quand les collectivités locales sont les principaux bailleurs de fonds des « 1901 ». « C'est le plus mauvais calendrier possible

pour les associations », commente M. Viveret. Il pense évidemment aussi à une autre date encombrante : « Il ne faut pas être naïf. 2001 n'est pas très loin de 2002 », ajoute M. Viveret.

Cent ans d'associations coincés entre droite et gauche, juste avant l'élection présidentielle, l'anniversaire est périlleux. D'ores et déjà, les bonnes volontés se sont manifestées. Jean-Marc Ayrault, le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a fait savoir qu'il tenait à rendre hommage à Pierre Waldeck-Rousseau, le père de la loi, au Palais-Bourbon – une autre cérémonie est prévue par la mission au Sénat. Alerté par le président de l'Association des maires de France, Jean-Paul Delevoye, l'Élysée surveille l'événement.

En décembre 2000, le premier ministre lancera officiellement la manifestation. M. Chirac a aussi été sollicité pour un discours. « La sincérité et l'espérance associative sont plutôt du côté de la gauche, mais la pratique et le discours sont partagés », commente M. Belorgey. Dans le discours associatif ont excellé des gens de centre droit, et il faut bien reconnaître que la gauche a parfois craint – et craint toujours – les associations venant d'ailleurs », ajoute-t-il. En gage de son indépendance, et dans le souci qu'une guerre entre les deux têtes de l'exécutif ne vienne priver les « assocos » de leur « fête ».

Ar. Ch.

La question des services et de l'emploi publics au cœur de l'agitation sociale

DES PARENTS D'ÉLÈVES qui défilent en masse, en Haute-Garonne, dans l'Hérault et dans le Gard, pour demander davantage de postes d'enseignants ; des personnels hospitaliers qui réclament plus de moyens ; des agents des finances qui mobilisent les élus locaux sur le « service public de proximité », mis en danger, selon eux, par la réforme de Bercy : l'emploi public fait un retour en force, alors que le projet d'accord-cadre sur les 35 heures dans la fonction publique négocié par Emile Zuccarelli achoppe précisément sur la question des créations nettes d'emplois.

A la veille du week-end, la fédération CGT des finances a donné le ton, en appelant ses militants à rejeter le projet d'accord dans le cadre de la consultation sur le texte organisée par l'Union générale des fédérations de fonctionnaires (UGFF) CGT. Une signature de la centrale de Bernard Thibault est de moins en moins probable, enterrant ainsi toute perspective d'accord majoritaire. Dans ce contexte, la semaine sociale devrait être marquée par la poursuite d'une certaine agitation dans les hôpitaux et au sein de l'administration des finances.

● **Hôpitaux.** Les vacances scolaires n'ont pas fait baisser la température dans les hôpitaux publics, touchés depuis le mois de décembre 1999 par des mouvements de grève sporadiques contre les restrictions budgétaires. A l'appel de l'intersyndicale CGT, CFDT, FO, UNSA, SUD-CRC, CFTC et CFE-CGC, les agents hospitaliers d'Ile-de-France devaient à nouveau manifester dans les rues de la capitale, mardi 22 février, pour « peser » sur les négociations qui se déroulent le même jour. Comme le résume un communiqué de la CGT, cette manifestation, « la dixième ou la quinzième » depuis le mois de décembre, entend « faire monter la pression des salariés pour obtenir des moyens budgétaires sans commune mesure avec les propositions ministérielles actuelles ». Des actions régionales sont en outre prévues dans le reste de la France.

Après deux séances de négocia-

tions, les 10 et 15 février, au cours desquelles le ministère de la solidarité a reconnu la nécessité de prendre des mesures immédiates pour remédier au malaise des hôpitaux, les moyens supplémentaires accordés par le gouvernement ont été unanimement jugés « insuffisants » par les organisations syndicales. La CGT a chiffré à 1,1 milliard de francs les crédits nécessaires pour financer rapidement les remplacements, augmenter les crédits de formation, soutenir l'investissement et la prévention de la violence. Pour cette troisième séance de négociation, mardi, les syndicats et leur autorité de tutelle devaient aborder le problème spécifique des urgences, confrontées, en milieu urbain, à l'afflux massif de populations précaires.

Comme pour les précédentes mobilisations, la manifestation de mardi ne devait ainsi pas donner lieu à des revendications salariales ou indiciaires : « 85 % du problème vient de la gestion flexible des personnels dans les hôpitaux. Notre administration a une logique essentiellement comptable. Pour gérer la pénurie, l'utilisation flexible des personnels apparaît comme une nécessité. Les agents peuvent être amenés à changer de poste à tout moment, sur des horaires variables. C'est cette organisation archaïque et contre-productive que nous dénonçons », explique un responsable CFDT de l'hôpital parisien de Saint-Louis. Si elle n'obtient

pas satisfaction, l'intersyndicale a déjà prévu une nouvelle manifestation nationale, pour le moment fixée au 14 mars.

● **Finances.** Après les mouvements de grève reconductible menés dans les départements tout le mois de janvier, l'intersyndicale FO, FDSU, CGT, CFDT, FSAFI, CFTC, CGC des finances, qui craint l'épuisement de ses troupes, prévoit désormais de concentrer ses actions en organisant, chaque semaine, des « jeudis noirs ». L'activité des départements informatiques du Trésor à Caen, Lyon, Toulouse a été plus ou moins perturbée en fin de semaine dernière. L'intersyndicale envisage une nouvelle manifestation nationale à Paris, le 16 mars, date déjà retenue par les enseignants de la FSU pour défilé sur le thème de la « défense de l'emploi public ». « On va essayer de voir dans quelles conditions des convergences pourraient se faire », indiquait, lundi matin, Jean-Christophe Chaumon, numéro deux de la CGT-finances.

● **La Poste.** Des mouvements sont également prévus à La Poste. La CGT a lancé une semaine d'action, du 21 au 26 février, avec des arrêts de travail au niveau départemental, pour réclamer des « créations d'emplois » dans le cadre du passage aux 35 heures. SUD-PTT appelle également le personnel à cesser le travail mardi.

Alexandre Garcia et Caroline Monnot

1920-2000, 80^e anniversaire de la bataille politique du

Congrès de Tours où fut fondé le

Parti Communiste Français

La France et les travailleurs ont besoin d'un parti révolutionnaire

MEETING à la MUTUALITÉ,

PARIS LE 26 FÉVRIER, 14 heures 30

sous la présidence de Georges HAGE

Bertrand Delanoë est officiellement candidat à l’investiture du PS pour la Mairie de Paris

Jack Lang fera connaître sa décision vendredi 25 février

Bertrand Delanoë, sénateur et président du groupe socialiste du Conseil de Paris, s’est officiellement déclaré candidat à l’investiture du PS

LA SEMAINE sera décisive pour les socialistes parisiens. La période de cinq jours de dépôt officiel des candidatures à l’investiture pour les élections municipales de mars 2001 s’est ouverte lundi 21 février, et Jack Lang a annoncé qu’il dévoilerait ses intentions vendredi. Le 30 mars, les militants trancheront.

Bertrand Delanoë, sénateur et président du groupe socialiste du Conseil de Paris, y va, lui, sans hésiter. Il l’avait fait savoir dès le 25 janvier, dans une lettre adressée aux 3 400 adhérents parisiens du

Confusion à droite

Le président du Rassemblement pour la France (RPF), Charles Pasqua, a déclaré, dimanche 20 février, sur RMC, que certains, à droite, s’étaient « un peu trompés » sur le caractère du maire de Paris, Jean Tiberi, « qui a l’air plus solide qu’il n’y paraissait ». « A l’heure actuelle, il est le seul qui ait une légitimité », a poursuivi M. Pasqua, qui a, par ailleurs, confirmé que le RPF aura « des candidats dans tous les arrondissements ».

De son côté, l’ancien premier ministre (RPR) Edouard Balladur a demandé aux dirigeants des partis de droite de se rencontrer « très rapidement » afin de « choisir la solution la meilleure ». « Il est temps que les responsables des partis se saisissent de cette affaire », a-t-il ajouté, sur France 3, en s’inquiétant de la situation actuelle, « confuse et dangereuse », et du risque de voir la droite « perdre Paris ». Interrogé sur son éventuelle candidature, M. Balladur a assuré qu’il se conformerait à la décision prise par les dirigeants de l’opposition.

PS. Il l’avait répété, huit jours plus tard, lors d’une réunion à la Sorbonne. Il a, sans tarder, relancé le message, lundi matin, au cours d’une conférence de presse, en un lieu dont le choix est en lui-même un message. Après la Sorbonne et le 5^e arrondissement, fief de Jean Tiberi, M. Delanoë a choisi d’officialiser sa candidature dans un café jeune et branché du 12^e, là où son rival virtuel, M. Lang, est censé mener le combat s’il se décide à concourir. Au *Viaduc-café*, à deux pas de la Bastille, M. Delanoë a donc confirmé ses intentions en rendant publique la lettre adressée le jour même à Patrick Bloche, premier secrétaire de la fédération socialiste de Paris. « *Posant cet acte dont je mesure la portée, je suis plus attentif que jamais à la culture militante que nous partageons* », écrit-il en insistant sur l’« ambition collective » qui l’anime.

L’APPUI DE DANIEL VAILLANT

M. Delanoë entend montrer qu’il a une longueur d’avance sur M. Lang et qu’il dispose de solides appuis dans l’appareil du PS parisien. Une « première liste » de membres de son « équipe » a donc été diffusée à la presse, lundi matin. Y figurent cent neuf noms présentés par ordre alphabétique. « Il ne s’agit pas d’un comité de soutien », explique le sénateur parisien, mais d’« une équipe qui a vocation à s’élargir d’ici au 30 mars ». Parmi ces personnalités, on note la présence de Pierre Guelman, membre du conseil fédéral du PS et conseiller parlementaire du premier ministre, Lionel Jospin. Le 18^e arrondissement de Paris, dont le ministre des relations avec le Parlement, Daniel Vaillant, est maire, et où M. Delanoë est élu depuis 1977, a fourni un gros bataillon de vingt-trois noms dans lequel figurent, outre celui de

M. Vaillant, ceux des trois secrétaires de section du PS local. Dix autres sections parisiennes, sur vingt-six, apportent leur soutien à M. Delanoë, parmi lesquelles une des trois grosses sections du 15^e ainsi que celles du 10^e et du 11^e arrondissements.

Pour le reste, même si M. Delanoë a d’ores et déjà l’appui de vingt-six des quarante-deux conseillers du groupe socialiste et apparentés de l’Hôtel de Ville, ses points d’appui sont plus dispersés. Le 13^e arrondissement, considéré comme gagnable par la gauche, où Jean-Marie Le Guen, ancien « patron » du PS parisien, est député, est pratiquement absent de la liste. Idem pour le 14^e, également susceptible de basculer, dont le chef de file local est le fabusien Pierre Castagnou. Les 19^e et 20^e arrondissements, dont les maires (PS), Roger Madec et Michel Charzat, se sont déjà prononcés pour M. Lang, sont, logiquement, peu représentés. Enfin, dans le 12^e, terre d’accueil éventuelle de M. Lang, la conseillère (PS) de Paris Michèle Blumenthal et la secrétaire fédé-

rale, Sandrine Mazetier, appuient la candidature de M. Delanoë, mais le secrétaire de la section locale, Eric Chevaillier, ne fait pas mystère de son intention de soutenir M. Lang.

L’ancien ministre de la culture, avec lequel M. Bloche s’est entretenu samedi en fin de journée, devrait assister à la soirée de « *dialogue avec les Parisiens* » que la fédération socialiste organise, mardi 22 février, au Cirque d’Hiver. M. Delanoë sera aussi présent, mais, comme M. Lang, il ne devrait pas s’exprimer. Le but de cette soirée est la présentation d’un film intitulé *Si je vous dis Paris*, réalisé en octobre 1999 à partir d’un panel d’habitants de la capitale invités au Cirque d’Hiver. Des responsables socialistes les interrogeront sur leurs désirs et leurs attentes. On parlera donc crèches, écoles, pollution, transports en commun et démocratie locale... M. Delanoë et M. Lang « prendront sûrement des notes », comme le leur suggère Patrick Bloche.

Christine Garin

Pasquaiens et villiéristes mesurent leur influence au sein du RPF

M. Pasqua en « désaccord de fond » avec M. Chirac

LA MISE EN PLACE des structures départementales (bureau, secrétariat) du Rassemblement pour la France (RPF), fondé au lendemain des élections européennes de juin 1999 par Charles Pasqua et Philippe de Villiers, a commencé samedi 19 février. Ce processus devrait s’achever le 31 mars. Quatre élections ont eu lieu au cours du week-end. Dans le Puy-de-Dôme, Elisabeth Montfort, députée européenne (villiériste), a été élue secrétaire départementale à une écrasante majorité. Coordinateur départemental nommé, à titre provisoire, par la direction nationale du RPF, Eric Giraudier (pasquaiën) a été élu dans le Gard par 170 voix contre 100 à Philippe Morel-Deville. Dans le Var, l’ancien préfet Jean-Charles Marchiani a réuni 85 % des suffrages contre Robert Descubes, soutenu, selon un des proches de M. Marchiani, par la « gauche du parti ». En Seine-Maritime, le chef de cabinet de M. Pasqua, Eric Cesari, conseiller régional de Haute-Normandie et ancien secrétaire départemental du RPR, a été battu par 57 voix contre 83 à

Hubert de Bailliencourt, un autre conseiller régional proche de M. de Villiers.

Le mouvement revendique, à l’heure actuelle, 33 000 adhérents. Candidat déclaré à l’élection présidentielle prévue en 2002, M. Pasqua a expliqué, dimanche 20 février, au « Forum RMC-*Le Figaro* », son « désaccord de fond » avec le président de la République : « *Je crois qu’il a fait siennes les théories des européistes. Aujourd’hui, qu’il le veuille ou non, en réalité, il a accepté une démarche vers le fédéralisme. Il y a donc entre nous un désaccord total.* » « *A l’heure actuelle, l’Europe rétrécit notre champ de vision* », a ajouté M. Pasqua. Interrogé sur la situation en Autriche, le président du RPF a estimé que Jacques Chirac a eu tort de prendre position : « *Que l’on fasse part de nos craintes, c’est bien. Mais que l’on intervienne de la façon dont ont est intervenu, c’est une ingérence directe dans les affaires d’un pays souverain et je ne voudrais pas que ça nous arrive demain en France.* »

Jean-Louis Saux

A Lyon, la droite fragilisée par la multiplication des candidatures

LYON

de notre correspondant

Après un séjour d’une quinzaine de jours à l’hôpital militaire du Val-de-Grâce, qui l’a retenu loin de Lyon depuis le 6 février, Raymond Barre revient aux affaires. Il trouve à son retour une droite lyonnaise encore plus divisée qu’il ne l’avait laissée avant son hospitalisation. Dernier en date des prétendants à la succession de Raymond Barre, Jean-Michel Dubernard, député RPR du Rhône, adjoint aux finances et chirurgien de renom, s’est déclaré, vendredi 18 février, « *candidat crédible prêt à mener à la bataille sous sa seule conduite une liste d’union des diverses composantes de la majorité* ».

Dès 1995, M. Barre avait annoncé qu’il ne se représenterait pas. Dans son esprit, il s’agissait de permettre aux partis de droite de s’organiser. Visiblement, le message de l’ancien premier ministre n’a pas été entendu, si ce n’est... par la gauche. Le sénateur socialiste Gérard Collomb, maire du 9^e arrondissement, a officialisé sa candidature vendredi. Le sondage de la Sofres qui le donne vainqueur dans tous les cas de figure (*Le Monde* du 11 février) n’a fait qu’ajouter au trouble qui ne cesse de croître dans les rangs de l’UDF et du RPR.

Pour l’instant, trois candidats s’y sont déclarés : Christian Philip (UDF), premier adjoint, Henry Chabert (RPR), député du Rhône et deuxième adjoint, et Jean-Michel Dubernard (RPR), député du Rhône. Jusqu’à sa mise en examen, le 28 janvier, pour « *recel d’abus de biens sociaux* », M. Chabert faisait figure de favori. Michel Forien, le président de la fédération du RPR du Rhône, ne déclarait-il pas qu’« *Henry Chabert demeure le candidat le plus approprié pour remporter l’élection municipale lyonnaise* » ?

Quinze jours après que M. Barre eut relevé M. Chabert de ses délé-

gations, M. Philip a publié un livre consacré à sa propre personne, à mi-chemin entre programme et autobiographie, et intitulé *Lyon, passionnément*. Cent soixante pages pour convaincre les électeurs lyonnais que, d’ordinaire peu enclin à la confiance, le premier adjoint aime la ville « *à qui Raymond Barre a rendu son honneur* ». L’allusion est transparente pour les Lyonnais et vise la fidélité de M. Chabert à l’ancien maire Michel Noir.

Face à un Henry Chabert déstabilisé et à un Christian Philip distancé dans les sondages, Jean-Michel Dubernard a beau jeu de saisir sa chance et de se poser en rassembleur. Reçu il y a quelques jours par Michèle Alliot-Marie, il a suggéré à la présidente du RPR « *d’investir l’homme le mieux perçu par les électeurs de droite* ».

D’AUTRES PRÉTENDANTS ?

Deux candidats pour le RPR, un pour l’UDF et un autre à gauche... La liste n’est peut-être pas close. La candidature de Jean-Michel Dubernard pourrait bien faire sortir de leur réserve d’autres prétendants. Il est peu probable qu’au cours des semaines à venir, l’UDF, dont la priorité, lors des municipales de 2001, est de conserver Lyon, cède du terrain. Michel Mercier, président de l’UDF du Rhône et président du conseil général, pourrait être un recours. Charles Millon, le président de Droite libérale chrétienne, n’a, pour sa part, sans doute pas dit son dernier mot. Et le député RPR de Saône-et-Loire, Dominique Perben, n’a encore rien exclu.

Confortablement installé dans sa mairie du 9^e arrondissement, Gérard Collomb affiche sa tranquillité. La sollicitude dont il fait l’objet de la part de Raymond Barre et la multiplication des candidatures à droite ne peuvent que le servir.

Michel Ridde

Valéry Giscard d'Estaing évoque Mitterrand, Bousquet, Vichy et... la présidentielle de 2002

L'ancien président de la République était l'invité de l'émission « Vivement dimanche » sur France 2

Dimanche 20 février, Valéry Giscard d'Estaing était l'invité de l'émission « Vivement dimanche » sur France 2. Interrogé sur les liens de François Mitter-

rand avec René Bousquet, il a expliqué qu'il « savait ». Sur Maurice Papon, qui fut son ministre du budget, il a affirmé qu'il « ne connaissait pas son

passé ». Entend-il jouer un rôle lors de la prochaine présidentielle ? « L'obstacle de l'âge n'est pas définitif », a répondu M. Giscard d'Estaing.

LES TROIS visages se sont téléscopés : celui, jeune, tellement jeune, du futur candidat victorieux à l'élection présidentielle de 1974, plongeant un regard dur et indigné sur son adversaire, invisible à l'écran : « Monsieur Mitterrand, vous n'avez pas le monopole du cœur. » Celui, déjà vieilli, du président de la République sortant, battu en 1981, les yeux embués, prenant amèrement congé des Français : « Au revouaare ! » Et enfin, celui, vieillissant, d'un éternel ancien président de la République, assis dans un sofa rouge, dimanche 20 février sur France 2, au côté de Michel Drucker. Et si cette scène du départ était à refaire, lui demande-t-on ? Valéry Giscard d'Estaing prend une rapide inspiration. « J'en ai fait un peu trop. Oui, je le dis, voilà. Je dirais la même chose. Mais je ne repartirais pas de la même façon. Il y avait dans ce départ l'idée de vide du pouvoir. Or il n'y avait pas de vide du pouvoir. Un président avait été élu. » On l'interrompt : « Il aurait fallu qu'à cet instant là, François Mitterrand arrive de l'autre côté

! » Le trait fuse : « Il aurait fallu qu'il arrive à l'heure... » On rit. Et les yeux de Valéry Giscard d'Estaing sourient.

Dix-neuf ans se sont écoulés. Le temps de l'humour, de la distance, de la sagesse ? Pas si vite, il est encore tôt. L'ancien président de la République a soixante-quatorze ans depuis le 2 février et encore bien des choses à dire. Sur François Mitterrand, Vichy et ses liens avec Bousquet, par exemple, puisqu'on le lui demande. Oui, il « savait ». Et, d'ailleurs, tout le monde pouvait savoir. Il suffisait pour cela d'« aller à la Bibliothèque nationale, indique-t-il en dénonçant l'attitude de la gauche intellectuelle, qui n'a jamais osé dire que François Mitterrand avait été vichyssois jusqu'en 1943 ».

Et, comme l'on insiste, il a d'autres souvenirs à raconter. Il connaît, dit-il, la personne qui a conseillé à son futur adversaire politique de ne pas accepter le poste de délégué général aux prisonniers dans le gouvernement de Vichy. Eh bien, précise avec délectation M. Giscard d'Estaing, « elle

m'a dit qu'il lui avait fallu plusieurs heures – c'était peut-être un peu exagéré – pour le convaincre de refuser ». Il connaissait aussi l'histoire de René Bousquet par... son père. Nouvelle anecdote. Un soir, M. Giscard d'Estaing père rentre à la maison en annonçant qu'il vient de démissionner d'un conseil d'administration. « Pourquoi l'avez-vous fait ? », s'enquiert le jeune Valéry. « Parce que l'on vient de recruter Bousquet. » « Moi, insiste l'ancien président de la République, je ne l'aurais jamais reçu. »

« JE NE VOUS RÉPONDRAI PAS »

Et Maurice Papon, qui fut son ministre du budget ? Le regard de Valéry Giscard d'Estaing se voile légèrement. « Je ne connaissais pas son passé. Si je l'avais connu, je ne l'aurais pas nommé. » Un temps. Il se reprend, se justifie : « Avec Raymond Barre, quand NOUS l'avons nommé... », il fallait un homme compétent, Maurice Papon était rapporteur général du budget et, ajoute-t-il, dans une ultime défausse, il exerçait de hautes « res-

ponsabilités dans le parti gaulliste... » « On dit de vous que vous êtes un tueur », lui lance Bruno Masure. « Ceux qui disent cela sont des gens qui me doivent tous quelque chose et qui, rendus à eux-mêmes, ont échoué. Et ils n'assument pas cet échec », observe-t-il tranquillement. Une autre cible ? « De Lionel Jospin, vous dites que c'est un homme intègre qui respire l'honnêteté », lui dit-on. « Intègre, oui. Je n'ai pas dit qu'il respire l'honnêteté. »

Enfin arrive « la » question. L'ancien président entend-il « jouer un rôle » lors de la prochaine élection présidentielle ? « Je ne vous répondrai pas. Et c'est un conseil que je donne aux autres. Car l'opinion publique les voit comme candidats, analyse leurs forces et leurs faiblesses, et les écarte. » La dernière question, muette, est posée par la caméra qui scrute le visage sur le sofa. M. Giscard d'Estaing l'a entendue et lui répond : « L'obstacle de l'âge n'est pas définitif... »

Pascale Robert-Diard

Le Conseil constitutionnel est invité à trancher la situation de M. Dumas

Il peut constater une « démission d'office »

LE CONSEIL constitutionnel est désormais invité à trancher rapidement la situation de son président en titre, Roland Dumas. Après le renvoi de celui-ci devant le tribunal correctionnel de Paris, en marge de l'affaire Elf, pour « complicité et recel d'abus de biens sociaux » (Le Monde daté 20-21 février), il ne fait plus guère de doute que l'image, voire l'autorité de l'institution souffriraient lourdement du statu quo qui prévaut depuis la mise en « congé » de M. Dumas, le 23 mars 1999, et son remplacement – par intérim – par le doyen d'âge, Yves Guéna.

François Hollande l'a dit sans ménagement, dimanche 20 février, au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI ». Estimant que la question du « statut » de Roland Dumas « est posée depuis sa première mise en examen » et l'est de nouveau « aujourd'hui, même s'il est en congé », le premier secrétaire du Parti socialiste a déclaré : « Je souhaite que le Conseil constitutionnel nous dise si M. Roland Dumas est dans une situation compatible avec l'état de l'instruction judiciaire. (...) S'il y a incompatibilité avec la situation judiciaire, alors, qu'il y ait une démission d'office ! S'il n'y a pas d'incompatibilité, alors, que le congé soit prolongé ! Il faut éviter toute polémique, et la seule façon de l'éviter, c'est que l'instance qui y est habilitée – d'autant plus qu'elle est concernée – dise le droit. » Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, s'est prononcé dans le même sens, lundi sur France-Inter.

Nul doute que les huit juges constitutionnels et leur président en titre vont être amenés à soulever, une nouvelle fois, chaque terme de l'ordonnance du 7 novembre 1958 sur le Conseil constitutionnel et du décret du 13 novembre 1959

qui en précise l'application.

L'article 1 de ce dernier texte dispose, en effet, que « les membres du Conseil constitutionnel ont pour obligation générale de s'abstenir de tout ce qui pourrait compromettre l'indépendance et la dignité de leurs fonctions ». L'article 5 précise que « le Conseil constitutionnel apprécie, le cas échéant, si l'un de ses membres a manqué » à cette obligation générale. Dans un tel cas, indique l'article 6 du décret, le Conseil « se prononce au scrutin secret à la majorité simple des membres le composant, y compris ses membres de droit », c'est-à-dire, en l'occurrence, l'ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, qui n'a jamais siégé rue de Montpensier.

Enfin, l'article 10 de l'ordonnance prévoit la possibilité que le Conseil « constate la démission d'office » d'un de ses membres s'il a manqué à ses obligations.

« QUELQUE CHOSE DE NET »

Les membres du Conseil qui ont pu être contactés, lundi 21 février, admettent qu'ils sont placés dans une situation « sans précédent ». Tenus à une stricte obligation de réserve, ils ne souhaitent pas s'exprimer publiquement. Mais ils ne cachent pas qu'ils vont devoir « arriver rapidement à quelque chose de net ».

Une concertation entre eux, voire une réunion pourrait se tenir, dans les prochains jours, pour déterminer précisément leur attitude. « Il convient de respecter les formes juridiques, y compris pour ménager les susceptibilités », note l'un d'entre eux. Cependant, ajoute-t-il, « moins on attendra, mieux ça vaudra pour la dignité du Conseil et pour la République ».

Gérard Courtois

Manifestations avant le débat sur la chasse de nuit

UN MILLIER de chasseurs au gibier d'eau ont manifesté, samedi 19 février, à Saint-Amand-les-Eaux (Nord), ville dont le maire est Alain Bocquet, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale. Ils espèrent un soutien communiste à la proposition de loi UDF tendant à légaliser la chasse nocturne au gibier d'eau, qui sera discutée en séance publique mardi 22 février. M. Bocquet a reçu une délégation des chasseurs et leur a indiqué que le groupe communiste décidera sa position mardi. Le mouvement de jeunesse des Verts, « Chiche ! », la Ligue de protection des oiseaux (LPO), le WWF-France (Fonds mondial pour la nature) et l'association Agir pour l'environnement devaient organiser, de leur côté, lundi 21 février, en début de soirée, un « rassemblement contre l'extrême chasse », à proximité du Palais-Bourbon. Selon la LPO, à l'origine de cette initiative, plus de deux millions de personnes dans les quinze pays de l'Union européenne ont signé une pétition demandant le respect par Paris de la directive européenne sur la chasse aux oiseaux migrateurs.

Les mouvements de main-d'œuvre s'amplifient avec la reprise

LES RECRUTEMENTS en général et les embauches en contrat à durée indéterminée dans l'industrie ont augmenté en 1997 et 1998, selon une étude publiée samedi 19 février par les services statistiques du ministère de l'emploi (Dares). Le taux de rotation (moyenne entre le taux de recrutements et de départs) est passé de 33 % des effectifs (présents en début d'année) en 1996 à 36,5 % en 1998.

Le taux de licenciement économique s'est réduit, alors que le taux de démission augmentait, les salariés étant davantage enclins à quitter leur poste alors que la reprise de l'activité devenait perceptible, souligne l'étude. Les fins de contrats à durée déterminée (CDD) continuent cependant de représenter plus de la moitié des motifs de « sortie » de l'entreprise. D'une branche à l'autre, les chiffres varient fortement, les flux de personnels étant plus importants dans le tertiaire et plus forts dans les petites entreprises que dans celles de deux cents salariés et plus.

DÉPÊCHES

■ UNEDIC : la prorogation jusqu'au 30 juin de la convention de l'assurance-chômage de l'Unedic, décidée le 23 décembre par le patronat et quatre syndicats, CGT exceptée, fait l'objet d'arrêtés publiés dimanche 20 février au Journal officiel. Ces arrêtés portent agrément des avenants concernant les conventions d'assurance-chômage et d'assurance-conversion, ainsi que l'accord sur l'ARPE (allocation de remplacement pour l'emploi). Pour ce dispositif, il est précisé que la prorogation jusqu'au 30 juin entraînera des dépenses « évaluées à 2,7 milliards de francs » qui seront « imputées sur le fonds paritaire d'intervention en faveur de l'emploi ».

■ PAYS BASQUE : près de mille manifestants ont défilé, samedi 19 février, à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), pour soutenir un prisonnier basque en grève de la faim à la prison de Fresnes, Daniel Derguy. Après la manifestation, quelques incidents sans gravité se sont produits dans le quartier du Petit Bayonne, fief traditionnel des nationalistes basques. Daniel Derguy a été condamné en mai 1997 à deux peines de dix ans d'emprisonnement pour participation en récidive à une association de malfaiteurs.

FAMILLE L'Assemblée nationale doit examiner, mercredi 23 février, la proposition de loi, adoptée à l'unanimité au Sénat, sur la réforme des prestations compensatoires versées

en cas de divorce. Ce texte, qui fait l'objet d'un consensus politique, doit limiter les excès de la loi de 1975, qui aboutissait souvent au versement d'une rente à vie à l'un des

anciens conjoints. ● LE MONTANT de la prestation compensatoire n'est presque jamais révisé par les tribunaux et peut continuer à être versé par les enfants du l'ancien conjoint.

● CETTE RENTE pose le problème d'un « chèque mensuel qui pourrit les relations familiales », estime Jean Million-Ranquin, président de l'Association pour la réforme des

prestations compensatoires. ● PORTRAIT d'un homme qui verse un quart de son salaire à une femme qu'il ne connaît pas : l'ex-épouse de son père disparu.

Divorce : le Parlement veut éviter les abus des prestations compensatoires

Adoptée à l'unanimité par les sénateurs, la réforme du dispositif issu de la loi de 1975 doit être examinée mercredi par l'Assemblée nationale. Les parlementaires doivent moderniser un texte qui oblige souvent le divorcé, voire ses enfants, à verser une rente à vie à son ancien conjoint

DEPUIS des années, il en est question : la réforme de la prestation compensatoire versée en cas de divorce ne suscite guère d'opposition. Députés et sénateurs de toutes tendances politiques s'accordent aujourd'hui sur la nécessité de moderniser le dispositif issu de la loi du 11 juillet 1975 sur le divorce, qui aboutit souvent au versement d'une « rente à vie ». Symbole de ce consensus, la réforme lancée par le Sénat est co-signée par le centriste Nicolas About (Yvelines) et le communiste Robert Pagès (Seine-Maritime). Le texte, adopté à l'unanimité au Sénat, en première lecture, le 25 février 1998 (*Le Monde* du 27 février 1998), sera débattu mercredi 23 février à l'Assemblée nationale, où semble se dégager le même consensus.

C'est « l'urgence de cette réforme » qui, selon Alain Vidalies (PS, Landes), rapporteur du texte devant la commission des lois de l'Assemblée, a poussé le gouvernement à inscrire cette proposition de loi sénatoriale à l'ordre du jour prioritaire, plutôt que de l'intégrer, comme prévu initialement, au vaste projet de révision du droit de la famille annoncée pour la fin 2000 ou le début 2001. Et de rappeler les « nombreux cas douloureux, les situations manifestement iniques dont sont saisis très fréquemment les parlementaires dans leurs permanences ».

En instaurant une prestation

forfaitaire destinée à compenser « autant que possible la disparité que la rupture du mariage crée dans les conditions de vie respectives » (article 270 du Code civil), le législateur souhaitait, en 1975, mettre fin aux innombrables conflits pécuniaires intervenant, entre ex-époux, à propos des pensions alimentaires et encombrant les tribunaux.

« LIEN JAMAIS ROMPU »

Le versement sous forme d'un capital devait permettre de régler une fois pour toutes, dès la séparation, la question financière. Dans la pratique, pourtant, les tribunaux se sont éloignés du texte et ont privilégié (dans 80 % des cas) la rente, viagère ou temporaire, révisable seulement dans des cas d'« exceptionnelle gravité », c'est-à-dire presque jamais.

Que l'ex-femme vienne à se remarier avec un homme fortuné ne suffit pas, aux yeux des juges, à justifier la révision de la rente. Le chômage du débiteur n'est pas davantage pris en considération. Une association pour la réforme des prestations compensatoires (Arpec) s'est ainsi constituée à Bron (Rhône), à l'initiative de Jean Million-Ranquin, divorcé en 1978, aujourd'hui retraité, dont le montant de la rente versée à son ex-femme n'a pas diminué tandis que ses revenus fondaient de moitié (*Le Monde* du 18 octobre 1997). L'Arpec est aujourd'hui

forte de 5 000 adhérents ; des hommes, essentiellement, puisque dans 95 % des cas, c'est l'ex-époux qui se voit condamné à verser une prestation compensatoire. Mais les rangs de l'association se gonflent également d'un nombre croissant d'épouses de divorcés, lasses de devoir contribuer au versement d'une prestation compensatoire à l'ex-femme de leur mari.

« Ce qui pose problème dans la prestation compensatoire, c'est moins les sommes versées que le lien jamais rompu entre ex-époux », résume le président de l'Arpec. La commission des lois de l'Assemblée nationale, qui a adopté mercredi 26 janvier la proposition de loi sénatoriale en l'amendant, est allée dans son sens en insistant, plus encore que le Sénat, sur la nécessaire disparition de la rente au profit du versement d'un capital – quitte à ce que le règlement de ce dernier s'échelonne sur huit ans.

Cette forme de règlement immédiat correspond davantage à l'évolution de la société, ont souligné les députés. Le juge ne pourrait plus fixer la prestation compensatoire sous forme de rente qu'« à titre exceptionnel » et par décision « motivée », « en raison de l'âge ou de l'état de santé » du créancier.

Les membres de la commission des lois ont par ailleurs précisé les modalités de fixation du montant



de la prestation : durée du mariage et « situation professionnelle des époux au regard du marché du travail » seront prioritairement pris en compte. Ils ont élargi les possibilités de révision à la baisse du montant de la prestation. Tout « changement important dans les ressources ou les besoins » des parties pourra désormais être mis en avant, par le débiteur comme par ses héritiers.

L'idée de supprimer le versement de la rente lors du décès du débiteur ou du remariage du

créancier a été rejetée, mais ces événements familiaux devront être pris en compte par le juge au titre des « changements importants ».

MARIAGE « ASSURANCE-VIE »

Il est de l'« intérêt des femmes de prendre conscience que le mariage n'est pas une « assurance-vie » et qu'il leur faut donc compter sur leurs propres forces, c'est-à-dire avoir un métier et travailler », n'a pas hésité à rappeler Véronique Neiertz (PS, Seine-Saint-Denis),

plaidant en faveur du caractère dérogatoire et exceptionnel de la rente viagère. Enfin, des « dispositions transitoires » ont été adoptées par la commission, qui autorisent la révision à la baisse des rentes viagères attribuées avant l'entrée en vigueur de la réforme, toujours en cas de changement important dans les ressources ou les besoins des parties. Ces rentes peuvent également être transformées en capital.

TRIBUNAUX SUBMERGÉS

En février 1998, lors du vote de la proposition de loi au Sénat, la garde des sceaux, Elisabeth Guigou, s'était opposée à une trop grande extension des possibilités de révision du montant de la prestation, de peur que ressurgisse le contentieux pécuniaire du « temps de la pension alimentaire ». Sa position semble avoir évolué. « Les propositions d'Alain Vidalies vont dans le sens du projet de gouvernement, commente-t-on aujourd'hui dans son entourage. Ils rejoignent les conclusions du rapport de Françoise Dekeuwer-Defossez ». Ce rapport, remis en septembre 1999, est censé servir de fondement à la réforme du droit de la famille. Il reste que, dès le vote définitif de la loi, les tribunaux ont de fortes chances de se trouver submergés par les demandes de révision.

Clarisse Fabre et Pascale Krémer

Le long combat juridique de Pascal, débiteur par héritage

CHAQUE MOIS, Pascal Miranda travaille une semaine pour une femme qu'il ne connaît pas. Chef de cabine chez Air France, il verse près d'un quart de son salaire à la seconde épouse de son père. Cette prestation compensatoire est

PORTRAIT

Ce père de famille verse le quart de son salaire à une inconnue : la seconde ex-épouse de son père disparu

bien la seule chose que ce dernier lui ait léguée, résume-t-il, amer.

Pascal, âgé de quarante-neuf ans, n'en avait que six lorsque son père a quitté sa mère, « du jour au lendemain », pour s'en aller vivre avec une autre. « Je n'ai aucun souvenir de mes parents ensemble. » Son père « tire alors un trait sur le passé » et ne cherche pas à maintenir un lien avec lui. En 1964, il divorce d'avec la mère de Pascal et se voit imposer de lui verser 400 francs mensuels pour les besoins de son fils, obligation à laquelle il ne se plie que très irrégulièrement. En 1980, à la naissance de son premier enfant, Pascal envoie à son père un télégramme : « Il est venu le voir une fois, et puis nos relations sont devenues aussi inexistantes qu'auparavant... »

En 1997, enfin, le père de Pascal se manifeste. Post mortem, par l'entremise de l'avocat de sa

deuxième femme, dont il avait divorcé en 1980 : Pascal Miranda reçoit une lettre recommandée l'informant qu'il lui incombe de se substituer à son père décédé pour le paiement de la pension compensatoire due à cette seconde épouse. N'ayant pas été informé par le notaire de l'existence de cette prestation lors du règlement de la succession, Pascal n'avait pas refusé l'héritage de son père. « 4 800 francs par mois ! Ça m'a fait un choc... » Stupéfaction : « Je ne connaissais même pas ce terme de prestation compensatoire, que je confondais avec celui de pension alimentaire. » Puis colère. « Je me suis acheté le code civil, le code de procédure civile, j'ai pris un avocat. Et j'ai commencé à me battre pour obtenir une révision. »

S'il se lance à corps perdu dans le combat juridique, sa femme, avoue-t-il, « le ressent plus durement parce que, dans sa famille, les parents sont conscients de leurs responsabilités ». « Tout cela, dit-il pudiquement, a un retentissement sur notre vie de famille. Cela nous pourrit la vie. Ma mère s'en rend malade. » Les cheuveux gris coupés courts, des lunettes de presbytie en sautoir, il a posé, comme un écolier le jour de la rentrée, un gros cartable de cuir sur ses genoux. D'où il ne cesse d'extraire des documents : sa demande de révision, qui a abouti, en avril 1998, à un premier jugement du tribunal de grande instance de Nanterre lui imposant le versement d'un capital de 350 000 francs à la seconde épouse de son père au titre de l'article L 276-2 du code civil

– « A la mort de l'époux débiteur, la charge de la rente passe à ses héritiers ». Puis un arrêt de la cour d'appel de Versailles, rendu le 10 février, qui a ramené cette somme à 200 000 francs.

« UNE PROFONDE INJUSTICE »

« J'ai le sentiment d'être victime d'une profonde injustice », d'un texte « mal fichu, mal appliqué par les juges », lance-t-il. Mais « la justice n'aime pas reconnaître qu'elle a tort, surtout quand une réforme aboutirait à un afflux considérable de demandes de révision dans les tribunaux déjà débordés ». Tandis que la seconde épouse de son père touche la pension de réversion de celui-ci, qu'elle s'est vue offrir un appartement de cinq pièces à Neuilly, « moi, il ne m'a pratiquement rien légué », rappelle Pascal qui, aujourd'hui, s'interroge : ira-t-il jusqu'en cassation ? « Tout cela est lourd... »

Il reprend, comme à la recherche d'une nouvelle énergie : « Mon père s'est toujours désintéressé de mon sort. Il s'est marié avec cette femme quand j'avais seize ans. Je n'ai aucun lien de parenté avec elle et j'ai trois fils qui vont faire des études. Je gagne pour l'instant 22 000 francs par mois mais dans un an, je serai obligé de prendre ma retraite et mes revenus vont chuter. Au nom de quelle morale devrais-je verser tout cet argent à une inconnue ? »

P. Kr.

Jean Million-Ranquin, président de l'Association pour la réforme des prestations compensatoires (Arpec)

« Il faut éviter ce chèque mensuel qui entretient la haine, pourrait les relations familiales »

« Remettez-vous en cause l'existence même de la prestation compensatoire ? »

– Non, ce n'est pas le principe même de cette prestation que nous contestons. Au moment de sa création, par la loi de juillet 1975 qui réformait le divorce, la prestation compensatoire relevait d'un prin-

cipe généreux et logique : elle permettait d'éviter que les femmes, qui à l'époque travaillaient bien moins souvent qu'aujourd'hui, se retrouvent du jour au lendemain sans ressources au moment du divorce. Contrairement à ce qui se passe dans le cadre de la pension alimentaire, elles n'avaient plus à prouver la faute de l'époux pour être indemnisées, mais simplement à faire état d'une disparité de revenus dans le couple. Il est tout aussi normal aujourd'hui qu'on donne, au moment du divorce, un coup de pouce à celui qui est le moins favorisé financièrement afin qu'il se remette en selle : il n'y a aucune raison qu'un homme parte avec 50 000 francs de salaire en laissant sa femme sans un centime !

– Ce sont donc les modalités d'application de la loi que vous contestez ?

– Ce texte a été dévoyé dans son application : à l'origine, la presta-

tion devait être versée sous la forme d'un capital forfaitaire et indemnitaire, et ce n'est qu'à défaut de capital qu'était envisagé un versement sous forme de rente. Les juges, pourtant, ont privilégié la rente. Or les possibilités de révision sont à peu près nulles (sauf « exceptionnelle gravité », tandis que la conjoncture économique a bien changé depuis les « trente glorieuses », et qu'arrive à l'âge de la retraite une partie des hommes condamnés à verser cette prestation. Ce qui aboutit parfois à des situations dramatiques...

– Comment expliquez-vous un tel « dévoiement » ?

– On a demandé du jour au lendemain aux magistrats de passer d'une pension alimentaire versée sous forme de rente à une prestation compensatoire versée sous forme de capital. Pour autant, on ne les a guère informés, et on ne leur a pas donné les outils d'évaluation de

cette indemnisation. Ils ont donc continué à privilégier le versement sous forme de rente, d'autant que cette dernière, contrairement au capital, est déductible des impôts.

Il faut revenir à une prestation versée sous forme de capital

– Quelles évolutions suggérez-vous ?

– Il faut revenir à une prestation versée sous forme de capital dans la totalité des cas, ce qui règle le problème des révisions et de la transmissibilité aux héritiers du débiteur. Et permet d'éviter ce lien jamais rompu entre les anciens époux, ce chèque mensuel qui entretient la haine, pourrait les relations familiales.

– Etes-vous confiant dans le vote de la loi ?

– Nous espérons qu'en juin tout sera réglé, car l'ensemble des groupes parlementaires est aujourd'hui convaincu que ce texte est archaïque et injuste. La France est très en retard sur les autres pays européens : même en Italie, l'indemnité est supprimée si la créancière se remarie. Restent les craintes d'Elisabeth Guigou face à l'afflux des demandes de révision, puisque quelque 400 000 familles sont concernées et que la loi préviendra sans doute des mesures transitoires permettant la révision des rentes en cours dans les cas de changements importants des ressources de l'une ou l'autre des parties, ainsi que la possibilité de capitaliser les rentes en cours. »

Propos recueillis par Pascale Krémer

chaPitre.com
VOTRE BIBLIOTHÈQUE SUR INTERNET

Où trouver un livre ancien ou épuisé ?

www.chapitre.com

- 200 000 livres anciens
- Service de recherche gratuit
- 800 thèmes et catalogues thématiques

e-mail : librairie@chapitre.com
41, rue de Richelieu - 75001 Paris
Fax : 01 42 97 94 96 - 3615 Aflr

chaque mercredi

La Lettre du Pouvoir hebdo

L'actualité des dirigeants politiques et des états-majors

3600 frs / an

Editions Jean-François Doumic
5 rue Papillon 75009 Paris - Tel 01 42 46 58 10

Recours de plus de mille Haïtiens expulsés de Guyane et de Saint-Martin Ils réclament au moins 300 000 francs chacun

CAYENNE

de notre correspondant

La France devra-t-elle payer des centaines de millions de francs de dommages et intérêts pour sa politique d'expulsion dans les territoires d'outre-mer ? 648 Haïtiens installés en Guyane et à peu près autant résidant dans l'île de Saint-Martin, renvoyés dans leur pays d'origine entre janvier 1990 et juin 1998 dans des conditions que leurs avocats jugent « indignes d'un Etat de droit », réclament chacun entre 300 000 et 400 000 francs. En début d'année, ils ont assigné l'Etat devant les tribunaux de grande instance de Cayenne (Guyane) et de Basse-Terre (Guadeloupe) pour non-respect des procédures de reconduite à la frontière.

La démarche repose sur les conclusions d'une enquête réalisée par les associations haïtiennes Justice et Paix et Haïti Solidarité. Elles se sont rendues dans les régions d'où sont originaires la plupart des immigrés haïtiens. Sur place, elles ont recueilli les témoignages d'hommes et de femmes interpellés en Guyane et à Saint-Martin. Ils ont raconté comment, après avoir fui la dictature des Duvalier, ils sont arrivés la terre française, « synonyme de liberté et de droits de l'homme ». Ils ont décrit leur arrestation au cours de vastes opérations de contrôle d'identité, puis leur expulsion immédiate vers Port-au-Prince par charter, ou par lignes régulières d'Air Guadeloupe et Air Saint-Martin.

Leur avocat, M^e Alain Manville, a relevé de nombreuses voies de fait dans la procédure : contrôles d'identité effectués au domicile, atteintes à la vie familiale... « Nous allons d'abord démontrer au juge qui sera saisi de l'affaire que ces gens ont été reconduits à la frontière et ce sera alors à l'Etat de prouver que les procédures ont été respectées », explique-t-il. Très souvent confronté à ce type de dossier à Fort-de-France et

Cayenne, M^e Manville rappelle que les départements d'outre-mer, et en particulier la Guyane et l'île de Saint-Martin, sont soumis à un régime spécifique en matière de droit des étrangers.

DEUX EXCEPTIONS LOCALES

Dans ces régions, l'ordonnance de 1945 sur le statut des étrangers s'applique depuis 1982, mais avec certaines dispositions dérogoatoires. Ailleurs en France, une décision préfectorale d'arrêté de reconduite à la frontière peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif. Suspensif, ce recours permet d'examiner les situations particulières, en invoquant notamment la Convention européenne des droits de l'homme. L'ordonnance de 1945, révisée par la loi Chevènement de 1998, a étendu l'application de ce texte à la Martinique et à la Guadeloupe. Mais pas à la Guyane et à Saint-Martin.

« Le seul cas de recours en Guyane et à Saint-Martin, c'est quand la rétention administrative dure plus de quarante-huit heures. Dans ce cas, l'étranger doit être déféré devant un juge qui statue sur la prolongation ou non de cette détention. Mais aujourd'hui, toutes les reconduites à la frontière se font en moins de deux jours », explique M^e Manville. Les défenseurs des Haïtiens refoulés ne se font guère d'illusions : ils ne croient pas que la France reconnaitra les pratiques dénoncées. L'objectif est seulement de « faire payer la France » au sens propre du terme. Et ils promettent de ne pas s'arrêter en si bon chemin. Environ dix mille étrangers sont reconduits à la frontière chaque année depuis la Guyane, soit autant que pour toute la France métropolitaine. Les avocats estiment que 70 % de ces expulsions sont réalisées dans des conditions contestables.

Stéphane Urbajtel

Un adjoint au maire de Nice mis en examen

L'ADJOINT (RPR) au maire de Nice chargé de la sécurité, Jean Hanot, a été mis en examen pour « complicité d'atteinte à la liberté individuelle » dans l'enquête sur les évacuations de personnes sans domicile fixe vers le Mont-Chauve, à la lisière de l'agglomération niçoise, en juillet 1996. Quelque 1 500 sans-abri avaient été conduits hors de la ville par des policiers municipaux, en vertu de l'arrêté anti-mendicité pris par le maire (RPR) de Nice, Jacques Peyrat. Des plaintes avaient été déposées, en 1996 et en 1997, par des victimes assurant avoir été emmenées contre leur gré ; la procédure s'était heurtée à l'inaction du parquet. Un reportage de Canal+ montrant les faits et sur lequel des agents municipaux apparaissaient identifiables avait été versé au dossier, mais la cassette avait disparu. L'enquête avait connu un nouveau départ après la nomination à Nice du procureur Eric de Montgolfier. Deux policiers municipaux avaient été mis en examen au printemps 1999 (Le Monde du 13 novembre 1999). Ils avaient alors certifié que M. Hanot se trouvait sur place lors d'opérations d'évacuation.

DÉPÊCHES

■ « VACHE FOLLE » : le septième cas d'encéphalopathie spongiforme bovine depuis le début de l'année a été décelé dans l'Ain chez un animal né en 1995, après l'interdiction des farines de viande et d'os, a annoncé dimanche 20 février le ministère de l'agriculture. Le troupeau de plus de 600 bêtes auquel appartenait le veau a été abattu et incinéré. Il s'agit du 87^e cas en France depuis 1991.

■ SPOLIATION : sept associations représentant les enfants juifs survivants de la Shoah ont élaboré une « plate-forme revendicative » réclamant notamment « la reconnaissance des qualités du statut de victime pour tous les enfants juifs sans distinction ni discrimination aucune ». Elles demandent que les indemnités soient payées « par les autorités françaises, et elles seules », et non « avec les biens volés des familles juives ».

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jean-Pierre François

A la suite de la publication dans nos colonnes d'extraits du réquisitoire définitif du procureur de la République de Paris demandant le renvoi de Roland Dumas devant le tribunal correctionnel (Le Monde du 11 février), nous avons reçu de Jean-Pierre François la mise au point suivante :

J'ai pris connaissance avec stupéfaction de l'interprétation donnée par le parquet à mon témoignage dans l'affaire Elf-Dumas. En rapportant au juge suisse Paul Perraudin les démarches d'Alain Gomez et mes conversations subséquentes avec Roland Dumas, je n'ai fait que rétablir une vérité méconnue ou

déformée. Mes déclarations ont clairement démontré que M. Dumas comme moi-même avions déconseillé à Thomson de payer des commissions, considérées comme indues. C'est manifestement dénaturer le sens de mon témoignage que d'en inférer un avertissement que j'aurais suggéré à M. Dumas, propre à lui indiquer une origine frauduleuse – par ailleurs fort contestable – des fonds dont aurait disposé M^{me} Deviers-Joncour. Une telle imputation relève soit d'une mauvaise lecture, soit d'une volonté d'argumentation sujette à caution.

Listériose : de nouvelles mesures préventives demandées aux industriels de la charcuterie

L'origine de l'actuelle épidémie n'a toujours pas été identifiée

L'enquête épidémiologique nationale menée depuis deux mois n'a pas encore permis d'identifier l'origine de l'épidémie de listériose. Toutes

les personnes contaminées ont consommé de la charcuterie ainsi que des produits au lait cru. La secrétaire d'Etat aux PME, Marylise Lebranchu, a

demandé aux industriels de la charcuterie une réduction de la période de consommation de leurs produits de 42 à 30 jours.

EN DÉPIT d'une enquête épidémiologique nationale de grande ampleur, l'origine alimentaire de l'épidémie de listériose qui sévit depuis la fin du mois de décembre n'a toujours pas été identifiée. Les responsables de l'Institut national de veille sanitaire (INVS), ceux des services vétérinaires ainsi que ceux de la répression des fraudes devaient se réunir, mardi 22 février, pour confronter les résultats des dernières investigations menées auprès des proches des victimes ainsi que dans les réseaux de production et de distribution des produits a priori les plus susceptibles d'être contaminés par *Listeria monocytogenes*.

Le bilan actuel de l'épidémie est de 23 cas (et non de 30 comme nous l'indiquions par erreur dans nos éditions datées 20-21 février), dont 7 mortels. « Le premier cas a été diagnostiqué à la fin du mois de novembre », a précisé au Monde le professeur Jacques Drucker, directeur général de l'INVS. Rien n'a ensuite été observé durant un mois. Puis plusieurs cas ont été diagnostiqués à la fin décembre et un pic épi-

démique a été observé à la mi-janvier. Le dernier cas recensé date du 6 février mais rien ne nous permet, à l'heure actuelle, d'affirmer que cette épidémie est éteinte. » Les différents ministres chargés de la sécurité alimentaire avaient initialement pris la décision de ne pas rendre publiques les données dont ils disposaient sur ce thème tant que l'origine des infections n'avait pas été identifiée et tant qu'une mesure de retrait des aliments suspects ne pouvait être prise. La publication dans la presse, samedi 19 février, des premières informations sur l'épidémie les a toutefois conduits à modifier leur position.

Jean Glavany, ministre de l'agriculture, a ainsi précisé, samedi, que les contaminations concernaient 19 départements répartis sur l'ensemble du territoire. Les recherches épidémiologiques sont en outre compliquées par le fait que toutes les personnes atteintes ont consommé diverses charcuteries (jambon blanc, pâté, saucisson sec, cervelas, langue de porc), ainsi que des produits au lait cru. « Je peux vous dire qu'il n'y a pas eu de

temps perdu. Avant de conclure à une épidémie, il y a toute une série de vérifications à effectuer, a pour sa part déclaré au Journal du Dimanche (du 20 février) Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale. Il faut analyser et comparer les souches de *Listeria* des différents cas enregistrés. Des délais techniques sont incompressibles. Si nous avons décidé de communiquer aujourd'hui, c'est pour faire bénéficier les personnes à risque de conseils de prudence. Nous sommes mobilisés sur cette question 24 heures sur 24, car il s'agit d'une course contre la montre. Tant que l'on a pas identifié le mode de contamination afin de prendre des mesures, des personnes sont en danger. »

MÊMES CRITÈRES

Afin de réduire le risque de survenue d'épidémies ultérieures, Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux PME, au commerce et à l'artisanat, a demandé aux industriels de la charcuterie de réduire de 42 à 30 jours la période durant laquelle l'ensemble de leurs pro-

duits peuvent être consommés. En janvier, à la suite l'épidémie de listériose liée à la consommation de rillettes, ces industriels avaient accepté une telle réduction, mais pour les seules rillettes.

Le gouvernement pourrait d'autre part traduire en termes réglementaires un avis rendu le 17 janvier par l'Agence française de la sécurité sanitaire des aliments (Afssa). Cet avis demandait aux pouvoirs publics de renforcer les précautions en imposant aux produits de charcuterie les mêmes critères sanitaires microbiologiques (absence totale de *Listeria monocytogenes* par échantillon de 25 grammes à la sortie d'usine) que ceux appliqués depuis sept ans pour les fromages au lait cru. Alors que l'Afssa annonce la publication dans les prochains jours d'un important rapport sur les nouvelles mesures préventives concernant la listériose, la question sera débattue, mercredi 23 février, dans le cadre du Conseil national de sécurité sanitaire.

Jean-Yves Nau

Le CCF soutient

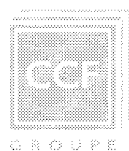
l'exposition magnum[®] essais sur le monde

Du 2 février au 7 mai 2000. Bibliothèque nationale de France. 58 rue Richelieu. Paris 2^e.



Martin Parr, Londres 1997 - © Magnum

Au CCF, nous n'oublions jamais que c'est avant tout la façon dont on regarde le monde qui fait la différence.



L'efficacité discrète d'une grande banque.

DISPARITIONS

Anatoli Sobotchak

Une figure marquante de la démocratie russe

L'**ANCIEN** maire réformateur de Saint-Pétersbourg, Anatoli Sobotchak, figure majeure du mouvement démocratique russe – malgré les accusations de corruption qui ont pesé contre lui ces dernières années – est mort à l'âge de soixante-deux ans d'une crise cardiaque, dimanche 20 février, dans la cité balnéaire de Svetlogorsk (région de Kaliningrad).

Ce professeur de droit, né le 10 août 1937 à Tchita (Sibérie) dans une famille de comptables, s'était imposé dès la fin des années 1980 comme l'un des plus fervents partisans des réformes démocratiques en URSS, accueilli à l'Ouest comme l'espoir d'une nouvelle génération d'intellectuels et de politiciens russes. Mais Anatoli Sobotchak restera également dans l'histoire comme celui qui, au début des années 1990, mit le pied à l'étrier à un jeune inconnu au destin prometteur : Vladimir Poutine, son ancien élève à la faculté de droit de Leningrad, revenu d'une longue mission en Allemagne pour le KGB, et dont il fit son bras droit à la mairie de Saint-Pétersbourg. Disparaît ainsi l'une des rares personnalités russes à avoir suivi de près la carrière naissante de Vladimir Poutine, le président par intérim, aujourd'hui donné vainqueur à la présidentielle de mars prochain.

Elu au Congrès des députés du peuple d'URSS – le premier Parlement démocratique – au printemps 1989, Anatoli Sobotchak a le parcours classique d'un démocrate russe. En juillet 1990, suivant l'exemple de Boris Eltsine, l'étoile montante, il déchire sa carte du Parti communiste de l'URSS, dont il était membre depuis juin 1988. En juin 1991, tout juste élu maire de Leningrad, il cofonde avec Edouard Chevardnadze, l'actuel président géorgien – à l'époque ministre soviétique des affaires étrangères –, le Mouvement des réformes démocratiques. Homme distingué aux allures de gentleman, il est omniprésent sur la scène politique. En avril 1991, quand les troupes soviétiques répriment dans le sang une manifestation à Tbilissi (Géorgie), il obtient que la 5^e chaîne de télévision (le canal de Saint-Pétersbourg) retransmette des images. En août 1991, lors du putsch avorté, il vole au secours de Mikhaïl Gorbatchev. Résolument anticommuniste, Anatoli Sobotchak se bat pour redonner à sa ville son nom historique de Saint-Pétersbourg. La « capitale du Nord » deviendra ensuite un « laboratoire » pour le passage à l'économie de marché, attirant, avant Moscou, les pre-

miers investisseurs et banquiers occidentaux. A l'étranger, plusieurs de ses ouvrages sont traduits et connaissent un certain succès.

Mais, au gré des désillusions de la population, Anatoli Sobotchak ne parvient pas en juin 1996 à se faire réélire à la tête de la deuxième ville de Russie. Commence alors une longue et mouvementée « traversée du désert ». Dès 1996, son nom apparaît dans le cadre d'une affaire de corruption et de pots-de-vin, touchant plusieurs fonctionnaires de Saint-Pétersbourg. En octobre 1997, soupçonné de malversations, alors qu'il était maire, Anatoli Sobotchak, interpellé, puis interrogé par les enquêteurs du parquet russe, est victime d'un premier malaise cardiaque. Quelques semaines après, estimant être la cible de persécutions politiques, et craignant pour sa vie, il s'envole en compagnie de son épouse Ludmila Narousova, pour la France, sans en avertir les autorités russes. Si l'on en croit la presse russe, ce départ précipité, à bord d'un avion sanitaire finlandais, mystérieusement affrété par un « ami », aurait été organisé par Vladimir Poutine, alors numéro deux de l'administration présidentielle.

Anatoli Sobotchak, qui souffre de problèmes cardiaques, est soigné dans une clinique parisienne privée. En France, il trouve ainsi réconfort et chaleur, malgré la poursuite de l'enquête russe qui aboutit finalement, à l'été 1998, à son inculpation pour corruption et abus de pouvoir. Anatoli Sobotchak n'acceptera de revenir en Russie qu'en juillet 1999. Vladimir Poutine vient de prendre la tête du FSB (ex-KGB). En novembre 1999, alors que M. Poutine est premier ministre, les accusations contre lui sont finalement levées.

Battu aux élections législatives de décembre dernier, Anatoli Sobotchak aura cependant raté son retour dans la vie politique russe. Depuis quelques mois, redevenu un simple citoyen, et continuant ses recherches en droit, il s'était consacré à la promotion de l'image de son « protégé », Vladimir Poutine. Fort d'une grande autorité dans certains pays européens, il fit ainsi le tour des chancelleries pour expliquer que M. Poutine était bien porteur d'une idée démocratique pour la Russie, restant muet sur la guerre meurtrière en Tchétchénie. Anatoli Sobotchak sera enterré jeudi à Saint-Pétersbourg.

Agathe Duparc

Dorel Handmann

Pianiste et producteur de disques classiques

LE **PIANISTE** Dorel Handmann est mort mercredi 16 février à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Né à Iasi (Roumanie) le 17 février 1906, Dorel Handmann commence ses études musicales à Berlin, où il travaille avec Leonid Kreutzer et le pianiste et compositeur Arthur Schnabel. En 1928, il reçoit son prix à la prestigieuse Académie de musique berlinoise. Dorel Handmann commence une brillante carrière de pianiste que la seconde guerre mondiale interrompt. En 1947, il prend la nationalité française et se fixe définitivement en France. Sans abandonner son piano, Dorel Handmann s'adonne alors à la critique musicale dans plusieurs journaux et hebdomadaires, dont *Combat* et *Le Nouvel Observateur*, où il se fait remarquer par la justesse et la pertinence de ses écrits. Il enseigne également l'histoire de la musique à la Schola cantorum et à la Sorbonne. Nommé directeur artistique de la Guilde internationale du disque, il attire les plus grands artistes vers cet éditeur qui diffusait ses disques et des électrophones par correspondance à un prix si démocratique qu'ils ont été pour beaucoup dans la diffusion de la musique classique dans des milieux qu'elle pénétrait difficilement.

C'est à la Guilde que les chefs d'orchestre Lorin Maazel, Pierre Boulez, Pierre Monteux, Charles

Munch, Igor Markevitch, Josef Krips, Otto Ackermann et Paul Paray, les pianistes Vlado Perlemuter, Nikita Magaloff et Lili Krauss, la soprano Irmgard Seefried, l'organiste André Marchal, la toute jeune altiste japonaise Nobuko Imai, ont confié quelques-uns des meilleurs disques qu'ils réalisèrent dès la fin des années 50. Des interprétations qui ont été couvertes de prix internationaux. Vendus deux francs six sous, ces disques étaient remarquablement bien enregistrés.

Responsable éditorial d'une grande édition discographique consacrée à Beethoven, Dorel Handmann dut enregistrer un programme d'œuvres de jeunesse de Beethoven pour utiliser une séance qu'un interprète avait annulée. Ce disque surprise fut si bien accueilli qu'il reçut un Grand Prix de l'Académie Charles-Cros. Au début des années 70, Dorel Handmann reprit donc le chemin des salles de concert. Et celui des studios d'enregistrement d'EMI, cette fois, éditeur à qui il confia un récital Debussy qui n'a, hélas, jamais été réédité.

La rumeur voulait que Dorel Handmann fût un prince roumain. Ce n'était qu'une légende, mais d'un prince il avait l'allure et d'un honnête homme l'érudition musicale et la culture encyclopédique.

Alain Lompech

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances
M. François HEILBRONN et M ^{me} , née Ariane BOIS, Jean, Aurélien et David , ont la joie d'annoncer la naissance de <p>Max,</p> le 7 février 2000.
60, avenue de Breteuil, 75007 Paris.

Fiançailles
M. Maurice HERZOG, M^{me} Marie-Pierre de COSSÉ BRISSAC-SCHMIDT , sont heureux d'annoncer les fiançailles de leur fille, <p>M^{lle} Félicité HERZOG avec M. Jacob GRIERSON,</p> fils de <p>Sir Ronald GRIERSON et de Lady GRIERSON (†).</p>

Décès
– François et Anne-Marie Charron, Janine et Rémi Peyron, René et Claude Charron, ses enfants, Lucie, Hélène, Julien, Muriel, Frédéric et Paula, Catherine, Delphine, ses petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de <p>M. Gaston CHARRON, officier des Palmes académiques, ancien professeur de sciences naturelles au lycée Marcellin-Berthelot, à Saint-Maur-des-Fossés,</p>

le 12 février 2000, dans sa quatre-vingt-onzième année.

2, square Port-Royal, 75013 Paris.

– Jacqueline Verron-Chevillier, son épouse, Anne et Claire, ses filles, et leurs époux, Robin, son petit-fils, Michèle Buob, la mère de ses filles et Philippe, son époux, Bertrand, Pascal, Jeannick, Guillaume, Hélène et Patrick et leurs enfants, Ses enfants de cœur, Ses frère et sœurs, Ses neveux et nièces, Sa filleule Claudie, Son frère d'élection, Yves, Ses amis, Ses anciens collaborateurs, ont la tristesse d'annoncer le décès brutal de <p>Alain CHEVILLIER,</p>
--

le 16 février 2000, dans sa soixante-quatrième année.

La cérémonie aura lieu mercredi 23 février, à 10 h 30, au cimetière du Père-Lachaise.

29, rue Amélie, 92600 Asnières.

Alain CHEVILLIER ,
tu es parti pour ailleurs, ce 16 février 2000, mais ta présence demeure parmi nous, qui ne t'oublierons pas. <p>Tes amis, Anita, Claude et Annie, Yvette, Pierre et Aline, Jacques.</p> <p>Une pensée très affectueuse pour Jacqueline dans cette terrible épreuve.</p> <p><i>« Les morts ne ressuscitent pas : ils existent. »</i> Yannis Ritsos.</p>

– M. et M^{me} André Guichot-Pérère, M. Olivier Guichot-Pérère, annoncent la mort de leur oncle et grand-oncle,

Jean GUICHOT-PÉRÈRE , journaliste, chevalier de la Légion d'honneur, fondateur avec feu M. Félix Portal des Editions du Croissant - Votre Maison, décédé, le 12 février 2000, muni des sacrements de l'Eglise. <p>La cérémonie religieuse a eu lieu dans la plus stricte intimité, en l'église de Capdenac-le-Haut (Lot), suivie de l'inhumation au cimetière de Perse à Espalion (Aveyron).</p> <p>6, avenue Delcassé, 75008 Paris.</p>
– Le jour de la Saint-Valentin,
Anne-Marie LEMPEREUR nous a quittés,
tant aimée de sa famille et de ses amis.

Tous les jours dans le « Carnet du Monde » NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS 550 F TTC - 83,85 € 10 lignes 65 F TTC - 9,91 € toute ligne suppl. ☎ 01.42.17.39.80 Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr.
--

– Francheville (Rhône). Saint-Egrève (Isère).

M. et M^{me} Jean-Roger Courpron, Le professeur Philippe Courpron et M^{me}, M. François Courpron, Le docteur Jean-Jacques Huart et M^{me}, Ses neveux, Parents et amis, ont le tristesse de faire part du décès de

M^{me} Alice HUART, née COURPRON ,
survenu à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Nous rappelons à votre souvenir son mari,
M. Jacques HUART.
La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 23 février 2000, à 9 heures, en la chapelle de l'hôpital Antoine-Charial de Francheville, suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Egrève (Isère).
Cet avis tient lieu de faire-part.

– Geneviève, sa mère, Christel, Raphaël et Mathias, ses enfants, associés à toute leur famille, ont la douleur de faire part du décès de

Bernard WILBOIS ,
survenu le 17 février 2000, à l'âge de cinquante-sept ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le 22 février, à 10 h 30, en l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5 ^e , suivie de l'inhumation dans le caveau de famille à Vernon (Eure).

Anniversaires de décès
– 5 juillet 1916 - 22 février 1999.
Pierre ALLOUCHE.
22 février 1954 - 3 mai 1999.
Jean ALLOUCHE.
Pour que leurs noms soient prononcés et que vive leur souvenir.
– Dix ans déjà, le
docteur Michel Victor WEBER

nous quittait.

Cours
Cours particuliers d'informatique à domicile (Internet, bureautique, multimédia). Tous niveaux. 300 formateurs en IDF. Aldisa. Tél. : 01-46-10-50-32.

Assemblées générales
L'Association sportive du golf de Chantilly rappelle à ses membres que leur assemblée générale annuelle aura lieu le <p>dimanche 5 mars 2000. Ouverture des bureaux 10 h 30.</p>

Le Monde
ECONOMIE
Professeurs d'économie, associations d'étudiants...
... Mettez Le Monde Economie à la disposition de vos classes.
... Profitez d'un outil pédagogique de référence à des conditions exceptionnelles !
Pour tout renseignement : Tél. : 01.42.17.37.64 - Fax : 01.42.17.21.70

Communiqué
Perspectives Chine
LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DU MARCHÉ CHINOIS <p>UNE ÉTUDE PROSPECTIVE DE NORD SUD EXPORT DESTINÉE AUX DÉCIDEURS</p> <p>Au moment où l'empire du Milieu franchit un pas décisif vers l'économie de marché en rejoignant l'Organisation mondiale du commerce, Nord Sud Export publie <i>Perspectives Chine</i>.</p> <p>La série <i>Perspectives</i> croise les approches politique, sociale, économique, financière et sectorielle. Cette confrontation fournit une prospective synthétique, véritable outil d'aide à la définition des orientations stratégiques des entreprises sur les marchés émergents.</p> <p>Avec une industrie obsolète et un système financier en faillite virtuelle, la Chine veut prouver qu'il existe une autre voie que le libéralisme. Le pari n'est pas gagné car elle doit faire avec la réalité. C'est sur cette réalité que Marc Mangin, l'auteur de ces <i>Perspectives Chine</i>, s'appuie pour dessiner le portrait de la Chine demain.</p> <p><i>Vente par correspondance à Nord Sud Export, 16-18, quai de la Loire, 75019 Paris</i> Tél. : 01-42-01-12-08 - Fax : 01-42-01-28-76 - Envoi du sommaire sur demande</p>

Conférences
Conférences de l'Etoile , au temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17 ^e . <p><i>Libre participation aux frais.</i></p> 1. – Et moi ? Et toi ? Et les autres ? (six mercredis de suite, à 20 h 30) : <p>– Vivre seul : la liberté ou la solitude ? (le 23 février) ; – Le boulot : un boulet ou un refuge ? (le 1^{er} mars) ; – Nos enfants et nous : qui souffre ? qui cède ? (le 8 mars) ; – Le couple, mirage ou miracle ? (le 15 mars) ; – Le divorce : la guerre ou la paix ? (le 22 mars) ; – Les clochards et les loubards : que faire ? qu'en faire ? (le 29 mars).</p> Avec des journalistes, des députés, des psychanalystes, des sociologues, des femmes et des hommes de terrain et des théologiens juifs, catholiques et protestants.
2. – Qu'est-ce que le protestantisme ? Le jeudi 23 mars, à 20 h 30, avec les pasteurs Alain Houziaux et Louis Pernot.

LES FORUMS DU MOUVEMENT JUIF LIBÉRAL DE FRANCE (MJLF)
Débat sur le thème des « Enjeux éthiques et religieux de la génétique d'aujourd'hui » <p>Avec le rabbin Daniel Farhi, le professeur Arnold Munnich, chef du service de génétique, hôpital Necker-Enfants malades, le professeur Jean-Claude Ameisen, enseignant à l'université Paris-VII, directeur d'unité de recherches à l'Inserm. Animé par Paul Bernard.</p> Jeudi 24 février 2000, à 20 h 30. MJLF, 11, rue Gaston-de-Caillavet, 75015 Paris (métro Charles-Michels).

Colloques
Colloque international Montaigne et l'action à la Sorbonne, salle Louis-Liard, vendredi 25 février, de 9 h à 18 h samedi 26 février, de 9 h à 17 h.

CEM 2000
10 ^e colloque international et Exposition de compatibilité électromagnétique Clermont-Ferrand 14-15-16 mars 2000. Contact tél. : 04-73-40-72-20.

Communications diverses
– Mercredi 23 février, à 20 heures - Hommage au Grand Rabbin Lord Immanuel Jacobovits , sous la présidence du Grand Rabbin René Samuel Sirat, en présence de M ^{me} Lord Immanuel Jacobovits, Johnattan Sacks, Moïse Cohen. Hommage d'Emannuel Hirsch et de Gilles Bernheim. PAF Renseignements au 01-53-20-52-52. Nouveau centre communautaire de Paris, 119, rue La Fayette, 75010 Paris. Métro Poissonnière.

– Au **CBL**, 10, rue Saint-Claude, Paris-3^e, jeudi 24 février, à 20 h 30 : H. Lapiover, réalisatrice de télévision, avec « Petites conversations familiales ». Tél. : 01-42-71-68-19.

Séminaires
COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE
● Séminaires <p>Hélène Cixous : « Le Criminel de maman ou le goût de poire du châtiement », 26 février, 11 et 25 mars, 29 avril et 6 mai, 9 h 30-15 h 30, salle B 101, bât. B université Paris-VIII, 2, rue de la Liberté, Saint-Denis.</p> <p>Danielle Cohen-Lévinas : « Ecrire de la musique - De quel art s'agit-il ? », 28 février, 27 mars, 17 avril et 29 mai, 10 heures-12 heures, salle des actes, université Paris-IV - Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, Paris.</p>

Olivier Capparas et Frédéric Neyrat : « **Fonctions de l'image (représentation, défiguration-symptôme)** », 25 février, 20 h 30-22 heures, 10 mars, 18 h 30-20 h 30, 24 mars, 20 h 30-22 heures, 21 et 28 avril, 5 mai, 18 h 30-20 h 30, salle RC2, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Jacques Rancière : « **L'image dans le régime esthétique des arts** », 26 février, 10 h 30-12 h 30, 10 et 24 mars, 21 et 28 avril, 12 mai, 18 h 30-20 h 30, amphï Poincaré, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Bruce Begoutt, Natalie Depraz, Francisco Varela et Pierre Vermersch : « **Exploration de l'expérience et pratique de la description phénoménologique** », 24 février, 18 heures-20 heures, amphï B, 23 mars et 20 avril, 18 heures-20 heures, 18 mai, 19 heures-21 heures, et 15 juin, 18 h 30-20 h 30, amphï A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Jean-Marc Ghitti : « **Le corps propre aux limites de la phénoménologie : vers une somatique** », 25 février, 24 mars, salle RC2, 28 avril, salle RC4, 26 mai, salle RC2, 18 h 30-20 h 30, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Serge Margel : « **Destin et providence. Le déterminisme moral selon saint Augustin** », 25 février, 3, 10, 17, 24 et 31 mars, 18 h 30-20 h 30, salle RC4, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Sidi Mohammed Barkat et Olivier Le Cour Grandmaison : « **Les fondements de la violence politique (II)** », 29 février, 19 heures-21 heures, 7, 14, 21 et 28 mars, 18 h 30-20 h 30, amphï Stourzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Marc Chantemilant : « **Les historiens du XIX^e siècle, philosophes politiques ?** », 23 février, 15 et 29 mars, 19 avril, 10 et 31 mai, 18 h 30-20 h 30, salle RC2, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

François Balmes : « **Du nom du père à l'innommable** », 26 février, 11 mars, 29 avril, 27 mai, 10 h 30-12 h 30, amphï A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Caroline Gros-Azorin : « **Phénoménologie, Daseinsanalyse et psychanalyse** », 25 février, 17 mars, 28 avril, 12 mai, 20 heures-22 heures, amphï A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Claude Birman : « **Bible et Philosophie II : les paradigmes bibliques de la parenté** », 24 février, 9 et 23 mars, 27 avril, 25 mai, 22 juin, 20 heures-22 heures, amphï A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Pascal Michon : « **Conditions théoriques d'une histoire du sujet. La poétique d'Henri Meschonnic** », 23 février, 22 mars, 26 avril, 24 mai, 14 juin, 18 heures-20 heures, amphï B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

● **Forum**

« **Utilité du roman ?** » Dialogue entre Michel Butor et Natacha Michel, sous la responsabilité de Natacha Michel, 25 février, 18 h 30-22 heures, amphï Poincaré, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

● **Samedi autour d'un livre**

« **Le désir et la distance. Introduction à une phénoménologie de la perception** », de Renaud Barbaras, avec R. Barbaras, B. Pachoud, P. Rodrigo, J.-M. Salanskis et F.-D. Sebbah, 26 février, 9 h 30-12 h 30, amphï Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

L'accès à toutes les activités du collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).

Renseignements sur salles, répondre : **01-44-41-46-85**. - Autres renseignements : **01-44-41-46-80**.

La Picardie tente de vaincre la fatalité de son retard éducatif

Ici, l'agriculture et le textile ont longtemps fourni du travail à une main-d'œuvre peu qualifiée. Tirillée entre Paris et le Nord - Pas-de-Calais, qui s'en sort mieux, la région a du mal à rompre avec ce passé. Aujourd'hui, le conseil régional demande un « plan Marshall »

AMIENS

de notre envoyée spéciale

« Nous ne sommes pas plus bêtes que les autres. » Les Picards répètent souvent cette phrase, comme une conjuration. Les chiffres sont pourtant têtus. Chaque année, 12 % des jeunes Picards quittent l'école sans aucune qualification. Seule la Corse fait pire. L'évaluation des élèves de sixième réalisée en 1996 plaçait la région au vingt-deuxième rang français. Vingt-troisième rang pour le taux d'accès au baccalauréat. Et des résultats à l'examen de quatre points inférieurs à la moyenne nationale. Peu d'étudiants, enfin : la Picardie se place encore à l'avant-dernier rang pour le taux de fréquentation de l'université.

A la rentrée des vacances de février, Marcel Decarvel, enseignant dans un lycée technique d'Amiens et membre du bureau de SUD-Education, va retrouver des élèves d'« un niveau culturel faible ». « Ils ont du mal à s'exprimer, même pour expliquer un montage technique », raconte-t-il.

Professeur de lettres dans un lycée au recrutement « moyen » d'Amiens, Francine Courtin fait un constat du même ordre : certains de ses élèves de terminale littéraire « ne sont pas attirés par la lecture ». Ils sont également « faibles en langues ». Marie-Françoise Hiroux, ancien professeur de philosophie et secrétaire départementale du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES), parle de « manque à gagner culturel » : « Si je n'avais pas fait de théâtre au lycée, certains élèves n'auraient toujours pas assisté à une représentation. » Pas de sortie, pas de lecture, peu de dialogue. La région cumule des difficultés socio-économiques importantes : chômage élevé, situation sanitaire dégradée, alcoolisme, espérance de vie plus courte qu'ailleurs. Mais, sur le front social, le Nord - Pas-de-Calais ne se porte guère mieux que sa voisine. Pourtant, ses enfants s'en sortent, au vu des statistiques, plus facilement que les petits Picards.

UNE CAPITALE EXCENTRÉE

En cette journée d'hiver, la flèche de la cathédrale d'Amiens transperce difficilement le manteau de brouillard qui ensevelit la ville. « Nous avons la plus belle cathédrale du monde, tonne un universitaire lassé de s'apitoyer sur le sort de sa région. Mais nous ne passons pas notre temps à le crier sur les toits. » Quand il faut énumérer les raisons du retard picard, les phrases s'entrecroisent de soupis. On finit par trouver des excuses à cette terre plate, gorgée de blé, de betteraves et de pommes de terre, parsemée de cimetières militaires, coincée entre Paris et Lille, oubliée des aménageurs, tiraillée entre la ruralité de la Somme et de l'Aisne et l'urbanisme sensible du sud de l'Oise.

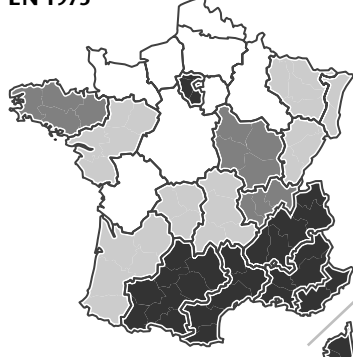
Le réseau de villes petites ou moyennes n'offre que peu de divertissements, cinémas ou bibliothèques. Amiens, capitale excentrée d'une région assemblée en 1960, peine à tenir son rôle. Elle ne compte que 170 000 habitants. Les bacheliers les plus brillants s'enfuient vers les classes préparatoires parisiennes. Les futurs étudiants picards lui préfèrent Paris, Lille ou Reims.

Forte tradition agricole, mais également industrielle : l'agroalimentaire et le textile ont longtemps occupé une main-d'œuvre peu qualifiée. « Ce gisement important d'emplois a provoqué un moindre intérêt pour le système éducatif », résume le recteur d'académie, Alain Morvan. Pas besoin de diplômes pour s'en sortir : l'axiome est resté dans les têtes, au point qu'aujourd'hui les parents continuent souvent à manquer d'ambition pour leurs enfants. L'attachement à la terre, au village, à la famille ferme certaines portes. Bernard Risbourg, le président de l'université d'Amiens, se rappelle qu'une de ses plus brillantes étudiantes n'avait jamais mis les pieds à Paris avant l'âge de vingt-trois ans. « A la campagne, on vit en cercle fermé, on est casa-

Malgré les progrès, des indicateurs toujours alarmants

PROPORTION DE BACHELIERS PAR ACADÉMIE

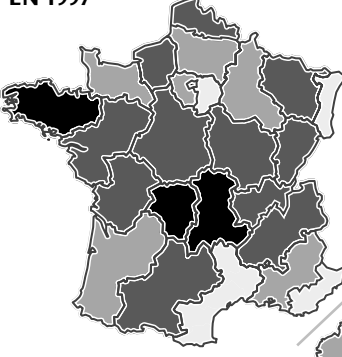
EN 1975



MOYENNE NATIONALE : 24,2%



EN 1997



MOYENNE NATIONALE : 61,5%



Source : ministère de l'éducation nationale

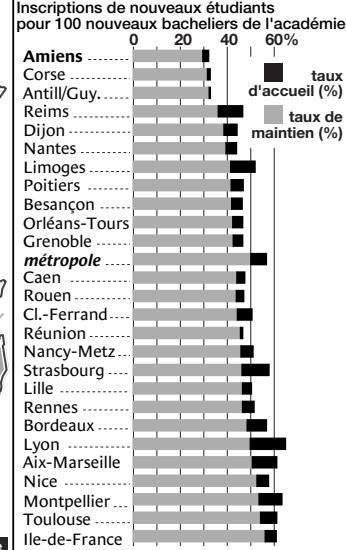
nier », constate Jean-Michel Deteve, président de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) de la Somme. « On n'y peut rien. »

Les enseignants, le président de l'université, les élus, le recteur pensent qu'au contraire on y peut quelque chose. « Un effort gigan-

tesque a été accompli par le rectorat, les professeurs et la région », insiste M. Risbourg. Depuis la fin des années 80, onze lycées ont été construits, trente agrandis, deux écoles normales transformées en lycée. Le fameux retard, s'il existe toujours, a considérablement diminué, notamment grâce aux

TAUX D'ACCUEIL EN UNIVERSITÉ EN 1997

Inscriptions de nouveaux étudiants pour 100 nouveaux bacheliers de l'académie



formations professionnelles. Le recteur Morvan, forçant la note officielle, parle même de « mythe résiduel », et exhibe les derniers chiffres. L'écart avec le niveau national pour le taux de réussite au bac diminue. Le taux d'obtention du bac professionnel est légèrement au-dessus de la moyenne.

Progrès insuffisant pour les élus régionaux, très préoccupés, notamment, par le taux de sorties sans qualification, synonymes d'exclusion. Jean-Pierre Viénot, président (RPR) de la commission éducation au conseil régional, réclame un « plan Marshall ».

« DISCRIMINATION POSITIVE »

Les sommes affectées à la région par le ministère sont parmi les plus faibles de France. Raison avancée par le rectorat : les professeurs nommés en Picardie sont jeunes, leurs salaires sont donc faibles. Les enseignants tout juste sortis de l'IUFM font souvent leurs débuts ici, mais la plupart partent à la première occasion sous des cieux plus cléments. « Il est difficile dans ces conditions de mettre en place une politique de continuité », reconnaît le recteur, qui affirme que tout est fait pour faciliter la vie des enseignants. Pourtant, selon Yvan Dubois, directeur d'une école primaire à Roye (Somme) et secrétaire régional de la Fédération de l'éducation nationale, « beaucoup sont prêts à craquer ». « Les postes sont éclatés, ajoute M^{me} Hiroux. Je connais quelqu'un qui a dû emprunter de l'argent pour payer ses frais d'essence. Il doit faire 100 kilomètres par jour. Comment

voulez-vous travailler correctement dans ces conditions ? »

« Nous sommes parfois démunis. Pourquoi certains élèves ont-ils envie de réussir et d'autres pas ? », s'interroge M^{me} Courtin. Tous les enseignants fustigent pourtant les réductions d'effectifs programmées et réclament au contraire plus d'enseignants qualifiés. Pierre Huchette, directeur du centre d'information et d'orientation d'Amiens-Nord, résume : « Il faut définir les objectifs, planifier les moyens, mobiliser les ressources humaines. » Ils appellent à la mobilisation pour « combattre les fatalismes ». Répondant aux critiques, le recteur insiste sur la « discrimination positive » dont jouirait l'académie et abat ses cartes : « système de veille antidé-crochage », classement en ZEP... Il parle de « ramener l'écart avec la moyenne nationale à un niveau infinitésimal », mais ne fixe pas d'échéance. Les élus, plus impatients, ont des objectifs chiffrés : diviser le nombre de sortants sans qualification par deux d'ici à 2006. Le président de l'université rêve, quant à lui, que les jeunes Picards « osent » enfin entrer à l'université.

Gaëlle Dupont

De nouvelles fuites colmatées sur l'épave de l'« Erika »

LA PRÉFECTURE maritime de Brest a indiqué, dimanche 20 février, que trois des quatre « légères fuites », repérées le 13 février sur l'épave arrière de l'Erika, qui gît par 120 mètres de fond à 70 kilomètres au large de Penmarc'h (Finistère), ont été colmatées samedi. La quatrième « pose des problèmes d'accessibilité mais le Marianos [bateau de la société Coflexip Stena, affrété par TotalFina, sur zone depuis vendredi], s'attelle à la tâche », a indiqué l'officier de relations publiques, en ajoutant que les vols de reconnaissance, effectués samedi par deux avions des douanes et de la marine nationale, ont permis de repérer des irisations d'hydrocarbures de « 50 à 100 mètres de large sur 1 800 à 5 400 mètres de long, à la verticale des épaves ». Selon l'officier, les nouvelles investigations menées par le Marianos et l'Ailette, bâtiment de la marine nationale équipé en antipollution, réalisées depuis samedi, n'ont permis de déceler « aucune nouvelle fuite ». Par ailleurs, Corinne Lepage, dont le cabinet d'avocats Huglo-Lepage défend une cinquantaine de communes de la côte atlantique, a appelé vendredi les maires de ces communes à prendre des arrêtés municipaux mettant en demeure Totalfina de prendre en charge le ramassage des déchets. « Le propriétaire de déchets a le devoir d'éliminer ceux-ci, en application de la loi sur les déchets de 1975 et du décret de 1997 sur la classification des déchets dangereux, où figurent les hydrocarbures répandus accidentellement », a indiqué l'ex-ministre de l'environnement du gouvernement Juppé.

Manifestation des sylviculteurs à Bordeaux

PRÈS de 2 300 sylviculteurs ont manifesté, samedi 19 février, dans les rues de Bordeaux, pour protester contre la lenteur dans l'application des mesures gouvernementales et demander de nouvelles aides, notamment fiscales, en faveur des propriétaires forestiers touchés par la tempête de décembre 1999 (Le Monde du 18 février). La plupart étaient venus du Médoc, quelques-uns du sud de la Gironde et de Saintonges. De nombreux maires de communes sinistrées, des parlementaires français et européens du département ont défilé avec les représentants de la profession. Une délégation a été reçue par le préfet de région. Outre des mesures déjà connues, dont la mise en place va être accélérée, le remboursement des impôts 1999, 2000 et 2001 (déjà payés) pour les parcelles sinistrées et le renfort d'entreprises privées pour nettoyer les pistes forestières, devraient être rapidement appliqués, affirme Gilles de Chassy, président du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest. La préfecture, de son côté, indique seulement que des dégrèvements sont à l'étude. - (Corresp.)

Les causes de la mort des dauphins échoués restent incertaines

L'USAGE des filets pélagiques n'expliquerait pas, à lui seul, l'échouage de nombreux dauphins sur la côte Aquitaine (Le Monde daté 20-21 février). Les résultats, non officiels, des premières autopsies laissent apparaître un état de faiblesse général et la présence de parasites dans les entrailles de ces animaux. Par ailleurs, les biologistes du musée de la mer de Biarritz n'excluent pas une épidémie, tout en écartant un effet de la marée noire provoquée par le naufrage de l'Erika : selon eux, les dauphins savent contourner les nappes de pétrole. - (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ ENVIRONNEMENT : l'association Doubs Nature Environnement a porté plainte contre « le massacre sournois » de milliers de rapaces dans le Doubs, victimes d'un traitement anti-rongeurs, le bromadiolone, un anti-coagulant administré sur des grains de blé. Dix-sept buses variables et cinq milans royaux ont été ramassés morts par les écologistes sur un secteur représentatif de 208 hectares, à Damprichard et Cernay-l'Eglise.

■ TRANSPORTS : le trafic du Port autonome de Paris a enregistré en 1999 une croissance de 9 %, avec 19,7 millions de tonnes contre 18 millions en 1998, viennent d'annoncer les dirigeants de l'établissement. Le transport de denrées alimentaires (farines essentiellement) a connu une croissance record - plus 81 % - en raison de l'implantation des Grands Moulins de Paris et de Corbeil sur des sites portuaires.

CÉSAR 2000

arte

ARTE

MEILLEUR FILM

MEILLEUR RÉALISATEUR

Tonie Marshall

MEILLEUR SCÉNARIO

Tonie Marshall

MEILLEUR ESPOIR FÉMININ

Audrey Tautou

MEILLEUR PREMIER FILM

Emmanuel Finkiel

MEILLEUR MONTAGE

Emmanuelle Castro

MEILLEUR COURT-MÉTRAGE

Delphine Gleize.

Pour exiger le retour de « notre enfant », les manifestations de rue à Cuba, orchestrées par les autorités, sont quotidiennes.

DANS une rue du Vedado, un quartier de La Havane, un homme à cyclo-moteur désigne les salades et les oignons qu'il transporte au-dessus de sa roue avant : « Je viens de donner des infos aux flics. Voilà ce qu'ils m'ont donné. » Il rit de sa blague, regarde par terre pour éviter les nids-de-poule. Plus loin, Miguel, vingt-quatre ans, se promène. Il fait partie de la police spéciale que le régime vient de mettre en place. Il a un salaire de 840 pesos, soit 273 francs par mois. Un médecin gagne moins de la moitié. « La vie est dure à La Havane, dit-il. C'est une période difficile, ça fait quarante et un ans que c'est une période difficile. » Sa fiancée, étudiante en criminalité, le fusille du regard. Le jeune homme se reprend : « Cuba est un des meilleurs pays au monde pour y vivre. On s'y sent libre. »

Plus loin, près du Capitole, Carmen, quatre-vingt-six ans, traîne un chariot rempli de bouteilles d'eau. Elle vient de se faire déloger du parc central par des policiers. Elle marche. Au fur et à mesure qu'elle parle, les larmes lui montent aux yeux. Sa fille habite en banlieue, trop loin, elle ne la voit plus. Elle dispose d'une carte d'approvisionnement : quatorze œufs par mois, 3 kilos de riz gratuits. Elle doit vivre avec les 49 pesos de sa pension. 49 pesos : 16 francs par mois, l'équivalent de 2 kilos de tomates sur le marché. Carmen vend de l'eau aux passants quand il n'y a pas de policiers.

A l'entrée du Grand Théâtre national, les policiers, prévenants, entourent les personnes âgées. Quelques-unes ont du mal à marcher, mais elles semblent heureuses, déjà tout excitées par le spectacle. Elles portent le tee-shirt sur lequel est imprimé un grand portrait d'Elían, retrouvé inanimé, accroché à une bouée, le 25 novembre 1999, par les gardes-côtes américains. La mère d'Elían, qui s'était embarquée avec son fils dans un bateau de fortune, périt en mer. Le garçon a été recueilli par deux grands-oncles et des cousins vivant à Miami. Inondé de cadeaux, inscrit à une école, épié par les médias (*Le Monde* du 7 et daté 23-24 janvier 2000), il est devenu malgré lui le symbole de la communauté des exilés cubains de Floride, qui réclament à cor et à cri la délivrance d'un visa pour l'enfant, malgré la décision des services d'immigration et de naturalisation (INS) américains de renvoyer l'enfant auprès de son père à Cuba. L'affaire est portée devant la justice fédérale, qui devait se prononcer le 22 février. A Cuba, le père, divorcé, employé dans un hôtel à Cardenas, ne cesse de réclamer son retour. Le régime de Fidel Castro organise tous les jours un meeting ou une manifestation dans une des villes du pays.

Aujourd'hui, c'est au tour des vétérans de soutenir les deux grands-mères d'Elían, qui ont fait le déplacement à New York pour rencontrer leur petit-fils et dire tout haut qu'il doit « gagner sa patrie ». Les deux grands-pères, eux, sont là. La salle du Théâtre national est pleine à craquer. Un gardien de voitures blague dehors : « Après dix jours à New York, les grands-mères d'Elían, elles vont paraître plus jeunes. Pourquoi ? Parce que là-bas elles mangent ! » A la tribune, une oratrice déclare : « Le sourire d'Elían nous manque, nous voulons que ce sourire revienne. » La foule scande : « Rendez-nous Elían ! Rendez-nous Elían ! » Le petit-fils d'un général de la guerre d'indépendance, au siècle dernier, fait une tirade. « Je suis là pour crier la grande douleur devant ce crime : mettre un enfant en prison comme si c'était un animal sauvage. Le crime de changer sa télé, ses artistes, ses dessins animés, ses camarades d'école. » La salle écoute en silence : « Enrouler le drapeau américain autour d'Elían est un acte vil. Quelle honte ! » Applaudissements. « On veut donner à cet enfant ce qu'il faut pour



Cuba : rendez-nous Elían !

Recueilli en Floride, réclamé à Cuba par son père, Elían, six ans, est devenu, malgré lui, un symbole. Enquête à La Havane : derrière les slogans, les critiques du système

son bonheur. Nous qui avons fait la guerre avec le Che ! On est ici parce qu'on aime la révolution, on aime Fidel, on aime le peuple. » La salle applaudit de nouveau.

Dans les rues de La Havane, personne ne prête attention à la retransmission du meeting sur les deux chaînes de télévision et à la radio. Sur une place, près du port, deux métis s'engueulent : « Avant la révolution, il y avait plus de racisme qu'aujourd'hui. - Tu rigoles, il est là, il se cache. Tu le vois dans le travail, partout. » Sur un mur, un slogan officiel : « Toujours rebelles ! » Un autre : « Ici, on ne veut pas de patrons ! » La révolution, « Fidel est le seul à y croire. Il l'a faite avec douze hommes, il doit encore se raconter tout ça », dit l'un des deux hommes. « Mais non, il ne se souvient de rien », répond l'autre. Un pêcheur a attrapé un petit requin. Un autre pêcheur réfléchit tout haut sur Elían : « Comme père, je crois qu'il doit revenir. Comme homme, je crois au destin. S'il a réussi à atteindre les Etats-Unis, son destin est de vivre aux Etats-Unis. »

Plus loin, dans le jardin José-Martí, les passionnés de base-ball discutent de leurs joueurs favoris à l'ombre des palmiers. L'un d'eux, vendeur ambulant, murmure, en se cachant du regard des policiers :

« Tout le monde pense qu'Elían doit revenir chez son père, mais tout le monde cherche à partir. Je gagne 141 pesos par mois [45 francs]. Qu'est-ce que je fais avec 141 pesos ? C'est tellement la merde ici que, si tu trouves une vieille étrangère, tu l'épouses, tu ne réfléchis pas, tu t'en fous. »

A la terrasse d'un café, une Cubaine est attablée en compagnie de trois touristes italiens. A l'intérieur, la télé diffuse l'enregistrement d'une émission de la Fox, une chaîne américaine. Une sorte de « show des records » : dix-huit personnes entrent dans une voiture, un homme s'enfoncé une mèche de perceuse dans le nez, un autre ingère du lait qu'il fait sortir par l'œil. Dehors, un vieux gardien de voitures lave un pare-brise et dit : « Si Elían avait été noir, on n'aurait pas fait toute cette histoire. »

Dans le quartier du Vedado, au premier étage d'une maison, une pièce commune a été aménagée sur une terrasse. Marta et Carlos se balancent sur un fauteuil à bascule. Deux bouteilles de rhum viennent d'arriver. Des voisins, José et Rodrigo, rappliquent. Tout le monde rit à écouter Juan Carlos, l'enfant de la maison, réciter qu'« Elían est triste, il ne peut pas retourner à Cuba ». On en redemande, et le petit garçon de trois ans et demi s'énerve : « J'aime beaucoup cette patrie, j'aime beaucoup Fidel. Mon rêve, c'est de recevoir un baiser de lui. » Son père, Carlos, jette un peu de rhum par terre pour satisfaire les esprits, selon le rite afro-cubain. Un voisin est encore tout secoué d'avoir été interpellé par les policiers : « Ils m'ont confondu avec un autre. Ils m'accusaient d'avoir séquestré des enfants. » Les autres se moquent de lui : « T'étais bourré, ça t'a réveillé... » Deux hommes se disputent à propos d'un sac de poissons vendu sur le marché parallèle. Un autre revient de la plage, un peu éméché.

ON boit du rhum, on fume des cigarettes à plusieurs. On allume la radio en espérant un peu de musique, mais c'est au tour des paysans de dénoncer « la mafia de Miami qui manipule Elían comme une marchandise ». On éteint, on se moque de Rodrigo, le seul à travailler. Il conduit un camion de ramassage d'ordures. Tout le monde l'appelle le « Lion ». « Alors, le Lion, ça va, le Lion ? Ça va, le travail ? » Les autres

vivent de petits trafics. Un jour, ils ont récupéré des vieux violons pour les vendre à l'étranger. Carlos touche quelques commissions dans le *permutero*, l'échange des droits de jouissance des appartements. « Ici, tu peux vivre sans travailler », dit fièrement Carlos. « D'accord, l'alimentation et les transports, c'est un problème. » Ses yeux s'allument. « La révolution, j'adore ! » Un voisin ajoute : « La révolution, oui, mais sans le communisme ! » Carlos cherche ce que peut bien signifier la révolution aujourd'hui à Cuba. « Je sais pas. C'est ce qui m'a donné la vie, l'éducation, la santé... » Le petit garçon amuse une nouvelle fois les adultes en chantant une chanson pour Elían : « Petit prince, dans ta maison sûre, tiens fort ma main et on va conquérir l'avenir. »

Dans le quartier du centre, Fernando et Theresa, eux, s'apprentent à aller chercher leur petit-fils à l'école. « Tout le monde devient fou avec Elían. A l'école, ils leur font un vrai lavage de cerveau », déplorent-ils. Hauts fonctionnaires à la retraite, ils vivent dans leur appartement, subissent les coupures d'électricité, plusieurs heures par jour, les fuites de gaz. « On a décelé des matières fécales dans l'eau du robinet. On nous dit que ça va s'arranger. » A soixante-dix ans, ils se sentent trop vieux pour s'exi-

« Tout le monde pense qu'Elían doit revenir chez son père mais tout le monde cherche à partir »
un vendeur ambulant

ler. « J'aurais vingt ans, oui, tout de suite, concède calmement Theresa. Pourtant, nous ne sommes pas des contre-révolutionnaires. » Une fille, partie en Europe, leur envoie de l'argent. « On ne pourrait pas vivre autrement. Emigrer, c'est l'obsession de tout le monde. Le gouvernement retient les gens en interdisant à leurs enfants de quitter le territoire cubain. »

Juan, un intellectuel, en est, lui, tout bouleversé. Une amie a pris sa décision. Elle fait partie d'une

famille de « gens bien, éduqués. Ils ont une belle maison, ils ont profité un certain moment de la révolution ». Elle est scientifique, comme son mari, exilé au Mexique depuis deux ans. Elle vient de saisir une occasion pour le rejoindre. Elle laisse sa fille, âgée de dix ans, à Cuba. Les grands-parents s'en occuperont. « Elle ne sait pas quand elle va la revoir. Elle sait que sa fille n'a aucun avenir ici. La logique est inhumaine, mais elle assume. Peut-être que, dans cinq ans, la fille rejoindra ses parents. Rien n'est sûr. » La douleur des familles éclatées, « tout le monde l'a à Cuba, et, une fois de plus, Fidel a réussi à renverser la situation en accusant l'autre, les Etats-Unis, d'être responsable de tout ça », conclut-il en colère.

ELIAN est un « alcool », pense une autre opposante cubaine, « c'est une façon de sortir de la réalité ». La moitié du pays s'est arrêtée de travailler pour aller aux manifestations, « les gens sont pointés, ils sont obligés d'y aller », on mobilise les bus, on fait des affiches, de grands panneaux de propagande à l'effigie d'Elían, « on exacerbe le nationalisme, on oublie tous les problèmes, on détourne l'attention du peuple - mais aussi du monde entier - des droits de l'homme, de l'absence de liberté à Cuba ». Sa fille quitte la maison à 5 h 30 chaque matin pour rejoindre en auto-stop son école, à 15 kilomètres de là.

Le dirigeant du Mouvement de libération chrétienne, Oswaldo Paya, a été arrêté le 25 janvier. Un des militants de l'organisation, visiteur de prison, reste effaré par le nombre de personnes interpellées et détenues pour des petits problèmes de droit commun. « Ça va du voleur de cigare à des ouvriers qui tentent de sortir un peu de matériel des usines. Un gamin a emprunté une voiture pour faire un tour ; il s'est pris trente ans. »

Il voit grandir son enfant de dix ans. « Je mesure le conditionnement idéologique à l'école. Ils obligent les enfants à lire le journal, à regarder la télé pour en discuter le lendemain. Au début de la classe, ils parlent de politique pendant dix minutes. Je ne peux pas intervenir, je ne veux pas lui expliquer la réalité, ce serait une trop grande contradiction, j'aurais peur qu'il ait des difficultés à l'école. » En même temps, son fils réalise que « le système ne fonctionne pas, qu'il faut des dollars

pour acheter à manger ». Il le voit épouser « la double morale, la double pensée, comme tous les Cubains ».

Un propriétaire de paladars, ces petits hôtels-restaurants privés qu'affectionnent les touristes, considère, lui, qu'il était vital pour le régime de faire « une piqûre de rappel antiméricaine ». Le changement est « dangereux », dit-il : « Si tu gagnes ta vie, tu t'en fous, du système. Je préfère Fidel à quelqu'un qui mette le pays dans l'anarchie. »

Dans les rues de La Havane, Elían est devenu un slogan : Elían comme « Estoy Libre, Aprenden a Nadar ». Traduction : « Je suis libre, apprenez à nager. » On se demande si, derrière cette histoire, Fidel ne prépare pas une ouverture

« J'aime beaucoup cette patrie, j'aime beaucoup Fidel. Mon rêve, c'est de recevoir un baiser de lui »

Juan Carlos, trois ans et demi

massive des frontières afin de lâcher un peu de lest. On se plaît à murmurer qu'Elían est le nouveau messie des musulmans : « Le Coran parle d'un enfant qui viendrait par la mer, entouré de dauphins. Or les gardes américains ont vu des dauphins auprès de la bouée. » Certains pensent que Michael Jackson a déjà versé 2 millions de dollars à l'enfant. Tout le monde parle d'une cassette vidéo d'Elían à Miami, qui circule clandestinement depuis un mois.

Dans une allée du cimetière Colon, Maria se recueille devant la tombe de sa mère, enterrée il y a cinq mois au-dessus de trois autres corps. Sur une dalle est inscrit un numéro. Maria a écrit le nom de sa mère à la craie. Maria a dû débours 800 pesos (260 francs) pour que sa mère repose deux ans dans ce caveau collectif. Dans deux ans, Maria le sait, si elle n'a pas d'argent, sa mère rejoindra la fosse commune.

Dominique Le Guilledoux

L'ultralibéralisme n'est pas une fatalité

Suite de la première page

Ce régime ne gouverne pas, il méprise, mieux, il ignore ce et ceux qu'il y aurait à gouverner. Les instances, les fonctions politiques classiques, subalternes à ses yeux, ne l'intéressent pas : au contraire, elles l'encombreraient et, surtout, le signaleraient à l'attention, permettant d'en faire une cible, de repérer ses manœuvres, de le désigner comme la source et le moteur des drames planétaires à propos desquels il parvient à n'être pas même mentionné, car, s'il détient la gestion véritable de la planète, il délègue aux gouvernements l'application de ce qu'elle implique. Quant aux populations, seule les lui signale parfois une sensation d'agacement lorsqu'elles se dérobent à la réserve, au mutisme sans faille supposés les définir.

La question n'est pas, pour ce régime, d'organiser une société, d'établir en ce sens des formes de pouvoir, mais de mettre en œuvre une idée fixe, on pourrait dire maniaque : l'obsession d'ouvrir la voie au jeu sans obstacle du profit, et d'un profit toujours plus abstrait,

L'un des meilleurs atouts, l'une des meilleures armes de cette razzia ? L'introduction d'un terme pervers, celui de « globalisation »

plus virtuel. Obsession de voir la planète devenir un terrain exclusivement livré à une pulsion après tout très humaine, mais que l'on n'imaginait tout de même pas devenue – du moins tenue de devenir – l'élément unique, souverain, le but final de l'aventure planétaire : ce goût d'accumuler, cette névrose du lucre, cet appât du profit, du gain à l'état pur, prêt à tous les ravages, accaparant l'ensemble du territoire ou plutôt l'espace en son entier, non limité à ses configurations géographiques.

L'un des meilleurs atouts, l'une des meilleures armes de cette razzia ? L'introduction d'un terme pervers, celui de « globalisation », supposé définir l'état du monde mais qui l'occulte, en vérité, « englobant » en un terme vague et réducteur, sans signification réelle, du moins précise, l'économique, le politique, le social, le culturel, qu'il escamote pour s'y substituer et sous-traiter ainsi cet amalgame à l'analyse comme aux constats. Le monde réel semble happé, englouti dans ce globe virtuel donné, lui, pour la réa-

lité. Et nous avons l'impression d'être, nous aussi, capturés au creux de ce globe, dans un piège sans issue. A l'instant, un journaliste expliquait à la radio, à propos d'entreprises annonçant l'une de ces décisions devenues quotidiennes – aujourd'hui, une fusion – qui mènent à des licenciements en masse : « La mondialisation les y oblige... » Ah ! vraiment ? Alors, à quoi bon aller plus loin ? Il ne reste qu'à s'écraser ! Et pour ceux qui manqueraient de promptitude, voici qui va les assommer : « La compétitivité veut que... » Pourtant, « la » mondialisation, ici, ne signifie rien. Ce qui « oblige » à fusionner, et par là à licencier, c'est exclusivement la « nécessité » de faire davantage de profit.

On répondra que ce profit est bénéfique, nécessaire à tous, que de la prospérité des entreprises, poules aux œufs d'or, dépendent les créations d'emplois, la diminution du chômage, donc le sort de la plupart. Mais c'est oublier que cette entreprise était déjà prospère tout en employant ceux qu'elle jette à présent. Ce n'est pas son chiffre d'affaires qu'elle désire augmenter, mais, justement parce qu'elle est prospère, le bénéfice qu'elle tire et que tirent ses actionnaires de ce chiffre d'affaires. Et ce n'est pas en créant des emplois qu'elle y parvient, mais en chassant des employés ! (...)

« La mondialisation oblige... », « La compétitivité veut que... » : voix divines ! Il ne s'agit plus d'arguments, mais de références à la doctrine, à des dogmes qui n'ont plus même à être énoncés – y faire allusion devrait suffire à annuler toute velléité de résistance. « Globalisation » (ou « mondialisation ») fait partie de ce vocabulaire abondant, composé de termes qui, détournés, matraqués aux fins d'une propagande efficace, ont le don de persuader sans faire intervenir le discours. Leur simple énonciation permet une manipulation magistrale des esprits, car, une fois insidieusement entrés dans le langage courant au point d'être employés même par ceux qui y sont opposés, ils semblent donner pour évident, certain, et d'ailleurs accompli, ce que la propagande veut faire admettre, mais qu'elle serait bien en peine de démontrer.

Parmi ces nombreux termes, citons le fameux « marché libre »... de faire du profit ; ces « restructurations » qui signalent des démantèlements d'entreprises ou, du moins, la désintégration de leurs masses salariales ; procéder à des licenciements en masse, c'est-à-dire à une détérioration dramatique de la société, c'est préparer un « plan social ». Nous sommes enjoins de combattre des « déficits publics » qui sont, en fait, des « bénéfices pour le public » : ces dépenses jugées superflues, nocives même, n'ont d'autre défaut que de n'être pas rentables et d'être per-

dues pour l'économie privée, de représenter alors des manques à gagner pour elle insupportables. Or ces dépenses sont vitales pour les secteurs essentiels de la société, en particulier ceux de l'éducation et de la santé. Elles ne sont pas « utiles » ni même « nécessaires » : elles sont indispensables ; d'elles dépendent l'avenir, la survie de toute civilisation.

Mais le chef-d'œuvre du genre – un vrai joyau, un triomphe ! –, c'est encore une fois la « globalisation ». Elle couvre de son seul nom, réduit à ce seul mot toutes les données de notre époque, et parvient à camoufler, indiscernable au sein de cet amalgame, l'hégé-

cette confusion et conférons ainsi à l'ultralibéralisme le caractère irréversible, inéluctable, des avancées technologiques qui définissent la globalisation, et non pas le libéralisme. Nous oublions surtout que la globalisation ne nécessite pas une gestion ultralibérale, et que cette dernière ne représente qu'une méthode (d'ailleurs calamiteuse) parmi d'autres possibles. Bref, la globalisation n'est pas indistincte de l'ultralibéralisme – et vice versa ! Néanmoins, lorsque nous mentionnons l'une, c'est, inconsciemment, à l'autre que nous nous référons, et nous transférons sur ce dernier la notion de fatalité qui sied à la pre-

choix d'une certaine gestion étroitement liée à cette politique. Mais il existe mille autres modes de gestion possibles et sans aucun doute préférables. Le choix actuel ne constitue en aucun cas, répétons-le, une fatalité.

Ce n'est pas la « globalisation » – terme vague – qui pèse d'un poids inamovible sur la politique, et la paralyse. Au service d'une idéologie, c'est une politique précise, l'ultralibéralisme, qui assujettit la globalisation et asservit l'économie. Il s'agit d'une politique qui ne dit pas son nom, qui ne se propose pas de convaincre, n'appelle à aucune adhésion réelle, n'aspire, nous l'avons dit, à occuper aucun des pouvoirs officiels, et se targue d'autant moins d'énoncer ses principes qu'ils ne visent qu'un seul but, lequel n'aurait guère de chances d'enthousiasmer les foules : obtenir pour l'économie privée des mégaprofits de plus en plus rapides et phénoménaux, et cela à tout prix.

Cette politique inapparente, corporatiste, en somme, se contente de consolider, de banaliser les permisivités délirantes, l'anarchie d'un monde des affaires et d'une économie de marché basculés dans une forme d'économie purement spéculative ; de favoriser, de légitimer les dérégulations et autres délocalisations et fuites de capitaux, de jouer sur la sacralisation comme sur le sabotage des monnaies, le braquage des flux financiers, les dynamiques mafieuses. Ainsi s'installe le cadre ou, mieux, l'impasse au sein desquels il ne semble y avoir d'autre issue que de « s'adapter » aux conditions favorables au profit et néfastes au grand nombre. Une impasse au sein de laquelle les politiques affichées, celles qui bénéfi-

cient du truchement des pouvoirs officiels, seront dès lors tenues d'organiser cette « adaptation » et de s'en tenir là.

On voit ici comment la globalisation sert d'écran à l'ampleur hallucinante d'une emprise politique – ou plutôt, comment l'ultralibéralisme, idéologie actuellement dominante, base d'un système oligarchique, se pare des habits de la globalisation.

Voilà bien l'imposture ! Car si la réalité de la globalisation, phénomène historique, est irréversible, puisqu'elle résulte du déroulement d'un passé non modifiable, ses potentialités ne sont pas figées dans un constat du passé ; son avenir est, lui, tout à fait modifiable, et dépend des diverses dynamiques, des différents projets aptes à la mobiliser, mais surtout de la gamme variée des politiques susceptibles de la gérer. L'ultralibéralisme, l'un de ses gestionnaires possibles, sans plus, n'est pas identique au phénomène dont il tente d'usurper les caractéristiques, afin de passer lui-même pour irréversible et incontournable, en sorte de figer l'Histoire (ou de la faire croire figée) dans l'époque actuelle – celle de sa prédominance, de son omnipotence – qui, normalement, ne devrait figurer qu'une péripétie, un épisode de l'Histoire, promis, comme d'autres le furent et le seront après lui, à une plus ou moins longue durée. En vérité, loin d'être synonyme de ce phénomène historique, le libéralisme s'y inscrit comme un simple élément voué, au même titre que d'autres, à la probabilité d'être transitoire.

Viviane Forrester
© Editions Fayard.

La question n'est pas, pour ce régime, d'organiser une société, mais de mettre en œuvre une idée fixe, on pourrait dire maniaque : l'obsession d'ouvrir la voie au jeu sans obstacle du profit, et d'un profit toujours plus abstrait, plus virtuel

monie d'un système politique, l'ultralibéralisme, qui, sans être officiellement au pouvoir, a la mainmise sur l'ensemble de ce que les pouvoirs ont à gouverner, et détient donc une toute-puissance planétaire.

C'est bien à partir de ce choix politique, celui d'une idéologie ultralibérale, qu'est gérée la globalisation. Est-ce une raison pour confondre cette dernière avec l'idéologie qui la gère mais ne la constitue pas ? Or nous faisons

mière. Alors que l'ultralibéralisme n'a, lui, rien de fatal.

Ce qui nous est donné et que nous percevons comme le résultat d'une globalisation omniprésente au point de tout investir n'est que le résultat d'une politique délibérée, exercée à l'échelle mondiale, mais qui, malgré sa puissance, n'est pas inéluctable, prédestinée, mais au contraire conjoncturelle, tout à fait analysable et discutable. C'est elle qui gère la globalisation et lui impose ses diktats. Il s'agit là du



Who's taking care of you?

Sheraton
HOTELS & RESORTS

Mon papa dit que vos 'endless weekend*' c'est une offre extra. Il va encore rester au lit tout son dimanche!

Sheraton propose un tarif préférentiel pour les 'weekend sans fin' correspondant à une réduction de 40% par rapport aux tarifs habituels. Et si vous possédez une carte Visa, vous pourrez profiter de votre chambre jusqu'à 17h le dimanche. Le tarif 'weekend sans fin' comprend le petit déjeuner du dimanche, que vous pourrez transformer en un agréable moment de détente en prolongeant votre séjour jusqu'à la fin de l'après-midi.

Vous pouvez bénéficier des 'weekend sans fin' dans tous les hôtels Sheraton ou Resort en Europe. Appelez

LE FUTUR CHOISIT



le numéro gratuit 00800 325 353535 et demandez 'Visaewkd*' ou connectez-vous sur notre site www.sheraton.com. Tous les hôtels Sheraton font partie du Programme Starwood Preferred Guest récemment élu meilleur programme de voyages par USA Today.



OFFRE SELON DISPONIBILITÉ VALABLE JUSQU'AU 31 AOÛT 2000. UNIQUEMENT POUR TOUTES LES CLIENTS RÉGLANT LEUR FACTURE AVEC LA CARTE VISA. OFFRE VALABLE À SALZBOURG, BRUXELLES, SOFIA, ZAGREB, PARIS, VERRILLLES, TBILISI, DRESDE, DUSSELDORF, ESSEN, FRANCFORT, HANOVRE, MUNICH, ATHÈNES, TEL AVIV, EILAT, MER MORTÉ, JÉRUSALEM, TIBÉRIADE, OSLO, BARI, BOLOGNE, CATANIA, FLORENCE, GENEVE, MILAN, PADOUÉ, ROME, VENISE, LUXEMBOURG, MALTE, AMSTERDAM, VARSOVIE, LISBONNE, ALGRAVE, TENERIFFE, MOSCOU, ST PÉTERSBOURG, MADRID, RASCAPRIA, SEVILLE, STOCKHOLM, ZURICH, ANKARA, ANTALYA, LONDRES-HEATHROW, EDIMBOURG, TURNBERRY. OFFRE NON VALABLE POUR DES GROUPES RÉSERVANT PLUS DE 10 CHAMBRES. OFFRE NON CUMULABLE AVEC D'AUTRES OFFRES PROMOTIONNELLES. RÉSERVATION OBLIGATOIRE. *WEEKEND SANS FIN.

AU COURRIER DU « MONDE »

ASSISTANCE ET PARESSE

Dans l'article « Les chiraquiens mettent le cap au "centre droit" » (*Le Monde* du 12 février), j'ai fait des bonds en lisant les remarques suivantes de Christian Saint-Etienne, un conseiller en stratégie : « L'assistance engendre la paresse » et « Les RMistes sont des maximisateurs de profit ».

Comment peut-on qualifier ainsi des gens qui ne touchent que 2 500 francs par mois ?

J'ai vingt-six ans, j'ai été RMiste pendant un an, alors que je vivais chez mes parents. (...) Ce ne fut pas tous les jours facile, j'ai pesté plus d'une fois contre un système mal foutu qui ne favorise pas réellement les gens qui veulent s'en sortir. Aujourd'hui, j'ai la chance d'avoir un travail (en CDI et à temps complet) avec un salaire

correct pour un premier emploi.

Mais je comprends parfaitement les gens qui se laissent gagner par l'abattement. Parce qu'au bout de plusieurs refus d'embauche, après avoir été ballotté de service en service, on n'a plus la volonté de se battre. Mais je ne laisserai jamais dire que l'assistance engendre la paresse.

Guillaume Poulet
Caen (Calvados)

RÉVERIE

Saluons le courage de nos ministres et de notre président, pour une fois unanimes pour défendre la démocratie, qui par des coups de menton appuyant un beau discours, qui en refusant d'entendre la moindre parole autrichienne ou en refusant la moindre poignée de main. Il ne reste plus qu'à espérer que cet élan démocratique les conduira à refuser de se rendre en Russie, à refuser de saluer Poutine et à demander que son sort soit lié à celui de Milosevic devant le tribunal international appelé à juger les crimes contre l'humanité. Profitant de ces bonnes dispositions, ils pourraient aussi demander la mise en examen du président chinois et refuser désormais de l'inviter à danser une petite valse au cha-teau entre deux assassins. Il n'est pas interdit de rêver... que tout pourrait être pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Pierre Feiss
par courrier électronique



l'université de
tous les savoirs :

retrouvez les conférences
en audio et texte sur
www.telarama.fr ;

des entretiens du lundi
au vendredi de 11h30 à
12h00 sur France Culture.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléfax : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

L'Autriche de l'Heldenplatz

Ce sera un rassemblement de « vieux gauchistes » et de « jeunes de la génération Internet » venus « se défouler ». Passablement méprisant, le chancelier Wolfgang Schüssel, parrain de l'alliance droite - extrême droite (ÖVP-FPÖ) au pouvoir en Autriche, avait, à l'avance, décrit la manifestation qui a réuni, samedi 19 février à Vienne, tout ce que le pays compte d'opposants à son gouvernement.

Le chancelier avait tort. Ce fut un immense rassemblement - de 150 000 à 300 000 personnes, selon les estimations -, un des plus importants que l'Autriche ait connus depuis la seconde guerre mondiale. A l'évidence, « l'autre Autriche » est bien plus que l'assemblage exotique de quelques vieux gauchistes et jeunes hackers. Au cœur de Vienne, la Heldenplatz a accueilli ceux qui refusent non pas le verdict des urnes, comme dit M. Schüssel, mais tout ce que le parti de Jörg Haider, le FPÖ, véhicule de nauséabond et de profondément dangereux pour l'Autriche et pour l'Europe : la banalisation du nazisme.

C'est la conscience de cette Autriche-là qui s'est exprimée samedi, celle qui ne considère pas comme « normal » d'associer au gouvernement d'un pays de l'Union européenne (UE) un parti dont le chef, quand il ne s'en prend pas au « lobby juif », explique que « les soldats de la Wehrmacht ont permis d'instaurer la démocratie en Europe ». Même si ce parti a obtenu 27 % des suffrages aux législatives d'octobre dernier. Les Autrichiens qui ont défilé - de toutes classes, de tous âges, de toutes professions - ont d'abord

voulu rappeler au chancelier Schüssel que, décidément, le FPÖ n'est pas un parti comme les autres. Et qu'il porte la responsabilité, lui, le chef du parti conservateur, d'avoir en quelque sorte « normalisé » ce parti en l'associant au pouvoir quand une alliance avec les sociaux-démocrates était possible, et eût tout autant reflété la volonté de l'électorat.

C'est ce qu'ont voulu dire aussi les dirigeants des quatorze autres pays de l'UE en manifestant, par des mesures très symboliques, leur refus de ce que représente ce populisme haidériste, obsédé par la réhabilitation de ce contre quoi l'Europe d'après-guerre s'est construite. Objection, disent certains : la pression de l'extérieur, l'ingérence politique ne feront qu'exacerber et étendre le phénomène Haider. Peut-être. Mais personne, en Europe, ne s'est jamais trompé sur l'important : c'est d'Autriche, des Autrichiens, que viendra la parade au haidérisme. Et, de ce point de vue, la mobilisation de samedi est de très bon augure : une grande partie de l'Autriche n'entend pas « normaliser » le parti de M. Haider.

Quelques milliers de personnes (dont le sage ministre belge des affaires étrangères, Louis Michel) à Bruxelles, et quelques milliers d'autres à Paris (mais sans ministre de la « gauche plurielle »...) ont voulu être solidaires. Loin de boycotter l'Autriche, pas plus culturellement que politiquement, les autres Européens devront, au contraire, être à la disposition de ce ceux qui, samedi, sur l'Heldenplatz, ont fait résonner cette Vienne à laquelle l'Europe doit tant.

Pékin ménage et menace Taïwan

À MOINS D'UN MOIS de l'élection présidentielle de Taïwan, le 18 mars, un calme fragile règne sur le détroit de Formose. Selon toute vraisemblance, Pékin ne rééditera pas avant cette échéance, qui verra le retrait du président Lee Teng-hui, les gesticulations militaires qui furent orchestrées à l'occasion de la précédente consultation présidentielle, en 1996. Les leçons de l'échec de cette campagne d'intimidation - entrée dans l'histoire comme la « crise des missiles » - ont été tirées par le régime continental : effaroucher l'opinion taïwanaise avant l'élection, c'est courir le risque d'enflammer le séparatisme insulaire.

Cette retenue de Pékin est pour l'instant facilitée par la modération des propos tenus sur la question de l'indépendance par les candidats taïwanais en campagne. Chacun pèse ses mots avec une infinie prudence. Le candidat du Kuomintang (KMT), au pouvoir, Lien Chan, s'est bien gardé de réaffirmer la doctrine avancée; en juillet 1999 par le président Lee Teng-hui, selon laquelle les relations entre les deux rives du détroit doivent être définies comme des « relations d'Etat à Etat » : la pro-

fession de foi avait déclenché le courroux de Pékin, qui considère toujours Taïwan comme une simple « province ». Le silence de M. Lien ne signifie pas qu'il récusé sur le fond la vision de son mentor, dont il est actuellement le vice-président. Il signifie simplement que, sur la forme, il préfère ne pas évoquer les sujets qui fâchent.

PLUS SOUPLE QU'AVEC HONGKONG ET MACAO

Tout aussi significatif est le profil bas adopté par le candidat a priori le plus sulfureux aux yeux de Pékin : Chen Shui-bian, le porte-drapeau du Parti progressiste démocratique (DPP), qui a inscrit dans sa charte l'objectif de l'indépendance. M. Chen a déclaré qu'en cas d'investiture suprême il ne proclamerait pas formellement l'indépendance de l'île, sauf si le continent devait attaquer Taïwan. Mieux : M. Chen souhaite une intensification des échanges économiques entre les deux rives, se montrant même sur ce sujet plus volontariste que le président Lee, qui a toujours mis en garde contre le risque de dépendance politique induit par la séduction du marché continental.

Face à tant de pragmatisme du côté taïwanais, Pékin est d'autant plus enclin à se « contenir » qu'une attitude par trop agressive pourrait ruiner les chances du troisième candidat, a priori le plus recommandable à ses yeux : James Soong. Aujourd'hui en tête des sondages, ce dissident du KMT, né sur le continent, s'est toujours gardé de « provocations » à l'égard du régime chinois. Pékin veut espérer qu'en cas d'élection il freinerait les forces centrifuges qui poussent Taïwan vers le grand large. Pour lui faciliter la tâche, les dirigeants chinois multiplient les déclarations souriantes sur le thème « Nous voulons la paix » et proposent aux Taïwanais une formule de réunification « plus flexible et plus accommodante » que celle - dite « un pays, deux systèmes » - offerte à Hongkong et à Macao. Cette formule, qu'un expert chinois vient de baptiser « un pays (la Chine), deux systèmes (socialiste et capitaliste) et trois modèles (la République populaire, Hongkong-Macao, Taïwan) », permettrait de consacrer la singularité de Formose, à qui pourrait être accordée une plus grande autonomie en matière diplomatique et de défense.

Si cette campagne présidentielle s'annonce moins troublée que la précédente, on ne saurait être aussi affirmatif pour la période qui suivra la consultation. Le détroit de Formose reste plus que jamais une zone de tension. Le directeur de la CIA, Georges Tenet, vient de déclarer devant le Sénat américain que le risque était grand d'assister, cette année, à « une flambée militaire à travers le détroit ». Les dirigeants chinois l'annoncent, il est vrai, tout de go : « L'indépendance de Taïwan, c'est la guerre. » Et ils s'y préparent. L'effort d'armement de Pékin est impressionnant. La revue spécialisée dans les questions de défense *Jane's Defense Weekly* écrit ainsi que le programme chinois d'équipement en missiles s'est développé « plus vite que prévu ».

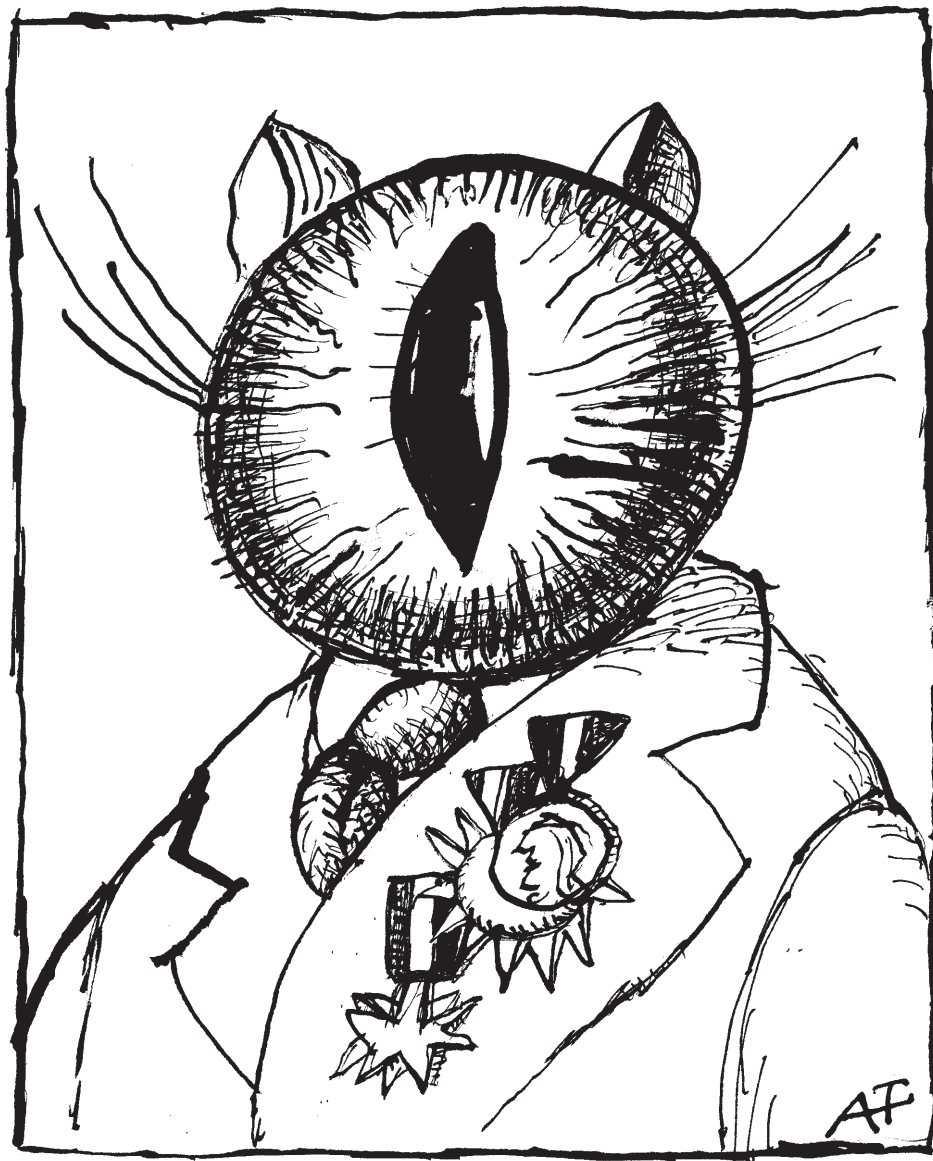
LA SUSPICION PERSISTE AVEC WASHINGTON

A ce rythme, selon l'expert américain Richard Fischer, l'Armée populaire de libération sera en mesure d'aligner sur la côte faisant face à Taïwan environ 650 missiles balistiques et de croisière en 2005, arsenal qui pourrait atteindre un milliard en 2010. Simultanément, Pékin équipe à tour de bras sa marine et son aviation à partir de matériel russe. Dans ce contexte, la relation sino-américaine reste d'une grande précarité. L'heure est certes au réchauffement, onze mois après le déclenchement de la guerre du Kosovo, qui avait déchaîné en Chine un anti-américanisme virulent. La volonté d'apaisement des deux côtés a permis la signature, à l'automne 1999, d'un important accord commercial sur l'entrée de Pékin dans l'OMC et la reprise des contacts militaires, suspendus au lendemain du bombardement par l'OTAN de l'ambassade chinoise à Belgrade.

Mais la suspicion mutuelle reste profonde. En Chine, elle se manifeste par la publication continue d'articles appelant à faire pièce à l'« hégémonie américaine ». Aux Etats-Unis, elle s'est récemment exprimée à travers l'adoption par la Chambre des représentants d'une proposition de loi qui permettrait un renforcement de la coopération militaire entre Washington et Taïpeh. Bien que la Maison Blanche ait fait savoir qu'elle opposerait son veto en cas de vote du texte par le Sénat, le ministre chinois des affaires étrangères a convoqué l'ambassadeur américain en poste à Pékin, Joseph Prueher, pour lui signifier son « indignation » devant une telle « ingérence grossière dans les affaires intérieures de la Chine ». Remontrance très formelle sans doute, mais qui témoigne de la grande volatilité de ces équilibres stratégiques dans cette région du monde.

Frédéric Bobin

Bestiaire par André François



Le chat

Héros de toutes les mythologies du monde, il garde en permanence un œil sur le revers de ses médailles. Vincent Pachès

« Vache folle » et transfusion : la gestion politique de l'incertitude

IL Y AURA bientôt quinze ans qu'apparaissent, dans la verte campagne anglaise, les premiers cas d'une affection neurodégénérative animale que l'on n'avait encore baptisée ni encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ni maladie de la « vache folle ». On sait aujourd'hui que les premiers bovins succombant à cette pathologie, toujours mortelle, étaient en réalité contaminés depuis la fin des années 70 ou le début des années 80 et que les mesures préventives n'ont commencé à être efficaces qu'à partir des années 90.

Il est d'autre part désormais scientifiquement établi que l'agent de l'ESB a, contre toute attente et en dépit des assurances officielles maintes fois formulées par les autorités gouvernementales britanniques, franchi la barrière des espèces et contaminé, par voie alimentaire, l'espèce humaine. Et si rien ne permet encore de cerner l'ampleur de cette nouvelle menace sanitaire, tout se passe depuis peu comme si les responsables scientifiques et politiques s'accordaient pour amorcer une pédagogie du pire, plusieurs dizaines - plusieurs centaines ? - de milliers de victimes humaines pouvant être attendues dans les dix ou vingt prochaines années.

Alors que le Royaume-Uni peine lourdement à faire la lumière sur les responsabilités des personnes chargées, depuis vingt ans dans ce

pays, de la santé humaine et animale, l'affaire de la « vache folle » a pris une nouvelle dimension avec la prise en compte scientifique, politique et diplomatique d'une possible transmission par voie sanguine de l'agent de la nouvelle forme de maladie de Creutzfeldt-Jakob. En d'autres termes, les personnes éventuellement contaminées par l'agent de l'ESB pour avoir consommé une viande ou des abats infectés par cet agent transmissible non conventionnel doivent-elles dorénavant être considérées comme susceptibles de transmettre la maladie dès lors qu'elles donnent leur sang ?

BANNIR LE SANG ANGLAIS ?

Hier théorique, réservée au cénacle du petit club international des spécialistes des maladies à prions, l'hypothèse d'une transmission de la maladie de la « vache folle » par le sang est, depuis peu, officiellement prise en compte par les autorités sanitaires de plusieurs pays industrialisés. C'est ainsi que les autorités américaines ont décidé qu'à partir du 17 avril 2000 elles excluraient de manière définitive du don du sang les personnes ayant séjourné plus de six mois dans les îles Britanniques entre 1980 et 1996. Cette question sera au centre de la réunion du Comité national de sécurité sanitaire du mercredi 23 février, sous l'égide du secrétariat d'Etat à

la santé français. Or, face à une question aussi grave de santé publique et en l'absence de test de dépistage utilisable chez l'homme, le politique ne dispose d'aucune certitude scientifique et doit néanmoins résoudre une équation à multiples inconnues.

Au terme d'un long et minutieux travail demandé par les pouvoirs publics, les experts français des maladies à prions et de sécurité transfusionnelle ont, dans un rapport encore confidentiel, estimé qu'il y aurait plus de risque que de bénéfice à exclure du don de sang les personnes ayant séjourné en Grande-Bretagne entre 1980 et 1996 (*Le Monde* du 19 février). Ils soulignent également que de nombreux éléments indiquent que la France a été, au plus fort de l'épidémie animale, le principal importateur de viandes britanniques et que, à ce titre, la population française doit être considérée comme ayant été fortement exposée au risque infectieux. Aucun argument, en d'autres termes, ne justifierait de prendre une mesure d'exclusion qui pourrait bouleverser l'organisation du système transfusionnel et soulèverait de nouvelles questions éthiques.

Rien, encore, n'a filtré de la décision que devra prendre le gouvernement, qui n'a jamais cessé, face à la menace épidémique, d'afficher haut et fort son respect du principe de précaution. En pra-

tique, après celle de l'embargo vis-à-vis des viandes bovines britanniques, la question des mesures à prendre face au risque de transmission sanguine d'ores et déjà une controverse à l'échelon européen. Selon une enquête récemment conduite par la Commission européenne, l'Autriche et l'Italie seraient favorables à l'exclusion du don du sang pour les personnes ayant séjourné en Grande-Bretagne tandis que le Danemark, l'Allemagne, la Finlande, la Suède, l'Espagne et le Portugal y sont opposés. Outre la France, des études et des réflexions sont en cours aux Pays-Bas, en Grèce et au Luxembourg.

Quelles que soient les décisions prises au terme de la réunion du Comité national de sécurité sanitaire, on imagine mal que l'Agence européenne du médicament ne formule pas au plus vite de recommandations précises quant à la sécurisation des produits dérivés du sang pour l'ensemble des pays de l'Union. Cette agence, qui avait été saisie de cette question par la France dès juillet 1999, devra se prononcer d'autant plus vite que certaines voix s'élèvent, outre-Atlantique, pour demander d'exclure désormais du don du sang toutes les personnes ayant séjourné sur le Vieux Continent.

Jean-Yves Nau

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet

Directeur artistique : Dominique Roynet

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon (*Editoriaux et analyses*);

Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*);

Michel Kajman (*Débats*); Eric Fottorino (*Enquêtes*);

Eric Le Boucher (*International*); Patrick Jarreau (*France*); Franck Nouchi (*Société*); Claire Blandin (*Entreprises*);

Jacques Buob (*Aujourd'hui*); Josyane Savigneau (*Culture*); Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg

Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;

partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),

André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,

Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Christian Bérard portraitiste

LE 11 FÉVRIER 1949 mourait sur le champ d'honneur du travail Christian Bérard, âgé seulement de quarante-sept ans. Pour faire connaître l'artiste, une exposition sera inaugurée jeudi au Musée national d'art moderne.

Lorsqu'il s'engagea dans les voies de la peinture, sous l'égide de Vuillard et de Maurice Denis, Christian Bérard paraissait promis à un essor triomphal. Ses qualités d'observation, son goût de la couleur, une entente psychologique du visage humain, de belles relations, tout le prédisposait, semblait-il, à conquérir une première place parmi les artistes de sa génération.

Mais, bonnes ou mauvaises, les fées qui s'étaient penchées sur son berceau l'attirèrent vers les coulisses du théâtre. Il y brilla, il s'y complut, et le monde éphémère et lumineux du ballet donna par ses

soins quelques-uns de ses plus beaux spectacles. Cet art conventionnel, où tout se renouvelle dans un appel constant à l'imagination, lui procura des succès répétés.

Alors il advint ce qui déjà s'était produit pour d'autres artistes. Un curieux parallélisme pourrait être tracé avec René Piot, qui, parti pour être un puissant renovateur de la fresque, s'enlisa dans la magie de l'Opéra. Christian Bérard, du moins, garda contact avec la réalité par ses portraits, et si son nom surnage parmi ceux des artistes de notre temps, c'est surtout le portraitiste qui sera célébré. Il apporta à la reproduction des visages simplicité et élégance. Il prêta de la noblesse à ses modèles, qui vivent par lui sans le moindre artifice tapageur.

René-Jean

(22 février 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3616 code LMDOC (5,57 F/mn)

ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60

Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Bernard Cerquiglini, linguiste

« Le commerce des langues est l'avenir de la francophonie »

En éliminant peu à peu les dialectes régionaux, la France est devenue unilingue. Cette situation, qui lui est propre au sein de l'espace francophone, entrave une évolution saine de la langue. Elle favorise le conservatisme et l'absence d'ouverture

Dans la série de conférences organisées par la Mission 2000 au titre de L'Université de tous les savoirs, le linguiste Bernard Cerquiglini, professeur de linguistique à Paris-VII, a présenté, le 15 février, une communication intitulée « Renouveau et perspectives sur la langue française ». Nous en publions ici de larges extraits.

L'histoire du français est celle de la construction, multiséculaire, d'une langue conçue comme unique, homogène, unitaire. Nous parlerons, par contraste avec les situations « diglossiques » (bilinguisme, etc.) qui décrivent les linguistes, de « monoglossie » française. Les raisons en sont nombreuses. Politiques, tout d'abord : l'intérêt de l'Etat, qu'il soit royal, impérial ou républicain, pour la langue est une constante. On en sait les grandes étapes. Dès avant le XVI^e siècle, la royauté impose le français dans l'administration, contre le latin, langue de l'Eglise ; au XVII^e siècle, la langue nationale prend un tour réellement institutionnel (Académie française, organisme d'Etat) ; au XVIII^e siècle la Révolution, dans sa lutte contre les dialectes et sa volonté de joindre nation et langue, hérite de cette tradition, qu'elle renforce. On peut penser que l'Etat en France s'est constitué au travers de sa langue : on rappellera l'amendement constitutionnel du 25 juin 1992, qui introduit à l'article premier du texte fondateur des institutions, à côté des « symboles de la République » (drapeau, hymne, devise, etc.), la phrase : « La République a pour langue le français. »

Raisons institutionnelles, ensuite, qui découlent des précédentes. De par cet héritage historique, la France est des mieux fournies en organismes d'aide, de protection, voire de contrôle de son idiome. L'Académie française, dont on a dit qu'on peut la tenir, au rebours de ses sœurs belge, italienne, espagnole, etc., pour un organisme d'Etat (locaux nationaux somptueux, budget officiel confortable, rang protocolaire élevé de son secrétaire perpétuel, etc.) n'est pas seule. Chaque période de l'histoire a laissé la trace de l'intérêt étatique, par des institutions diverses que l'on a pris soin de conserver en les additionnant. Par exemple, dans les trente dernières années, l'ardent dirigisme gaullien trouva dans la langue matière à son amour ombrageux de l'indépendance nationale, à son désir d'une politique culturelle vigoureuse, à son goût pour la traduction institutionnelle de cette politique.

Les présidents de la République qui succédèrent au Général, de ce point de vue, furent tous gaullistes. En témoigne la longue liste des organismes et institutions fondés en une trentaine d'années, et dont l'ac-

tion de l'Etat en matière de langage semble s'être fait une spécialité. Subsistent de fait, dans une ambiguïté significative, des institutions vouées à la défense de la langue française, et d'autres attachées à son rayonnement.

Les dernières raisons sont idéologiques. Pureté et homogénéité de la langue coïncident, pense-t-on, dans l'unicité partout recherchée. Le thème, des plus mythiques, de la « clarté » inhérente à la langue française est bien connu ; il se lie à une normalisation stricte qui refuse la variabilité, et ignore les multiples variantes dont la langue est faite ; il dépend d'une conception fort resserrée de la langue. L'exemple du français national provient du dialecte (le francien) de l'Île-de-France, région de Paris, promu « dialecte du roi », et dont l'expansion a suivi le développement de la royauté. Cette idée plaisante et simple a le défaut d'être erronée : non seulement il n'y eut pas de dialecte propre à l'Île-de-France au Moyen Age (le terme de francien fut l'invention des grammairiens de la fin du XIX^e siècle), mais bien des arguments historiques militent avec force contre cette vision. Il est intéressant de rechercher les raisons d'une telle invention, au moment où l'Etat républicain était en pleine conquête : s'y mêlent, à

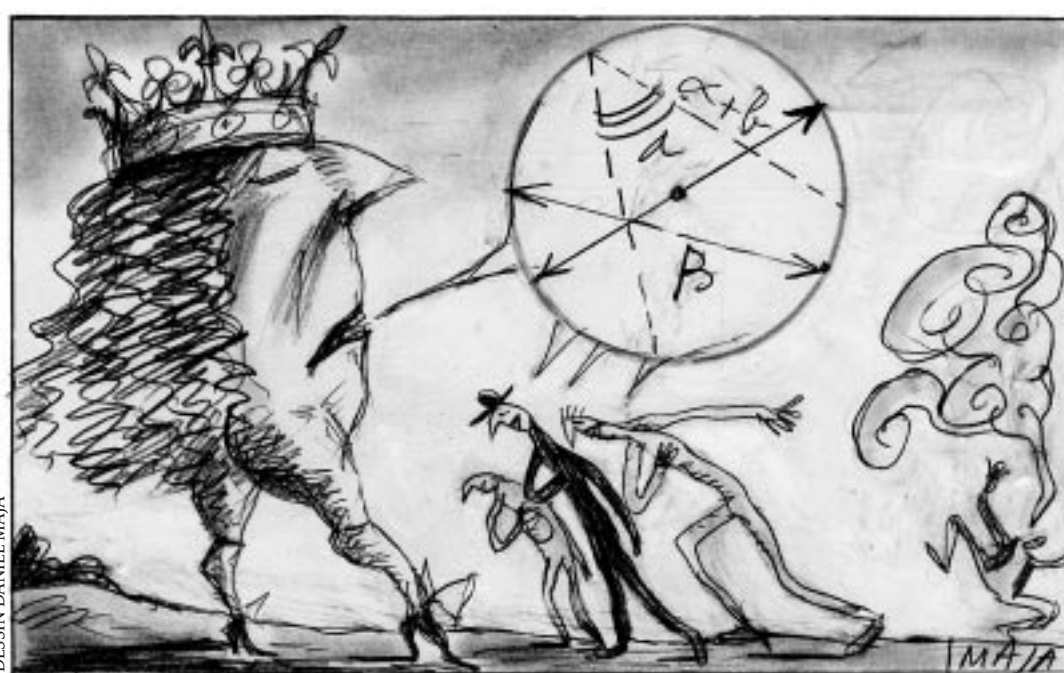


BERNARD CERQUIGLINI

■ Né le 8 avril 1947 à Lyon, ancien élève de l'ENS de Saint-Cloud, agrégé de lettres modernes et docteur en lettres, Bernard Cerquiglini est professeur de linguistique à l'université Paris-VII, directeur de l'Institut national de la langue française (Inalf) au CNRS et vice-président du Conseil supérieur de la langue française. Il est également membre de l'Oulipo (Ouvroir de littérature potentielle) et conseiller scientifique de l'*Encyclopaedia universalis*. Auteur de nombreux articles, il a publié *La Parole médiévale* (Minuit, 1981), *Eloge de la variante. Histoire critique de la philologie* (Seuil, 1989), *La Naissance du français* (PUF, 1991), *L'Accent du souvenir* (Minuit, 1995), *Le Roman de l'orthographe* (Hatier, 1996), *A travers le « Jabberwocky » de Lewis Carroll* (Le Castor astral, 1997). Il a traduit *Questions de sémantique*, de Noam Chomsky (Seuil, 1975).

l'évidence, l'idéologie étatique centralisatrice, le sentiment que la langue est la chose de l'Etat, le parisiisme, la volonté que la langue, homogène, provienne d'une source unique et pure.

Qu'on le regrette ou s'en réjouisse, l'histoire pluriséculaire de la construction monoglossique paraît achevée. Dans les faits, tout d'abord. L'exemple des langues « minoritaires » ou régionales est éclairant. Certaines possèdent une réelle vigueur : on peut citer l'alsacien, le catalan, le corse ; à un moindre degré, le basque et le breton. Toutefois, ces idiomes sont réellement minoritaires (l'alsacien est parlé par moins



de 0,6 % de la population nationale) et leur transmission est fragile. Les enquêtes de l'Institut national d'études démographiques montrent, année après année, un déclin : il y a toujours moins de locuteurs qui parlent à leurs enfants la langue que leurs parents leur parlaient.

En ce sens, l'« intégration républicaine », qui est prioritairement lin-

güer du français, un soutien scolaire aux langues en péril n'est pas forcément efficace. Une langue qui n'est plus familiale est-elle encore familière ?

Cette monoglossie paraît régner en maître, également, dans les représentations. On l'a dit, la norme est rétive à toute variation ; conçue comme unitaire et inflexible, elle est socialement définie. A la notion très générale d'usage du peuple, que les grammairiens de la Renaissance avaient reprise aux Latins, la grammaire classique du XVII^e siècle a substitué une conception éminemment stricte. Vaugelas privilégie « l'usage de la meilleure partie de la cour (et des meilleurs auteurs du temps) ». La norme par suite renvoie à un lieu social, qui en est la source et le souverain ; le « bon usage » est affaire d'élitisme social, et de dressage du courtisan : il faut à tout prix « en être ».

L'insécurité linguistique que ressentent tant de Français (ce qu'ils viennent de prononcer « est-il français ? ») tient un peu aux pratiques d'insécurité de la monarchie absolue (« comment se conformer, comment plaire ? »). La norme aujourd'hui, que l'on réfère à la bourgeoisie parisienne cultivée, n'est pas moins sociale et géographique. On lit dans les dictionnaires que le déjeuner est le repas du midi, le dîner celui du soir ; c'est oublier que, dans de larges couches sociales de la province française, ainsi qu'en Belgique, en Suisse et au Québec (ce qui n'est pas peu), on dîne à midi, on soupe le soir. « Dîner » en fin de journée, ne serait-ce pas, en fait, un régionalisme... parisien ? Le resserrement sur la norme explique l'abondante et très ancienne littérature sur la décadence du français ; à en croire les innombrables cris d'alarme poussés, génération après génération, par de farouches défenseurs de la pureté de l'idiome, la langue française devrait avoir disparu, ou être réduite à quelques gro-

gnements informes. Cela éclaire également le thème de l'invasion linguistique par excès d'emprunts (actuellement d'origine anglo-saxonne). Tout changement, toute nouveauté issue de l'extérieur est vécue comme une perte, ou une agression.

Une telle monoglossie a des effets que l'on peut regretter. Elle entrave, par conservatisme, une évolution saine de la langue. On sait le risque couru à vouloir toucher, même très modérément et pour les meilleures raisons du monde, à l'orthographe du français : la dernière tentative, pourtant élaborée de concert avec les partenaires francophones et admise, dans un premier temps, par l'Académie française, publiée en décembre 1990, déclencha une véritable guerre civile, qui remplit la presse écrite, les radios et télévisions pendant tout le mois de janvier 1991. Le désir du gouvernement actuel de féminiser les titres et noms de métier, en nommant (ce qui est linguistiquement fondé et ce dont il a parfaitement le droit) des ambassadrices, des directrices et des inspectrices générales, a déclenché, de la part de puristes, des articles de presse violents.

Plus regrettable encore, le développement néologique ne reçoit pas l'accueil et les encouragements qu'il mérite. Créer du vocabulaire indigène dans les domaines scientifique et technique, au lieu de les emprunter, ce qui est légitime et non xénophobe, est accueilli avec un sourire qui ne facilite pas l'appropriation des termes. Sait-on que le mot logiciel (anglais *software*), créé par des experts en informatique, et que tout le monde utilise aujourd'hui, fut d'abord condamné par l'Académie française ?

Cette monoglossie, ensuite, isole la France au sein de l'espace francophone. Cette dernière, tout d'abord, est le seul pays francophone unilingue. Dans tous les autres, le français est en présence d'une autre

langue (Québec, Belgique, Tunisie, etc.), voire de plusieurs autres (Suisse, pays africains) ; le français est donc une langue de contact, de dialogue. La politique linguistique de la francophonie doit s'appuyer sur ce fait ; la France, où le français est langue nationale, officielle et unique, doit s'accorder à cette politique.

Le français, ensuite, qui est maintenant davantage parlé à l'extérieur de la France, fait preuve au-delà des frontières d'une étonnante vitalité, en particulier lexicale : que l'on songe à la chaleur, à la variété, à la saveur des expressions canadiennes, belges, africaines ! Il ne s'agit pas de régionalismes, même planétaires, mais de variations légitimes et fécondes au sein d'une norme très étendue.

La France joue un rôle majeur au sein de la francophonie. Elle est le berceau de la langue, la source de la norme, et par son action la sœur aînée des pays francophones ; elle a donc tout intérêt à devenir... réellement francophone. Prendre conscience d'une telle appartenance implique l'abandon de la norme monoglossique et de l'idéologie de cette norme, l'ouverture aux diverses variétés du français, une faveur donnée aux autres langues présentes sur le territoire (langues régionales, d'immigration, langues européennes voisines). Le dialogue, le commerce des langues, le pluralisme sont l'avenir de la francophonie.

Bernard Cerquiglini

Programme des conférences

Février. Le 23, François Héran, *Qu'est-ce que la démographie ?* Le 24, Jacques Véron, *L'homme dénombré : arithmétique des populations*. Le 25, Jacques Vallin, *La fin de la transition démographique : soulagement ou inquiétude ?* Le 26, Michel-Louis Levy, *Migrations et tensions migratoires*. Le 27, Jean-Claude Chesnais, *Démographie et croissance*. Le 28, Claude Fischler, *L'alimentation : du biologique au social*. Le 29, Gérard Pascal, *Les aliments de demain*. Mars. Le 1^{er}, Marion Guillou, *Animal et alimentation*. Le 2, Dominique Vermeersch, *Nature et agriculture*. Le 3, Hervé This, *Science et cuisine*. Le 4, Roland Douce, *La feuille des plantes supérieures*. Le 5, Patrice Cayre, *La pêche et l'exploitation halieutique*. Le 6, Philippe Froguel, *L'obésité*. Le 7, Robert Ducluzeau, *Bons et mauvais microbes*.

Les conférences sont données au Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, 75003 Paris, à 18 h 30 en semaine, à 11 heures les samedis et dimanches.

François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste, au « Grand Jury RTL-« Le Monde »-LCI »

« Les inégalités ne doivent pas se creuser au moment où la richesse nationale progresse »

« Sur les différentes questions débattues actuellement – impôts, retraite, épargne salariale –, la gauche n'est-elle pas à un moment-clé, où elle doit choisir entre ses convictions ou ses réflexes traditionnels et l'adaptation à ce que l'on appelle la « nouvelle économie » ?

– L'idée majeure, pour nous, socialistes, c'est de réformer utilement, pas de réformer pour réformer. En matière fiscale, nous devons redistribuer une part des suppléments de croissance. Sur l'épargne salariale, il serait absurde de dire qu'il ne faut pas donner aux salariés une participation plus grande aux résultats, alors qu'ils en sont à l'origine ; nous y sommes favorables, mais, quand on a bien travaillé, quand on a occupé un emploi, la manière principale de se faire rémunérer, c'est le salaire. Enfin, sur la question des retraites, il serait dangereux de bousculer un régime de répartition auquel les Français sont très attachés ; en même temps, nous savons bien qu'il faut prendre des décisions

pour pérenniser ces régimes de répartition.

» Donc, nous sommes très ouverts à l'idée de réforme, mais pas aux réformes qu'une partie de l'opinion – je dis bien une partie et, généralement, celle qui ne vote pas pour nous – voudrait nous faire ingurgiter au prétexte qu'il faudrait faire de la « modernité ». Nous ne sommes pas favorables à ce qu'on abaisse les impôts des plus favorisés. Nous ne sommes pas favorables à ce que l'épargne salariale soit réservée aux cadres. Nous ne sommes pas favorables, en matière de retraite, à ce que l'on chamboule tout pour faire de la capitalisation.

– Marc Blondel a donc raison de dire que Lionel Jospin ne touchera pas aux régimes spéciaux des fonctionnaires « parce que c'est son électoral » ?

– C'est vrai qu'une grande partie de ceux qui travaillent dans le secteur public peuvent se reconnaître dans nos idées, et tant mieux ! En même temps, il y a aussi, dans le secteur public, des mesures à

prendre, et ce ne serait pas rendre service aux fonctionnaires ou aux agents publics que de leur dire : « Dormez tranquilles, soyez certains qu'il ne se passera rien ! » et, dans dix ans ou quinze ans, de ne pas pouvoir leur servir leurs retraites. Notre responsabilité, aussi, par rapport à notre propre électoral, c'est d'avertir, c'est d'informer et de prendre des décisions, aujourd'hui, demain, après-demain, chaque fois qu'il sera nécessaire d'agir sur le système de retraite.

– Que les retraites et l'épargne salariale soient les deux questions sur lesquelles les décisions ont été renvoyées à plus tard, est-ce un indice que, quand même, dans l'esprit du premier ministre et de sa majorité, ces deux sujets sont liés ?

– Non. L'épargne salariale doit servir, premièrement, à mieux rémunérer les salariés par rapport à une activité qui est meilleure et des profits qui sont en hausse, c'est-à-dire à les associer plus directement aux résultats de leur entreprise. Deuxièmement, nous concevons

l'épargne salariale, au PS, comme l'affirmation de droits supplémentaires pour les salariés. Nous avons tous été émus, voire plus que cela, par l'affaire Michelin, où les salariés n'avaient pas eu le droit de s'exprimer sur des plans qui pouvaient les concerner. Eh bien ! l'épargne salariale doit leur donner des moyens d'agir. Nous devons prendre conscience aussi de la nécessité de conforter l'actionnariat salarié lorsqu'il existe, voire de le développer, sans faire que la France ressemble à une société d'actionnaires.

– Pourquoi l'Etat ne participerait-il pas, en quelque sorte, au risque que prennent les dirigeants et les cadres d'entreprises, en allégeant la fiscalité qui pèse sur leurs revenus ?

– La croissance est le produit du travail du tous : des cadres, des dirigeants d'entreprises, à l'évidence ; des salariés de toutes conditions, aussi. Cette croissance est aussi le produit d'une politique économique qui remonte à loin, qui a introduit la désinflation, qui a

retrouvé les marges de compétitivité et, cela, beaucoup de salariés français l'ont supporté.

– L'impôt sur le revenu ne pèse pas sur tous les salariés...

– L'impôt pèse sur tous les Français ! Il n'y a pas que l'impôt sur le revenu. Il y a aussi la TVA, impôt deux fois plus important que l'impôt sur le revenu. Il y a aussi la contribution sociale généralisée, plus importante, elle aussi, que l'impôt sur le revenu.

» Comment utiliser les marges de manœuvre dégagées par la croissance ? Nous avons réduit le déficit public en 1999. En 2000 et pour les années qui viennent, il faut continuer à réduire les inégalités. Il y a encore des besoins essentiels dans l'éducation, dans la santé publique ; il faudra agir. Ensuite, il faut préparer l'avenir, donc continuer à réduire le déficit et, aussi, ne pas oublier que la lutte contre le chômage n'est pas terminée. Et puis, il faut redistribuer et soutenir la croissance.

» La baisse des impôts peut être utile à ces deux derniers objectifs :

redistribuer aux Français et soutenir la croissance, parce qu'elle ne va pas de soi : il y a encore des menaces, comme la hausse du prix du pétrole, la remontée des taux d'intérêts. Donc, il faut continuer à soutenir la demande. C'est la raison pour laquelle, au Parti socialiste, nous n'excluons pas, loin de là, la baisse des impôts.

» En 2000, il faudra agir sur un impôt qui concerne tous les Français, la taxe d'habitation. Pour les années qui viennent, nous sommes ouverts à ce qu'il y ait d'autres baisses d'impôts, notamment sur le revenu, pour lequel il faut une réforme qui puisse concerner le plus de Français possible, mais je considère que le taux supérieur, 54 %, n'a pas à être modifié. Il faut faire très attention à ce que les inégalités ne se creusent pas au moment où la richesse nationale progresse. »

Propos recueillis par Anita Hausser, Patrick Jarreau et Olivier Mazerolle

CONCENTRATION Les deux compagnies d'assurances britanniques Commercial General Union (CGU) et Norwich Union ont annoncé lundi leur intention de fusionner pour

créer un groupe pesant en Bourse environ 19 milliards de livres (31 milliards d'euros). ● NORWICH ET CGU se sont mis d'accord sur une fusion à parité par le biais d'un échange d'ac-

tions qui aboutira à la création du premier groupe d'assurances britannique et l'un des cinq plus importants d'Europe dans l'assurance-vie. ● L'ACCORD marque une nouvelle étape

dans la consolidation des services financiers britanniques après l'absorption de la NatWest par la Royal Bank of Scotland. ● EN FUSIONNANT, les deux assureurs prévoient d'économi-

ser d'ici dix-huit mois au moins 250 millions de livres avant impôt. Mais ce rapprochement passera par la suppression d'environ 5 000 emplois, dont 4 000 au Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni se dote d'un champion de l'assurance

Le rapprochement annoncé lundi 21 février entre les deux compagnies Commercial General Union et Norwich Union va donner naissance au cinquième assureur européen. Un nouveau rival pour le français Axa, l'allemand Allianz et l'italien Generali

LA RUMEUR de mariage courait depuis plusieurs jours. Les bans ont été publiés lundi 21 février. Les deux compagnies d'assurances britanniques Commercial General Union (CGU) et Norwich Union ont annoncé, lundi, leur fusion. Ils vont créer un géant de l'assurance, appelé CGNU, pesant 30 milliards d'euros (196,8 milliards de francs) en termes de capitalisation boursière. Selon le critère du chiffre d'affaires, CGNU se situe au cinquième rang en Europe et en sixième position sur l'échiquier mondial. Le nouvel ensemble talonnera sur son secteur Prudential, le spécialiste britannique de l'assurance-vie et constituera la première compagnie d'assurance dommages outre-Manche.

« La fusion de CGU et de Norwich Union créera le groupe d'assurances le plus important du Royaume-Uni, avec des positions de

leader sur un certain nombre de marchés en Europe Continentale et à l'international », souligne Bob Scott, directeur général de CGU, qui sera le patron opérationnel du nouveau groupe. La fusion se fera par échange d'actions. D'emblée, le nouveau groupe ne veut pas en rester là et souhaite « exploiter les opportunités de croissance sur les marchés européens de l'assurance vie et l'épargne à long terme », souligne le communiqué publié lundi. Il se pose en concurrent face aux autres géants européens, au premier rang desquels Allianz et Axa.

NETTE COMPLÉMENTARITÉ

L'un des objectifs clés est de « figurer dans les cinq premiers sur chacun des marchés cibles », souligne le communiqué. CGNU affirme qu'il n'hésitera pas à « se retirer des affaires ou des marchés où les équipes dirigeantes estiment ne pas avoir la possibilité d'atteindre une position de leader de marché ou une rentabilité supérieure », poursuit le texte. CGNU prévoit d'ores et déjà de céder les activités d'assurance dommages aux Etats-Unis. La rentabilité est le maître mot des deux compagnies.

Dans ce contexte, cette fusion devrait générer, dans les dix-huit mois à venir, 250 millions de livres (400 millions d'euros) par an d'économies de frais généraux avant impôt. Si la complémentarité des deux groupes apparaît assez nettement, CGU étant plus fort en assurance-dommages et mieux positionné en Europe Continentale, Norwich Union étant mieux placé en assurance-vie au Royaume-Uni, il y aura des coupes dans les effectifs. Le nombre de suppressions d'emplois se situera à 5 000 postes au sein des deux groupes, qui comptent actuellement 73 000 salariés, dont 4 000 en Grande-Bretagne, précise la nouvelle société. Sur le plan commercial, le groupe utilisera la marque Norwich Union pour les activités vie et dommages au Royaume-Uni ; les marques adoptées hors du Royaume-Uni seront « déterminées en fonction de leur position sur les marchés locaux », précise l'assureur. « Nous commencerons à tirer les bénéfices de cette fusion

d'ici la fin de l'année et nous en tirerons le plein bénéfice en 2001/2002 », a affirmé, lundi, Bob Scott, cité par l'agence Reuters.

Les analystes soulignent volontiers la complémentarité des activités de CGU et de Norwich Union. CGU est présent aux Pays-Bas et en France, via sa filiale, CGU France, anciennement Victoire. La société pesait 24,39 milliards de francs (3,7 milliards d'euros) de chiffre d'affaires en 1998, répartis entre l'assurance-vie (68 %) et l'activité dommages, tandis que Norwich Union est beaucoup plus petit dans l'Hexagone, avec 433 millions d'euros de chiffre d'affaires. Après la vente de ses activités américaines, le nouveau groupe réalisera 62 % de son chiffre d'affaires et 71 % de son bénéfice d'exploitation sur le marché de l'épargne à long terme (contre respectivement 56 % et 64 % avant cette vente), selon des

chiffres pro-forma pour 1999. CGU rappelle qu'il s'est engagé en novembre 1999 dans un accord de bancassurance avec la Royal Bank of Scotland, qui vient de réouvrir son offre sur National Westminster (NatWest), et doit notamment racheter 50 % des intérêts de NatWest Life.

UN MOUVEMENT EUROPÉEN

Autre atout : la question de la composition des nouvelles instances dirigeantes, point de friction traditionnel de ce type d'alliance, a été facilement réglée. Le président de la CGU, l'industriel suédois Pehr Gyllenhammar, ancien patron de Volvo, conserve la présidence « non executive » tandis que son second, Bob Scott, qui était directeur-général, garde ses prérogatives. Son homologue de NU, Richard Harvey, devrait lui succéder à sa retraite, théoriquement prévue dans un ou deux ans.

« Les raisons de cette fusion résident dans les changements rapides sur les marchés mondiaux des services financiers », a expliqué Bob Scott sur les ondes de la BBC.

Cette annonce s'inscrit dans le mouvement de concentration de l'assurance en Europe. Chacune des deux compagnies d'assurance cherchait un partenaire. Norwich Union était, depuis sa démutualisation et son introduction en Bourse en 1997, considérée comme une compagnie opérable, même si son prix était jugé assez élevé. De même, CGU, née de la fusion entre Commercial Union et General Accident début 1998, subissait une forte décote boursière, à l'instar de toutes les compagnies généralistes britanniques. Cette faible valorisation boursière ne faisait qu'attiser les rumeurs sur ses prétentions.

La recomposition du paysage européen de l'assurance n'est tou-

tefois pas achevée. « L'Europe va former une région à part entière avec une uniformisation de sa monnaie et de sa réglementation. Il est important pour les grands assureurs de garder un leadership sur l'ensemble de la région et non pas sur le seul marché local », souligne Dany Jacques, analyste de BNP Equities. Les rapprochements au Royaume-Uni se multiplient. La branche des services financiers de BAT s'est rapprochée du suisse Zurich, pour créer Zurich Financial Services Group, en octobre 1997, suivant la fusion entre Royal Insurance et Sun Alliance en 1996. De même, en 1999, Lloyds TSB a racheté les fameuses mutuelles écossaises Scottish Widows, Axa a racheté début 1999 Guardian Royal Exchange, et Allianz, comme Generali, se disent tous deux à l'affût.

Marc Roche (à Londres) et Pascale Santi

Une opération par échange d'actions

Les deux groupes se sont mis d'accord sur une fusion à parité par le biais d'un échange d'actions qui aboutira à la création du premier groupe d'assurances britannique et l'un des cinq plus importants d'Europe dans l'assurance-vie, derrière l'allemand Allianz, le français Axa et l'italien Generali. Selon les termes de l'accord, les actionnaires de CGU conserveront leurs titres (qui seront renommés CGNU) tandis que les actionnaires de Norwich Union (NU) recevront 48 actions nouvelles de CGNU pour 100 titres Norwich Union. A l'issue de la fusion, les actionnaires de CGU détiendront environ 58,5 %, et ceux de Norwich Union 41,5 %. Parallèlement, CGU a annoncé lundi un bénéfice d'exploitation de 771 millions de livres (1,2 milliard d'euros) sur une base statutaire pour 1999 (-0,5 % par rapport à 1998). En outre, les tempêtes de décembre, qui l'ont particulièrement affecté en France, devraient lui coûter 7 milliards de livres (11,2 milliards d'euros).

PROFIL

UN AUSTRALIEN FONCEUR ARTISAN DE L'ASSOCIATION

C'est une sorte de Rupert Murdoch à rebours. Comme le tycoon des médias, l'Australien Bob Scott, cinquante-huit ans, cherche à frapper, à étonner, à décontenancer. Mais, à l'inverse du président de News Corporation, lui entend séduire. Avec une habilité redoutable qui lui a valu dans la City le surnom d'« ouragan », cet homme jovial à la rondeur pugnace passe pour le principal architecte de la consolidation du secteur de l'assurance britannique. Sa vie est l'histoire d'une série de conquêtes fulgurantes dont il est, à ce jour, toujours sorti vainqueur.

Ce fonceur têtue a fait son apparition sur la scène londonienne en 1988, lors du rachat par la General Accident de la compagnie d'assurances néo-zélandaise dont il dirigeait les opérations en Australie. Grâce à son habilité redoutable, son audace, sa capacité de travail et son génie des affaires, cet outsider a imposé ses manières à l'establishment de la plus ancienne et de la plus importante place financière d'Europe.

Aussi dur que les immensités de son pays-continent sauvage, Scott se débarrasse de tous ses rivaux, adversaires et gènes, pour devenir le patron de GA en 1994. Un an plus tard, il jette son dévolu sur Provident Mutual, autre sanctuaire de l'assurance d'Albion. Les actionnaires apprécient ce sabreur qui supprime des milliers d'emplois, réduit les strates hiérarchiques, fait la chasse aux frais géné-

raux et aux voitures de fonction. Le flibustier des Antipodes tient le pouvoir et ne le lâchera plus : sa nomination en 1998 au poste de *chief executive* du nouvel ensemble CGU issu de la fusion entre General Accident et Commercial Union l'atteste. Les VPR de l'assurance-vie et des plans de retraite, qui « en bavent » car seul le résultat compte, apprécient le franc-parler et le sang-froid légendaires du patron du « One Undershaft », le gratte-ciel londonien de verre et d'aluminium noirci d'une absolue rigueur qui abrite l'état-major de la CGU.

Plus que tout autre nabab de l'assurance, Bob Scott a compris l'internationalisation croissante des affaires et la nécessité d'investir en Europe. Son dernier pari avec la Norwich Union est de faire de la CGU le nouveau géant européen au même titre qu'Allianz, Axa ou Generali. En toute simplicité. Le soutien à la Société générale pour barrer la route à la BNP ou l'aide apportée à la Royal Bank of Scotland pour capturer NatWest impressionnent les seigneurs de l'argent.

Ce technicien subtil a par ailleurs appris à respecter le président non exécutif de la CGU, le Suédois Pehr Gyllenhammar, ancien PDG de Volvo. Scott apprécie avec une sorte de perplexité attendrie l'impressionnant réseau mondial de relations, la déontologie sourcilieuse et l'inimitable propension à philosopher de ce descendant du célèbre roi de Suède, Gustave I^{er} Vasa. A la tête de la CGU-Norwich, l'« Aussie » dispose d'un formidable atout, à en croire l'un de ses proches : « Il connaît la musique. »

M. R.

Dans le peloton de tête

LES CHIFFRES CLÉS DE LA FUSION CGU+NORWICH UNION = CGNU

en milliards d'euros

► Chiffre d'affaires mondial : 32,5	► Effectifs (en milliers) : 73 000
► Actifs : 320	► Clients (en millions) : 25
► Capitalisation boursière : 30,4	(cours du 17 février 2000)

LES 20 PREMIERS ASSUREURS EUROPÉENS

► EN CHIFFRE D'AFFAIRES (1998) en milliards d'euros

AXA (France)	53,1
ALLIANZ (Allemagne)	52,8
GENERALI (Italie)	42,7
ZURICH FINANCIAL SERVICES (Suisse)	40,0
CGNU (Royaume-Uni)	32,5
ING (Pays-Bas)	23,0
CGU (Royaume-Uni)	22,6
WINTERTHUR (Suisse)	20,2
PRUDENTIAL (Royaume-Uni)	18,2
RSA (Royaume-Uni)	17,8
CNP (France)	17,8
AGF (France)	15,0
AEGON (Pays-Bas)	13,0
ERGO (Allemagne)	12,8
FORTIS (Belgique)	12,6
SWISS LIFE (Suisse)	11,8
LLOYD'S (Royaume-Uni)	10,7
NORWICH UNION (Royaume-Uni)	9,9
GROUPEAMA SA (France)	9,4
RAS (France)	9,1

► EN TERME DE CAPITALISATION BOURSÈRE (18 fév. 2000)

ALLIANZ (Allemagne)	85
AEGON (Pays-Bas)	54,4
ING (Pays-Bas)	52,3
MUNICH RE (Allemagne)	51,2
CREDIT SUISSE (Suisse)	47,5
AXA (France)	44,8
ZURICH ALLIED (Suisse)	35,8
FORTIS (Belgique)	32,9
PRUDENTIAL (Royaume-Uni)	30,4
CGNU (Royaume-Uni)	30,4
GENERALI (Italie)	29,2
SWISS RE (Suisse)	24,6
SKANDIA (Scandinavie)	19,2
CGU (Royaume-Uni)	16,8
NORWICH UNION (Royaume-Uni)	13,6
LEGAL & GENERAL (Royaume-Uni)	12,1
KBC (Belgique)	12,1
MEDIOLANUM (Italie)	12,1
INA (Italie)	9,4
AGF (France)	9,3

Source : CGU+Norwich Union

La fusion n'a pas surpris la City

LONDRES

de notre correspondant à la City
Les drapeaux sont en berne à Perth et à Norwich. Jamais ces deux cités séduisantes et solitaires d'Écosse et d'Est-Anglie n'avaient sombré dans une telle déprime depuis l'annonce, le 21 février, de la fusion entre les compagnies d'assurances CGU et Norwich Union qui donne naissance au premier groupe d'assurances britannique. Basées respectivement dans ces villes dont elles sont le principal employeur, CGU et Norwich Union entendent en effet installer à Londres, au cœur de la City, le siège de ce nouveau groupe qui se hisse aux premiers rangs européens.

« Pour se répandre avec succès à l'étranger, il faut d'abord dominer son marché intérieur. Allianz, c'est l'Allemagne, Axa, la France, Generali, l'Italie. Or, à l'inverse de la plupart des banques et des compagnies d'assurances britanniques, plutôt tournées vers les pays anglo-saxons et l'Asie, la CGU a fait le pari européen. » Comme l'explique un analyste de Merrill Lynch, ce rapprochement concocté dans le plus grand secret n'est pas une totale surprise pour la City. A l'écouter, la Grande-Bretagne de l'assurance rime désormais avec la CGU.

Les marchés s'attendaient à la poursuite du mouvement de consolidation dans ce secteur longtemps morcelé. Numéro deux de l'assurance, la CGU ne pouvait pas faire tapisserie au grand bal des mégafusions où virevoltaient ses concurrents européens.

Par ailleurs, la CGU entendait recentrer ses activités sur l'assurance-vie par le biais d'acquisitions. Ainsi, son soutien dès le départ à la Royal Bank of Scotland dans son raid victorieux contre NatWest lui avait permis d'acquérir récemment la moitié du capital de NatWest Life, la branche assurance-vie de la banque commerciale anglaise.

UNE PROIE POTENTIELLE

Norwich Union (NU), elle, tire 80 % de ses profits de l'assurance-vie, secteur plus porteur en raison du recul de l'Etat-providence et de l'essor des plans de retraite privés souples, aux rendements intéressants et bénéficiant d'une fiscalité exceptionnelle. Aussi, à l'inverse de ses rivaux qui travaillent avec les intermédiaires classiques que sont les courtiers maison, la société de Norwich utilise les conseillers financiers indépendants, payés à la commis-

sion et très prisés par les cadres et les professions libérales.

Tournée essentiellement vers le marché domestique, la Norwich Union était, il est vrai, pénalisée par le manque de moyens nécessaires pour financer une expansion à l'étranger digne de ce nom. La taille moyenne de NU, introduite en Bourse lors de sa démutualisation en 1997, en faisait de surcroît une proie potentielle de prédateurs britanniques ou étrangers en mal d'expansion.

Enfin, cerise sur le gâteau, par ce « mariage d'amour », la CGU n'est pas fâchée de mettre ainsi dans l'embarras son principal concurrent, la Prudential. Pour la première fois depuis un siècle, la « Pru », comme on dit ici, n'est plus le numéro un de l'assurance britannique. La CGU a frappé alors que son rival honni rencontre des difficultés qu'attestent les pertes de sa banque sur

Internet Egg ou la récente démission de son directeur financier.

Reste une incertitude de taille : quelle sera l'attitude de la Barclays, très liée à Norwich Union, qui, après avoir tiré un trait sur ses déboires passés, voit d'un mauvais œil pareille union ? Un éventuel raid hostile de la quatrième banque britannique sur cette cible, chère mais privilégiée, se heurterait toutefois à l'hostilité de la City au concept de bancassurance cher au Vieux Continent. « Une fusion entre deux compagnies d'assurances est préférable à la création d'un géant de la bancassurance. Le marché de l'assurance britannique est trop mûr et trop concurrentiel pour les banques », souligne un analyste en citant l'exemple du rachat avorté l'an dernier de Legal and General par NatWest.

M. R.

Le lock-out chez De Carbon déclaré « illicite »

LA DIRECTION de l'usine d'amortisseurs De Carbon, à Andé (Eure), a été condamnée, vendredi 18 février, par le tribunal de grande instance d'Evreux, considérant que le lock-out du site constituait « un trouble illicite ».

Cette filiale de l'équipementier américain Delphi avait été fermée, samedi 12 février, à la suite de son occupation par une dizaine de salariés (*Le Monde* du 17 février). Ceux-ci voulaient manifester leur opposi-

tion à un plan social annoncé le 31 janvier, prévoyant la suppression de 282 emplois sur 522. Après trois jours de fermeture, la direction avait accepté de rouvrir l'usine à condition que le « climat de violence dans l'entreprise cesse ». La justice en a décidé autrement, estimant qu'il s'agissait d'incidents « mineurs et limités n'empêchant pas le fonctionnement de l'usine puisqu'il n'est pas démontré que l'outil de production ait été atteint de quelque manière ».

La direction a été condamnée à payer une somme de 2 000 francs à chacun des représentants du personnel à l'origine du référé. En cas de nouveau lock-out, l'entreprise sera soumise à une astreinte de 200 000 francs par jour. La direction de Delphi a déclaré « prendre acte » de la décision judiciaire et répété que le groupe « cherchait toujours les

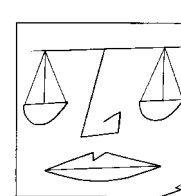
conditions pour parler aux interlocuteurs sociaux et mettre en place les modalités du plan social ».

Les choses devaient sans doute être facilitées : alors que les salariés se plaignaient de ne plus avoir d'interlocuteur direct depuis plusieurs semaines, un nouveau directeur et un nouveau directeur des ressources humaines devaient arriver à Andé, lundi. Cependant, aucune réunion du comité central d'entreprise n'était prévue. « On sait que le temps ne joue pas pour nous », avoue Jean-Marie Nowak, délégué CGT. « Ce qui nous fait peur, c'est la fermeture complète du site. » La direction cache mal son pessimisme en soulignant que les dernières semaines ont aggravé un peu plus le rythme de production, déjà très bas.

Stéphane Lauer

Les nouvelles jurisprudences de l'OMC

UN ORDRE juridique peut évoluer non seulement par l'adoption de nouveaux textes mais encore par l'émission de règles générales formulées à l'occasion de solutions



EXPERTISE

apportées à des litiges particuliers : en bref, le droit nouveau peut s'exprimer par des textes mais aussi par la jurisprudence. Appliquée à l'évolution juridique de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), cette observation générale conduit à relativiser l'échec de Seattle, incapable de déterminer les sujets pour lesquels une réforme des textes aurait pu être envisagée. Car la résolution des litiges soumis à l'Organe de règlement des différends (ORD), sous la forme duquel l'OMC exerce une activité quasi juridictionnelle, a déjà permis la maturation du système. Cela tient au fait que les Etats sont contraints par les décisions de l'ORD : si l'Etat auquel un comportement est reproché ne le modifie pas, l'Etat qui en était la victime reçoit l'autorisation de prendre à son encontre des mesures de rétorsion en taxant les produits importés.

Dans une première perspective, de fond, à propos de la question essentielle du monopole des sanctions au bénéfice de l'OMC, un groupe spécial a rendu, le 22 décembre 1999, des conclusions pour régler un différend entre l'Europe et les Etats-Unis. L'Europe mettait en effet en cause les articles 301 et suivants (dits « section 301 ») de la loi fédérale américaine sur le commerce extérieur, texte de 1974 permettant aux Etats-Unis de prendre des sanctions contre un Etat qui méconnaîtrait leurs droits, violerait un accord commercial ou restreindrait leur commerce. Or, les accords fondant l'Organisation mondiale du commerce attribuent à cette dernière institution l'exclusivité du pouvoir d'adopter des sanctions en cas de violation des accords. L'Europe alléguait l'incompatibilité de la section 301 avec les accords OMC et sollicitait la condamnation des Etats-Unis à ce titre.

Certes, le groupe spécial n'a pas conclu à une telle contrariété et n'a donc pas sanctionné les Etats-Unis, mais au terme d'un raisonnement validant l'argumentation de l'Europe. Il est affirmé que lorsqu'il s'agit de sanctions au titre de

comportements par ailleurs visés par les accords OMC, la section 301 ne peut plus être effective telle quelle. Si les Etats-Unis échappent à la sanction, c'est parce que le groupe spécial fait état d'engagements formulés par l'administration américaine et validés par le Congrès américain, selon lesquels un tel pouvoir ne sera plus utilisé sans que l'ORD ait préalablement apprécié le comportement reproché. La conclusion est claire : les Etats-Unis n'ont pu sauver leur législation qu'en renonçant à son usage, sous la surveillance permanente de l'OMC. Le monopole des sanctions prend corps.

NEUTRALITÉ MÉCANIQUE

Dans une seconde perspective, de fond, l'emprise de l'OMC s'étend pareillement. Parmi les nombreux accords OMC, l'accord sur les subventions et les mesures conservatoires prohibe les subventions accordées par un pays à ses entreprises en fonction de leurs résultats d'exportation. Or, constitué sur la plainte de l'Europe, un groupe spécial a, le 17 septembre 1999, estimé que le droit pour les entreprises américaines de localiser leurs revenus d'exportation dans des paradis fiscaux doit être qualifié de subvention accordée de façon déguisée par la législation américaine : en conséquence, l'OMC exige l'abandon de celle-ci d'ici le 1^{er} octobre 2000. Les Etats-Unis ont fait appel, le 30 octobre 1999, devant l'organe permanent d'appel de l'OMC.

On peut faire deux observations. Premièrement, on retrouve ici la neutralité mécanique du droit, contraignant les puissances comme les autres. Les Etats-Unis, que l'on présente souvent comme dominant l'OMC, voire comme en disposant, font l'expérience de cette règle : non seulement, ils ont dû renoncer à soumettre à leur loi les autres pays, mais, plus encore, c'est l'ordre de réviser leur propre législation qu'ils viennent de recevoir.

En deuxième lieu, c'est bien dans son activité de type juridictionnel que l'OMC progresse le mieux, concrètement la soumission des Etats, met en place les linéaments d'un droit mondial de la concurrence. Trancher les litiges requiert d'interprétation les textes et l'interprétation est un des modes de création du droit. Il faut en prendre acte.

Marie-Anne Frison-Roche
(professeur de droit à l'université Paris-Dauphine)

L'immobilier de luxe londonien séduit de plus en plus de grandes fortunes françaises

Investir outre-Manche est un premier pas vers l'exil fiscal

En 1999, selon une étude du marchand de biens Knight Frank, les Français ont représenté 18 % des ventes immobilières de luxe dans la capi-

itale britannique. Beaucoup de ces grosses fortunes franchissent physiquement le Channel afin de bénéficier de facilités, faisant peu de

cas du prix de leurs acquisitions. La Grande-Bretagne a désormais meilleure presse que la Suisse aux yeux des candidats à l'exil fiscal.

LONDRES

de notre correspondant à la City
A en croire une récente étude du marchand de biens Knight Frank, les grandes fortunes françaises se jettent goulûment sur l'immobilier londonien. Parmi les récents acquéreurs d'un appartement à Londres figure, par exemple, le top model corse, Lætitia Casta, la nouvelle incarnation de Marianne. « Le nombre de grandes demeures vendues à des Français est en nette augmentation. Ils ne sont pas très regardants sur les prix. Quand vous êtes multimillionnaire, payer deux ou trois millions de livres pour une maison dans un beau quartier n'a guère d'importance », observe l'auteur du rapport, Robert Bailey, directeur de l'agence immobilière Knight Frank.

A l'écouter, en 1999, les Français ont constitué le gros du contingent des acheteurs étrangers et représenté 18 % des ventes immobilières de luxe à Londres. A l'inverse de ce qui s'était passé il y a une décennie, les grosses fortunes françaises ne s'en tiennent plus aux trois quartiers centraux de Chelsea, Knightsbridge et South Kensington, proches du lycée Charles-de-Gaulle. Les zones chic du nord ou du sud ainsi que le Surrey attirent désormais les Français qui souhaitent venir avec armes et bagages dans la capitale britannique.

« De nos jours, les Français fortunés préfèrent investir à Londres qu'à Genève. Cette nouvelle génération d'exilés fiscaux enrichis dans les affaires parle couramment l'anglais. La proximité de Paris grâce à l'Eurostar, l'appartenance de la Grande-Bretagne à l'Union européenne mais pas à la zone euro, et l'érosion du secret bancaire suisse expliquent cet engouement pour la brique londonienne », indique un spécialiste des montages de trusts permettant d'échapper en toute légalité à l'impôt.

PAS D'ISF

Ces célébrités du show-business et du sport, ces trentenaires enrichis par la haute technologie ou ces grands bourgeois, anciens ou nouveaux, qui jettent leur dévolu sur l'immobilier de leur nouvelle cité d'adoption ne sont qu'une goutte d'eau dans un océan de Français. Surtout quand on sait que la plupart des 200 000 à 250 000 nationaux qui vivent actuellement à Londres sont locataires. Reste que cette immigration dorée n'a cessé de gagner en ampleur avec l'apparition en France d'une nouvelle génération de nouveaux riches. Aux yeux des grosses fortunes, Londres, ville à la mode et carrefour des affaires, joint l'utile à l'agréable.

Dans un pays dont on est sûr

qu'il restera encore longtemps la patrie de la baisse de l'impôt, la marge de manœuvre fiscale est d'abord moins étroite qu'en France. Ainsi il n'existe pas d'impôt solidarité sur la fortune (ISF). Le droit d'enregistrement d'un achat immobilier supérieur à 500 000 livres (environ 794 000 euros) constitue 3,5 % du prix d'achat, soit le tiers du taux français. La réforme foncière permet d'obtenir la pleine propriété du bien (freehold) dans le centre de Londres et non plus seulement comme auparavant l'équivalent d'un bail emphytéotique. En matière notariale, les procédures d'achat sont d'autant plus rapides qu'il existe tout un réseau de conseillers juridiques et fiscaux spécialisés dans l'évasion fiscale via la création de sociétés-écrans basées dans les paradis fiscaux.

L'existence de l'Eurostar a alimenté cette fringale hexagonale d'acquisitions de biens immobiliers de l'autre côté du Channel. « Ces nouveaux exilés fiscaux possèdent leur résidence principale à Londres et ils gardent un ou plusieurs pied-à-terre en France », souligne un observateur français. Cet afflux est encouragé par le manque d'entrain des autorités britanniques à fournir des renseignements au fisc des autres pays européens sur les détails du fichier

hypothécaire londonien, en particulier en ce qui concerne les avoirs immobiliers détenus par les étrangers.

Reste que l'achat d'un logement à Londres n'est pas exempt de difficultés. Les prix dans les quartiers les plus recherchés donnent le vertige, avec plus de 20 % de hausse en 1999. Il faut compter entre 1,75 million et 2,5 millions de livres pour acheter une petite maison dans le West End (centre), avec jardin. Le prix du mètre carré à Knightsbridge dépasse désormais 10 000 livres. Les charges dans des immeubles gardés jour et nuit par un cerbère sont également plus onéreuses qu'à Paris. Et l'acheteur français est de surcroît pénalisé par la surévaluation de la livre sterling.

L'impôt local est également plus élevé qu'en France. On prête en outre au chancelier de l'Echiquier, inquiet des effets inflationnistes de la flambée des prix de l'immobilier, l'intention de doubler le montant du droit d'enregistrement dans sa prochaine loi de finances présentée fin mars. Enfin, le maintien pour les appartements achetés dans le centre de Londres de la règle du leasehold, la concession à bail pour une durée déterminée de quatre-vingts à cent ans, n'est pas du goût de tous.

Marc Roche

Le Conseil de la concurrence réclame l'ouverture du marché de l'Internet rapide

France Télécom a huit semaines pour obtempérer

LE CONSEIL de la concurrence a donné, vendredi 18 février, partiellement raison à 9 Télécom, la filiale française de Telecom Italia, qui avait déposé, le 29 novembre 1999, une plainte contre France Télécom pour abus de position dominante dans l'accès à Internet rapide par l'ADSL (Asymmetric digital subscriber line). Cette technologie permet, sur le fil de cuivre traditionnel, d'accéder à Internet avec un débit dix fois supérieur au débit autorisé avec un modem classique.

Le conseil de la concurrence n'a pas suivi 9 Télécom dans sa demande de blocage du déploiement par France Télécom de l'ADSL, mais il a donné huit semaines à l'opérateur historique pour faire de la place à ses concurrents. Actuellement, la paire de fil de cuivre reliant le central téléphonique à l'abonné appartient encore à France Télécom. Sous la pression de l'Autorité de régulation des télécommunications, France Télécom avait accepté, en décembre 1999, d'ouvrir à la concurrence ces derniers mètres de fils de cuivre. Mais cette formule radicale, baptisée option 1, n'entrera en vigueur qu'en décembre. En attendant, France Télécom a toujours le monopole de fait de l'offre ADSL et ne se prive pas d'étendre ce nouveau service à l'ensemble du territoire français. Pour éviter que

l'opérateur historique ne profite de son avance pour s'accaparer ce nouveau marché très prometteur, 9 Télécom exigeait que France Télécom offre à ses concurrents la possibilité de commercialiser une offre ADSL simplifiée, baptisée option 3. Les opérateurs concurrents pourraient alors se connecter au réseau haut débit de France Télécom pour proposer ensuite leur propre service ADSL.

OFFRE DE REVENTE

France Télécom refuse, pour des raisons techniques, de mettre en œuvre cette option. En revanche, il propose une offre de revente dans laquelle ses concurrents se bornent à lui acheter du trafic en gros pour le distribuer au détail à leurs propres clients. Cette proposition a été unanimement rejetée par tous ses concurrents.

Les parties ont donc huit semaines pour trouver un terrain d'entente. Gérard Moine, directeur des relations extérieures de France Télécom, affirme que son groupe mettra tout en œuvre pour trouver une solution entre l'option 3 et l'offre de revente. D'un autre côté, Michel Rogy, responsable du département interconnexion de 9 Télécom, continue de réclamer la mise en place de l'option 3.

Enguérand Renault

L'électricien belge Tractebel s'embourbe au Kazakhstan

BRUXELLES

de notre correspondant

Lorsque Philippe Bodson, PDG du groupe d'électricité belge Tractebel, avait engagé, en 1997, son entreprise dans des affaires de gaz et d'électricité dans la République ex-soviétique du Kazakhstan, il imaginait bien que les rapports avec les autorités locales allaient être « sportifs ». Aujourd'hui, ce groupe est devenu une filiale à 100 % de Suez-Lyonnaise, et son ancien PDG, remercié, s'est reconverti dans la politique comme sénateur du Parti libéral francophone.

Reste le borbier kazakh, qui n'a plus rien à voir avec le « sport » prévu par Philippe Bodson. L'affaire s'est révélée un gouffre financier pour Tractebel, qui n'a pu obtenir du président Noursoltan Nazarbaev d'augmenter les tarifs publics de l'élec-

tricité, et la concession à Tractebel de 9 000 kilomètres de gazoduc heurte les intérêts du géant gazier russe Gazprom, qui désire les récupérer. Deux journaux belges, *Le Soir* et *Le Soir illustré*, ont fait des révélations stupéfiantes sur les dessous des négociations engagées par Tractebel pour se désengager du Kazakhstan.

ROMAN POLITICO-INDUSTRIEL

On y découvre que Pierre Bocquet, le « consultant international » désigné par Tractebel comme manager de crise, s'est vu imposer comme interlocuteur du côté kazakh un certain Grigori Louchiansky, un Russe résidant en Israël, soupçonné par le Mossad d'appartenir à la mafia russe, lié au trafic d'armes, notamment à la livraison de missiles Scud à l'Irak. Ce personnage est également mandaté par Gazprom et

par Itera, une émanation du géant gazier russe, ayant pour vocation de détourner au profit de milieux mafieux moscovites les bénéfices réalisés par la société-mère.

Les négociations sont difficiles, car il est délicat, pour une partie comme pour l'autre, de procéder à un désengagement sans risquer d'avoir à payer de lourds dédommagements à l'autre partie. Il y a également le problème des partenaires minoritaires de Tractebel dans l'affaire kazakh, réunis dans une société domiciliée aux Bahamas, Galverton, qui doit se désister de son droit de préemption sur les parts cédées par Tractebel pour que celles-ci puissent être vendues à Gazprom et à ses alliés.

Selon les informations du *Soir*, ces négociations, sur le point d'aboutir, auraient échoué en raison d'une clause de « non-guerre judiciaire » exigée par Galverton,

ce que Tractebel refuse en raison de poursuites qu'elle entend mener à son terme contre l'ancien vice-président de la filiale internationale de Tractebel, Georges Atherinos, licencié pour avoir détourné quelques millions de dollars et qui a trouvé refuge... chez Galverton. Pour corser encore ce roman politico-industriel, le nom de Tractebel est évoqué, dans un dossier de blanchiment d'argent instruit en Suisse et en Belgique, par des proches de l'ancien premier ministre kazakh Akejan Kajeguldine, limogé à l'automne 1997.

Tractebel a « demandé que soit mis fin à la mission » de Pierre Bocquet, une démission aussitôt acceptée. Jacques Van Hee, porte-parole du PDG de Tractebel, Jean-Pierre Hansen, affirme en outre que « Gregory Louchiansky n'est plus l'interlocuteur mandaté par les autorités kazakhes ».

Sans démentir les affirmations de la presse belge selon lesquelles la direction parisienne de Suez-Lyonnaise se serait inquiétée de l'évolution de la situation et aurait dépêché ces derniers jours à Bruxelles une délégation de haut niveau, M. Van Hee indique que « le dossier kazakh continue d'être piloté de Bruxelles par Tractebel ».

Luc Rosenzweig

« The Economist » met en accusation François Pinault

LORSQUE François Pinault a racheté, en 1993, au Crédit Lyonnais le portefeuille de junk bonds (obligations à risque offrant de très hauts rendements) de l'assureur californien Executive Life, il s'était félicité de cette excellente affaire. Cette acquisition, qui lui a rapporté des centaines de millions de dollars de plus-values, pourrait désormais lui valoir de sérieux ennuis. Les régulateurs américains ont engagé une procédure contre le Crédit Lyonnais (*Le Monde* du 11 juin 1999), en l'accusant d'avoir violé la loi américaine qui interdit à une banque de contrôler une assurance, et ils accusent François Pinault d'avoir été de mêche avec la banque française.

Alors que l'enquête se poursuit en Californie, une nouvelle pièce à charge pourrait être ajoutée au dossier. Selon l'hebdomadaire britannique *The Economist* du 19 février, François Pinault aurait trompé les autorités boursières françaises et américaines sur son contrôle réel de la Financière Pinault, holding de tête du groupe Pinault. Selon ses déclarations, M. Pinault contrôle 74,4 % de la Financière Pinault. Selon *The Economist*, il en détient 100 %.

Aux côtés de la famille Pinault, se

trouve une société, nommée Forest Products International (FPI), qui détient les 25,6 % restants de la Financière Pinault. Cette société immatriculée aux Pays-Bas est elle-même entièrement contrôlée par une firme, baptisée Highgold, basée dans les Antilles néerlandaises. Qui se cache derrière ces sociétés qui n'ont aucune obligation légale, même pas celle de déclarer le nom de leurs propriétaires ? Pour l'hebdomadaire britannique, il ne fait aucun doute que ces structures appartiennent à M. Pinault. Pour preuve, il détaille plusieurs opérations entre l'homme d'affaires et FPI, qui ont permis à François Pinault d'assurer le contrôle de son groupe.

Mais pourquoi cacher une telle possession ? Cette structure complexe, mise en place au temps de l'ascension de François Pinault, aurait permis, selon le journal, de ne pas payer d'impôt sur des flux financiers transitant par FPI. Etant aux Pays-Bas, cette société n'est pas imposée sur les plus-values. Depuis 1988, 160 millions de livres (260 millions d'euros) seraient ainsi passés par FPI.

Interrogé par *Le Monde*, le groupe Pinault n'a souhaité faire aucun commentaire.



Union des Assurances Fédérales

NOUVELLE PROGRESSION DES ENCOURS, DU RÉSULTAT ET DU DIVIDENDE

Le conseil d'administration de l'Union des Assurances Fédérales, réuni le 18 février 2000 sous la présidence de M. Jean-Pierre WIEDMER, a examiné l'activité et les résultats du groupe pour l'exercice 1999, lesquels peuvent être synthétisés à travers des chiffres clés suivants :

en milliards d'euros		en milliards de francs		Variation
1998	1999	1998	1999	
2,4	2,3	16,0	15,0	- 6,2 %
2,3	2,1	15,0	13,9	- 7,2 %
18,1	19,8	118,5	130,0	9,7 %
19,8	21,7	129,7	142,4	9,8 %
0,118	0,126	0,776	0,826	6,5 %

L'évolution du chiffre d'affaires vie est contrastée avec une progression pour les contrats en unités de compte qui représentent désormais 46 % de la collecte et une baisse sensible pour les contrats en francs, mais ceci a permis de limiter les investissements alors que les taux d'intérêt étaient bas. Cette évolution n'empêche pas les provisions mathématiques - c'est-à-dire les encours de contrats vie - de poursuivre leur croissance.

Le résultat net consolidé s'établit à 826 millions de francs, en progression de 6,5 %. La contribution des Assurances Fédérales-Vie s'élève à 753 millions de francs : la progression de 8,8 % résulte essentiellement de l'augmentation des encours et de la baisse de taux d'impôt. La contribution des compagnies dommages, Afcialia et La Médicale de France s'abaisse à 72 millions de francs (81 en 1998) compte tenu notamment des conséquences des tempêtes de fin d'année.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale de verser un dividende de 24,60 francs par action (soit 3,75 euros, en progression de 11,8 %), assorti d'un avoir fiscal de 12,30 francs : ce dividende correspond à 35,1 % du bénéfice consolidé par action. Après cette distribution et une dotation de 153 millions de francs à la réserve de capitalisation, les fonds propres du groupe s'élèvent à 6,5 milliards de francs.

En 2000, le chiffre d'affaires vie devrait bénéficier d'un marché porteur et du rebond observé dès les premières semaines de l'exercice dans le réseau du Crédit Lyonnais, notamment du fait d'une campagne de transferts de PEP bancaires. Par ailleurs, de nouveaux canaux de distribution seront sollicités au cours de l'exercice. Ces perspectives permettent d'envisager une nouvelle croissance des encours de contrats vie et par conséquent du résultat de l'Union des Assurances Fédérales, compte tenu de la régularité de la contribution de l'activité dommages.

Claude FLEOUTER

et L'Association Les Victoires de la Musique

«Un accord amiable vient de mettre un terme aux procédures engagées par Claude Fléouter contre l'Association Les Victoires de la Musique. A cette occasion, l'Association se plaît à souligner que dans le conflit l'ayant opposée à Claude Fléouter, ni la rectitude morale, ni la rigueur professionnelle de ce dernier n'ont été mises en causes».

La télévision interactive préfigure la convergence avec Internet

Les nombreux services personnalisés présentés lors du Milia, du 15 au 18 février à Cannes, traduisent la volonté des opérateurs de télévision de faire du petit écran un outil plus « intelligent » face à la montée en puissance de la Toile

CANNES

de notre envoyé spécial

« Face à Internet, la télévision doit s'adapter ou mourir. Les programmes vont se transformer en une version numérique et interactive d'un logiciel. » Lancée par l'un de ces innombrables gourous de la high-tech présents au Milia, le marché du multimédia qui s'est tenu du 15 au 18 février à Cannes, la prophétie laisse de marbre les opérateurs de télévision français. A l'heure de la « convergence » entre les deux médias, l'arrivée d'Internet sur les postes est peut-être pour demain, mais la révolution annoncée tarde à se concrétiser. Pour l'instant, la fusion entre le petit écran et l'ordinateur n'a pas encore eu lieu et la télévision cherche surtout à s'adapter à la montée en puissance de la Toile en se faisant plus « intelligente » et interactive. Elle s'appuie sur la technologie numérique pour enrichir ses programmes de services de type Internet qui fidélisent le téléspectateur et génèrent de nouveaux revenus.

Disposer de prévisions météorologiques personnalisées, consulter son compte en banque ou gérer son portefeuille boursier fait déjà partie des offres de la télévision interactive développées par les bouquets satellite. Pionnière, la plate-forme TPS propose une trentaine de services interactifs auxquels elle vient d'ajouter AFP-Infos, une sélection personnalisée de photos et de dépêches de l'Agence France-Presse. Déjà, 75 % des 815 000 abonnés consultent régulièrement la météo interactive. Un tiers d'entre eux utilisent la banque à domicile, alors que la très grande

majorité ne l'avaient jamais fait auparavant, que cela soit sur Minitel ou Internet. « On offre les mêmes services que sur la Toile mais de manière plus simple et conviviale. Il suffit d'appuyer sur le bouton OK de sa télécommande », souligne Alain Staron, directeur des nouveaux services de TPS.

« Le téléspectateur s'abonne avant tout pour avoir de la télévision. L'interactivité est un plus qui s'inscrit dans une logique de programmes que l'on enrichit », explique Alexandre Michelin, directeur général des programmes de CanalSatellite. En avril, la plate-forme de Canal+ - qui compte 1,3 million d'abonnés - devrait enrichir son offre interactive par des services bancaires à domicile et des paris sur les courses hippiques avec le PMU.

GALERIES MARCHANDES

Par rapport à des programmes qui sont peu ou prou les mêmes sur tous les bouquets satellite, le développement des services interactifs représente une façon de se différencier et de retenir l'abonné. « L'interactivité permet d'établir une relation plus personnalisée qui fidélise le téléspectateur. Quand vous avez pris l'habitude de consulter la météo sur votre télé, vous n'allez plus chercher ce service ailleurs », souligne M. Michelin.

Du point de vue de l'opérateur, l'autre grand intérêt de l'interactivité consiste à générer des revenus supplémentaires en développant une nouvelle forme de téléachat. Comme sur Internet, les services interactifs servent souvent à attirer l'utilisateur vers un produit ou une

prestation payants, pour lesquels TPS ou CanalSatellite perçoivent une rémunération. Le bouton OK de la télécommande permet aussi de renvoyer sur des « galeries marchandes interactives », où le téléspectateur peut acheter les produits dérivés des différentes chaînes ou de l'opérateur lui-même. Modèle du genre, la boutique de la plate-forme satellite britannique BSkyB affiche des premiers résultats spectaculaires. Entre octobre 1999 (date de son lancement) et Noël, elle a comptabilisé 130 000 ventes avec des

pointes d'un million de livres (10,6 millions de francs) par semaine.

Avec sa galerie marchande Forumboutique et le développement d'autres d'outils interactifs à des fins commerciales, CanalSatellite s'engage résolument dans la même voie. « On a d'abord développé une interactivité d'enrichissement et de service. Aujourd'hui, on entre dans une phase commerciale », affirme M. Michelin. Encore embryonnaire, la publicité interactive constitue un autre gisement marchand en plein développement. En janvier, le vo-

lume publicitaire interactif sur TPS a été aussi important que celui pour l'ensemble de l'année 1999.

Une simple pression sur l'incrotable touche OK pendant la diffusion d'une publicité fait basculer le téléspectateur dans l'univers commercial de l'annonceur. Pris dans la nasse du marketing relationnel direct, il devient alors une cible facilement orientée vers l'acte d'achat.

DEUX SUPPORTS, DEUX CONTENUS

« Avec la publicité interactive, le consommateur est clairement identifié. On peut dialoguer directement avec lui et personnaliser le service », fait valoir Laurence Meyer, consultante à l'Idate (Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe) et auteur d'une étude sur la publicité interactive. Basée sur un doublement des utilisateurs de la télévision interactive en France, qui seraient 15 millions en 2005, cette étude évalue le marché publicitaire du secteur à 30 milliards de francs.

Si les opérateurs de télévision satellite numérique empruntent à Internet certaines pratiques commerciales et des types de services

rendus aux abonnés, ils n'ont pas encore franchi le pas de relations plus poussées. CanalSatellite envisage, d'ici à la fin de 2000, « un accès complet au Web » via le téléviseur, mais en se gardant bien de donner des précisions. TPS, de son côté, promettait à ses abonnés de pouvoir surfer sur la Toile au dernier trimestre 1999. Mais il annonce aujourd'hui la suspension de l'opération sine die, en remettant en cause son intérêt commercial. « Nous ne sommes pas convaincus de la pertinence du produit. Au lieu de parler de convergence, il faut adapter les contenus aux différents supports. Or Internet sur la télévision, c'est un non-sens. Le téléspectateur veut se divertir, il ne veut pas se compliquer la vie en naviguant sur un outil compliqué », explique M. Staron. Le directeur des nouveaux services de TPS préfère miser sur de nouvelles offres interactives. Début 2001, une nouvelle génération de décodeurs dotés d'un disque dur devrait permettre au téléspectateur de mémoriser les programmes et de composer sa propre grille avec la télécommande.

Frédéric Chambon

« Jeune Afrique-L'Intelligent » vise l'ouverture internationale

QUARANTE ANS APRÈS sa création en 1960 à Tunis, l'hebdomadaire *Jeune Afrique* adopte une nouvelle appellation pour devenir progressivement *L'Intelligent*, titre qui a fait son apparition à la « une » de l'édition du mardi 15 janvier. Fondé au moment de la décolonisation, le journal, toujours dirigé par Béchir Ben Yahmed, PDG du groupe, maintient toutefois sa ligne éditoriale et ses centres d'intérêt. Mais en décidant de s'ouvrir plus largement à l'ensemble de l'espace francophone, il espère intéresser un public « plus exigeant, qui ne se satisfait pas de vérités simplifiées et réductrices, et recherche un hebdomadaire international, indépendant et de haut niveau ».

Après avoir vécu diverses crises et subi des interdictions dans plusieurs pays, *Jeune Afrique* veut profiter du regain d'intérêt suscité auprès de magazines, tels que *Le Monde diplomatique* ou *Courrier international*, dans une couverture plus « approfondie » des sujets mondiaux. Avec une diffusion totale payée de 66 592 exemplaires, selon le relevé 1998-1999 de Diffusion-Contrôle, il estime avoir atteint son apogée dans sa zone traditionnelle, où son concurrent direct, *L'Autre Afrique* (*Le Monde* du 21 janvier), n'a pas réussi à s'implanter.

En couvrant un peu plus de 50 % du marché africain, *Jeune Afrique* ne dépasse guère plus de

50 000 exemplaires, avec ses deux éditions d'Afrique subsaharienne ainsi que du Maghreb et du Moyen-Orient. A ces deux éditions s'ajoute une édition internationale dont Béchir Ben Yahmed espère doubler l'audience pour lui faire atteindre 40 000 ou 50 000 exemplaires.

Grâce aux recettes publicitaires (50 millions de francs en 1999), le groupe devrait étoffer le contenu rédactionnel de l'hebdomadaire, avec une augmentation de la pagination, un renforcement de l'équipe d'une cinquantaine de journalistes et l'apport de « signatures d'écrivains ». Le journal retrouve également un supplément intégré, « *Economia* », interrompu en 1977. Une édition en langue anglaise est en préparation pour un terme plus lointain.

INTERDIT AU MAROC

Le premier numéro de la nouvelle formule a été interdit de diffusion au Maroc et les 8 000 exemplaires ont été bloqués chez le dépositaire à Casablanca, dès leur arrivée mardi 15 février. Dans cette édition, un universitaire marocain publie une tribune intitulée « Je veux être vengé : le cri du cœur d'un intellectuel marocain ». A la suite de cet acte de censure - le premier pour *Jeune Afrique* dans ce pays -, la direction a demandé le rapatriement de tous les numéros.

M. De

DÉPÊCHES

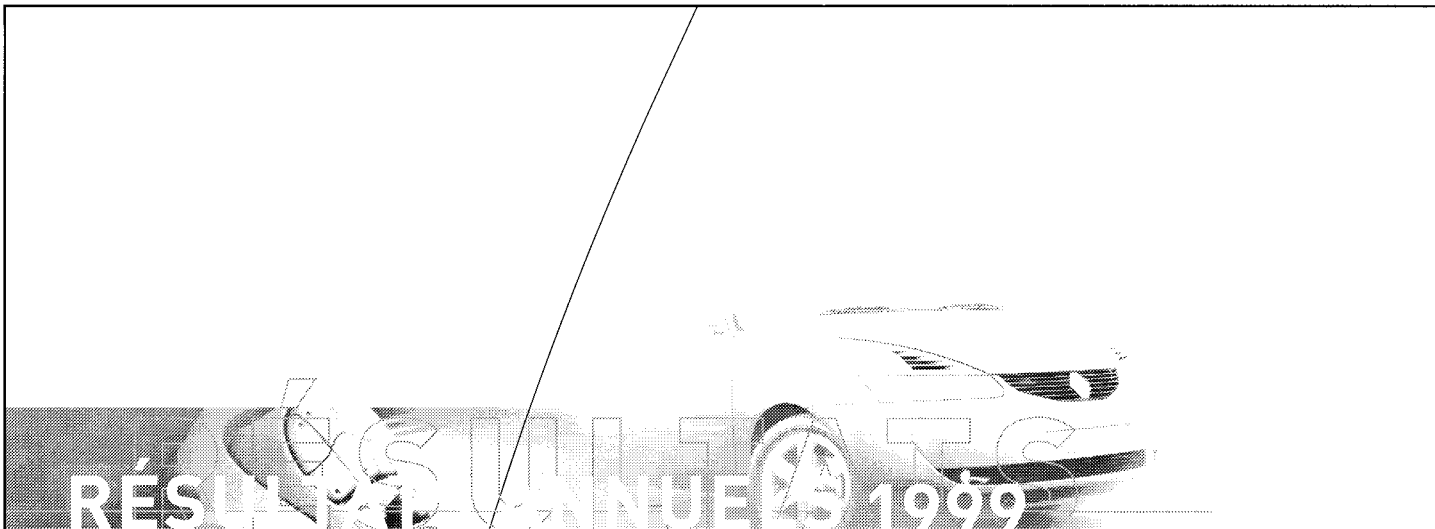
■ **PRESSE** : la quasi-totalité des 33 salariés du groupe Play Bac Presse (*Le Petit Quotidien*, *Mon Quotidien* et *L'Actu*) sont en grève depuis jeudi 17 février pour protester contre les propositions de la direction sur l'application des 35 heures. Une médiation devait être engagée, lundi 21 février, avec l'Inspection du travail.

■ **Les 50 000 exemplaires de France-Soir** destinés à la province ont été bloqués et en partie détruits, jeudi 17 février, à la suite d'un mouvement des ouvriers du Livre des imprimeries Faximpress. Depuis une semaine, le quotidien a rapatrié au siège l'impression décentralisée des centres de Lyon, Marseille et Toulouse pour ne conserver que ceux de Nantes et Nancy.

■ **RADIO** : Didier Tourancheau a été nommé directeur général adjoint de Radio-France chargé du développement social et des ressources humaines par Jean-Marie Cavada, PDG de Radio-France.

■ **AUDIOVISUEL** : Thierry Schluck a été nommé directeur général de CanalSatellite. Il succède à Olivier Gérolami, nommé directeur général de Telepiù au côté du PDG Michel Thoulouze, directeur général de Canal+.

■ **Le Studio Canal+**, filiale de la chaîne cryptée, a pris la majorité du capital de Tobis, distributeur allemand de films, en augmentant sa participation de 20 % à 60 %.



RÉSULTATS ANNUELS 1999

1ère marque automobile en Europe avec **11,3%** du marché

2,3 millions de véhicules vendus

Marge opérationnelle* en hausse de **14,8%**

Bénéfice net par action **14,62 FF**
2,23 €

Dividende par action **5 FF**
0,76 €
proposé à l'A.G. du 8 juin 2000

En 1999, Renault a dégagé une marge opérationnelle* de 14,5 Mds FF [2,2 Mds €] en progression de près de 15% par rapport à 1998, ce qui classe Renault parmi les meilleurs constructeurs automobiles en terme de rentabilité [5,9% du chiffre d'affaires].

En 1999, Renault bat son record historique de ventes mondiales avec 2,3 millions de véhicules particuliers et utilitaires vendus. En Europe occidentale, les ventes automobiles de Renault ont progressé plus fortement que le marché. Le succès de ses modèles s'est confirmé : Renault est ainsi le seul constructeur à classer deux voitures (Mégane et Clio) parmi les quatre véhicules les plus vendus en Europe occidentale.

Sur le marché des véhicules industriels, bénéficiant de la conjonction de marchés européens et nord-américain très porteurs, le groupe Renault V.I. / Mack maintient sa position en Europe et atteint un niveau record de ventes aux États-Unis. L'encours productif moyen de la branche financière a progressé en 1999 de 14,1%, et de 25,3% en tenant compte de l'encours des filiales financières européennes de Nissan.


La politique des deux constructeurs en termes de partage de capacités et de coûts de développement, d'achats conjoints, et d'échange d'organes mécaniques se déploiera. Renault est confiant dans la mise en œuvre, sous l'impulsion de la nouvelle direction, du "Revival Plan" permettant le retour à l'équilibre de Nissan sur l'exercice fiscal 2000 se terminant le 31 mars 2001.

En 1999, la contribution des branches à la marge opérationnelle* du Groupe progresse de 14,2% pour la Branche Automobile, de 27,8% pour la Branche Véhicules Industriels et de 8,6% pour la Branche Financière. D'autre part, Renault a notamment enregistré en 1999 une provision de 3,8 Mds FF au titre du plan de Cessation anticipée d'Activité des Salariés Agés (57 ans et plus) et a pris en compte sa quote-part (1,9 Mds FF) du plan de restructuration de Nissan. Au total, le résultat net de Renault s'établit à 3,5 Mds FF (534 millions €).

RENAULT

Contribution au chiffre d'affaires du Groupe par Branche en 1999			
En millions	FF	€	variation 1998(1)/1999
Automobile	195 068	29 738	+ 4,2%
Véhicules industriels	42 470	6 474	+ 10,0%
Branche financière	9 051	1 380	+ 3,3%
TOTAL	246 589	37 592	+ 5,2%

(1) à structure et méthodes identiques



RENAULT

Renault et Nissan travaillent intensément à la mise en place de leurs coopérations. Les récents travaux ont confirmé l'objectif d'économies globales de 20 Mds FF / 3 Mds € sur la période 2000-2002.

* Indicateur de performance de l'entreprise, la MARGE OPÉRATIONNELLE mesure les bénéfices dégagés directement de l'exploitation de Renault, hors éléments inhabituels.

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 22 FÉVRIER

FRANCE : production industrielle et manufacturière (décembre 1999).
CANADA : commerce de gros (décembre).

MERCREDI 23 FÉVRIER

ROYAUME-UNI : résultat de la balance commerciale (hors UE, janvier).
ITALIE : prix à la consommation (janvier).

JEUDI 24 FÉVRIER

FRANCE : prix à la consommation (janvier).
ITALIE : ventes de détail (décembre).
UNION EUROPÉENNE : balance commerciale de la zone euro (décembre).
JAPON : réunion du comité de politique monétaire (CPM) de la Banque du Japon.

VENDREDI 25 FÉVRIER

FRANCE : consommation des ménages (janvier) ; estimation du PIB (quatrième trimestre).
JAPON : prix de détail (janvier).
ÉTATS-UNIS : deuxième estimation du PIB (quatrième trimestre).

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **DAIRY CREST** : le quatrième producteur laitier du Royaume-Uni va doubler de taille en reprenant la division laitière et fromagère de son compatriote Unigate. Dairy Crest va émettre de nouvelles actions pour l'équivalent de 220 millions de livres, a-t-il annoncé, vendredi 18 février.

● **MOULINEX** : 6 000 à 7 000 personnes « venues de toute l'Europe », selon les organisateurs, 1 700 selon la police, ont manifesté, samedi, à Caen, contre les suppressions d'emplois.

● **CARTEL DES VITAMINES** : près de 240 plaignants, représentant 70 % du volume des ventes, se sont retirés du règlement à l'amiable, signé à la fin 1999, entre eux et de grands fabricants poursuivis pour entente illicite sur le prix des vitamines aux Etats-Unis, a indiqué vendredi un porte-parole du groupe pharmaceutique Roche. Les montants remboursés par le cartel (le suisse Roche, l'allemand BASF, le français Rhône-Poulenc, les japonais Eisai Co., Daichi Pharmaceutical et Takeda Chemical Industries Ltd) seraient beaucoup trop modestes.

SERVICES

● **LA POSTE** : la CGT lance une

semaine d'action du 21 au 26 février à La Poste et réclame la création d'emplois statutaires et la résorption de la précarité.

● **AIR FRANCE** : les vols Air France moyen courrier devaient être assurés en moyenne à 94 % lundi, et à 95 % mardi, suite à l'appel à la grève lancé jusqu'à mercredi inclus par trois syndicats minoritaires de pilotes (Alter - ex-SNPL d'Air Inter -, SPAF, SNPAC), a indiqué, dimanche, la direction.

● **AOM-AIR LIBERTÉ** : la fusion entre les compagnies aériennes Air Liberté (British Airways) et AOM (SwissAir) devrait être annoncée début mars, lors du prochain conseil d'administration de la compagnie britannique, affirmait, lundi, *La Tribune*.

● **AIRBUS** : le consortium européen Airbus espère conquérir d'ici 2005 50 % du marché japonais, contre seulement 17,4 % aujourd'hui. S'il a déjà vendu 65 avions de taille moyenne à All Nippon Airways (ANA) et à Japan Air System (JAS), Airbus n'a jamais décroché de contrat avec le numéro un nippon Japan Airlines (JAL).

● **MICROSOFT** : le numéro un mondial du logiciel et les autorités américaines effectuent, mardi, leurs plaidoiries finales dans le procès anti-trust qui les oppose. Le juge Thomas Jackson publiera les conclusions au printemps, sauf accord à l'amiable d'ici là, puis des audiences auront lieu pour déterminer les sanctions appropriées.

● **POWERGEN** : la compagnie d'électricité britannique a annoncé, lundi, la formation d'une société commune de télécommunications et d'Internet avec la société britannique Affinity Internet Holdings.

FINANCE

● **DEUTSCHE BANK** : la première banque privée allemande a annoncé, lundi, un accord de coopération avec SAP et AOL Europe, notamment dans le secteur de la banque à domicile et des opérations de Bourse par téléphone portable.

RÉSULTATS

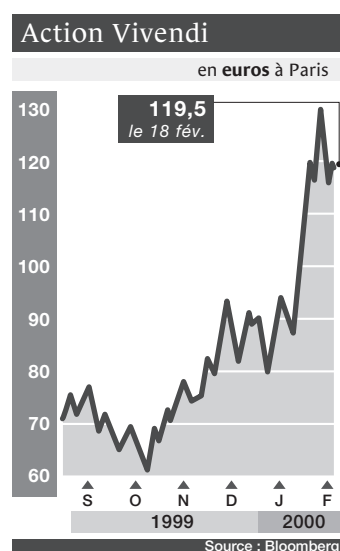
● **FIAT** : le groupe italien a enregistré, en 1999, une baisse de 44,8 % de son bénéfice net consolidé incluant les intérêts minoritaires à 506 millions d'euros. Son chiffre d'affaires consolidé atteint 48,123 milliards d'euros (+ 5 %). Les pertes d'exploitation de la branche auto (50 % de l'activité) atteignent 121 millions d'euros.

VALEUR DU JOUR

Vivendi, cap sur la nouvelle économie

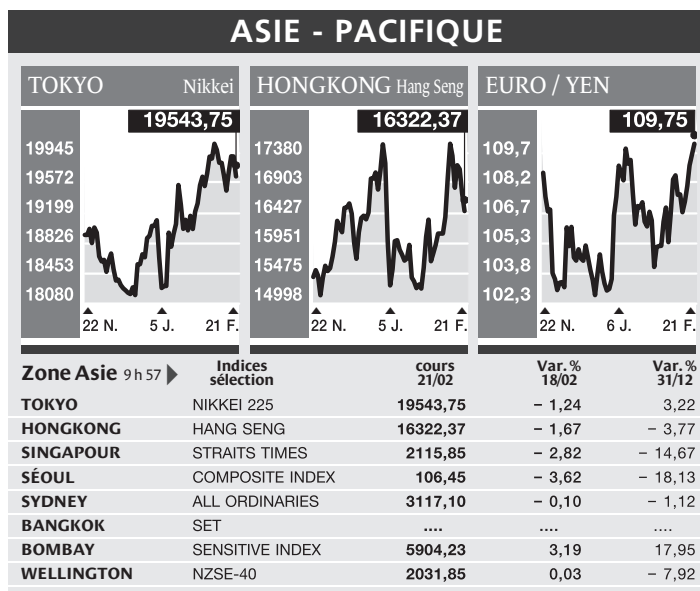
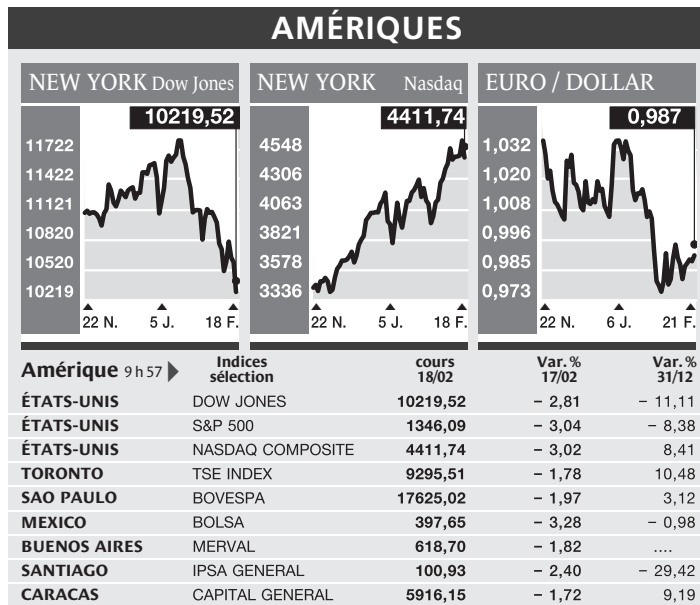
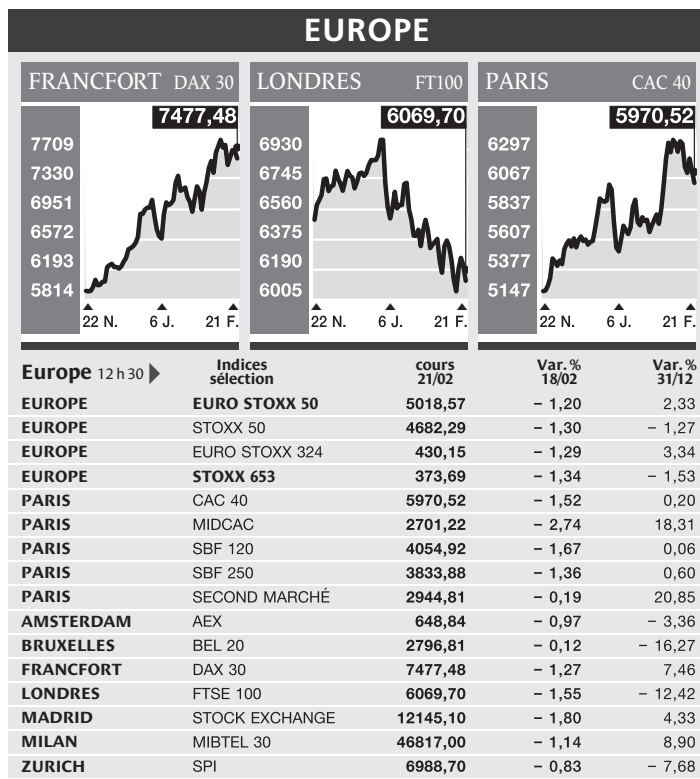
LE GROUPE Vivendi a commencé son désengagement du secteur de l'électricité avec l'annonce, dimanche 20 février, de la vente à l'américain Reliant de 40 centrales aux Etats-Unis pour un montant de 2,1 milliards de dollars. Ces usines, qui représentent une capacité de 4 276 MW, appartenaient à sa filiale Sithe, détenue conjointement avec le japonais Marubeni. Elles avaient été rachetées en 1998, pour 1,7 milliard de dollars, à l'américain GPU (General Public Utilities). Le président de Vivendi, Jean-Marie Messier, avait annoncé en octobre la mise au enchères de Sithe, premier producteur indépendant d'électricité dans le nord-est des Etats-Unis. Cette première opération lui permet de dégager une plus-value immédiate de l'ordre de 450 millions de dollars, qui sera affectée au désendettement.

M. Messier a par ailleurs confirmé, dimanche sur *Europe 1*, que toutes les activités environnement (eau, énergie, propreté, transports) seront regroupées au sein d'une filiale qui sera « cotée à Paris et New York autour de l'été, et uniquement par augmentation de capital, pour lui donner les moyens de son développement ». La cotation du pôle environnement répond à une demande du marché de mieux identifier les différents métiers de Vivendi : eau, environnement, services, communication. Le groupe prévoit



en outre la création avec Softbank, groupe japonais auquel il est déjà associé dans l'Internet, d'une société, Internet K Road Ventures, spécialisée dans les services entre entreprises (*business to business*). Enfin, M. Messier a précisé que le portail d'accès à Internet MAP, société commune entre Vivendi et Vodafone, « serait en avance sur le calendrier annoncé ». L'accord Vivendi-Vodafone, annoncé à la fin du mois de janvier juste avant le succès de l'OPA de Vodafone sur le groupe allemand Mannesmann, prévoyait la création de MAP avant l'été. Il mettra à la disposition de 70 millions de consommateurs un ensemble de services Internet accessibles à partir du téléphone cellulaire, de l'écran de l'ordinateur et de la télévision.

Christophe Jakubyszyn



SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE vedette de la Bourse de Paris, le CAC 40, était en forte baisse, de 1,51 %, à 5 971,26 points, en milieu de journée, lundi 21 février. Paris avait terminé, vendredi, sur une baisse assez prononcée, amplifiant le repli de New York. Le CAC 40, qui avait pourtant ouvert en hausse de 0,18 %, avait terminé sur un recul de 1,5 %, à 6 062,72 points.

FRANCFORT

À LA BOURSE de Francfort, l'indice de référence DAX reculait de 1,06 %, à 7 493,84 points, à la mi-séance, lundi. Le marché allemand avait fini la séance, vendredi, par une baisse, à la suite de prises de bénéfices sur les valeurs technologiques. Le DAX avait perdu 0,09 %, à 7 573,78 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIÉ de la Bourse de Londres s'inscrivait en baisse de 1,60 %, à 6 066,20 points, lundi en milieu de séance. Il avait terminé en recul vendredi, la chute de Wall Street ayant annulé ses gains de la journée. Le Footsie avait clôturé à 6 165 points, soit 0,71 % de baisse par rapport à la séance précédente.

TOKYO

AFFECTÉE par Wall Street, la Bourse de Tokyo a fini la séance de lundi en baisse de 1,24 %. L'indice Nikkei a reculé de 245,28 points, à 19 543,75 points.

NEW YORK

WALL STREET a terminé la séance du vendredi 18 février en nette baisse. L'indice Dow Jones a abandonné 295,05 points (- 2,81 %), à 10 219,52 points, et l'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq 137,18 points (- 3,01 %), à 4 411,74 points. Il s'agit de la septième plus forte baisse du Nasdaq comme du DJIA en nombre de points. Le Standard and Poor's des 500 valeurs a également cédé 42,19 points (- 3,03 %), à 1 346,07 points. Les statistiques publiées vendredi (prix à la consommation, déficit commercial...), qui montrent une inflation contenue aux Etats-Unis, n'ont pas suffi à rassurer les marchés après les déclarations de la veille du président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, annonciatrices d'un nouveau resserrement de la politique monétaire.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens ont ouvert en hausse, lundi 21 février. Après quelques minutes de transactions, le rendement de l'obligation assimilable du Trésor français à dix ans s'inscrivait à 5,65 %. Celui de l'emprunt allemand de même échéance s'établissait à 5,52 %. Vendredi 18 février, le taux de l'obligation du Trésor américain à trente ans avait baissé à 6,15 %, contre 6,21 %.

MONNAIES

L'EURO s'inscrivait en légère hausse, lundi matin 21 février. Il cotait 0,9880 dollar.

ÉCONOMIE

Pas de pression sur l'OPEP, selon le Koweït

L'ORGANISATION des pays exportateurs de pétrole (OPEP) n'est pas soumise à des pressions pour augmenter sa production, a affirmé dimanche 20 février le chef de la diplomatie du Koweït, Cheikh Sabah Al Ahmad Al Sabah. « Il n'y a aucune pression sur l'OPEP pour augmenter la production et baisser les prix », a déclaré le ministre à l'agence officielle KUNA.

« Les ministres du pétrole du Conseil de coopération du Golfe (CCG) se réuniront à Riyad plus tard cette semaine » pour définir une position commune sur le niveau de production, « et la décision leur appartient », a-t-il affirmé. La réunion du CCG est prévue mercredi 23 février dans la capitale saoudienne. Cette organisation regroupe six pays, dont cinq sont exportateurs de pétrole : l'Arabie saoudite, le Koweït, les Emirats arabes unis, le Qatar et le sultanat d'Oman. Ce dernier ne fait cependant pas partie de l'OPEP. Le président américain Bill Clinton avait souligné mercredi que le triplement en un an du prix du baril pourrait menacer l'expansion américaine et les autres économies du monde.

Le président vénézuélien Hugo Chavez a laissé prévoir, dimanche 20 février à Madrid, une stabilisation du prix du brut en 2000. « Nous croyons que le prix du pétrole va se stabiliser cette année dans le monde », a-t-il déclaré à la presse à l'aéroport de Madrid.

Le ministre mexicain de l'énergie, Luis Téllez, a déclaré vendredi 18 février qu'il était favorable à une « légère augmentation des niveaux d'exportation du pétrole à partir du 1^{er} avril », car pour lui le prix du brut devrait osciller entre 20 et 25 dollars le baril.

ROYAUME-UNI : plusieurs dirigeants du Parti conservateur ont plaidé dans une lettre au *Times*, lundi 21 février, en faveur d'une adhésion à l'euro, sous peine d'« isoler » la Grande-Bretagne. Une attitude en contradiction avec la ligne officielle anti-euro de la direction du parti.

CHINE : les négociateurs chinois et de l'Union européenne se sont retrouvés face à face lundi à Pékin au début de deux journées prévues de discussions techniques sur l'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La production industrielle chinoise a augmenté de 8,9 % en janvier par rapport au même mois

de 1999, a annoncé lundi le Bureau national des statistiques (BNS).

La Chine doit pratiquement doubler le niveau de ses prélèvements fiscaux sur le PIB pour remplir les critères internationaux nécessaires à son entrée dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a estimé Liu Zuo, directeur adjoint de l'institut de recherches de l'administration des impôts.

ÉTATS-UNIS : les Etats-Unis ont dégagé en janvier un excédent budgétaire de 62,2 milliards de dollars contre 70,5 milliards un an avant, a annoncé vendredi le département du Trésor. Les Etats-Unis ont accusé un déficit commercial record de 271,3 milliards de dollars en 1999, une aggravation de plus de 65 % comparativement à 1998. Les importations américaines ont fait un bond de 11 % en 1999, combiné à une progression de seulement 2,6 % des exportations.

Les Etats-Unis ont exclu vendredi tout élargissement du G 8 (les sept grands pays industrialisés du G 7 plus la Russie) à la Chine. « Notre position ainsi que celle des autres membres du G 8 est qu'il n'y a pas de plan pour un élargissement de ce groupe dans un avenir proche », a déclaré le porte-parole de la Maison Blanche, Joe Lockhart.

Les prix à la consommation ont progressé de 0,2 % en janvier par rapport à décembre 1999, a indiqué vendredi le département du travail. Sur douze mois, l'indice est en hausse de 2,7 %.

PORTUGAL : le budget 2000 présenté par le premier ministre socialiste Antonio Guterres, qui prévoit une réduction du déficit public de 1,8 % à 1,5 % du PIB, a été adopté vendredi en première lecture au Parlement.

ESPAGNE : la production industrielle en Espagne a augmenté de 5,9 % en décembre 1999 par rapport au même mois de 1998, portant à 2,7 % sa progression pour l'ensemble de 1999 par rapport à 1998, a annoncé vendredi l'Institut national de la statistique (INE).

ALLEMAGNE : RWI, l'un des six grands instituts allemands d'études économiques, a révisé à la hausse sa prévision de croissance pour l'année 2001, disant maintenant tabler sur un taux de 3,2 % et non plus de 2,9 %.

POLOGNE : la production industrielle en Pologne a enregistré une baisse de 19 % en janvier, comparé à décembre 1999, a indiqué vendredi le Bureau national des statistiques.

Taux de change fixe zone Euro			Hors zone Euro		
Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Euro contre	18/02
FRANC	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE	7,4466
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE	8,1455
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE	8,5375
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COURONNE TCHÈQUE	35,7760
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN	1,5627
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703	DOLLAR CANADIEN	1,4288
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLANDE	2,0020
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660	DRACHME GRECQUE	333,4800
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607	FLORINT HONGROIS	256,0100
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324	ZLOTY POLONAIS	4,4045

Cours de change croisés						
21/02 12h 30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR	0,89948	0,98745	0,15052	1,60065	0,61609
YEN	111,17500	109,75000	16,73500	177,95000	68,50500
EURO	1,01271	0,91116	0,15245	1,62090	0,62420
FRANC	6,64360	5,97645	6,55957	10,63300	4,09365
LIVRE	0,62475	0,56195	0,61695	0,09405	0,38500
FRANC SUISSE	1,62315	1,46015	1,60205	0,24430	2,59745

Taux d'intérêt (%)				
Taux 18/02	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,23	3,38	5,68	5,95
ALLEMAGNE	3,21	3,55	5,58	5,87
GDE-BRETAG.	5,81	6,07	5,62	4,61
ITALIE	3,21	3,50	5,85	6,16
JAPON	0,07	0,04	1,82	2,38
ÉTATS-UNIS	5,66	5,76	6,53	6,19
SUISSE	1,50	2,40	3,77	4,29
PAYS-BAS	3,17	3,50	5,75	5,99

Matières premières				
En dollars	Cours 18/02	Var. % 17/02	Cours 18/02	Var. % 17/02
MÉTALX (LONDRES)				
CUIVRE 3 MOIS	1833,50	- 0,62		
ALUMINIUM 3 MOIS	1639	- 0,55		
PLOMB 3 MOIS	466,50	- 0,74		
ÉTAIN 3 MOIS	5615	- 0,80		
ZINC 3 MOIS				

VALEURS EUROPÉENNES

Après avoir gagné jusqu'à 13 % en cours de journée, le titre BMW a fini en hausse de 3,97 %, à 26,20 euros, à la clôture de la séance du vendredi 18 février. Le constructeur automobile a démenti que la famille Quandt, son principal actionnaire, eut reçu une offre de rachat de sa participation dans le groupe.

L'action de l'opérateur téléphonique Deutsche Telekom a progressé, vendredi, de 2,3 %, à 89 euros, à la suite de l'accord conclu jeudi dans le domaine d'Internet avec la Commerzbank. En revanche, le titre de la banque allemande a perdu 0,5 %, à 39,55 euros.

Le cours de Bourse du conglomérat industriel italien Finmeccanica a terminé, vendredi, en hausse de 5,49 %, à 1,615 euro, alors que sa privatisation est actuellement en cours de préparation. Selon la presse italienne, Mediobanca, Schroders et Merrill Lynch ont été mandatés pour organiser l'offre publique de vente qui se déroulera avant le mois de juin. A l'issue de cette opération, l'Etat deviendra actionnaire minoritaire de Finmeccanica.

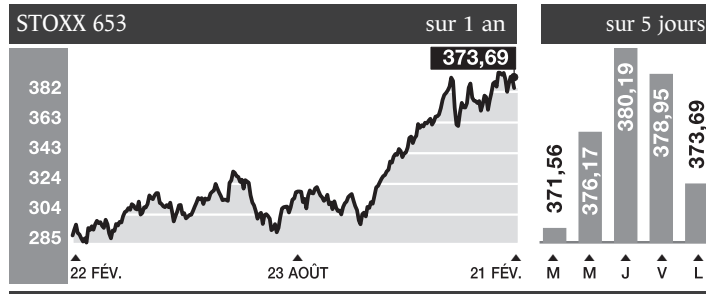
L'action de la holding Compart a terminé, vendredi, sur un recul de 0,39 %, à 1,775 euro, après avoir annoncé dans la journée qu'elle avait achevé la première étape du financement de son OPA sur Montedison.

Après avoir gagné jusqu'à 13 % en cours de journée, le titre BMW a fini en hausse de 3,97 %, à 26,20 euros, à la clôture de la séance du vendredi 18 février. Le constructeur automobile a démenti que la famille Quandt, son principal actionnaire, eut reçu une offre de rachat de sa participation dans le groupe.

L'action de l'opérateur téléphonique Deutsche Telekom a progressé, vendredi, de 2,3 %, à 89 euros, à la suite de l'accord conclu jeudi dans le domaine d'Internet avec la Commerzbank. En revanche, le titre de la banque allemande a perdu 0,5 %, à 39,55 euros.

Le cours de Bourse du conglomérat industriel italien Finmeccanica a terminé, vendredi, en hausse de 5,49 %, à 1,615 euro, alors que sa privatisation est actuellement en cours de préparation. Selon la presse italienne, Mediobanca, Schroders et Merrill Lynch ont été mandatés pour organiser l'offre publique de vente qui se déroulera avant le mois de juin. A l'issue de cette opération, l'Etat deviendra actionnaire minoritaire de Finmeccanica.

L'action de la holding Compart a terminé, vendredi, sur un recul de 0,39 %, à 1,775 euro, après avoir annoncé dans la journée qu'elle avait achevé la première étape du financement de son OPA sur Montedison.



PERSIMMON PLC	GB	2,78	+ 2,40
PREUSSAG AG	DE*	47,10	+ 6,32
RANK GROUP	GB	2,62	+ 1,26
SAIRGROUP N	CH	197,73	- 1,25
SAS DANMARK AS	DK	11,09	- 0,52
SEB/RM	FR*	67	- 4,96
SODEXHO ALLIANC	FR*	144	- 0,35
THE SWATCH GRP	CH	1079,72	- 1,09
THE SWATCH GRP	CH	220,18	- 1,94
WWWUK UNITS	IR*	0,99	+ 1,02
WILSON BOWDEN	GB	6,72	+ 1,98
WOLFORD AG	AT*	33,75	- 1,29
DJ E STOXX CYC GO P		168,44	- 0,41

UNILEVER	GB	6,20	- 3,05
WHITBREAD	GB	8,06	- 1,20
COCA-COLA BEVER	GB	2,02
DAILY MAIL & GE	GB	76,53
DJ E STOXX F & BV P		195,32	- 1,22

PHARMACIE

ASTRAZENECA	GB	34,83	- 0,56
AVENTIS/RM	FR*	50,15	- 1,67
GLAXO WELLCOME	GB	23,65	- 1,69
NOVARTIS N	CH	1336,70	- 0,46
NOVO NORDISK B	DK	143,02	- 0,28
ORION B	FI*	26	- 0,19
ROCHE HOLDING	CH	13473,05	- 0,92
ROCHE HOLDING C	CH	11305,51	- 0,41
SANOFI SYNTHELA	FR*	42,08	- 1,91
SCHERING AG	DE*	130	- 1,52
SMITHKLINE BEEC	GB	11,25	- 1,29
UCB	BE*	35,50
DJ E STOXX PHAR P		368,04	- 1,49

ÉNERGIE

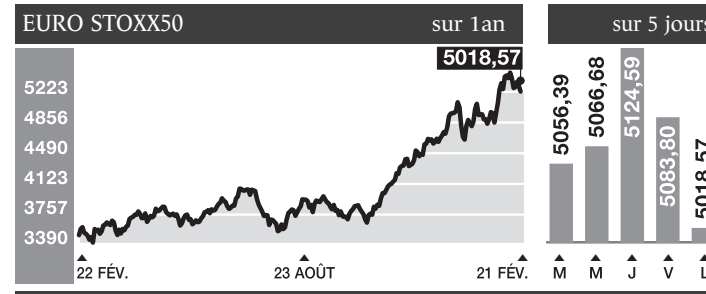
BG	GB	5,45
BP AMOCO	GB	7,58	- 4,90
BURMAH CASTROL	GB	15,30	- 3,09
CEPSA	ES*	10,27	+ 0,88
DORDTSCHE PETRO	NL*	52,70	- 3,04
ENI	IT*	5,26	- 0,38
ENTERPRISE OIL	GB	5,21	- 8,05
LASMO	GB	1,58	- 2,02
OMV AG	AT*	85,70	- 2,17
PETROLEUM GEO-S	NO	15,90	- 3
REPSOL	ES*	19,76	- 1,94
ROYAL DUTCH CO	NL*	55,82	- 2
SAIPEM	IT*	3,78	- 1,56
SHELL TRANSP	GB	7,31	- 5,27
TOTAL FINA/RM	FR*	139,20	- 1,07
DJ E STOXX ENGY P		302,70	- 1,51

SERVICES FINANCIERS

3I	GB	18,28	- 2,26
ALMANIJ	BE*	40,11	- 0,91

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB N	CH	117,11	- 1,44
ADECCO N	CH	773,45	- 4,25
ALSTOM	FR*	26,80	- 2,92
ASSA ABLOY-B	SE	16,46	+ 0,36
ASSOC BR PORTS	GB	3,60	+ 4,25
ATLAS COPCO -A	SE	23,48	- 3,84
ATLAS COPCO -B	SE	23,13	- 3,19
ATTICA ENTR SA	GR	16,34
BAA	GB	6,66	- 1,21
BBA GROUP PLC	GB	6,27	+ 3,22
BRISA AUTO-ESTR	PT*	8,03	- 1,35
CAPITA GRP	GB	18,85	- 0,60
CMC	GB	108,56	- 3,57
COOKSON GROUP P	GB	3,48	- 0,47
DAMPSKIBS -A	DK	10407,43
DAMPSKIBS -B	DK	11011,74	- 0,61
DAMPSKIBS SVEND	DK	15309	- 0,87
ELECTROCOMPONEN	GB	10,60	+ 0,77
EUROTUNNEL/RM	FR*	1,19	- 0,83
FINNLINES	FI*	29,50	+ 1,76
FKI	GB	4,15	- 1,92
FLS IND.B	DK	18,67	+ 1,46
FLUGHAFEN WIEN	AT*	38,60	- 1,03
GKN	GB	12,73	- 3,93
HALKOR	GR	7,38	- 2,19
HAYS	GB	6,46	- 1,98
HEIDELBERGER DR	DE*	55	- 1,79
HUHTAMAEMI VAN	FI*	33	+ 0,92
IFIL	IT*	10,87	- 0,28
IMI PLC	GB	3,53	- 0,46
IND.VAERDEN -A	SE	26,12	- 1,76
ISS INTL SERV-B	DK	74,53	- 1,77
KOEBENHAVN LUFT	DK	75,34	- 1,58
KONE B	FI*	59	+ 2,61
LEGRAND/RM	FR*	189	- 0,53
LINDE AG	DE*	46,05	- 0,97
MAN AG	DE*	33	- 1,35
METALLGSELLSCH	DE*	21,05	+ 2,68
METRA A	FI*	20	+ 5,26
METSO	FI*	14,20	- 1,05
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,82	+ 6,82
NETCOM -B	SE	79,30	- 0,73
NFC	GB	5,09	+ 18,56
NKT HOLDING	DK	69,83	- 0,38
OCEAN GROUP	GB	17,42	+ 14,93



STOREBRAND	NO	6,32
SUN LF & PROV H	GB	5,09	- 2,19
SWISS LIFE REG	CH	512,72	+ 0,24
TOPDANMARK	DK	16,92
ZURICH ALLIED N	CH	453,47	- 1,09
DJ E STOXX INSU P		371,22	- 1,08

MEDIAS

B SKY B GROUP	GB	26,14	- 8,80
CANAL PLUS/RM	FR*	260,40	- 4,58
CARLTON COMMUNI	GB	12,09	- 1,46
ELSEVIER	NL*	14,10	- 3,09
EMTV & MERCHAN	DE*	107,10	- 5,22
EMAP PLC	GB	21,78	+ 4,21
GRUPPO L'ESPRES	IT*	24,49	+ 5,02
HAVAS ADVERTISI	FR*	510,50	- 3,31
INDP NEWS AND M	IR*	10,80	- 0,46
LAGARDERE SCA N	FR*	91,05	- 4,11
MEDIASET	IT*	21,79	- 0,95
PEARSON	GB	35,25	- 0,09
REED INTERNATIO	GB	9,73	- 3,08
REUTERS GROUP	GB	19,99	- 4,58
TELEWEST COMM.	GB	8,06	+ 2,20
TFI	FR*	544	- 2,33
UNITED NEWS & M	GB	12,53	- 1,03
UNITED PAN-EURO	NL*	184,15	- 2,51
VNU	NL*	70,70	- 4,27
WOLTERS KLUWER	NL*	40,91	+ 7,66
WPP GROUP	GB	17,63	+ 6,18
DJ E STOXX MEDIA P		715,08	- 2,13

BIENS DE CONSOMMATION

AHOLD	NL*	22,97	+ 1,41
ALTADES -A	ES*	11,77	- 1,09
ATHENS MEDICAL	GR	20,20	- 3,09
AVIS EUROPE	GB	2,77
AUSTRIA TABAK A	AT*	43,56	- 1,63
BEIERSDORF AG	DE*	68	+ 5,59
BIC/RM	FR*	42,88	- 2,10
BRIT AMER TOBAC	GB	4,61	- 3,41
CASINO GP/RM	FR*	91,10	+ 0,11
CFR UNITS -A	CH	249,42	- 3,28
DELHAIZE	BE*	55,95	+ 2,10
ESSILOR INTL/R	FR*	255	- 0,70
COLRUYT	BE*	46	+ 0,31
FRESENIUS MED C	DE*	86	- 1,15
GALLAHER GRP	GB	4,26	- 1,13
GIB	BE*	32,45	- 1,19
IMPERIAL TOBACC	GB	7	- 5,70
JERONIMO MARTIN	PT*	21,83	+ 0,14
KESKO -B	FI*	13,30	- 0,67
L'OREAL/RM	FR*	662	- 0,15
MORRISON SUPERM	GB	2,08	- 0,78
HENKEL KGAA VZ	DE*	58,50	+ 0,86
RECKITT BENCKIS	GB	9,20	- 3,42
SAFAY	GB	2,72	- 2,91
SAINSBURY J. PL	GB	4,65	- 0,69
SMITH & NEPHEW	GB	2,80	- 3,37
STAGECOACH HLDG	GB	1,53	- 12,96
TESCO PLC	GB	2,90	- 3,78
TNT POST GROEP	NL*	27,04	+ 0,15
DJ E STOXX N CY G P		493,14	- 0,05

COMMERCE DISTRIBUTION

BOOTS CO PLC	GB	7,78	- 3,24
CARREFOUR/RM	FR*	132,40	+ 2,56
CASTO.DUBOIS/R	FR*	212,80	- 1,02
CENTROS COMER P	ES*	13,16	+ 0,30
CONTINENTE	ES*	16,92	- 0,41
DIXONS GROUP PL	GB	22,44	- 0,51
CEHE AG	DE*	34,75	- 0,51
GREAT UNIV STOR	GB	5,60	+ 0,78
GUCCI GROUP	NL*	95,45	- 0,88
HENNES & MAURIT	SE	32,39	- 0,18
KARSTADT QUELLE	DE*	30,30	- 2,10
KINGFISHER	GB	7,76	- 1,04
MARKS & SPENCER	GB	3,78	- 0,85
METRO	DE*	41,30	+ 2,13
NEXT PLC	GB	7,26	+ 1,13
PIVALOY PRINT/R	FR*	194,50	+ 1,30
VALORA HLDG N	CH	301,27	+ 1,36
VENDEX KBB NV	NL*	19,30	- 0,97
W.H SMITH	GB	5,13	+ 0,64
WOLSELEY PLC	GB	4,79	+ 1,03
DJ E STOXX RETL P		343,14	+ 0,98

HAUTE TECHNOLOGIE

AEROSPATIALE MA	FR*	19,96	- 1,43
ALCATEL/RM	FR*	236,20	- 1,50
ALTEC SA REG.	GR	22,28	- 5,95
ASM LITHOGRAPHY	NL*	127	- 1,17
BAAN COMPANY	NL*	5,03	- 2,14
BARCO	BE*	131	- 0,38
BOWTHORPE	GB	18,51	+ 1,07
BRITISH AEROSPA	GB	5,21	- 3,03
CAB & WIRE COMM	GB	16,36	- 3,09
CAP GEMINI/RM	FR*	232	- 1,07
COLT TELECOM NE	GB	57,57	- 1,75
DASSAULT SYST/	FR*	88,55	- 8,66
ERICSSON -B	SE	90,07	- 1,41
FINMECCANICA	IT*	1,14
GAMBRO -A	SE	7,85	- 0,74
GETRONICS	NL*	87,20	- 6,24
GN GREAT NORDIC	DK	72,25	- 3,06
INTRACOM R	GR	45,42	- 2,29
LOGICA	GB	33,64	- 4,49
MISYS	GB	17,01	- 1,68
NOKIA	FI*	195,40	- 0,66
NYCOMED AMERSHA	GB	7,36	+ 3,39
OCE	NL*	11,95	- 0,50
OLIVETTI	IT*	3,80	- 3,80
KON. PHILIPS	NL*	166,35	+ 0,79
ROLLS ROYCE	GB	3,37	- 0,48
SAGE GRP	GB	11,85	- 3,58
SAGEM	FR*	2820
SAP AG	DE*	642	- 4,46
SAP VZ	DE*	853	- 2,07
SEMA GROUP	GB	23,60	- 3,65
SIEMENS AG N	DE*	155,50	- 2,81
SMITHS IND PLC	GB	11,93	+ 2,66
STMICROELEC SIC	FR*	190,30	- 0,21
TECNOT	IT*	3,75	- 2,85
THOMSON CSF/RM	FR*	38,81	- 1,77
TIETOENATOR	FI*	63,50	- 4,51
WILLIAM DEMANT	DK	160,40	- 4,52
DJ E STOXX TECH P		956,71	- 1,79

SERVICES COLLECTIFS

AEM	IT*	5,86	- 1,51
ANGLIAN WATER	GB	7,98	- 2,78
BRITISH ENERGY	GB	4,52	+ 1,46
CENTRICA	GB	2,96	+ 1,11
EDISON	IT*	9
ELECTRABEL	BE*	261,20	+ 0,08
ELECTRIC PORTUG	PT*	17,96	- 1,16
ENDESA	ES*	19,40	+ 1,25
EVN	AT*	112	- 2,61
FORTUM	FI*	4,50	+ 2,27
GAS NATURAL SDG	ES*	19,60	+ 0,26
IBERDROLA	ES*	12,31	+ 1,07
IONIS	IT*	5,17	- 0,58
ITALGAS	GB	7,57	- 1,27
NATIONAL GRID G	GB	5,78	+ 2,31
OESTERR ELEKTR	AT*	114,10	- 1,64
POWERGEN	GB	7,10	+ 3,81
SCOTTISH POWER	GB	7,93	+ 1,04

EURO NOUVEAU MARCHÉ

21/02 12h41 Cours en euros % Var. 18/02

AMSTERDAM

AIRSPRINT NV	20,50	- 1,44
ANTONOV	1,11	- 3,48
C/TAC	12,30	+ 0,82
CARDIO CONTROL	5,10	+ 0,99
CSS	23,90
HITT NV	8,50	- 2,30
INNOCONCEPTS NV	22,20	- 1,33
NEDGRAPHICS HOLD	33,80	+ 1,20
SOPHEON	14,60	+ 1,39
PROLION HOLDING	94
RING ROSA	4,71	- 2,69
RING ROSA WT	0,26	- 13,33
UCC GROEP NV	32,60	- 1,95

BRUXELLES

ENVIPCO HLD CT	1,20
FARDECO BELGIUM B	25	+ 4,17
INTERNOCT	3,05	+ 1,67
INTL BRACHTYD B	15	+ 4,90
LINK SOFTWARE B	10,01	+ 11,10
PAYTON PLANAR	1,50
ACCENTIS	6,50

FRANCFORT

1 & 1 AG & CO.KGAA	450
--------------------	-----

SPORTS Le XV de France s'est incliné au Stade de France, face à l'Angleterre, (15-9), samedi 19 février, lors de la deuxième journée du Tournoi des six nations. ● LES FRAN-

ÇAIS ont été dominés physiquement et stratégiquement par des Anglais, qui, s'ils n'ont pas inscrit le moindre essai, ont parfaitement décrypté la tactique de l'entraîneur Bernard La-

porte. ● À L'ISSUE DE LA PARTIE, celui-ci a rouvert le débat sur la créatine, engrais musculaire contesté dont les Britanniques sont friands, se demandant s'il ne fallait pas l'uti-

liser pour « *lutter à armes égales* ». ● DANS SA CHRONIQUE au Monde, Philippe Guillard assure que le XV d'Angleterre a récité « *un petit poème à la française, aux rimes aus-*

si riches que débordantes ». ● LES DEUX AUTRES RENCONTRES ont vu, samedi, la nette défaite de l'Italie au pays de Galles (47-16) et la victoire de l'Irlande sur l'Ecosse (44-22).

Impuissant, le XV de France chute face à l'Angleterre

Une nouvelle fois dominés au Stade de France, les rugbymen français, malmenés par de rugueux Anglais (15-9), ont joué de manière trop prévisible pour pouvoir surprendre un adversaire et renverser le cours d'une partie annoncée comme « la finale » du Tournoi des six nations

DEPUIS SA NOMINATION au poste d'entraîneur du XV de France, en novembre, Bernard Laporte ne défend qu'une idée, « *le rugby qui gagne* », un credo doté d'une variante : « *La seule vérité dans ce jeu, c'est tout de même la gagne* ».

Mais qu'est-ce que ce « *rugby qui gagne* » ? La nette victoire des Bleus (36-3) sur le pays de Galles, samedi 5 février, à Cardiff, avait donné quelques indications : un paquet d'avants solide, dominateur, une forte présence au milieu de terrain, beaucoup de patience en défense et quelques fulgurances en attaque. Soit un jeu plutôt restrictif - les Français n'avaient utilisé qu'une combinaison en 80 minutes à Cardiff -, mais amplement suffisant pour défaire des adversaires inférieurs sur le plan physique comme les Gallois.

Pour valider son option tactique minimale, Bernard Laporte se devait de pousser l'expérience un peu plus loin, face à une équipe plus dynamique, mieux organisée, mieux préparée : le profil exact du XV d'Angleterre, premier invité de la saison parisienne, samedi 19 février.

Avant le choc annoncé du Tournoi des six nations, la rencontre entre la France, vice-championne du monde, et l'Angleterre de Clive Woodward, toujours à la recherche d'une grande victoire depuis trois ans, l'entraîneur français avait tenu à privilégier les vainqueurs de Cardiff et son système de jeu si simple, si efficace. Le test n'a

pas été concluant, et le verdict est tombé avec la victoire de l'Angleterre (15-9) : si un jeu trop délié nuit à la performance, trop peu d'audace ne sert que les desseins de l'adversaire. Comme à Twickenham, en 1999, les Anglais ont été les premiers surpris par la prévisibilité des Français, qui, obnubilés par cette prise du centre du terrain, ont pilonné en vain dans l'axe, là où les attendaient de féroces plaqueurs, toujours en nombre, jamais débordés.

SANS ESSAI

Comme en 1999, l'Angleterre a battu la France sans entrer dans son en-but ballonné en main. Comme en 1999, le buteur anglais Jonny Wilkinson a conclu le bon travail de sappe de ses coéquipiers, de cinq pénalités (12^e, 19^e, 30^e, 56^e, 66^e). Richard Dourthe, aussi malheureux dans son jeu au pied que Thomas Castaignède le fut au poste de demi-d'ouverture, a répondu en passant trois pénalités en deuxième mi-temps (45^e, 51^e, 73^e). Olivier Magne, le troisième-ligne aile qui s'était délecté d'un « *grand sentiment de puissance* » à Cardiff, a été frappé par « *l'impuissance* » et « *la frustration* » ressentie au Stade de France. Et Thomas Lombard a reconnu la recette du « *rugby qui gagne* » chez ses adversaires : « *Aujourd'hui, les trois critères pour gagner sont une bonne défense, une bonne conservation du ballon et un bon buteur. Les Anglais les ont.* »



Christophe Dominici bloqué par la défense anglaise.

En l'absence de Christophe Lamaison, blessé au genou, les Français ne pouvaient, hélas, compter sur un grand buteur. Et contrairement aux Anglais, remarquables de patience et d'abnégation dans l'art de la conser-

vation du ballon, les coéquipiers de Fabien Pelous n'ont jamais su étirer les séquences de jeu en attendant une ouverture ou une faute. Seule la défense française a été irréprochable. Outreusement dominés pendant la

première mi-temps, les Bleus ont plaqé sans retenue. Mais leurs plaquages, souvent effectués aux jambes, pour faire tomber le porteur du ballon, n'avaient rien de dévastateur, contrairement à ceux des Anglais, auteurs de quelques « tampons » sonores et puissants, assésés sur le haut du corps pour stopper et faire mal aux corps et aux consciences. « *A lui seul, Jonny Wilkinson a réussi cinq plaquages offensifs, qui nous ont fait reculer, nous n'en avons placé aucun, et quand je vois Jonny Wilkinson mettre un tel tampon à un garçon comme Emile Ntamack, ça me serre le cœur* », regrette Bernard Laporte.

Cette démonstration de puissance permettait toutefois à l'entraîneur français de rouvrir le débat sur la créatine, cet engrais musculaire aux vertus contestées. « *Au départ, j'étais contre. Mais maintenant je veux lutter à armes égales. Je ne suis pas médecin mais si on me prouve que ce n'est pas un produit dopant et qu'il ne détruit pas l'organisme, pourquoi ne pas l'utiliser ?* », a-t-il déclaré, oubliant, au passage, que le président de la Fédération française de rugby (FFR), Bernard Lapasset, milite depuis de longs mois contre l'utilisation d'une substance dont il a demandé l'interdiction à l'International Board après en avoir prohibé l'usage à tous les joueurs français. En attendant, les Bleus ont souffert. « *Pendant la première mi-temps, a expliqué Fabien Pelous, on a laissé beaucoup de forces en défense. On était essouffés, on*

a perdu de la lucidité, on s'est précipités et on a tombé des ballons. C'est un engrainage : plus on en tombe, plus on en rend, plus on doit défendre, plus on se fatigue. »

Un homme, un seul, croyait détenir la clé susceptible de faire voler en éclats ce match cadencé par les défenses : Christophe Dominici. Longtemps privé de ballons, l'ailier de poche a soudain abandonné son aile, où l'ennui le gagnait. C'était aux alentours de la demi-heure de jeu. Il s'est approché d'un regroupement, plein centre, à 40 m des poteaux anglais. Il s'est installé en position de demi de mêlée, derrière ses avants. On lui a remis le ballon, alors il s'est enfui comme un voleur, en travers du terrain, vers l'aile, son terrain de jeu. Et un, et deux, et trois Anglais l'ont regardé filer, tailler sa route sur ses fabuleux appuis. Encore une accélération, puis une passe d'une main pour Thomas Lombard, à l'intérieur. Un exploit personnel, conclu par un essai. Mais un essai refusé par l'arbitre australien Stuart Dickinson, qui a vu un en-avant entre les deux hommes. Il n'a pas regardé de l'autre côté, où Ben Cohen, l'ailier anglais, retenait Richard Dourthe par le maillot, pour retarder sa course et l'empêcher de venir au soutien de Christophe Dominici. Un acte d'anti-jeu caractérisé, non sanctionné. C'est aussi cela, le rugby qui gagne.

Eric Collier

Bernard Laporte pense déjà à préparer l'après-Tournoi

THOMAS CASTAIGNÈDE ne se cache pas : « *J'aurais peut-être dû jouer plus et mieux au pied.* » Trois-quarts centre à Castres, arrière de l'équipe de France depuis le début de la saison internationale, il sait qu'il n'a pas réalisé un bon match à l'ouverture du XV de France, samedi 19 février ; il sait que son jeu au pied, dont les limites étaient connues avant ce France-Angleterre, n'est pas sa meilleure arme ; il sait qu'il n'a pas réussi dans sa mission : installer le jeu chez l'adversaire grâce à des coups de pied bien dosés pour atterrir dans le dos de la défense ou quelques mètres devant le dernier défenseur.

Il sait qu'il ne possède pas la précision ou la puissance du formidable jeu au pied de Christophe Lamaison, victime d'une blessure au genou contractée lors d'un match du championnat de France. Il sait qu'il n'a pas à ce poste, dans un match aussi bloqué, l'aisance d'Alain Penaud, l'ouvreur du Stade toulousain, revenu à son meilleur niveau, mais touché aux adduc-

teurs quelques heures avant de faire son retour en équipe de France, face à l'Angleterre.

Pendant toute une semaine, à Clairefontaine, Thomas Castaignède s'est préparé pour occuper le poste d'arrière, une relative nouveauté pour lui. Pressé par les forfaits successifs de ses deux demis d'ouverture, Bernard Laporte a demandé aux Castrais de reprendre du débotté cette place d'ouvreur qui ne lui avait valu que des déboires pendant toute l'année précédente, quitte à désorganiser les lignes arrière : Richard Dourthe a dû reculer d'un cran pour occuper le poste d'arrière, pendant que David Venditti quittait le banc des remplaçants pour rejoindre Thomas Lombard au centre.

De son propre avis, Bernard Laporte ne pouvait agir autrement. Appeler en renfort un troisième demi d'ouverture ? « *Vous en connaissez un ? On a déjà la chance d'en avoir deux bons, mais le troisième, il n'existe pas* », assure l'entraîneur français, péremptoire.

Bernard Laporte pourrait pourtant se mon-

trer plus ouvert pour la suite de la compétition. En effet, la victoire anglaise à Paris ôte pratiquement toute chance aux Français d'enlever le premier Tournoi des six nations. Et cela change singulièrement la donne pour les trois matches restant à disputer au XV de France. « *La fin du Tournoi doit servir de laboratoire pour la suite. On va faire venir du sang neuf* », indique Bernard Laporte, qui a toujours fait de la venue de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, à l'automne prochain, l'objectif principal de sa saison (*Le Monde* du 28 décembre 1999).

« ENTREtenir LA CONCURRENCE »

Pour affronter l'Ecosse (le 4 mars), l'Irlande (le 19 mars) et l'Italie (le 1^{er} avril), il envisage déjà la création d'un groupe de « *cinquante ou soixante joueurs* », afin d'« *entretenir la concurrence* ». Dès la fin du match, le successeur de Jean-Claude Skrela a également évoqué son avenir d'entraîneur national : « *Il faut certes*

donner du temps au temps, mais il faudrait aussi faire en sorte que le rugby français avance. Si rien ne change, je n'irai pas jusqu'à la prochaine Coupe du monde. » Pendant toute la semaine de préparation, l'entraîneur français avait mis en garde l'opinion et ses joueurs sur la supériorité du XV d'Angleterre, « *la meilleure équipe de l'hémisphère Nord* », selon lui. Les faits lui ayant donné raison, il souhaite en tirer les conclusions au plus vite : « *Ne nous cachons pas derrière de fausses excuses, les meilleurs ont gagné. Nous sommes battus sur l'intensité physique, à nous de rattraper ce retard.* »

L'organisation du rugby français, les saisons longues de onze mois et le niveau inégal du championnat de France sont dans sa ligne de mire. Ses prédécesseurs, Pierre Berbizier puis Jean-Claude Skrela, avaient en leur temps exprimé les mêmes doléances. Tout change, rien ne change.

E. C.

Quatre cartons jaunes à Paris

Les nouvelles règles, décidées par l'International Board juste avant le début du Tournoi des six nations, ont été vite assimilées par les joueurs européens, qui, de rares exceptions près, ne se font pas piéger par d'anciens réflexes.

Seule la plus spectaculaire des nouveautés, l'exclusion temporaire de dix minutes pour sanctionner des fautes d'antijeu répétées, perturbe le jeu. Stuart Dickinson, l'arbitre australien de France-Angleterre, a envoyé au coin deux joueurs de chaque équipe. Olivier Brouzet, exclu pour un croche-patte (30^e), Serge Betsen, pour deux positions de hors jeu délibérées sur des regroupements (66^e), ont condamné les Bleus à jouer à quatorze contre quinze pendant deux fois dix minutes. « *Inadmissible* », selon Bernard Laporte, l'entraîneur du XV de France.

Les Anglais ont attendu la fin du match, au plus fort de la domination adverse, pour connaître le goût amer de cette nouvelle règle : après la sortie de Simon Shaw, pour un plongeon intempestif dans le camp français (76^e), puis Austin Healey, pour un hors jeu dans les arrêts de jeu, le XV de la Rose a fini le match à treize contre quinze.

L'Anglais nouveau est arrivé

AU DÉPART, on nous avait promis un choc frontal. Bernard Laporte et sa troupe de « grenouilles » géantes, gonflées physiquement et mentalement par le dernier succès de

ANALYSE

Il est plus sain pour l'avenir de ce sport de ne pas gagner un match quand on ne le mérite pas

Cardiff, devaient à coup de massue faire rentrer dans la tête des Anglais l'idée toute simple que l'équipe de France serait, en 2000, la meilleure d'Europe. Mais l'Anglais nous a bien bluffés. Il a fait croire pendant toute la semaine qu'il viendrait au rendez-vous titanesque. Qu'il participerait à ce grand débat sur la résistance des matériaux à la répétition des chocs. Et là, en plein milieu du Stade de France, à la maison comme l'on dit, l'Anglais nous a saisis.

D'entrée, au coup d'envoi, le voilà virevoltant, attaquant et contre-attaquant dès le premier quart d'heure. Vivant le rugby en liberté, promenant les Français de droite à gauche, puis de gauche à droite, donnant ainsi un air de fête à un ballon que l'on croyait pourtant condamné, vu la pluie, à des coups de pied aux fesses. Voilà donc l'Anglais, conservant ce beau fruit ovale dans le temps juste, à la frontière de la date limite de consommation, contournant le plus

souvent les endroits où Bernard Laporte leur avait donné rendez-vous, c'est-à-dire en mêlées fermées et dans les regroupements. Bref, voilà cet Anglais qui, jadis, se contentait d'un rugby de grand-père quand il jouait la France, terrorisé à l'idée d'amener une balle à l'aile, de peur qu'elle ne soit foudroyée par le « *french flair* », le voilà qui nous récite un petit poème à la française, aux rimes aussi riches que débordantes. Chez nous, dans notre classe, sur notre estrade. L'Anglais nouveau est arrivé.

En un quart d'heure la France était asphyxiée. Pas morte, mais aussi vivante qu'une langouste ébouillantée. Car, même si l'espoir d'une victoire demeurait, l'intention de saouler les Anglais à grands coups de percussions s'envolait dans le ciel gris d'un stade qui n'était déjà plus tout à fait de France. Déjà, après ce premier quart d'heure, on sentait que les Français allaient plus subir que punir. Le reste du match ne fut que la confirmation de ce pressentiment. Battus physiquement sur la plupart des impacts, battus dans le remplacement, dans l'occupation du carré vert, dans le jeu au pied, et dans la conservation de la balle, les Français se voyaient brusquement confier le ministère de la défense, alors qu'ils espéraient la présidence.

Mais, car il arrive parfois qu'il y ait un peu de mais dans le mois de février, quand on pense que, même étouffés et cuits à la vapeur par des

Anglais méthodiques, les Français auraient pu gagner, on peut encore trouver des motifs de satisfaction. La défense, justement. En deux matches du Tournoi, l'équipe de France n'a pas cédé une seule fois devant l'en-but. Ensuite, il ne faut pas oublier que les blessures successives de Christophe Lamaison et Alain Penaud ont installé respectivement Thomas Castaignède et Richard Dourthe dans des rôles d'ouvreur et d'arrière de secours à la veille du match. Et puis, allez savoir quel chemin de fortune aurait pris le score si l'arbitre avait accordé au moins l'un des deux essais qu'il a fort sévèrement refusés ?

Ne vous y trompez pas, qu'on ait perdu contre les Anglais n'est qu'une péripétie de plus dans l'histoire du rugby. D'ailleurs il est plus sain pour l'avenir de ce sport de ne pas gagner un match qu'on ne mérite pas de gagner. Bernard Laporte le sait, et, le connaissant, il saura rectifier les détails qui renverseraient les rôles. Une plus grande maîtrise collective de la balle, une amélioration de la condition physique et un ou deux accélérateurs de plus dans les lignes arrière.

Philippe Guillard

★ Philippe Guillard a été champion de France 1990 avec le Racing Club de France. Collaborateur de Canal +, romancier, il est notamment l'auteur de « *Petits bruits de couloirs* » (éd. de La Table ronde).

Galles et Irlande aisément

Le XV d'Italie n'a pas pu rééditer son exploit de la première journée (victoire contre l'Ecosse 34-20). Samedi 19 février, à Cardiff, les joueurs de l'entraîneur néo-zélandais Brad Johnstone ont lourdement chuté (47-16) face au pays de Galles. La réussite du buteur Neil Jenkins, auteur de 27 points, a été l'une des clés de la rencontre. L'Irlande s'est imposée, à Dublin, face à l'Ecosse (44-22). Huit essais - cinq côté irlandais, trois côté écossais - ont été inscrits au cours de cette partie à rebondissement. Victorieuse du Tournoi en 1999, l'Ecosse est la seule équipe sans victoire, alors que l'Angleterre caracole devant la France (+ 27), le pays de Galles (- 2), l'Irlande (- 10) et l'Italie (- 17), seulement départagés par la différence de points.

TOURNOI DES SIX NATIONS

FRANCE 9 **ANGLETERRE 15**
Samedi 19 février • Stade de France, à Saint-Denis • Temps frais et pluvieux • Terrain glissant
Public enthousiaste • 78 808 spectateurs • Arbitre : M. Dickinson (Aus.)

LES ÉQUIPES

FRANCE Entraîneur : Laporte • Dourthe • Ntamack ; Venditti ; Lombard ; Dominici • Th. Castaignède ; Galthié • Benazzi (Betsen, 63^e) ; Pelous (cap.) ; Magne • Brouzet ; Matti ; (Th. Lièvremont, 41^e) • Tournaire (De Villiers, 73^e) ; Dal Maso (Ibanez, 73^e) ; Califano.

ANGLETERRE Entraîneur : Woodward • Perry (Balshaw, 63^e) • Healey ; Tindall ; Catt ; Cohen • Wilkinson ; Dawson (cap.) • Back ; Dallaglio ; Hill (Worsley, 76^e) • Shaw ; Archer • Vickery ; Greening ; Leonard.

LE MATCH

FRANCE		ANGLETERRE	
POSSÉSION DE LA BALLE			
44 %		56 %	
JEU CHEZ L'ADVERSAIRE			
24 minutes		19 minutes	
11 dont 5	6	NOMBRE D' ACTIONS DANS LES 22 M ADVERSES	11 dont 6
10 dont 5	5	ACTIONS OFFENSIVES POSITIVES	14 dont 8
5 dont 2	3	ACTIONS DÉFENSIVES DÉCISIVES	3 dont 2
5 dont 2	3	BALLES RÉCUPÉRÉES	3 dont 1

LES POINTS

FRANCE : 3 pénalités de Dourthe (45^e, 51^e, 73^e).
ANGLETERRE : 5 pénalités de Wilkinson (12^e, 19^e, 30^e, 57^e, 67^e).

FAUTES

Pénalités : en faveur de la France : 14 (7 + 7), dont 5 tentées (0 + 5) et 3 transformées (0 + 3).

En faveur de l'Angleterre : 17 (8 + 9), dont 6 tentées (3 + 3) et 5 transformées (3 + 2).

Mêlées : en faveur de la France : 16 (7 + 9), dont une perdue.

En faveur de l'Angleterre : 13 (9 + 4), dont 4 perdues.

Touchez

en faveur de la France : 14 (10 + 4), dont une précédente match Angleterre-France perdue. En faveur de l'Angleterre : 9 (3 + 6), l'intégralité des points de son équipe. En passant cinq pénalités sur six entre les poteaux (83% de France ; Brouzet (30^e) ; réussite), le demi d'ouverture de Betsen (65^e)

Angleterre : Shaw (74^e) ; duel de buteurs qui l'opposait à Healey (83^e)

L'HOMME DU MATCH

Jonny Wilkinson, comme lors du précédent match Angleterre-France, a inscrit de (21-10) en mars 1999, a inscrit de l'intégralité des points de son équipe. En passant cinq pénalités sur six entre les poteaux (83% de France ; Brouzet (30^e) ; réussite), le demi d'ouverture de Betsen (65^e)

Newcastle a largement gagné le duel de buteurs qui l'opposait à Richard Dourthe (60%).

Après une pénalité jouée à la main dans les arrêts de jeu, le pack français se regroupe, à quelques mètres de la ligne, pour former un maul qui s'écroule dans l'en-but. Un joueur anglais, allongé entre le ballon et le sol, empêche Fabien Pelous d'aplatir et prive ainsi la France d'un essai libérateur.

Infographie : Le Monde avec Pierre Lepidi

Le rugby français réfléchit à la future organisation de ses compétitions

La Fédération tient un colloque sur l'avenir de sa discipline en clôture des consultations régionales. Un sondage souligne la nécessité de parvenir à un championnat plus stable et plus ramassé. Bernard Lapasset et Serge Blanco divergent sur la mise en place d'équipes « franchisées »

Un colloque, organisé mardi 22 février au Sénat, en partenariat avec *Le Monde*, vient clôturer les assises régionales, consacrées à l'avenir du rugby en France, tenues en janvier à l'initiative de la Fédération. Un son-

dage, réalisé auprès de 163 joueurs, dirigeants, techniciens et arbitres, et de 500 personnes issues du grand public, verra nourrir les réflexions des participants. Il démontre que, sur plusieurs points, la

« famille rugby » est plus conservatrice que le grand public, moins rétif, notamment, à la suppression des phases finales du championnat de France, à la mise en place d'une Coupe de France très ouverte, voire à l'ins-

tauration d'un championnat européen. En revanche, un consensus se dégage pour réclamer une stabilisation de la formule du championnat. Une autre ligne de fracture est apparue lors de ces assises : Bernard La-

passet, président de la Fédération (246 775 licenciés au 31 janvier), et Serge Blanco, président de la Ligue (850 contrats professionnels), n'ont pas la même conception des équipes « franchisées ».

AU LENDEMAIN de la Coupe du monde de rugby, la Fédération française de rugby (FFR) a organisé une série d'« assises régionales » pour réfléchir à l'avenir de son sport. Le 12 janvier, à Bordeaux, puis le 14 à Toulouse, le 17 à Paris, le 19 à Lille et le 24 à Grenoble, les intervenants ont débattu autour d'un thème général, « Quel rugby en France ? », et de quelques interrogations : « Quels liens entre rugby pro et rugby amateur ? », « Quel joueur ? », « Quelles compétitions ? Quel calendrier ? »

Si les deux premières questions n'ont pas soulevé d'importantes contradictions, la dernière a créé une mini-polémique entre Bernard Lapasset, le président de la FFR, et Serge Blanco, président de la Ligue nationale de rugby, en charge du secteur professionnel. Alors que la dernière Coupe du monde a démontré la suprématie du rugby de l'hémisphère Sud et de son organisation (seule la France représentait l'hémisphère Nord en demi-finales), un consensus semble se dégager, en France, sur la nécessité de copier certaines idées venues du bout du monde. La création d'équipes « franchisées », destinées à disputer des compétitions resserrées, calquées sur le Super Twelve de l'hémisphère Sud, est dans tous les esprits.

Il s'agit notamment de favoriser les desseins de l'équipe de France, en préparant ses joueurs à la répétition de matches internationaux de très haute intensité. Mais Bernard Lapasset et Serge Blanco divergent sur la manière de lancer une nouvelle compétition. A Bordeaux, Bernard Lapasset avait mis le feu aux poudres en confiant à *Sud Ouest* : « Des équipes franchisées doivent voir le jour (...), c'est inévitable, même si elles doivent conduire à casser les structures actuelles des clubs pour y parvenir. » « Une provocation », assure-t-il.

La formule du championnat

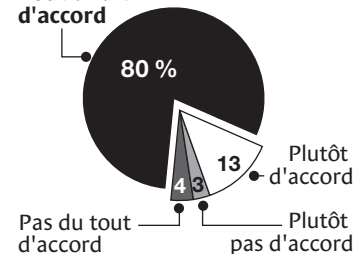
► La formule du championnat ne doit pas changer tous les ans. Elle doit être décidée pour quatre ou cinq ans au moins.

► Préférez-vous un championnat qui couronne le club le plus régulier sur l'ensemble de l'année, comme en football, ou la formule actuelle avec une phase finale, des quarts, des demies... ?

► Il faut un championnat des clubs professionnels plus ramassé dans le temps, avec un épisode chaque semaine, pour entretenir le suspense.

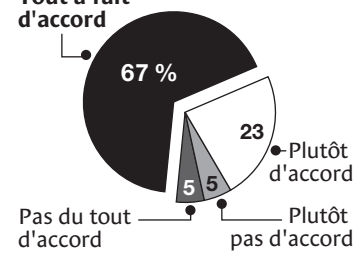
FAMILLE

Tout à fait d'accord



GRAND PUBLIC

Tout à fait d'accord



Famille : 163 personnes issues du monde du rugby (dirigeants, techniciens, arbitres et joueurs).

Grand public : 500 personnes dont 38% s'intéressent beaucoup au rugby et 62% un peu, 78% d'hommes et 22% de femmes.

Source : Repères, nov. 1999.

Serge Blanco a immédiatement rétorqué qu'il avait « une conception des franchises qui n'a rien à voir avec celle de Bernard Lapasset ». Les deux hommes expliquent ci-dessous leurs points de vue.

STABILISER UNE FORMULE

En conclusion de ces « assises régionales », la FFR organise un colloque, mardi 22 février à Paris, au Sénat. Les participants pourront s'appuyer sur les résultats d'un sondage commandé par la FFR et dont *Le Monde*, partenaire

de cette journée, présente les principales tendances. Réalisée par la société Repères, cette étude a été conduite auprès de deux cibles : 163 personnes de la « famille rugby » (joueurs, entraîneurs, dirigeants et arbitres) et 500 personnes du grand public, les deux tiers résidant dans des régions dites de conquête, par opposition aux régions dites de tradition.

Premier enseignement du sondage, les deux pôles tombent d'accord sur la nécessité de parvenir à une organisation plus stable du

championnat de France : 93 % des membres de la « famille » sont « tout à fait d'accord » (80 %) ou « plutôt d'accord » (13 %) pour dire que « la formule du championnat doit être décidée pour quatre ou cinq ans au moins » ; dans le grand public, ils sont 90 % (67 % et 23 %) à partager cet avis. De même, les deux parties se rejoignent (86 % de la famille et 82 % du grand public) sur la nécessité de mettre sur pied un championnat « plus ramassé dans le temps ».

Famille (89 %) et grand public

Championnat et professionnalisme

► Souhaiteriez-vous remplacer le championnat de l'Elite 1 par un championnat d'Europe des clubs ?

► Le développement du professionnalisme vous semble-t-il compatible avec le maintien des valeurs traditionnelles du rugby ?

FAMILLE

OUI 20 %

NON 80 %

GRAND PUBLIC

OUI 40 %

NON 60 %

OUI 54 %

NON 46 %

OUI 51 %

NON 49 %

Source : Repères, nov. 1999.

(84 %) penchent également en faveur d'un « resserrement de l'élite » et d'un « système clair des montées et des descentes entre les divisions professionnelles et amateurs » (respectivement 96 % et 94 %). En revanche, les opinions divergent sensiblement à propos du couronnement du champion de France. La famille rugby est plus conservatrice : 58 % (contre 42 %) de ses membres votent pour le *statu quo* (un champion désigné après des phases finales) ; le grand public est plus partagé : 52 % sont pour le mode de couronnement actuel, mais 48 % aimeraient que le club le plus régulier sur une saison soit couronné, comme en football.

LA « FAMILLE » CONSERVATRICE

L'organisation de la Coupe de France est source d'un désaccord plus profond : 54 % des gens de la famille (contre 44 %) sont « tout à fait d'accord » (28 %) ou « plutôt d'accord » (26 %) pour reconnaître qu'« il faudrait une Coupe de France ouverte à tous les clubs pour permettre aux petits clubs d'affronter ceux des divisions supérieures et

à leurs joueurs de se faire remarquer ». Moins frileux, le grand public se prononce à 87 % (54 % et 33 %) pour un élargissement de la Coupe de France.

Les deux parties marquent aussi leur différence sur la question centrale de l'avenir du rugby en France et, plus généralement, en Europe : alors que la famille s'affiche résolument hostile (80 % contre, 20 % pour) à l'idée de « remplacer le championnat de France de l'Elite 1 par un championnat d'Europe des clubs », le grand public hésite davantage : 60 % réfutent tout changement, contre 40 %. Enfin, tous sont d'accord (99 %) avec la notion de « lutte efficace contre le dopage » et également partagés sur les bienfaits du professionnalisme : 54 % des membres de la famille et 51 % du grand public estiment « le développement du professionnalisme compatible avec les valeurs traditionnelles du rugby », mais ils sont respectivement 46 % et 49 % à penser le contraire.

E. C.

TROIS QUESTIONS À...

BERNARD LAPASSET

1 Serge Blanco et vous-même, qui êtes président de la Fédération française de rugby, ne semblez pas d'accord sur l'idée d'organiser une nouvelle compétition avec des équipes dites « franchisées ». Qu'entendez-vous par « franchise » ?

L'idée de franchise, c'est la solution miracle, celle qui n'existera jamais. C'est la poursuite d'un schéma qui permettrait à la fois de

détecter des joueurs pour le plus haut niveau, de satisfaire des intérêts sportifs et en même temps de rallier des alliés financiers à la hauteur de nos ambitions professionnelles. Il s'agit d'une théorie plutôt que d'une réalité, c'est ce qui permet de cristalliser tous les problèmes que l'on rencontre aujourd'hui dans le rugby français. L'intérêt de cette nouveauté est de montrer que l'on peut répondre au défi qui nous est proposé : pour être champion du monde, il faut être capable de disputer six matches de haut niveau d'affilée.

2 A quel type de compétition songez-vous ?

Le problème reste à régler. On ne peut pas concevoir un système étranger aux grands clubs. On pourrait, par exemple, se baser sur les quatre principaux clubs français, qui pourraient recevoir l'apport de quelques joueurs venus d'ailleurs pour disputer une compétition regroupée sur un mois. Ensuite, si on veut faire une compétition internationale, cela suppose d'obtenir l'accord des clubs étrangers, des fédérations de l'hémisphère Nord et de l'International Board. Cette compétition pourrait rassembler seize équipes, réparties en quatre poules, avant de disputer des demi-finales et une finale.

3 D'où viendraient les joueurs ?

La sélection des joueurs doit bien évidemment rester du domaine de la Fédération. Le pouvoir financier doit être réparti entre les clubs, la Fédération et les joueurs, qui doivent être rémunérés pour cette compétition. Cela permettrait d'identifier clairement les joueurs professionnels des pluriactifs. Le dispositif serait ouvert à cent vingt joueurs. C'est la capacité du rugby français à produire des compétiteurs pour le plus haut niveau et c'est le réservoir utile pour former quatre équipes : le XV de France, France « A », moins de vingt et un ans et rugby à VII.

Propos recueillis par Eric Collier

TROIS QUESTIONS À...

SERGE BLANCO

1 Bernard Lapasset et vous-même, qui êtes président de la Ligue nationale de rugby, ne semblez pas d'accord sur l'idée d'organiser une nouvelle compétition avec des équipes dites « franchisées ». Qu'entendez-vous par « franchise » ?

Une équipe franchisée, c'est très simple pour moi : c'est quelque chose qui appartient à la Ligue nationale de rugby, c'est une compétition organisée et gérée par la Ligue, avec des joueurs mis à disposition de l'entraîneur de l'équipe nationale. La Ligue apporterait son savoir-faire pour trouver des sponsors, des partenaires médias et pour payer les joueurs. C'est une idée qui doit permettre au rugby français de franchir un palier sur les plans sportifs et financiers, quelque chose appelé à combler un vide, mais aussi à favoriser une restructuration des saisons. Il faut resserrer les compétitions, mettre en place un temps national, un temps européen et un temps international.

2 A quel type de compétition songez-vous ?

Tout d'abord, il ne peut s'agir que d'une compétition organisée avec d'autres nations, et pas seulement de l'hémisphère Nord. Si cela devait revenir à rester entre Européens, cela ne servirait à rien : nos clubs battent déjà les clubs européens dans les Coupes d'Europe. Il faut avoir envie de monter quelque chose de supérieur, une compétition de rêve qui pourrait, pour trois semaines, accueillir les trois meilleures équipes d'Afrique du Sud, de Nouvelle-Zélande et d'Australie.

3 D'où viendraient les joueurs ?

En France, les quatre équipes doivent être formées uniquement au gré de l'humeur du sélectionneur national. Il serait inconcevable de faire cela sans son avis. Toute l'année, il rencontre les entraîneurs des clubs ; ceux-ci pour-

raient se regrouper en un pool de cinq entraîneurs par équipe. Les quatre équipes françaises pourraient porter le nom de leur sponsor. Elles n'auraient rien de régional, et c'est là la grande différence entre le projet de Bernard Lapasset et le mien. Le président de la

FFR veut la disparition de la Coupe d'Europe, mais les clubs européens ne se laisseront pas faire et nous allons monter une association pour nous défendre.

Propos recueillis par Eric Collier

chapitre.com

Tous les livres français, même les introuvables //

380 000 livres neufs et 200 000 livres anciens.

www.chapitre.com

e-mail : librairie@chapitre.com
41, rue de Richelieu - 75001 Paris
Fax : 01 42 97 94 96

Recherche gratuite de livres anciens ou épuisés
 Paiement sécurisé • Livraison rapide partout dans le monde

3615 Alir (2,23F/m)

ESPRIT

Février 2000

Les vies de Germaine Tillion

Renseignements : ☎ 01 48 04 08 33 - www.esprit.presse.fr

Le Monde des DEBATS

Au sommaire du numéro de février

Edgar Morin répond à Jacques Derrida

ISLAM EN FRANCE

Ce qui change

Mensuel.

En vente 24 F chez votre marchand de journaux.

Abonnement 1 an (11 numéros) pour 209 F, au lieu de 264 F

Étranger : Belgique - Suisse : 269 F TTC (40,90 euros).

Le Monde des Débats Service Abonnements
70, rue Compans 75019 Paris. Tél. 01 44 84 85 00

ES01

Coupe de l'America : le défi néo-zélandais anticipe la météo et précède « Luna-Rossa »

Les Italiens ont été nettement dominés lors de la première régates

Le défendeur néo-zélandais de la Coupe de l'America s'est imposé d'un bout à l'autre de la première régates de l'épreuve, dimanche 20 février,

dans la baie d'Hauraki, au large d'Auckland (Nouvelle-Zélande), dans des conditions de vent pourtant considérées comme idéales pour son

adversaire, l'Italien Luna-Rossa. Ce résultat est dû, en grande partie, à Bob Rice, le météorologue expérimenté de Team New Zealand.

Tennis : Cédric Pioline brille à Rotterdam

LE FRANÇAIS Cédric Pioline s'est adjugé le tournoi de Rotterdam, en s'imposant en finale face au Britannique Tim Henman (6-7 [3/7], 6-4, 7-6 [7/4]), dimanche 20 février. Le numéro un français, qui avait juré de venger le XV de France au lendemain de sa défaite face à l'Angleterre, succède au Russe Evgueni Kafelnikov au palmarès du tournoi. « Dans un match aussi serré, il était important de rester concentré sur chaque balle et d'être très fort mentalement lors des points importants, a expliqué Pioline après sa victoire. C'est un succès qui me fait plaisir et me rassure. » A trente ans, le Français gagne ainsi son premier tournoi ATP de la saison – le quatrième de sa carrière – après un début d'année délicat, marqué par une défaite en Coupe Davis face au Brésil et une élimination au premier tour des Internationaux d'Australie.

Chez les femmes, Serena Williams a nettement dominé la Tchèque Denisa Chladkova en finale du tournoi allemand de Hanovre (6-1, 6-1), dimanche 20 février. L'Américaine avait battu la Française Amélie Mauresmo en demi-finales (6-2, 6-7 [4-7], 7-6 [7-3]) alors que la Tchèque avait mis un terme au beau parcours de la Française Anne-Gaëlle Sidot (6-3, 6-7 [5-7], 7-6 [7-4]).

DÉPÊCHES

■ **ATHLÉTISME** : Christine Arron, qui a égalé le record de France du 60 m (7 s 11), samedi 19 février, à Liévin, devrait prendre part aux championnats d'Europe en salle d'athlétisme débutant vendredi à Gand (Belgique), si ses adducteurs gauches ne la font pas souffrir, a-t-elle indiqué en substance. A Liévin également, Laurence Manfredi a amélioré de 1,24 m le record de France en salle du lancer du poids, avec un jet à 18,69 m.

■ **Le Danois Wilson Kipketer et l'Éthiopien Hailu Mekkonen** ont amélioré les records du monde en salle du 1 000 m (2 min 14 s 96) et du deux miles (8 min 9 s 66), dimanche 20 février, lors du meeting de Birmingham (Angleterre).

■ **BASKET-BALL** : Villeurbanne, leader du championnat de France, a dominé Pau-Orthez (74-65) dans le match au sommet de la 24^e journée, dimanche 20 février. Les Villeurbannais disposent de deux longueurs d'avance sur Limoges, vainqueur de Châlons-en-Champagne (87-69), et trois sur un duo composé du PSG-Racing, victorieux face à Montpellier (82-69), et de son adversaire du jour.

■ **CYCLISME** : l'Italien Daniele Nardello (Mapei) s'est imposé, samedi 19 février, dans le 32^e Tour du Haut-Var, la première épreuve de la saison comptant pour la Coupe de France.

■ **L'Estonien Jaan Kirsipuu** (AG2R) a gagné au sprint, dimanche 20 février, la 7^e édition de la Classic Haribo, entre Uzès et Marseille.

■ **FOOTBALL** : le Bayern Munich, champion en titre et leader de la Bundesliga, a facilement dominé (4-1) le MSV Duisbourg, samedi 19 février, lors de la 21^e journée du championnat d'Allemagne. Les Bavarois comptent cinq points d'avance sur le Bayer Leverkusen, auteur d'un nul (1-1) à Schalke 04.

■ **En match en retard du championnat d'Angleterre**, Manchester United s'est imposé (0-1) à Leeds, son dauphin. Manchester a désormais 6 points d'avance en tête du classement.

■ **Le Deportivo La Corogne**, vainqueur, samedi 19 février, de l'Athletic Bilbao (2-0), possède cinq points d'avance sur son dauphin, le FC Barcelone, auteur d'une large victoire face à Valladolid (4-0), au terme de la 25^e journée du championnat d'Espagne.

■ **La Juventus Turin**, qui l'a emporté, dimanche 20 février, à Venise (0-4), grâce notamment à un triplé de Filippo Inzaghi, a conforté son avance en tête du championnat d'Italie, lors de la 22^e journée. La Juve dispose de trois longueurs d'avance sur le Milan AC, qui s'est hissé à la deuxième place après sa victoire sur la Lazio Rome (2-1).

■ **Les huitièmes de finale de La Coupe de France**, dont le tirage au sort a eu lieu dimanche 20 février, opposeront, le 4 mars, Strasbourg (D1) à Paris-SG (D1) ; Bordeaux (D1) à Metz (D1) ; Pontivy (CFA) à Monaco (D1) ; le Red Star (N) à Lyon (D1) ; Rennes (D1) à Lorient (D2) ; Nantes (D1) à Gueugnon (D2) ; Nîmes (D2) à Amiens (D2) et Calais (CFA) à Cannes (D2).

■ **Deux cent trente-six hooligans néerlandais**, pour la plupart supporters de Feyenoord, ont été interpellés, dimanche 20 février, à Tilburg (sud des Pays-Bas) lors d'incidents en marge du match Willem II Tilburg-Feyenoord comptant pour la 23^e journée du championnat des Pays-Bas. Ils devaient se voir infliger dans les prochains jours une amende de 300 euros et une interdiction de stade.

■ **SKI ALPIN** : la Slovène Spela Pretnar a gagné, dimanche 20 février, le slalom d'Aare (Suède), devant l'Américaine Kristina Koznick et la Suédoise Anja Paerson. Elle a signé son troisième succès consécutif et le quatrième de la saison dans la spécialité. La Française Christel Saioni, qui a emporté la première manche, a terminé quatrième. Spela Pretnar a augmenté son avance en tête du classement de la Coupe du monde de slalom, puisqu'elle possède 105 points de plus que la Française. La veille, l'Autrichienne Renate Goetschl avait gagné la descente. Chez les hommes, le Slovène Matjaz Vrhnik a gagné dimanche le slalom d'Adelboden (Suisse) devant le Norvégien Kjetil André Aamodt et l'Autrichien Mario Matt.

■ **SKI NORDIQUE** : l'Allemand Franck Luck a emporté le 12,5 km poursuite des championnats du monde de biathlon, dimanche 20 février, à Oslo (Norvège), onze ans après avoir décroché son premier titre mondial. A l'issue d'une fin de course très serrée, il a devancé le Russe Pavel Rostovtsev et le Français Raphaël Poirée. Chez les dames, la Française Florence Baverel, trois fois médaillée lors de championnats du monde, a pris la troisième place du 10 kilomètres poursuite, derrière la Suédoise Magdalena Forsberg et l'Allemande Uschi Disl.

■ **SNOWBOARD** : la Française Karine Ruby s'est adjugé, dimanche 20 février, à Sapporo (Japon), le 7^e cross de la Coupe du monde. C'est la première victoire en cross depuis trois ans pour la championne olympique du slalom géant de Nagano.

LOTO

■ **Résultats des tirages n° 15 effectués samedi 19 février. Premier tirage** : 4, 17, 21, 31, 39, 48 ; numéro complémentaire : 13. Rapports pour 6 numéros : 7 899 800 F (1 204 316 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 162 200 F (24 727 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 356 F (54,27 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 34 F (5,18 €) ; 2 numéros et le complémentaire : 17 F (2,59 €). **Second tirage** : 3, 7, 8, 12, 36, 43 ; numéro complémentaire : 30. Rapports pour 6 numéros : 6 009 640 F (916 163 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 92 290 F (14 069 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 176 F (26,83 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 88 F (13,41 €) ; 2 numéros et le complémentaire : 20 F (3,04 €) ; 1 numéro et le complémentaire : 10 F (1,52 €).

Et toutes ces informations sont transmises à l'équipage dès 8 heures. »

La propagande pour impressionner l'adversaire fait partie du jeu de la Coupe de l'America, mais personne ne conteste à Bob Rice ses quarante-huit années d'expérience, ni son talent. Lundi 21 février, dans un petit bureau de la base néo-zélandaise, il décrit son travail comme un savant mélange d'art et de science : un cocktail déjà éprouvé dans ses collaborations avec Steve Fossett pour la transatlantique en montgolfière, avec des alpinistes pour trois ascensions de l'Everest en 1994, ou encore lors du record du Trophée Jules-Verne (tour du monde à la voile en équipage sans escales) réalisé par Enza la même année.

Il s'agace d'entendre les gens répéter à l'envi que le temps est « imprévisible » à Auckland. « Il ne faut pas confondre changeant et imprévisible », dit-il. Et ni lui ni ses confrères n'aiment être considérés comme des sorciers qui lisent dans les nuages. « Le fameux golfe d'Hauraki n'est pas un chaudron maléfique dont des sorcières font sortir des tas de choses incroyables. C'est un endroit avec ses spécificités : deux océans majeurs de chaque côté, en latitude moyenne. C'est compliqué. Beaucoup de petites choses entrent en ligne de compte, les îles, les rivières... Mais je suis assez à l'aise dans cette zone où je passe mon troisième été. » Ses ri-

voux ne le contredisent pas. Hamish Willcox, l'ancien entraîneur national de voile olympique néo-zélandais, et le météorologue canadien Doug Charko, chargés de guider le défi italien sur la zone de course expliquent que leur tâche n'est pas impossible. Elle a débuté dès l'été 1997 grâce à la compilation des connaissances empiriques de Willcox après des années de navigation dans le golfe d'Hauraki. « Il faut vraiment constater de ses yeux, expliquent Charko et Willcox. Sentir, regarder, vivre avec cette mer et ce ciel avant de confronter ses observations avec des données historiques. »

UNE ÉQUIPE DE TREIZE PERSONNES

La position géographique de la Nouvelle-Zélande, éloignée de tout observatoire météo terrestre, complique encore un peu les choses. Selon Willcox, Auckland a connu un été 97-98 sous le signe d'El Niño – qui produit des vents instables de secteur sud-ouest – suivi d'une année 1999 sous l'influence de la Nina, qui implique le plus souvent des vents d'est stables. La Coupe devrait se disputer dans une atmosphère neutre, voire légèrement sensible à la Nina.

Les irremplaçables années de pratique aident Bob Rice à réduire sa marge d'erreur. « Au bout d'un moment, on sait ce qui peut se produire et ce qui ne peut pas arriver. »

Il a fermé sa petite société du Massachusetts pour venir à Auckland, où il dirige pour Team New Zealand une équipe de treize personnes. Il est le seul météorologue, les autres sont des marins. Deux de ses hommes, qui ont passé des milliers d'heures sur l'eau à faire des relevés météo, comptent sept tours du monde à eux deux. « C'est plus important de comprendre ce que l'on trouve que de le trouver. » Il dispose de cinq bateaux, dont la goélette de Peter Blake, Archangel, transformée en laboratoire flottant.

Les travaux de Bob Rice, qui commencent tous les jours bien avant le lever du soleil, ont consisté à améliorer le système mis au point à San Diego. Il trouve ses données de base sur Internet. Il y ajoute les informations locales exclusives et rédige deux pages d'instructions précises à l'attention de l'équipage de Team-New-Zealand. Une démarche extrêmement scientifique et rigoureuse jusque-là. « Mais, au bout d'un moment, il faut s'asseoir et interpréter ces données. » C'est là que l'art se mêle à la science.

Pour la deuxième régates, prévue mardi, les prévisions de Bob Rice annoncent des conditions proches de celles de dimanche. Entre 10 et 14 nœuds, sur une mer plutôt plate. Il ne reste qu'à vérifier.

Florence de Changy et Patricia Jolly

Ken McAlpine, « mesureur en chef », incorruptible et apatride

AUCKLAND

de notre envoyée spéciale

Avec son polo mauve frappé du logo de la Coupe de l'America, son bermuda beige, sa peau tannée et ses lunettes de soleil, l'homme ressemble à un officiel comme les autres. Ken McAlpine est pourtant le dépositaire des plus grands secrets d'une épreuve sportive où le mystère entretenu par les défis confine à la paranoïa. Il est le « mesureur en chef » de la Coupe de l'America. Avec ses deux collègues, l'Américain Nick Nicholson et le Britannique John Warren, ils ont été les seuls à examiner sous toutes les coutures les onze challengers engagés dans la Coupe Louis-Vuitton et le défendeur, Team-New-Zealand, à vérifier que les dimensions et matériaux des voiliers et de leurs accessoires respectent bien le règlement : un travail fastidieux commencé en octobre 1999.

L'impartialité étant la qualité essentielle requise pour le mener à bien, l'accréditation de Ken McAlpine omet volontairement de mentionner sa nationalité australienne. « Ici, je suis apatride, explique-t-il. Comme moi, les membres des défis doivent oublier d'où je viens et qui je suis. » Young Australia, le défi australien, a été éliminé dès le troisième tour, mais Ken McAlpine assure que sa présence au stade actuel de la compétition n'aurait même pas suffi à le pousser à la démission. Même s'il a débuté dans cette partie en prenant les dimensions du défi australien, défendre de la

Coupe de l'America à Fremantle (Australie) en 1986-1987. « Cette fonction n'a rien de très excitant, relativise-t-il, et nous sommes appointés par rapport à notre expérience. » Il admet ne jamais discuter dans des lieux publics avec ses collègues des relevés effectués. Il arrive même aux mesureurs de désertir leur bureau pour se retrouver sur un quai désert et débattre des sujets les plus confidentiels.

A la fin de chaque régates, l'un d'eux monte à bord ou suit les bateaux, et rentre avec eux pour vérifier leur conformité dans des domaines choisis au hasard : taille, poids, composition. Ils surveillent aussi de près le poids total de chaque équipage, limité à 1 480 kilos. Une restriction qui force souvent les « cerveaux » de la cellule arrière des bateaux à jeûner pour compenser les besoins caloriques féroces des wincheurs surmusclés, dans une compétition curieusement dépourvue de contrôle antidopage.

DÉONTOLOGIE PERSONNELLE

Dans le milieu microcosmique de la Coupe, les réputations sont vite établies. Architecte naval plus spécialisé dans la construction de ferries et de navires de commerce, Ken McAlpine passe pour un technicien sérieux. Il officiait déjà lors des éditions 1992 et 1995 de la Coupe, à San Diego. Plébiscité à Auckland par le défendeur, en accord avec le challenger de référence (le premier des challengers à s'être inscrit), il a proposé le concours de ses deux

acolytes. Nick Nicholson se charge d'énoncer en termes clairs et précis les exigences du règlement. Spécialiste des sondages, John Warren fait part de son point de vue analytique. Avec eux, Ken McAlpine travaille également sur la course autour du monde en équipage avec escales (l'ancienne Whitbread, rebaptisée Volvo Race, et dont la prochaine édition est prévue en 2001). « Pour établir une cohérence, nous essayons de conserver la même commission. Nick et John ne sont avec moi que depuis 1995, mais notre expérience dans ces deux épreuves – les plus importantes de la voile mondiale – nous vaut le respect des compétiteurs », dit-il.

Plus d'un défi paierait cher pour piocher dans la mine de renseignements dont ils disposent, mais ils jurent n'avoir jamais subi la moindre tentative de corruption. Leur connaissance des Class America pourrait aussi facilement les propulser au rang de personnalités-clés d'un prochain défi, mais Ken McAlpine refuse d'y songer. « Avec les connaissances que nous avons atteintes sur ces bateaux, il ne serait pas très honorable de se faire embaucher par un défi. Il faudrait au moins laisser passer une édition. » La Coupe de l'America étant un formidable banc d'innovations technologiques, les informations des mesureurs officiels seraient alors parfaitement obsolètes.

Patricia Jolly

Gueugnon et le Red Star font fortune en Coupe de la Ligue

POUR LES CLUBS de première division qui lambinent en championnat, la Coupe de la Ligue est souvent présentée comme une bienheureuse séance de rattrapage. Cinq matches seulement suffisent pour l'emporter, ce qui reste le plus court chemin menant à une place en coupe d'Europe. Encore faut-il ne pas s'égarer en route : seuls deux re-

présentants de D1, Paris-Saint-Germain, vainqueur de Nancy (3-0) dimanche 20 février, et Bastia, qui a battu Lyon (1-0) la veille au Stade Gerland au cours de la prolongation, participeront aux demi-finales de la Coupe de la Ligue, les 1^{er} et 2 avril.

Les deux autres élus sont un club de deuxième division, Gueugnon, et un club de National, le Red Star. Jamais une formation évoluant dans l'ancienne D3 n'avait atteint le dernier carré de cette épreuve richement dotée et réservée aux seuls clubs profes-

sionnels. Le Red Star, qui avait le désavantage de jouer à l'extérieur, a parfaitement réussi son coup, dimanche, à Sedan (1-0), en ouvrant le score dès la 5^e minute par son avant-centre congolais Richard Akiana. Actuellement classés cinquièmes en D1, les Ardennais sont bien placés pour savoir que tout peut aller très vite en football : eux-mêmes jouaient en National il y a deux saisons.

Samedi, Gueugnon, qui n'occupe pourtant que la 9^e place du championnat de France de D2 et a perdu tout espoir de rejoindre à

nouveau l'élite, avait ouvert la voie en s'imposant avec une facilité déconcertante face à un RC Strasbourg (2-0) visiblement plus occupé à préparer sa difficile fin de championnat, et notamment son match contre Monaco, le 27 février. Les joueurs de Saône-et-Loire réussissent décidément bien lors des épreuves à élimination directe. Grâce à leur tonitruante victoire contre l'Olympique de Marseille (4-3) au Stade-Vélodrome, ils sont également toujours qualifiés en Coupe de France.



FOOTBALL

Encore faut-il ne pas s'égarer en route : seuls deux re-

La BANQUE NATIONALE DE PARIS présente le

XXI^{ème} FESTIVAL PIANO AUX JACOBINS

Récital exceptionnel mardi 22 février 2000 à 20h30

BACH au Théâtre des Champs-Élysées

Piotr Anderszewski

MAIRIE DE TOULOUSE | HALUTE-GARONNE CONSEIL GENERAL | CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENES | Culture Communication | BNP | investir | Le Monde | L'EXPRESS | RADIO CLASSIQUE

Reservations 01 49 52 50 50

Pluie faible à l'ouest

MARDI. Des perturbations sans activité notable traversent les régions nord, alors que le sud reste globalement protégé par l'anticyclone des Açores. Des gelées matinales vont de nouveau affecter l'est et le sud du pays.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Ciel chargé et petites pluies sont au programme de la Bretagne le matin. Elle revoit quelques coins de ciel bleu l'après-midi, tandis que les pluies, toujours faibles, se décalent vers la Normandie et les pays de Loire. Il fait de 9 à 12 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Après des vagues-hésitations matinales, le ciel tranche en faveur du gris en seconde partie de journée. Il peut alors pleuvoir par places des côtes de la Manche au Bassin parisien. Il fait de 7 à 9 degrés.

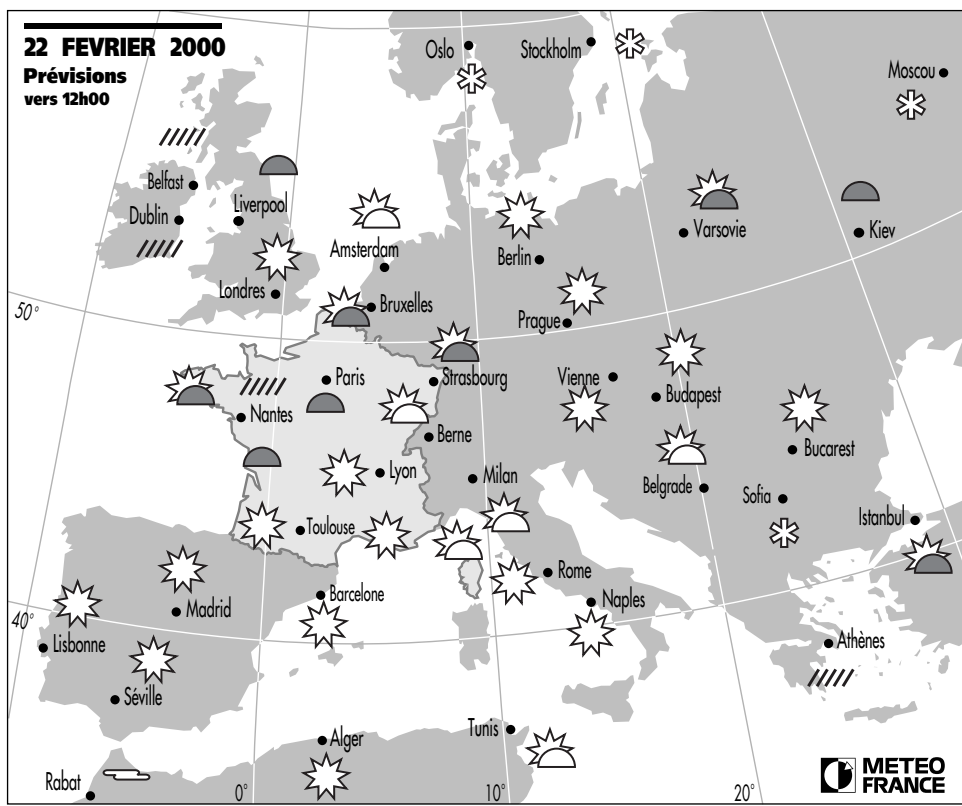
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Sud Bourgogne et Franche-Comté se débarrassent facilement des

brumes au profit d'un soleil légèrement voilé. En revanche, les masses nuageuses trouvent du renfort de la Champagne à l'Alsace. Il fait de 6 à 8 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Le soleil garde ses prérogatives en Midi-Pyrénées. Il est mis à mal en Poitou-Charentes, quelques gouttes l'après-midi. L'Aquitaine ne peut éviter également une augmentation de la nébulosité. Températures à peine de saison, 10 à 12 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Quelques nuages d'altitude ne volent pas la vedette au soleil auvergnat et rhonalpin. Nuages plus denses dans le ciel limousin de l'après-midi. Gelées matinales assez sévères, -1 à -5 degrés, puis 5 à 10 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Nuages et éclaircies en alternance de la Côte d'Azur à la Corse. Plein soleil ailleurs. Il fait de 11 à 14 degrés l'après-midi.



Ensoleillé
Peu nuageux
Brèves éclaircies
Couvert
Brume brouillard
Averses
Pluie
Orages
Neige
Vent fort

Paris 6°C
Perth 34°C

ebokers.com
aujourd'hui ici, demain là-bas

PRÉVISIONS POUR LE 22 FÉVRIER 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		NANCY		-3/6 N	
AJACCIO	2/13 P	NANTES	2/11 P	PARIS	5/12 ##
BIARRITZ	2/12 P	NICE	1/8 P	PAU	0/10 N
BORDEAUX	0/11 ##	PERPIGNAN	3/13 N	RENNES	4/11 ##
BOURGES	-2/7 P	STRASBOURG	-3/6 ##	ST-ETIENNE	-3/8 N
BREST	4/10 ##	TOULOUSE	-2/9 ##	TOURS	0/8 P
CAEN	4/7 P	FRANCE outre-mer			
CHERBOURG	0/9 P	FRANCFORT	1/6 N	GENEVE	-2/4 S
CLERMONT-F.	-4/10 N	HELSINKI	-10/7 N	ISTANBUL	2/4 N
DIJON	-4/5 N	LISBONNE	9/17 S	LIVRPOOL	2/7 C
GRENOBLE	-1/6 N	LONDRES	3/7 S	LUXEMBOURG	-2/6 C
LILLE	1/7 ##	MADRID	5/16 S	MILAN	0/9 S
LIMOGES	0/8 P	MOSCOU	-5/2 *	MUNICH	-5/4 C
LYON	-2/7 N	OSLO	-10/7 *	NAPLES	2/9 S
MARSEILLE	0/11 ##	PARIS	5/12 S	NEW YORK	1/6 S
		PRAGUE	-6/2 S	SAN FRANCISCO	10/12 P
		ROME	1/10 S	SANTIAGOCHI	13/26 S
		SEVILLE	9/22 S	TORONTO	-5/1 S
		SOPIA	-4/2 *	WASHINGTON	-5/12 S
		ST-PETERSB.	-8/6 N	ALGER	3/18 S
		STOCKHOLM	17/24 S	DAKAR	17/24 S
		TENERIFE	10/15 S	VARSOVIE	-7/1 N
		VENISE	2/6 N	LE CAIRE	12/19 S
		VIENNE	-4/5 S	NAIROBI	16/31 S
		AMÉRIQUES		PRETORIA	19/29 S
		BRASILIA	19/27 S	RABAT	9/18 C
		BUENOS AIR.	19/30 S	TUNIS	9/16 S
		CARACAS	21/28 S	ASIE-Océanie	
		CHICAGO	1/5 C	BANGKOK	24/33 S
		LIMA	19/24 P	BEYROUTH	13/18 S
		LOS ANGELES	12/14 C	BOMBAY	19/29 S
		MEXICO	8/23 S	DJAKARTA	26/28 C
		MONTREAL	-13/-3 S	DUBAI	16/24 S
		NEW YORK	1/6 S	HANOI	20/25 C
		SAN FRANCISCO	10/12 P	HONGKONG	15/17 P
		SANTIAGOCHI	13/26 S	JERUSALEM	10/18 S
		TORONTO	-5/1 S	NEW DEHLI	8/24 S
		WASHINGTON	-5/12 S	PEKIN	-2/9 S
		AFRIQUE		SEOUL	-5/2 S
		ALGER	3/18 S	SINGAPOUR	24/29 S
		DAKAR	17/24 S	SYDNEY	22/26 C
		VARSOVIE	21/29 C	TOKYO	2/7 S

ASTRONOMIE

Identifier les cristaux de silicate présents dans l'espace

CONTRAIREMENT à ce qu'on pourrait penser, le milieu interstellaire n'est pas vide. Il est peuplé de nuages de gaz et de poussières, véritables usines chimiques à fabriquer des étoiles jeunes et des systèmes planétaires. C'est dans des nuages de poussières présents autour de vieilles étoiles et dans des nébuleuses protoplanétaires que le satellite européen ISO (Infrared Space Observatory) vient justement de détecter des cristaux de silicate analogues à ceux qui existent sur Terre.

Grâce à cette découverte, les astronomes pourront identifier les différents types de silicates présents dans l'espace, et repérer leur présence, ce qui n'était pas possible jusqu'à présent. Ils pourront aussi mieux comprendre l'origine et l'évolution des poussières interstellaires formées de silicates. Une découverte qui « ouvre un domaine entièrement nouveau en astronomie : l'astrominéralogie », explique avec enthousiasme Rens Waters, astronome néerlandais de l'université d'Amsterdam.

Pourtant, les silicates ne sont pas des nouveaux venus en astrophysique. En braquant leurs télescopes

infrarouges vers les profondeurs du ciel, les scientifiques se sont aperçus, il y a trente ou quarante ans, que ce minéral était présent partout dans notre galaxie, et même dans certaines galaxies extérieures. Mais les silicates détectés étaient tous « amorphes » : un état de la matière dans lequel les atomes qui les constituent sont répartis de manière désordonnée, contrairement aux silicates cristallins, qui disposent d'atomes disposés de façon très régulière et organisée en un réseau.

CENDRES D'ÉTOILES

Les scientifiques n'arrivaient donc pas à identifier correctement ces silicates « extraterrestres », car leur spectre, obtenu par la dispersion de la lumière qu'ils émettent, est trop simple. En revanche, ceux fournis par les cristaux de silicate présentent des bandes fines et nombreuses. On peut donc facilement les comparer aux silicates terrestres. Avec les résultats d'ISO, les chercheurs ont déjà réussi à identifier deux silicates cristallins courants sur Terre : la forstérite et l'enstatite.

Les silicates de l'espace sont des sortes de « cendres » créées par de

vieilles étoiles en fin de vie, riches en oxygène, qui ont tendance à perdre leur couche externe. Ils forment la matière de base des poussières interstellaires, « dont la taille varie entre 0,5 et 1 micron, et qui deviennent à la mode, car elles sont plus importantes que ce que l'on pensait jusqu'à présent », précise Louis d'Hendecourt, directeur de recherche à l'Institut d'astrophysique spatiale (IAS) du CNRS, à Orsay. Ces poussières interviennent de plusieurs manières.

Une fois créées, elles sont injectées dans le milieu interstellaire, où elles forment une étoile jeune, qui

donnera peut-être naissance à un système planétaire. A ce moment de leur histoire, les poussières se « coagulent » petit à petit pour former des corps de plus en plus gros, allant de 1 centimètre à 1 mètre de diamètre. Et, au terme de quelques dizaines, voire quelques centaines de millions d'années, ce processus d'accrétion produira des microplanètes, puis des planètes telluriques comme la Terre.

Sur notre globe, en effet, les silicates sont rois. « De même que, dans la chimie de la vie, toute l'évolution biologique est dominée par la chimie du carbone et de ses compo-

sés, la chimie de la Terre est celle du silicium et de ses composés, qu'il forme avec les dix autres éléments chimiques qui abondent sur notre planète (...). Toutes les propriétés du manteau et de la croûte terrestre sont ainsi dominées par la chimie des silicates », rappelle Claude Allègre dans *L'Écume de la Terre* (Fayard).

RÉACTIONS CHIMIQUES

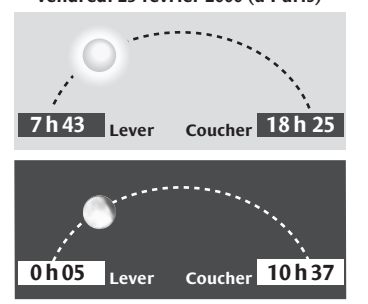
L'autre grand intérêt des grains interstellaires est qu'ils favorisent à leur surface le déroulement de nombreuses réactions chimiques. Lorsqu'ils rencontrent des nuages moléculaires denses et froids, ils se recouvrent d'un manteau de glace, et peuvent alors jouer le rôle de catalyseurs pour donner naissance à la molécule interstellaire la plus abondante de l'univers, l'hydrogène, et de molécules plus complexes comme le méthane et l'ammoniac, qui ont peut-être donné naissance à la vie sur Terre. Faisant écran au rayonnement ultraviolet diffus dans l'espace interstellaire, les poussières empêchent la destruction de ces molécules très fragiles.

Pour en savoir plus sur ces fascinantes poussières, les scientifiques

tentent de les reproduire en laboratoire. Ils arrivent à en créer certaines en chauffant la matière à plus de 1 300°C, puis en la refroidissant progressivement. Un résultat bien différent de ce qu'ils trouvent dans la nature, puisque les silicates cristallins détectés par ISO existent dans un milieu où règne une température de -170°C. Il faudra donc élucider ce mystère. Cependant, dans ce domaine, la recherche devrait avancer, et « dans quinze à vingt ans on saura faire des grains interstellaires en laboratoire », assure Louis d'Hendecourt.

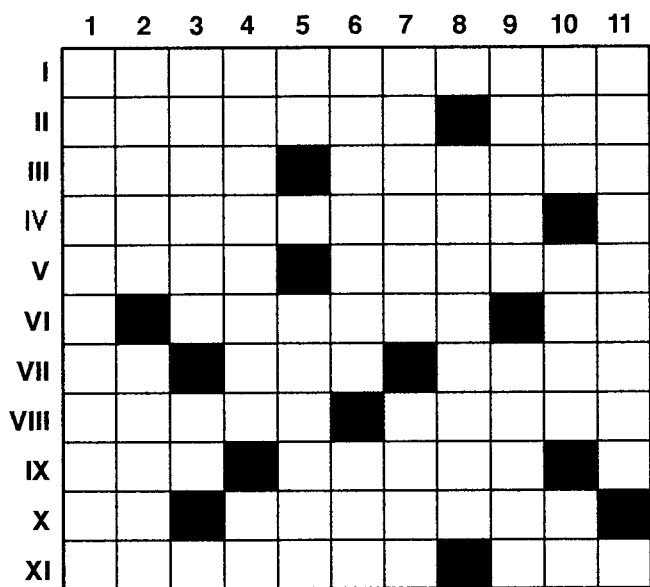
Christiane Galus

SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00-045



HORIZONTELEMENT

1. Même s'il n'a pas de prix, il retient l'attention. - II. Qui ne fait pas de différence entre mâle et femelle. Poème renversé. - III. Dessus-de-lit. Chair de poule ou tranche de boeuf. - IV. Faire campagne pour la campagne. - V. Fait silence. Force à faire silence. - VI. Mettre la main à la pâte. Bas de gamme. - VII. Bonne mine. Rejette. Tente américaine. - VIII. Réduit en esclavage. Comme une bande qui pourra repasser. - IX.

A la queue comme les autres. Très petite quantité. - X. Forme d'avoine. Usées. - XI. Vierge. Sans charme.

VERTICALEMENT

1. Amateurs douteux de viande froide. - 2. Stupéfiant. Mis en couleur. - 3. Boîtes de conserve. Donne le choix. - 4. Spectaculaire. Au départ du précédent. - 5. Article. Transforme le mouvement. - 6. Que l'on n'a pas encore touché. Accompagne les paroles. - 7.

Grosse secousse. Passée à gauche en partant. - 8. Fait suite à une déception. - 9. Travailler la surface de la terre. Méfions-nous quand elles sont reçues. - 10. Travaille à l'écurie. Parlé par les Indiens. Personnel. - 11. Instant religieux.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00-044

HORIZONTELEMENT

I. Contretemps. - II. Odorat. Mise. - III. Nébuleuse. - IV. Treille. Une. - V. Léo. Luxer. - VI. On. Noël. U. - VII. Limogé. Mort. - VIII. Eminent. Zoé. - IX. Ubac. Savon. - X. Remet. Gones. - XI. Séisme. Lèse.

VERTICALEMENT

1. Contrôleurs. - 2. Oder. Nimbe. - 3. Nobel. Miami. - 4. Truie. Onces. - 5. Rallonge. Tm. - 6. Ete. OENS. - 7. Uélé. Tag. - 8. Ems. ULM. Vol. - 9. Mieux. Ozone. - 10. PS. Neurons. - 11. Sévérité. Se.

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 160

Préfixes pour puissances

EN MULTIPLIANT le chiffre 2 par lui-même un certain nombre de fois, on obtient une puissance de 2, qui s'écrit avec un « 2 », suivi, en exposant, de ce nombre de fois.

Ainsi, les premières puissances de 2 sont :
2¹ = 2, 2² = 4,
2³ = 8, 2⁴ = 16,
2⁵ = 32, 2⁶ = 64,
2⁷ = 128...

Une puissance de 2 peut-elle commencer par le chiffre 7 ? Et par les quatre chiffres 2 0 0 0 ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen © POLE 2000

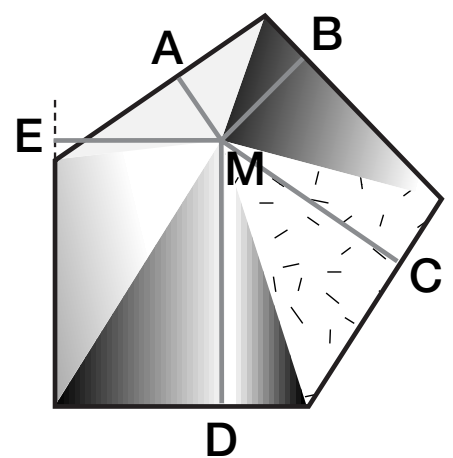
Solution dans Le Monde du 29 février

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

Le Monde PRESIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL : Dominique Alduy DIRECTEUR GÉNÉRAL : Stéphane Corre 21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05 Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

Solution du problème n° 159 paru dans Le Monde du 15 février



● L'aire du pentagone est la somme des aires des cinq triangles de sommet M. Or ces triangles ont tous pour base un côté du pentagone (dont la longueur est a) et pour hauteur les distances de M aux côtés du pentagone. L'aire S du pentagone est égale à : 1/2 a x (MA + MB + MC + MD + ME). La somme MA + MB + MC + MD + ME vaut donc 2S/a, grandeur indépendante de M.

● Pour un pentagone qui possède cinq angles égaux, la propriété reste vraie. En effet, elle est vraie pour le pentagone régulier puisque ses cinq côtés sont égaux. Lorsqu'on le déforme en faisant varier un côté parallèlement à lui-même sans toucher aux autres, la propriété reste vraie. Or il est toujours possible de parvenir par de telles déformations d'un pentagone régulier à un pentagone donné dont les cinq angles sont égaux et réciproquement.

CINÉMA L'Ours d'or du cinquantième Festival de Berlin a été décerné, dimanche 20 février, à *Magnolia*, de l'Américain Paul Thomas Anderson. ● Si le jury présidé par l'actrice

chinoise Gong Li couronne là le plus jeune des réalisateurs présents (vingt-neuf ans), il choisit une œuvre sans grande originalité. ● C'EST une large partie de la compétition officielle

qui avait pris les couleurs hollywoodiennes, que détourne avec brio Milos Forman dans son *Man on the Moon*. ● POUR cette première Berlinale installée sur la Potsdamer

Platz, le souffle est surtout venu des sections parallèles. ● COMME le dit, dans un entretien au Monde, Ulrich Gregor, créateur et responsable, avec sa femme Erika, du Forum,

« nous considérons comme un hommage le fait de voir souvent sélectionnés en compétition des cinéastes que nous avons découverts quelques années auparavant ».

Les sections parallèles donnent toute sa force au Festival de Berlin

Le déferlement de grandes productions hollywoodiennes en compétition officielle n'a pas étouffé la voix des cinéastes allemands, français, turcs, iraniens, chinois ou américains qui ont eu l'honneur de conquérir les marges et le public

BERLIN

de notre envoyé spécial

Un grand festival international est comme un continent, on y voyage de bien des manières. On pourrait raconter la traversée de la cinquantième Berlinale, qui s'est tenue du 9 au 20 février, à la manière d'un roman d'initiation, un récit où le héros doit commencer par accepter de subir beaucoup d'épreuves avant de construire un rapport positif avec son environnement. D'abord il faisait froid, et pas seulement sur les thermomètres. L'installation du festival dans ses nouveaux locaux ultramodernes mais d'une glaciale austérité de la Potsdamer Platz a constitué la première épreuve. La pléthore de films, et surtout le sentiment que personne n'avait réellement choisi ces films, en fut une deuxième. A cette impression d'entassement inextricable, presque nauséux pour l'amateur de celluloid le plus vorace, s'ajoutait, pour la compétition officielle, le sentiment d'assister à la foire promotionnelle des produits hollywoodiens prêts à être lancés sur le marché européen.

De toute évidence, *Les Rois du désert*, *La Plage*, *The Hurricane*, *Le Talentueux Mr Ripley* ou *Any Given Sunday* étaient surtout là pour attirer au Berlinale Palast George Clooney, Leonardo DiCaprio, Denzel Washington, Gwyneth Paltrow ou Al Pacino. A ce motif médiatique s'en ajoutait un autre, protocolaire, figuré par les œuvres d'Andrzej Wajda (membre du jury), qui a porté à l'écran le roman national de la Pologne, *Pan Tadeusz*, ou de Volker Schlöndorff, promu pour son malheur et le nôtre cinéaste officiel allemand et assénant les pesantes *Légendes de Rita*, sur la génération perdue de la Fraction armée rouge passée en Allemagne de l'Est. Autres pensums au menu : l'interminable prêche de Norman Jewison consacré au boxeur noir injustement emprisonné Rubin Hurricane Carter ; le délirant montage au shaker d'Oliver Stone tentant de donner de l'énergie à son long apologue sur ce qui fait les hommes, les vrais (*Any Given Sunday*) ; l'hallucinant sulpicianisme de *The Road Home*, de Zhang Yimou, combinant mièvrerie hollywoodienne et bien-pensance officielle chinoise.

On en viendrait à supposer que l'Ours d'or est allé au film qui avait l'avantage (*sic*) de mêler tous ces ingrédients avec une virtuosité « à la Altman ». Le plus long (189 minutes), *Magnolia*, est aussi réalisé par le plus jeune (vingt-neuf ans), Paul Thomas Anderson, remarqué en 1998 pour son premier long mé-



« Man on the Moon », avec Jim Carrey (au centre), a valu l'Ours d'argent, prix de la mise en scène, à Milos Forman (Etats-Unis).

trage, *Boogie Nights*. « Gros » film américain indépendant (avec Tom Cruise !), sans grande originalité, il correspond au portrait-robot du lauréat des grands festivals internationaux.

De prime abord, les nombreux films présentés dans les sections parallèles, Panorama et Forum, ne de-

viennent pas à l'évocation par Chris Marker, pour « Cinéma de notre temps », de l'œuvre de Tarkovski et des derniers mois de son existence. Tellement d'intelligence et d'émotion avec si peu d'artifice (sans parler de moyens financiers) redonnait le goût d'aimer aussi d'autres films.

extrême par la beauté de chaque plan et la justesse du rythme. Au détour d'une petite salle du gigantesque multiplexe Cinemaxx, on croisait l'impavide et troublant *Dialogue dans la montagne*, petit bijou expérimental de Mattias Caduff inspiré de Paul Celan.

Comptant sur les seules forces du cinéma, un film chinois a surgi, comme venu de nulle part, réalisé par un inconnu de vingt-quatre ans, Ju An-qi pour 300 dollars (moins que le prix d'un vingt-quatrième de seconde d'une réalisation d'Oliver Stone). Il a posé dans les rues de Pékin cette question d'abord absurde, puis comique, enfin polysémique et féconde : « Trouvez-vous que le vent est fort à Pékin ? » Avec les films de genre de Johnny To (*Le Monde* du 16 février), avec *Buenos Aires Zero Degree*, transformation du *making off* de *Happy Together* (le film de Wong Kar-wai primé à Cannes en 1997), ce *There's a Strong Wind in Beijing* restera comme le plus notable apport chinois de la Berlinale, tandis que le très beau *Suzhou River*, de Lou Ye, découvert à Rotterdam (*Le Monde* du 9 février) y est devenu le titre le plus demandé au marché du film.

Il n'y était guère concurrencé que par un autre film rêveur, comme demi-assoupi devant l'absurdité du monde : le premier film d'un Américain de vingt-quatre ans lui aussi découvert par le Forum, David Gordon Green... Son *George Washing-*

Le Prix de la liberté à Kira Mouratova

Le Prix de la liberté Andrzej Wajda, créé cette année et doté de 10 000 dollars par la Fondation Philip Morris, a été décerné à la réalisatrice Kira Muratova pour l'ensemble de son œuvre. L'une des plus grandes artistes du cinéma russe, récompensée à Berlin d'un Ours d'argent pour *Le Syndrome asthénique*, en 1990, avait été l'une des cibles systématiques du régime soviétique, qui avait interdit ses premiers films, les magnifiques *Brève rencontre* et *Les Longs Adieux*.

Depuis le changement de régime, après avoir au début de la décennie réussi à signer *Le Milicien amoureux*, *Le Message* (interdit pour des raisons de droits) et *Trois histoires* (resté inédit), Kira Mouratova ne peut pratiquement plus tourner. Au Festival de Berlin, la cinéaste a présenté une vidéo de vingt minutes, *Une lettre vers l'Amérique*, message ironique adressé par des intellectuels d'Odessa à leurs amis émigrés aux Etats-Unis.

vaient susciter guère plus d'enthousiasme. Pourtant, au cœur d'un immense bâtiment de béton inoccupé mais arborant l'inscription *Film Haus* (« Maison du film ») où doivent être réunies les principales institutions cinéphiles germaniques, dans une pièce entièrement vide, à l'exception d'un téléviseur et d'un magnétoscope, on a découvert un chef-d'œuvre en cassette vidéo :

Dans la jungle d'un festival, il faut savoir se fier aux signes, Marker et Tarkovski sont devenus des guides. Etonnamment proche du cinéaste russe, on découvrait ce à quoi on s'attendait le moins : un film allemand magnifique, signé d'un réalisateur de trente-cinq ans, Fred Kelemen. Son *Crépuscule* est une errance nocturne au bout de la peur de s'aimer, sauvée du romantisme

Erika et Ulrich Gregor, responsables du Forum international du jeune cinéma

« Un vivier qui refuse toute exclusive de genres et de durées »

BERLIN

de notre envoyé spécial

Créateur, et toujours responsable, avec sa femme Erika, du Forum international du jeune cinéma, Ulrich Gregor en a fait une alternative cinématographiquement radicale, creuset d'innombrables découvertes et rencontres, face à une manifestation officielle obéissant d'abord à des considérations diplomatiques (à l'époque de la guerre froide), de prestige et de visibilité médiatique (aujourd'hui).

« Vous célébrez la trentième édition du Forum. Quel était la raison de sa création ?

Ulrich Gregor : Il fallait montrer les films réputés difficiles, pour des raisons esthétiques ou politiques, qui ne trouvaient pas place dans le festival officiel. Notre objectif était de créer un débat [il y en a à l'issue de chaque film montré au Forum] fondé sur ce croisement d'interrogation.

« A ce vivier, qui refusait toute exclusive de genres ou de durées, se sont ajoutées deux options : d'une part, présenter des œuvres du passé, appartenant à l'histoire du cinéma, pour aider à mieux comprendre son

présent, d'autre part, mettre à disposition du public une documentation de qualité. Ensuite, il nous est apparu qu'il nous incombait aussi de faire vivre ces films au-delà des séances du Forum. Nous sommes donc devenus distributeurs et exploitants, projetant commercialement, hors festival, environ un quart des quelque 1 200 films que nous avons sélectionnés depuis trente ans.

Erika Gregor : Au Delphi [la salle historique du Forum, au coin de Kantstrasse], nous avons montré des films expérimentaux devant une salle de sept cents places comble. Voilà la victoire du Forum : que ses choix fassent référence.

– Comment cette victoire s'est-elle traduite dans la durée ?

– U. G. : Par la manière dont le Forum s'est imposé comme une composante du Festival, tout en conservant une totale indépendance. Aujourd'hui, nous avons les mêmes bailleurs de fonds (la Ville, l'Etat et des sponsors) et la possibilité de développer une programmation mieux articulée grâce au plus grand nombre de salles dont nous disposons. La relation avec la manifestation officielle passe aussi par le

fait de voir souvent sélectionnés en compétition des cinéastes que nous avons découverts quelques années auparavant. Nous considérons cela comme un hommage.

L'élément nouveau est la multiplication des tournages ultralégers

– Avez-vous plus de mal qu'auparavant à composer votre programme ?

– E. G. : Il y a trente ans existait dans le monde un mouvement artistique et d'idées cohérent et dynamique, qui alimentait notre programme. Ensuite, il a fallu prospecter de nouveaux territoires, géographiques mais aussi stylistiques. Avec parfois des ouvertures imprévues : par exemple, nous recevons beaucoup de films venus de Chine, parce que l'histoire du cinéma écrite par Ulrich a été traduite en

chinois et que tous les étudiants la connaissent.

– U. G. : L'élément nouveau est la multiplication des tournages ultralégers, grâce à la vidéo digitale. Une frontière économique est tombée, ce qui rend la situation très féconde : souvent, nous avons affaire à des essais très personnels, mais aussi à des travaux de groupe qui s'approprient cet outil. En revanche, il faut être d'autant plus vigilant sur la qualité des œuvres proposées : cette année, nous avons reçu 250 films, la plupart en vidéo, des seuls Etats-Unis.

– Vous devez emménager prochainement au FilmHaus. De quoi s'agit-il ?

– U. G. : D'un bâtiment, intégré au Sony Center, où seront réunis l'école de cinéma, le Musée du cinéma, la Cinémathèque, la bibliothèque du cinéma et donc nos bureaux, mais aussi les deux salles que nous programmerons désormais toute l'année au lieu d'une seule. Logiquement, il devrait y avoir une synergie, bénéfique pour tous, entre ces différentes institutions. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

ton conte une histoire d'enfance, de mort et de mensonge dans le *deep South* misérable dont on croyait retrouver l'écho dans l'émuant *Benjamin Smoke*, documentaire consacré au chanteur du groupe Smoke par deux autres jeunes Américains, Jem Cohen et Peter Sillen. Moins éloigné qu'on ne l'aurait cru de ses collègues allemands, chinois ou américains, et plus visiblement inspiré par Antonioni que par Kiarostami, un débutant iranien de trente-trois ans, Babak Payami, offrait au Panorama son plus beau film, *Un jour de plus*, comme un trait délicat esquissé aux frontières de la folie.

RÉJOUISSANT SOUFFLET

Il faudrait parler encore des *Grandes Vacances*, film magnifique de Johan van Der Keuken, ou de cet objet incomparable de générosité qu'est *A comme Adrienne*, de Boris Lehman (deux autres choix judicieux du Forum, qui reprenait aussi le splendide *Beau Travail*, de Claire Denis, découvert à Venise). Au risque de paraître simplifier exagérément. D'abord en laissant croire qu'il n'est nul salut en compétition officielle. Alors que *Gouttes d'eau sur pierres brûlantes*, de François Ozon (*Le Monde* du 16 février), a été ridiculement ghettoisé au palmarès dans un prix pour films « gays », l'étonnant deuxième film du réalisateur turc Nuri Bilge Ceylan, *Nuages de mai*, a magnifiquement démontré le contraire.

Cette observation attentive des distances et des déphasages entre les membres d'une famille par l'un d'entre eux laisserait entendre que la beauté et l'excellence se trouvent nécessairement du côté des films les plus économes ou les plus démunis. C'est souvent vrai. Pourtant *La Chambre des magiciennes*, de Claude Miller, malgré l'originalité de son scénario et la qualité de son interprétation, montrait que le minimalisme du tournage (en vidéo, pour la collection d'Arte « Petites caméras ») ne garantit pas la grâce cinématographique. Par-dessus tout, il a suffi du magistral *Man on the Moon*, de Milos Forman – son meilleur film depuis longtemps – pour montrer comment un véritable cinéaste pouvait s'emparer des armes de Hollywood et, dans un rire terrible venu de Kafka et de Kundera, mais aussi avec la complétude du génial Jim Carrey, retourner toute la machine comme un gant. Pour administrer le plus réjouissant soufflet du (ou au ?) Festival de Berlin.

J.-M. F.

David Robertson
Conservatoire de Paris
Ensemble Intercontemporain
mercredi 23 et jeudi 24 février - 20h

Steve Reich
Proverb

Bernd Alois Zimmermann
Antiphonen

Luciano Berio
Sinfonia

Christophe Desjardins, alto
Ensemble vocal Synergy

© Cité de la musique

01 44 84 44 84 - M^e porte de Pantin

Tonie Marshall triomphe aux Césars

Cette 25^e édition a distingué les films français signés par les auteurs les plus singuliers

PLACÉE sous la présidence d'un médecin qui a formulé un diagnostic fatal - Alain Delon estime que le cinéma français « est un vieux monsieur qui est en train de mourir » -, confiée à un animateur - Alain Chabat - qui avait accepté ce contrat à durée déterminée « parce qu'il était ivre », la 25^e cérémonie des Césars qui a eu lieu le samedi 19 février, au Théâtre des Champs-Élysées, ne respirait pas l'euphorie.

Cette morosité ambiante a bien sûr épargné Tonie Marshall. La scénariste et réalisatrice de *Vénus Beauté (Institut)* a remporté trois trophées majeurs : scénario, réalisation et meilleur film, sans parler du César du meilleur espoir féminin, qui est allé à Audrey Tautou. Cette distribution des prix à répétition a permis à la cinéaste de remercier tout le monde, y compris sa maman, Micheline Presle, qui partage elle aussi l'affiche du film.

Le triomphe de *Vénus Beauté (Institut)* a été conforté par le César de la meilleure actrice, qui est allé à Karin Viard pour *Haut les cœurs*, le premier long métrage de Solveig Anspach, ainsi que par la réussite de *Voyages*, d'Emmanuel Finkiel (meilleure première œuvre et meilleur montage). Ainsi présenté, le

palmarès, déterminé par le vote des professionnels, prend des airs de manifeste en faveur d'un cinéma français qui va chercher son public sur d'autres territoires que ceux parcourus par l'ogre hollywoodien.

A voir l'air contrit d'Alain Delon lorsqu'il lui a fallu remettre la récompense du meilleur film, c'est ainsi que les tenants d'un « gros » cinéma national l'ont compris. Dès les nominations, la plus importante production française (à s'en tenir au budget) avait été quasiment oubliée. *Astérix et Obélix contre César* n'a été nommée que dans la catégorie des décors, une récompense qui lui a d'ailleurs échappé au profit du *Rembrandt*, de Charles Matton. Lors de la cérémonie, *Jeanne d'Arc*, de Luc Besson, *La Fille sur le pont*, de Patrice Leconte et *Est Ouest*, de Régis Wargnier, trois films aux budgets importants, ont été presque totalement ignorés même si Daniel Auteuil a remporté le César du meilleur acteur pour le film de Patrice Leconte.

Mais tout au long de la cérémonie, les participants et les animateurs ont soigneusement évité les sujets qui ont fâché l'industrie cinématographique française au long de l'année écoulée. C'est à peine si



Tonie Marshall, dont le quatrième long métrage « *Vénus Beauté (Institut)* » a été couronné quatre fois : meilleur film, meilleur scénario, meilleure réalisation et meilleur espoir féminin (Audrey Tautou).

l'on a remarqué qu'une citation de Serge Daney (critique de cinéma), lue par l'acteur Bruno Putzulu, a été accueillie par un silence de mort, ou la tiédeur de l'accueil fait à Jean-Pierre Léaud, récipiendaire (ainsi que Josiane Balasko) d'un César d'honneur.

Il a fallu l'intervention des représentants du collectif Egalité, représenté ce soir-là par la romancière

camerounaise Calixthe Beyala, pour renouer avec la réalité. Son adresse était pleine de bon sens et terriblement embarrassante : une fois de plus, faute de candidats potentiels, il n'y avait ce soir-là aucun nommé, aucun lauréat issu des « minorités visibles » de la France multiculturelle.

Thomas Sotinel

Avignon fâchée avec ses richesses culturelles

Deux donateurs, Marcel Puech et Yvon Lambert, approvisionnent les musées de la Cité des papes

AVIGNON

de notre envoyé spécial

Avignon est paradoxale. D'apparence prospère, elle est la ville la plus endettée de France. Bien qu'elle soit l'ancienne capitale de la chrétienté, renommée pour son patrimoine et ses activités culturelles, ses habitants et les municipalités successives semblent se soucier comme d'une guigne de son statut particulier - pourtant, les seules retombées économiques du Festival d'Avignon seraient de 145 millions de francs (22,1 millions d'euros) pour ses 87 000 habitants (300 000 avec l'agglomération). Indifférente aux choses de l'art, la Cité des papes abrite le Musée Calvet, dont les collections ne cessent de s'enrichir grâce à la générosité d'un mécène exemplaire, Marcel Puech - le musée est en travaux depuis 1989... -, et le galeriste parisien Yvon Lambert s'apprête à déposer, puis à donner, une partie de sa collection personnelle.

Marcel Puech est un ancien marchand d'art. A quatre-vingt-un ans, il vient de faire au Musée Calvet sa cinquième donation. La première, en 1986, avait fait rentrer dans les collections de l'établissement plus de six cents œuvres, tableaux, sculptures, meubles, tapisseries et un ensemble exceptionnel d'orfèvrerie. Dix ans plus tard, il renouvelait son geste, offrant plus de mille dessins, du XV^e au XIX^e siècle. En 1998, il proposait à la fondation du Musée Calvet son hôtel particulier (sous réserve d'usufruit) et, l'année suivante, les 3 000 ouvrages de sa bibliothèque. Puis, en décembre 1999, vingt-cinq peintures, dont un portrait de Louis XIV par Mignard et une série de toiles italiennes du XVIII^e siècle, et une importante tapisserie du XVII^e siècle.

Quelle est la raison de tant de générosité ? Un sens aigu de la citoyenneté ? Sa fascination pour Esprit Calvet (1728-1810), fondateur du musée ? Mystère. Marcel Puech refuse de répondre. C'est un solitaire, un misanthrope qui vit seul dans son hôtel désormais vide. Fils d'agriculteur aveyronnais, autodidacte, il s'est lancé dans le commerce de l'art, à Sète, au milieu de la seconde guerre mondiale, à une époque où il ne fallait pas trop s'interroger sur l'origine des objets en circulation. Après la Libération, il a continué, à Montpellier puis à Avignon. Dès les années 50, il est un des principaux antiquaires du sud de la France et pousse des pointes en Espagne et en Italie. Aujourd'hui retraité, ses rares sorties sont pour le Musée Calvet, mais il désespère discrètement de ne pouvoir contempler ses collections installées dans des salles rénovées.

Car, hélas, la place manque aujourd'hui dans cet hôtel construit au XVIII^e siècle par les frères Franque. Les trois quarts de ses 6 000 m² sont toujours encombrés de gravats, de boiseries démontées, de plafonds peints déposés. Une partie des anciens salons laissent voir des murs nus d'où sortent des grappes de fils électriques et les tripes de la climatisation à venir. Il manque près de 40 millions de francs (6,1 millions d'euros) pour achever les travaux, et la ville a d'autres priorités. Comme Calvet est un musée municipal, l'Etat verse la moitié du montant des travaux. A la ville de faire le premier geste. Qu'elle ne fait pas. Le maître d'œuvre, Philippe Dubois, qui menait le chantier, est parti, dégoûté. Il va falloir lancer un nouveau concours pour trouver un autre architecte. Encore du temps perdu.

Le conservateur, Pierre Provoyeur, a entrouvert le musée, dès son arrivée, en 1996. Depuis, il essaie de garder son calme. « La spécificité du musée d'Avignon, explique-t-il, c'est d'être un musée poétique, l'héritier d'un ancien cabinet de curiosités. De ses origines, le musée a conservé un éclectisme que les donations successives ont maintenu. C'est la plus juste des collections dans le plus juste des bâtiments. Mais 10 % des collections de Calvet sont visibles. Nous aimerions en montrer 40 % ». L'établissement a également l'avantage d'être « doté ».

Lorsque, en 1810, Esprit Calvet donna à la ville sa demeure, ses collections et sa bibliothèque, il légua aussi l'ensemble de ses biens immo-

biliers à une sorte de fondation municipale qui tire toujours des revenus de ce capital, exclusivement destiné à des achats. Ce qui permet, ultime paradoxe, à ce musée plongé dans une dèche profonde de continuer à augmenter sa collection, à raison de 600 000 francs par an. Des pièces qu'il ne peut pas montrer.

La plus grosse lacune de Calvet réside dans son absence de collections contemporaines. Mais Avignon a la chance de recevoir la collection Lambert. Les deux institutions devraient d'ailleurs partager les mêmes réserves dans un quartier sud de la ville. La municipalité a proposé à Yvon Lambert d'occuper un hôtel du XVIII^e siècle, dessiné - comme le Musée Calvet - par les frères Franque. Il a, hélas !, été massacré dans les années 70, quand la faculté des lettres y a été logée. Restent un splendide escalier et de très beaux volumes que l'architecte Rudy Ricciotti tente d'aménager en temps voulu, l'ouverture étant prévue le 28 juin 2000. Les travaux de ces 2 100 m² (1 700 m² d'exposition) sont estimés à 12 millions de francs. Ils sont financés à égalité par la ville, la région et l'Etat.

Plongé dans une dèche profonde, le Musée Calvet continue d'augmenter sa collection, à raison de 600 000 francs par an. Sans pouvoir montrer les pièces

Pourquoi une telle collection à Avignon ? Dominique Bozo, alors directeur du Musée national d'art moderne, avait suggéré Villeneuve-d'Ascq à Yvon Lambert, qui voulait déposer sa collection personnelle dans un lieu public. Le galeriste parisien, né à Vence, préférerait la lumière du Sud. Une tentative échoua de peu à Montpellier. Finalement, Jacques Toubon réussit à convaincre l'actuelle maire d'Avignon, Marie-José Roig, de l'intérêt de l'opération pour sa ville : quatre cents pièces seront déposées dans la Cité des papes pour vingt ans. A terme, le dépôt doit se transformer en donation inaliénable.

La collection est constituée par des œuvres d'artistes qu'Yvon Lambert a défendus tout au long de sa carrière professionnelle : Brice Marden, Ryman, Carl Andre, Sol Lewitt, Richard Long et Dennis Oppenheim, Schnabel, Basquiat ou Anselm Kiefer, Cy Twombly, Douglas Gordon ou Nan Golding. Une collection passionnante : ce sont les partis pris d'un amateur très éclairé. L'ensemble sera géré non par la ville, mais par une association où l'on retrouve, outre le donateur, des représentants des pouvoirs publics, de la ville, de la région et des personnalités privées. Dont Eric Mézil, responsable du futur établissement. « C'est un projet moteur pour la ville, estime ce dernier. Avignon, même si ses habitants n'en sont pas aujourd'hui conscients, vit et vivra de plus en plus des retombées économiques de la culture. De plus, nous sommes les voisins immédiats de l'Ecole des beaux-arts, et la présence d'une telle collection est une chance pour les étudiants, qui profiteront du passage des artistes et du centre de documentation d'art contemporain que nous allons installer à côté des collections. »

Le coup d'envoi doit être donné avec « Rendez-vous », exposition en synergie avec « La Beauté », manifestation prestigieuse et périlleuse, montée ici par Jean de Loisy dans le cadre des célébrations de l'an 2000 et financée par la Mission 2000 en France. Avignon est en effet cette année l'une des « capitales culturelles » de l'Union européenne. Cela favorisera-t-il une réelle prise de conscience ?

Emmanuel de Roux

JEAN PHILIPPE,
DIRECTEUR ARTISTIQUE DANS UNE MAJOR CIE.
CETTE ANNÉE IL A REÇU 1000 CASSETTES. IL A SIGNÉ 2 ARTISTES
VOUS TROUVEZ NORMAL DE NE PAS POUVOIR ENTENDRE LES 998 AUTRES ?

peoplesound.com

CE N'EST PAS PARCE QUE JEAN PHILIPPE
N'AIME PAS VOTRE MUSIQUE
QUE LE MONDE ENTIER DOIT S'EN PRIVER

peoplesound.com est LE site internet qui permet aux artistes de demain de présenter leur musique à 200 millions d'internautes. Sur peoplesound.com les visiteurs peuvent télécharger des milliers de titres gratuitement (format MP3). Plus de 2 000 nouveaux talents vous y attendent déjà. Plus de renseignements tapez : www.peoplesound.com ou écrivez-nous : peoplesound.com 129, rue de l'Université 75007 Paris. Tél. : 01 45 51 83 02



www.peoplesound.com

NE LAISSEZ PAS LA RÉVOLUTION COMMENCER SANS VOUS

La grande épopée anti-française de Prokofiev

Chanteurs admirables et direction imprécise pour un « Guerre et paix » à l'académisme efficace

GUERRE ET PAIX, opéra de Prokofiev. Avec Nathan Gunn, Olga Gouriakova, Margarita Mamsirova, Leonid Bomstein, Vsevolod Grivnov, Elena Obratzova... Chœur et orchestre de l'Opéra national de Paris, Gary Bertini (direction). Francesca Zambello (mise en scène). John Macfarlane (décors). Nicky Gillibrand (costumes). Dominique Bru-guière (lumière).
OPÉRA BASTILLE, le 18 février, à 19 heures. Prochaines représentations : les 23 et 27 février, les 1^{er}, 4, 8 et 11 mars. Diffusion en direct sur France Musiques et Mezzo, le 11 mars, à 19 heures. Tél. : 01-40-01-17-89. De 60 F à 670 F (de 9,15 € à 102,14 €).

Pour fêter les dix ans de l'Opéra Bastille, Hugues Gall a décidé de casser la tirelire de la maison pour présenter *Guerre et paix*. Le livret a été tiré du roman de Tolstoï par Prokofiev lui-même et sa seconde femme, Myra Mendelssohn. Le compositeur a commencé d'écrire cet opéra, très anti-français - il maltraite Napoléon et dénonce les exactions commises par les grognards - pendant la seconde guerre mondiale.

C'est la cinquième fois, depuis sa création scénique partielle au Théâtre Mary de Saint-Pétersbourg, en 1946, que les Parisiens peuvent entendre cette grande fresque historique. Les deux premières fois, en 1967 et en 1971, l'ORTF avait confié son orchestre à Georges Sébastian pour des versions de concert qui furent données au Théâtre des Champs-Élysées (TCE) et diffusées sur les antennes. Il aura fallu attendre 1986 pour que l'œuvre soit représentée à la scène. En avril de cette année-là, l'Opéra de Sofia était venu au grand complet présenter l'ouvrage au TCE. La mise en scène était due à Boris Pokrovsky qui avait déjà monté la première de l'ouvrage, encore incomplet, à Saint-Pétersbourg. Cette première scénique française valait avant tout pour ses qualités musicales. Répété de longs mois dans un pays communiste où le temps ne valait pas d'argent, ce *Guerre et paix* avait fait découvrir l'ouvrage tardif du compositeur.

La même année, Mstislav Rostropovitch s'était attelé à la tâche. Et quelle tâche ! Le chef d'orchestre avait décidé de diriger la

version intégrale (4 h 10 de musique) à la tête de l'Orchestre national de France. Un enregistrement Erato témoigne encore d'un relatif échec dû à la direction imprécise, aux tempos trop lents et fluctuants du chef et à une distribution hétéroclite au sein de laquelle Galina Vichnevskaïa reprenait un rôle qu'elle avait déjà enregistré un quart de siècle plus tôt, à Moscou, sous la direction d'Alexandre Melik Pachaïev (Melodyia). Cela s'entend.

UN CADEAU AUX CURIEUX

Si cet opéra est si peu souvent présenté, ce n'est pas tant parce que ce n'est pas un chef-d'œuvre que parce qu'il est extrêmement coûteux à monter et long à répéter. Bastille ne le maintiendra d'ailleurs pas à son répertoire, mais Hugues Gall a judicieusement engagé la troupe pour deux séries de représentations. La première en cette fin d'hiver, la seconde en octobre. Il n'amortira certes pas le 1,3 million de francs de cachet par soirée, mais il rentabilisera artistiquement au mieux ce cadeau fait aux mélomanes curieux.

Car l'on sort tout de même ébloui de cette représentation. Certes pas par la direction musicale. Sans rejoindre l'une de nos voisines qui criait : « *A la niche, le chef !* » - rappelant par là combien le public peut-être plus cruel que le plus teigneux des critiques -, il faut dire que Gary Bertini manque terriblement de précision, qu'il n'évite pas les décalages, qu'il n'insufflé que bien peu de vie, de variété de couleurs à une partition où souffle



La soprano Olga Gouriakova est Natacha dans un « Guerre et paix » à la distribution vocale éblouissante.

de temps en temps le génie, mais qui doit être défendue. La distribution est, en revanche, éblouissante de tenue et de beauté vocale. On est baba de découvrir la plupart des chanteurs réunis à Bastille et heureux de retrouver la voix d'acier trempé d'Elena Obratzova et celle d'Anatoli Kortchega dont la rondeur, le creux et la puissance se jouent de l'acoustique de Bastille. Le plus extraordinaire est qu'on a la sensation d'assister à une représentation menée par une troupe et pas par un assemblage de personnalités. Réussir cela, dans une œuvre aussi hétéroclite, avec une action aussi compliquée relève du prodige.

D'autant que la mise en scène de

Francesca Zambello ne cherche pas midi à quatorze heures. C'est du travail efficace, juste, fluide, rapide, sans guère d'humanité non plus, mais l'Américaine sait mener ses troupes à la victoire, en passant sans hiatus des scènes intimes aux batailles, du bal au peloton d'exécution. Certes, tout cela est académique, les costumes sont impeccables, les fusils tirent, les canons tonnent, mais si l'on accepte ce premier degré, il n'y a aucune raison de boudier un plaisir somme toute enfantin. Le spectacle passe à vitesse grand V ! Levé à 19 heures, le rideau tombe quatre heures et quinze minutes plus tard.

Alain Lompech

Les transgressions plastiques d'Alain Jouffroy

CHERBOURG

de notre envoyé spécial

OBJECTEURS/ARTMAKERS. HOMMAGE À ALAIN JOUFFROY. Galeries du Théâtre, place du Général-de-Gaulle, 50108 Cherbourg. Tél. : 02-33-88-55-50. Du mardi au samedi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 15 mars. L'exposition sera présentée du 15 avril au 12 juin au Musée des beaux-arts de Dole. Deux livres d'Alain Jouffroy accompagnent l'exposition : *Rimbaud, Napoléon, Cherbourg et l'Externet*, et *Objecteurs/Artmakers*, éditions Joca Seria, 80 F (12,2 €) et 120 F (18,3 €).

Quel point commun entre Jean-Pierre Raynaud et Claude Closky ? Entre Daniel Spoerri et Alain Bulbex ? Entre Arman, Erro, Kudo, Pommeruelle et Jérôme Basse-rodé, Frédéric Coupet, Michel Guet ou Monique Le Houelleur ? Une bonne génération les sépare, sinon deux. Une histoire de l'art bien faite les rangerait chacun dans sa petite case, les premiers avec le début des années 60 et le nouveau réalisme, les seconds avec la fin des années 90 et les pratiques les plus contemporaines de la photo, de l'installation, de la

vidéo. Il y a pourtant un lien : c'est le poète Alain Jouffroy.

En 1965, il avait organisé à Paris l'exposition « Les Objecteurs », avec les uns. Aujourd'hui, il leur adjoint leurs descendants, qu'il a baptisés « Artmakers », « qui ne se bornent jamais à une seule façon d'être-au-monde... », et dont il reconnaît le prototype dans la personne du Suédois Oyvind Fahlström, peintre, écrivain, poète, journaliste, critique, cinéaste. Ou dans celle de Joël Hubaut, « un des seuls à défendre la nécessité des individus créateurs hétérogènes ». Ces deux-là sont malheureusement absents de Cherbourg. Jouffroy s'en excuse : « Les Artmakers sont beaucoup plus nombreux aujourd'hui que cette exposition ne risque de le faire croire... » Elle reste cependant très réjouissante, car elle télescope les décennies et les genres, mêle les mots et les images aux objets, et célèbre les nouvelles noces de la peinture et de la poésie.

LE RÉSEAU DE L'« EXTERNET »

Avec, en prime, des œuvres des premiers qui ne sortent pas souvent de leurs collections privées, et sont aujourd'hui historiques. Certains travaux des seconds vont le devenir. Comme cette tente de camping en forme d'église de campagne, par Michel Guet ; ou encore, par Frédéric Coupet, *La politique est l'art de rendre le nécessaire possible*, qui sonne comme un manifeste. En 1965, Alain Jouffroy avait plaidé pour l'objet, porteur d'une charge subversive, capable de dépasser l'art, de l'abolir. Ceux-là sont de cette eau-là. Les siens aussi : depuis 1991, il réalise ce qu'il nomme des « posages », assemblages d'objets dont certains sont présentés à Cherbourg, pour faire la liaison entre « Objecteurs » et « Artmakers ».

Lesquels appartiennent tous au même réseau, celui des rencontres de Jouffroy : « *Amoureux de ma vie*, écrit-il, j'y suis entré par celle des autres. » C'est ainsi qu'il forge la notion d'« Externet », réminiscence de ce qu'il appelait, dans sa jeunesse, « l'ouverture de l'être », du titre d'un de ses tout premiers poèmes. L'Externet, ce sont « des sociétés secrètes, informelles et transgressives, visant à un meilleur échange entre les hommes ». Celles-ci sont préservées du bogue.

Harry Bellet

SORTIR

PARIS

4^e Biennale Objectif Doc
Pour cette quatrième édition, la Biennale Objectif Doc propose une sélection de quarante films présentant un état du monde d'aujourd'hui, de l'homme dans une société en mutation et en crise, des conflits passés ou en cours, des luttes sociales et des résistances. Une vue d'ensemble du monde tel qu'il est, avec les aventuriers, les enfants exploités, les chômeurs, les sans-papiers et les artistes à l'œuvre. En ouverture, un hommage à Henri Storck, mort en 1999, avec la projection de *Misère au Borinage*, d'Henri Storck et Joris Ivens (1933), et *Les Enfants du Borinage-Lettre à Henri Storck*, de Patrick Jean (1999). Également, une rencontre autour de *Dérives*, l'atelier des productions de Luc et Jean-Pierre Dardenne (le 4 mars). Centre Wallonie-Bruxelles, 46, rue Quincampoix, 4^e. M^o Rambuteau. Du 22 février au 4 mars, séances à 18 h 30 et 20 h 30. Tél. : 01-53-01-96-96. 15 F et 25 F.

Lluis Ayet et Rita Quaglia
Not yet, Ich bin dir müde
Danseurs remarquables, dont le talent toujours à vif et la modestie ont magnifié pendant des années les pièces des chorégraphes Catherine Diverrès et Mathide Monnier, le Barcelonais Lluis Ayet et la Napolitaine Rita Quaglia font cause chorégraphique commune depuis 1993. Ils présentent deux de leurs récentes créations : *Not yet*, un duo centré sur l'acceptation de la fin, et *Ich bin dir müde*, un quatuor autour de l'épuisement comme état créatif fertile.

Centre national de la danse, 9, rue Geoffroy-l'Asnier, 4^e. M^o Saint-Paul. Jusqu'au 25 février, 19 heures. Tél. : 01-42-74-06-44. 25 F.

Mohamed Mahdi, Adel Salameh
Le label discographique Arion s'installe pour un soir à La Maroquinerie où il présente deux artistes de son catalogue « Musique du monde ». Avec oud, viole d'amour, mandole ou cistre à archet, Mohamed Mahdi, originaire de Constantine,

arpente, perpétue et enrichit le répertoire de la tradition arabo-andalouse. Adel Salameh, quant à lui, né en Palestine, s'est centré sur un seul instrument, l'oud, dont il joue avec une approche mêlant rigueur et liberté. En compagnie de la chanteuse oranaise Nazih Azzouz et du joueur de bendir israélien Asaf Sirkis, il a formé l'ensemble Nuzha, un trio à la musicalité gracieuse et pertinente. La Maroquinerie, 23, rue Boyer, 20^e. M^o Gambetta. Le 22, 20 h 30. Tél. : 01-40-33-30-60. De 50 F à 70 F.

Baptiste Trotignon Trio, Erik Truffaz Quartet
Le pianiste Baptiste Trotignon est l'un de ces jeunes musiciens qui trouve son inspiration dans le jazz des années 50 et 60 tout en affichant sa singularité avec une vision du jazz moderne et dans l'époque. Il est accompagné du contrebassiste Clovis Nicolas et du batteur Tony Rabeson. Après ce trio vigoureux, le quartette du trompettiste Erik Truffaz montrera que le jazz et les musiques électroniques peuvent cohabiter. Une instrumentation où acoustique et électrique se mêlent, où le recours aux climats faits pour danser ne brida pas la volonté d'improviser. Patrick Muller est aux claviers, Marcello Giuliani à la basse et Marc Erbetta à la batterie.

Maison de Radio France, 116, avenue du Président-Kennedy, 16^e. M^o Passy. Le 22, 20 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. 30 F.

Joanne Brackeen
Entourée de Greg Osby et Ira Coleman, Joanne Brackeen, compositrice, pianiste, a fait entendre sa voix, sa présence, son autorité auprès des meilleurs musiciens. Il y a quelque chose d'impérieux et de sûr dans son jeu. Elle avait délaissé la scène pour un show TV, la voici de retour dans ses œuvres. On ne va pas le regretter. New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, 10^e. M^o Château-d'Eau. Le 22, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

GUIDE

REPRISE CINÉMA

Sankofa
de Haile Gerima, avec Oyafunmike Ogunlano, Mutabaruka, Alexandra Duah, Nick Medley, Reginald Carter. Ghanaïen, 1995 (2 h). VO : Images d'ailleurs, 5^e (01-45-87-18-09).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Copi-un portrait
de Marcial Di Fonzo Bo, Elise Vigier et Pierre Maillet. Maison des arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Les 22 et 23, 20 h 30. Tél. : 01-45-13-19-19. 55 F et 100 F.

La Fausse Suivante
de Marivaux, mise en scène d'Yves Beaunesne, avec Valérie Blanchon, Aline Le Berre, Antoine Basler, Eric Caravaca, Frédéric Cuif et Joseph Menant. Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4^e. M^o Châtelet. Du 22 au 26, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F. Jusqu'au 18 mars.

Katarina Frostenson
Théâtre Molière-Maison de la poésie, 161, rue Saint-Martin, 3^e. M^o Rambuteau. Le 22, 21 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. 30 F.

Résonances
de Katherine Burger, mise en scène d'Irina Brook, avec Isabelle Carré, Irène Jacob, Serge Hazanavicius, Jérôme Kircher et Thierry Bosc.

Théâtre de l'Atelier, 1, place Charles-Dul-lin, 18^e. M^o Abbesses. Restauration rapide avant le spectacle. A partir du 22 février. Du mardi au vendredi, 20 h 30 ; le samedi, 17 heures et 20 h 30 ; le dimanche, 15 h 30. Tél. : 01-46-06-49-24. De 50 F à 220 F. Jusqu'au 28 mai.

Piotr Anderszewski (piano)
Bach : *Ouverture à la française, Suite anglaise BWV 811, Suite française BWV 816*. Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, 8^e. M^o Alma-Marceau. Le 22, 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 300 F.

Hervé Krieff Quintet
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, 1^{er}. M^o Châtelet. Le 22, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Stan Laferrière Tentet
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, 1^{er}. M^o Châtelet. Le 22, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Saïan Supa Crew
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, 9^e. M^o Pigalle. Les 22 et 23, 19 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. 90 F.

Eva Biermann
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, 16^e. M^o Trocadéro. Les 22, 23, 24, 25 et 26, 19 h 30 ; le 27, 14 heures. Tél. : 01-53-65-30-00. Entrée libre.

Anne Baquet
Théâtre du Renard, 12, rue du Renard, 4^e. M^o Hôtel-de-Ville. Le 22, 21 heures, jusqu'au 4 mars. Tél. : 01-42-71-46-50. 120 F.

Catherine Leforestier
Satellit Café, 44, rue de la Folie-Méricourt, 11^e. M^o Oberkampf. Les 22, 23 et 24, 21 h 30. Tél. : 01-47-00-48-87. 50 F.

Agnès Bihl, Cook the Linaar
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, 2^e. M^o Sentier. Les 22, 23, 24, 25 et 26, 22 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. De 60 F à 80 F.

Pierre Perret
Saint-Germain-en-Laye (78). Théâtre Alexandre-Dumas, place André-Malraux. Les 22 et 23, 20 h 45. Tél. : 01-30-87-07-07. De 150 F à 190 F.

CONCERTS

SALLE PLEYEL

Lundi 6 mars - 20 h 30

Ivo POGORELICH

CHOPIN

Loc : 0-825-000-252

Valmalète

Théâtre des Champs-Élysées

Lundi 13 mars - 20 h 30

Salvatore ACCARDO

et l'Orchestra da Camera Italiana

Rossini, Vitali, Paganini, Schubert, Mahler

Loc : 01-49-52-50-50

Valmalète

Auditorium du Louvre

Cycle BACH

lundi 28 février à 20h00

Leonidas Kavakos, violon
Péter Nagy, piano

LOC : 01 40 20 84 00

Auditorium du Louvre

BACH à l'écran

CLASSIQUE EN IMAGES

Films : 30 F, 22 F (réductions)

Information : 01 40 20 51 86

www.louvre.fr

21 février Hommage à Yehudi Menuhin

24 février Les œuvres cinématographiques inspirées par Bach

25 février P. Herreweghe et le verbe s'est fait chant

26 février Transcriptions F. Busoni, Y. Lefebure, V. Horowitz, L. Stokowski...

Chaconne, Toccata et Fugue J. Heifetz, J. Lousier, K. Richter.

Bach aux Etats-Unis L. Bernstein, S. Stokowski, C. Münch

27 février La Fugue C. Ferras, G. Gould, L. Stokowski...

Jazz, Rock et Parodie Swingle Singers, P. Ustinov, J. Yanine, M. Solal, J. Martin

Bach Chorégraphie R. Petit, G. Balanchine, M. Marin...

LOC : 01 40 20 84 00

Accentus

Chœur de chambre

Vendredi 25 Février à 20h30

Chœur de Chambre Accentus

Dir. Eric Ericson

Brahms ♦ Rautavaara ♦ Schönberg

Samedi 26 Février à 20h30

Accentus / Axe 21

Dir. Ward Swingle

Berio : A Ronne

Swingle : arrangements

(Bach, Weill, Porter)

Théâtre des Bouffes du Nord

01 46 07 34 50

France Telecom Fondation

Auditorium du Musée d'Orsay

Shlomo Mintz

23 février - 20h : atelier-concert

24 février - 20h : concert

01 40 49 47 57

MERCREDI 1^{er} MARS

JEUDI 2 MARS - 20 H

SALLE PLEYEL

SIR ROGER NORRINGTON

direction BRIGITTE BALLEYS

MEZZO-SOPRANO

HECTOR BERLIOZ

FRANZ LISZT

ORCHESTRE DE PARIS

SAISON 1999-2000

DE 60 F À 240 F - TARIF JEUNES : 50 F

RÉSERVATIONS

01 45 61 65 89

www.ticketclik.fr

NANTERRE AMANDIERS

David Harrower

Des couteaux dans les poules

mise en scène Claude Régy

DU 15 FEVRIER AU 31 MARS 2000

01 46 14 70 00

EN VUE

■ En dix ans, depuis l'apparition du sida, l'espérance de vie moyenne a chuté de 69 à 45 ans au Botswana.

■ « Nous avons tué trop de monde, trop vite », a déclaré le Père Richard Daly, jeudi 17 février, lors de la conférence des prêtres catholiques de l'Etat du Texas où, sous le mandat du gouverneur George W. Bush, candidat à la présidence, 119 personnes ont été exécutées en cinq ans.

■ Le capitaine Mustapha Adib avait dénoncé la corruption dans l'armée marocaine pour « mettre au courant le roi de ce qui se passait » : Mohammed VI apprenait, jeudi 17 février, que le « diffamateur » avait été condamné à cinq ans de prison par le tribunal militaire de Rabat.

■ Tout en affirmant que « les juges du philosophe étaient motivés par le désir de promouvoir le bien commun, en faisant même leur possible pour lui sauver la vie », Jean Paul II exprime les « profonds regrets » de l'Eglise pour Giordano Bruno exécuté le 17 février 1600, conduit nu au bûcher, une planche de bois clouée sur la langue.

■ Le tribunal islamique de Tsafe, au Nigeria, attend que Zuweira Aliyu, 16 ans, coupable d'avoir eu des relations sexuelles avant le mariage, soit remise du choc, pour subir la même peine que Sani Mamman, son jeune fiancé, fouetté cent fois sous ses yeux.

■ Le gouverneur de Boma, en République démocratique du Congo, réclame la démolition des baraques de tôles qui, proliférant au pied du « baobab Stanley », étouffent l'arbre vénéré pour avoir offert, une nuit, l'abri de son tron creux au sommet de l'explorateur.

■ Mercredi 16 février, sur une voie ferrée de Bombay, Narsingh Porla, sans emploi, sans roupies, voyant la gangrène monter, s'est fait amputer la jambe par un train.

■ Vendredi 18 février, à Bombay, l'Indien Azim Premji est devenu le troisième homme le plus riche du monde, grâce à la montée en flèche des titres de Wipro Corporation, sa société d'informatique.

■ Quarante-neuf vaches, veaux et taureaux d'une ferme de Hundwil, en Suisse, ont été abattus sans délai, contaminés par un retraité atteint de tuberculose bovine, qui les gardait à ses heures perdues.

■ Mardi 15 février, à la lisière de la forêt à Riedisheim près de Mulhouse, trois enfants se construisent une cabane avec des branchages, non loin d'un sexagénaire à l'affût. « Je l'avais pris pour une corneille », s'est excusé le chasseur après avoir truffé de petits plombs le mollet d'un garçon.

Christian Colombani

Controverse au Japon sur la place de l'anglais à l'école

L'« Asahi Shimbun » donne la parole à l'écrivain Shuichi Kato, qui dénonce la volonté du gouvernement de faire de l'anglais la « seconde langue officielle » du pays, au risque d'accentuer la coupure entre les élites et le reste de la population

LE JAPON passe parfois pour « américanisé » mais c'est un pays où l'anglais est loin d'être couramment pratiqué. Les Japonais l'apprennent à l'école, en importent des mots, mais rares sont ceux qui peuvent communiquer dans cette langue – à commencer par leurs dirigeants. A l'âge de la globalisation et d'Internet, c'est un handicap auquel le gouvernement de Keizo Obuchi entend remédier en faisant de l'anglais la « seconde langue nationale », conformément aux recommandations d'une commission consultative chargée de définir les grands objectifs du Japon au XXI^e siècle. L'incapacité de la majorité des Japonais à s'exprimer en anglais risque, croit-elle déceler, de

conduire à une « crise nationale » : elle recommande donc de l'enseigner dès l'école primaire.

Dans un article publié le 18 février par le quotidien *Asahi Shimbun*, l'écrivain et critique Shuichi Kato condamne cette initiative. Non qu'il soit hostile à une amélioration de l'enseignement de l'anglais, fût-ce en commençant son apprentissage dès l'école primaire, mais parce qu'il pense que celui-ci une « seconde langue nationale », inculquée obligatoirement à tous les petits Japonais, n'a pas de sens.

Son point de vue a d'autant plus de poids que Shuichi Kato est l'une des rares figures du monde intellectuel de l'après-guerre à manier



avec virtuosité le français, l'anglais et l'allemand. Après avoir rappelé qu'au lendemain de la réforme de Meiji (1868), le ministre de l'éducation nationale, Arinori Mori, avait déjà proposé de renoncer au japonais pour l'anglais, Shuichi Kato

fait valoir que, si cette langue est indispensable pour les transactions commerciales et les activités économiques, ce n'est pas « une raison suffisante, parce qu'une minorité en a besoin, pour l'imposer à tous ». Une telle initiative est, en outre, vouée à l'échec parce qu'une langue ne peut être apprise que par des gens motivés et n'est parlée que si elle est pratiquée (ce qui ne sera pas le cas de la grande majorité des Japonais). Elle risque en revanche, juge-t-il, d'accentuer l'écart entre une élite intellectuelle et la majorité », comme c'est le cas en Inde.

Shuichi Kato souligne que « l'anglais est en train de devenir une langue universelle en raison des

transferts de technologie » mais que cette « lingua franca » ne doit pas pour autant gommer les identités culturelles et historiques. « Si on veut maintenir la diversité de la culture mondiale, il convient non pas d'imposer une langue et une culture internationales mais de renforcer les cultures nationales et donc les langues qui en sont le véhicule », ajoute-t-il, car « sans connaître sa propre culture, on ne peut pas comprendre celle des autres ».

Réfutant enfin l'argument sous-jacent selon lequel la langue japonaise serait pauvre – toute la tradition littéraire est là pour démontrer le contraire –, Shuichi Kato estime que « toutes les connaissances peuvent parfaitement être traduites en japonais ou en langage mathématique » et que l'apprentissage d'une langue étrangère doit demeurer du domaine du choix individuel.

On peut ajouter à la défense du japonais par Shuichi Kato que cette langue recèle une étonnante souplesse non seulement pour rendre des impressions et la subtilité de l'âme mais aussi pour assimiler des mots étrangers. Certains dénoncent même une « anglicisation » qui conduit, il est vrai, à quelques bizarreries linguistiques quand des mots japonais sont remplacés par des vocables anglais transcrits et prononcés à la japonaise. Un sabir « japanglais » parfois déroutant pour un anglophone mais qui laisse entière la question de la pratique de l'anglais.

Philippe Pons

DANS LA PRESSE

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Il y a bien longtemps que Roland Dumas aurait dû abandonner la présidence du Conseil constitutionnel. Il y a bien longtemps que les membres de cette institution, devant le refus de son président de se démettre, auraient dû proclamer le maintien de Roland Dumas à la tête du Conseil constitutionnel incompatible avec sa situation judiciaire. Il serait grand temps que les responsables politiques cessent de se réfugier derrière la pusillanimité des sages pour n'avoir pas eux-mêmes à se prononcer. Si Roland Dumas avait considéré la présidence de cette institution comme une charge et un service de la République, et

non pas comme une prébende, il aurait d'emblée donné sa démission. Qu'il ait peu ou beaucoup à se reprocher dans l'affaire Elf, la révélation de ses sulfureuses relations avec Christine Deviers-Joncour, autoproclamée « putain de la République » ne pouvait que ternir l'image du président du Conseil constitutionnel et, à travers sa personne, le prestige de l'institution qu'il était censé présider.

LIBÉRATION

Gérard Dupuy

■ On peut penser que le gouvernement autrichien mènera dans les mois à venir une politique de passe-muraille, jouant sur sa banalisation par la durée. Et c'est justement ce qui devrait pousser les anti-haidériens, en Autriche et

aux quatre coins de l'Europe, à se montrer intransigeants. Et pressés, car la coalition autrichienne a tout à gagner à une course de lenteur. La surveillance que peut exercer chaque opinion publique européenne sur son gouvernement et sa conduite à l'égard des représentants autrichiens est à cet égard primordiale : les manifestants de Vienne doivent compter dessus.

THE FINANCIAL TIMES

■ Les conservateurs iraniens ont subi une défaite massive lors des élections législatives de la semaine dernière. Cet heureux développement constitue un message sans ambiguïté selon lequel l'Iran est sur le chemin des réformes. C'est un travail monumental qui attend maintenant

Mohammed Khatami, le président réformiste iranien. Les jeunes Iraniens, qui forment la majorité de la population, escomptent que M. Khatami réalisera ses promesses de progrès en matière de liberté individuelle et de prospérité. (...) Les gouvernements occidentaux peuvent soutenir M. Khatami en appuyant l'octroi de crédits de la part des organisations multilatérales. Les Etats-Unis devraient apporter leur aide. Cette élection donne à Washington l'occasion de reconnaître que l'Iran a tourné la page de son passé révolutionnaire. Une décision de lever le gel des avoirs iraniens aux Etats-Unis, et d'en finir avec les sanctions économiques, ouvrirait la voie à une reprise des relations diplomatiques rompues il y a vingt ans.

WWW.WSEX.COM

Les Etats-Unis inaugurent un nouveau droit d'ingérence sur le Net



la société, le simple fait que les paris sont placés par des joueurs résidant aux Etats-Unis suffit pour engager des poursuites. Rob Davis, chargé des relations publiques de World Sports Exchange, s'interroge sur les motivations des autorités américaines. Il croit déceler l'influence d'une coalition contre

nature entre les groupes religieux opposés aux jeux d'argent et les lobbyistes des casinos de Las Vegas, qui craignent cette concurrence inattendue.

De tous les inculpés, seul M. Cohen a décidé de rentrer à New York pour défendre sa cause. Son procès a débuté le 14 février.

Selon M. Davis, « Jay Cohen est révolté par cette attaque. Il a toujours travaillé au grand jour. Son site est très populaire car tout s'y déroule honnêtement. Il faut réglementer et assainir le secteur, pas le pousser dans l'illégalité... Si nous perdons ce procès, les implications pour le commerce électronique seront immenses. Cela signifiera que les autorités américaines considèrent que tout ce qui est illégal aux Etats-Unis est illégal sur l'ensemble de l'Internet, au mépris des lois des autres pays. Que dirions-nous si un procureur saoudien décidait d'inculper tous les marchands de vin opérant sur Internet sous prétexte que le vin est illégal dans son pays ? » Il faut bien sûr tenir compte également de la réalité du rapport de forces entre les Etats-Unis et Antigua mais, déjà, des représentants de l'Association américaine des avocats s'interrogent sur le bien-fondé de cette extension de juridiction et ses conséquences sur la « gouvernance de l'Internet ».

Yves Eudes

SUR LA TOILE

MP 3

■ Depuis quelques semaines, plusieurs universités américaines tentent d'interdire à leurs étudiants d'utiliser le logiciel Napster, qui permet d'échanger et de mettre en commun des fichiers musicaux au format MP 3, dont beaucoup sont piratés (*Le Monde* du 5 janvier). Les services techniques des réseaux universitaires se plaignent de l'augmentation du trafic provoquée par Napster, qui sature les serveurs et pénalise les autres usagers. Pour protester contre ces mesures, les étudiants ont créé une association en ligne, SAUC (*Students Against University Censorship*, étudiants contre la censure universitaire). www.napster.com
gbcentral.com/censorship

JEU EN LIGNE

■ Havas Interactive a annoncé le lancement imminent de nouveaux sites de jeu en réseau pour la France, l'Allemagne et l'Italie. Il s'agit de transpositions de la plateforme américaine Won, qui compte déjà plus de 2,5 millions d'abonnés. Des versions en espagnol, en italien et en suédois seront ouvertes avant la fin de l'année. – (AFP.) www.won.net

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :

LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQP1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : _____

Signature : _____

IMPORANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05		
TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER			
Nom _____			
Prénom _____			
N° _____ rue _____			
Code postal _____ Ville _____			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)			
N° _____ rue _____			
Code postal _____ Ville _____			
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER			
Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Cle RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc. : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 800 022 021 (0,99^{FR}/min)

Le Monde (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices, POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Maître et serviteurs par Alain Rollat

IL FAUT rendre justice à Valéry Giscard d'Estaing : de tous les pionniers de l'Etat-spectacle, il aura été le plus imaginatif. Toutes les mémoires du troisième âge se souviennent encore du brio avec lequel, jeune ministre des finances, il était à l'écran sa science économique en jonglant avec les graphiques financiers. La France des années 70 n'oubliera jamais les soirées intenses vécues en sa compagnie chez Patrick Sébastien, où il la courtisait en jouant de l'accordéon.

Devenu élyséen, il était sans égal quand il fallait regarder la République au fond des yeux. Il allait même la regarder à domicile en s'invitant chez l'habitant en gros plan. Nous connaissons un routier de Voisins-le-Bretonneux (Yvelines) et un paysan de Malansac (Morbihan) qui, vingt ans après, restent sous le choc. Sans parler des éboueurs parisiens de la rue du Faubourg-Saint-Honoré qu'il

recevait mieux que personne à petit-déjeuner. C'est sous le règne de ce maître des apparences que la télévision française s'est affranchie de la frugalité gaulliste pour devenir boulimique.

France 2, par l'entremise de Michel Drucker, rendait donc justice, dimanche, au savoir-faire médiatique passé de Valéry Giscard d'Estaing. On a révisonné, pour le plaisir de l'archéologie politique, l'émouvante scène de ses adieux télévisés à la France ingrate de mai 1981. On l'a revu, l'œil humide, souhaiter que « la providence » veille sur la République, puis, après un long silence de sept secondes, lui dire « au revoir », repousser son fauteuil, se lever, tourner le dos à la caméra, s'éloigner d'un pas lent, sortir du cadre pendant que la caméra continue de filmer le bureau vide jusqu'au moment où retentit *La Marseillaise*. Quelle image ! Quelle sortie ! « Un moment de télévision absolu-

ment hallucinant », selon Michel Drucker. Une mise en scène mémorable de l'aveu même de l'intéressé : « J'en ai fait un peu trop... »

On a révisonné aussi l'instant crucial de son premier duel télévisé avec François Mitterrand, entre les deux tours de l'élection présidentielle de 1974. On l'a revu prononcer son fameux « Vous n'avez pas le monopole du cœur... ». Quelle réplique ! Il a juré qu'il n'avait « pas du tout préparé cette phrase ». Michel Drucker l'a cru.

On a même failli le croire quand il a dit que, à cette époque-là, déjà, « tout le monde savait » que François Mitterrand fréquentait René Bousquet. Personne n'a songé à lui demander pourquoi il n'en avait jamais parlé à la France profonde. Si Bruno Masure n'avait pas eu un bon réflexe, on aurait même oublié que c'est lui qui, par ignorance bien sûr, avait fait d'un Papon un ministre.

LUNDI 21 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 15.10 Le Monde des idées. LCI
- Thème : notre temps. LCI
- Invitée : Sylviane Agacinski. LCI
- 21.00 Les 35 heures... Forum
- et maintenant ? Forum
- 22.00 Les Maladies Osseuses. Forum

MAGAZINES

- 18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Philippe Katerine ; Johnny Hallyday ; Lætitia Masson ; Jacques Weber ; Saïd Tagmaoui. Canal +
- 18.30 L'Invité de PLS. Philippe Seguin. LCI
- 20.50 Jour après jour. Je ne veux plus être illettré. Mois après mois. France 2
- 21.05 Le Point. L'auto-guérison. L'obsession de la minceur chez les ados. Jean Delumeau. TV 5
- 21.05 La Route. Invités : J.-F. Jonville et Alain Passard. Canal Jimmy
- 21.10 LCA, la culture aussi. Droit de réponse. Invité : Michel Polac. LCI
- 23.00 Les Dossiers de l'Histoire. Histoire d'une droite extrême [2/2]. France 3
- 23.05 Mots croisés. France 2
- 0.00 Strip-tease. C'est le must. La fûte à Rousseau. France 3
- 1.00 Musiques au cœur de la danse. Une étoile en danger : Kader Belarbi. France 2

DOCUMENTAIRES

- 20.15 Reportage. L'Agonie congolaise. Arte
- 20.30 Thorsten, la vie, l'amour et le métro. Planète

- 20.30 The Church of Saint John Coltrane. Muzzik
- 20.50 Légendes. Bette Davis. Téva
- 21.20 Itinéraires sauvages. Chroniques de l'Afrique sauvage. [15/24]. Odyssee
- 21.45 Légendes. Cindy Crawford. Téva
- 22.00 La Mémoire des songes. Le cinéma de Mohamad Malas. Planète
- 22.45 Daum, les magiciens du verre. Odyssee
- 23.55 Envoyé spécial en enfer. [2/4]. Mission dans le Bronx. Planète
- 1.00 La Case de l'oncle Doc. Loin là-bas. France 3

SPORTS EN DIRECT

- 1.00 Voile. Coupe de l'America. Finale. Paris Première

MUSIQUE

- 21.00 Grandeur et décadence de la ville de Mahagonny. Opéra de Weill. Mise en scène de Peter Zadek. Par l'Orchestre symphonique de la Radio de Vienne et le Chœur de l'Opéra de Vienne, dir. Dennis Russell Davies. Muzzik
- 21.55 « Quatuor à cordes n° 14 ». Musique de Beethoven. Avec le Quatuor Juilliard. Mezzo
- 22.40 Ouverture des « Maîtres Chanteurs », de Wagner. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Claudio Abbado. Mezzo
- 23.00 Cecilia et Bryn à Glyndebourne. Par l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. M.-W. Chung. Mezzo

- 0.15 Jazz Open 1995. Steve Lacy. Muzzik

TÉLÉFILMS

- 21.00 Jean-Christophe. François Villiers [1/9]. Mezzo
- 23.25 Les Compagnons de Jésus. Michel Drach [1/3]. Festival
- 0.55 Un taxi dans la nuit. Alain-Michel Blanc. 13^{ème} RUE

COURTS MÉTRAGES

- 22.15 Scénarios pour la drogue. Speed Ball. Laurent Bouhnik. O. Arte
- 22.20 Court-circuit. Bébé à tout prix. Debra Solomon. 0.00 Motifs. Kirsten Sheridan. Nourriture de serpent. Debra Granik. Arte
- 0.05 Scénarios sur la drogue. Cake. Jean-Louis Tribes. TF 1
- 0.55 Scénarios sur la drogue. Dernière année. B. Shoukroun et F. Journet. France 2

SÉRIES

- 20.50 Justice. Illégitimes souffrances. TF 1
- 20.55 Docteur Sylvestre. Le Choix d'une vie. France 3
- 22.25 First Wave. Les indésirables. 13^{ème} RUE
- 22.30 The PJ's, les Stubbs. Rich Man, Poor Man (v.o.). Série Club
- 22.30 NYPD Blues. Le ver dans le fruit. TSR
- 23.10 New York District. La peur du scandale (v.o.). 13^{ème} RUE

FILMS

- 16.55 Air Force ■■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 125 min). Ciné Classics
- 17.30 Les Cavaliers ■■ John Ford (Etats-Unis, 1959, 120 min). Cinétoile
- 20.30 La Grande Guerre ■■■■ Mario Monicelli (Italie, 1959, N., 135 min) O. Festival
- 20.40 Dick Tracy ■■ Warren Beatty (Etats-Unis, 1990, 110 min). RTL 9
- 20.40 Les Démon de Jésus ■■ Bernie Bonvoisin (France, 1996, 115 min) O. Cinéfaz
- 20.45 Le Boucher ■■ Claude Chabrol (France - Italie, 1979, 100 min). 13^{ème} RUE
- 21.00 Tristana ■■ Luis Buñuel (France - Espagne, 1970, 95 min). Paris Première
- 21.10 L'Inquiétante Dame en noir ■■ Richard Quine (Etats-Unis, 1962, N., 125 min). Cinétoile
- 22.15 Le Train ■■ Pierre Granier-Deferre (France, 1972, 105 min). TV 5
- 22.30 L'Age d'or ■■■■ Luis Buñuel (France, 1930, N., 60 min). Arte
- 22.35 Le Journal d'une femme de chambre ■■ Luis Buñuel (France, 1964, N., 105 min). Paris Première
- 23.35 Les Années terribles ■■ Richard Heffron (Europe, 1988, 155 min). Ciné Cinémas 1



- 23.55 The History of Mr Polly ■■ Anthony Pelissier. Avec John Mills, Diana Churchill (GB, 1949, N., v.o., 95 min). Ciné Classics
- 0.25 Lila, Lili ■■ Marie Vermillard (France, 1999, 110 min) O. Canal + Vert
- 1.05 Hexagone ■■ Malik Chibane (France, 1993, 85 min). Cinéstar 2

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 18.25 Excluf. 19.05 Le Bigdil. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Justice. Illégitimes souffrances. 22.35 Y a pas photo ! Les histoires étonnantes et drôles des fils à papa. 0.05 Scénarios sur la drogue. Cake. Jean-Louis Tribes. 0.10 Minuit sport.

FRANCE 2

- 18.45 Friends. 19.15 Qui est qui ? 19.50 Un gars, une fille. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Jour après jour. Je ne veux plus être illettré. 23.05 Mots croisés. 0.35 Journal, Météo. 0.55 Scénarios sur la drogue. Dernière année. Bernard Shoukroun et Fred Journet.

FRANCE 3

- 18.13 Comment ça va aujourd'hui ? 18.20 Questions pour un champion. 18.48 Un livre, un jour. 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo. 20.05 Fa si la. 20.35 Tout le sport. 20.55 Docteur Sylvestre. Le Choix d'une vie. 22.30 Météo, Soir 3. 23.00 Les Dossiers de l'Histoire. Histoire d'une droite extrême [2/2]. 0.00 Strip-tease. C'est le must. La fûte à Rousseau. 1.00 La Case de l'oncle Doc. Loin là-bas.

CANAL +

- 16.40 La Nouvelle Eve ■ Film. Catherine Corsini O. ▶ En clair jusqu'à 20.40
- 18.15 Flash infos. 18.20 Nulle part ailleurs. 19.05 Le Journal du sport. 20.30 Le Journal du cinéma. 20.40 Scream 2. Film. Wes Craven O. 22.34 Le Monde selon Glup. 22.35 Terminus paradis ■ Film. Lucian Pintilie (v.o.) O. 0.15 Boxe hebdo.

ARTE

- 19.00 Nature. Vol au-dessus de la Ruhr. 19.45 Arte info, Météo. 20.15 Reportage. L'Agonie congolaise. 20.45 Colère en Louisiane ■■ Film. Volker Schlöndorff (v.o.) O. 22.15 Scénarios sur la drogue. Speed Ball. Laurent Bouhnik O. 22.20 Court-circuit 1 et 2 : Bébé à tout prix. Debra Solomon (v.o.). 0.00 Motifs. Kirsten Sheridan (v.o.). 0.20 Nourriture de serpent. Debra Granik (v.o.). 22.30 L'Age d'or ■■■■ Film. Luis Bunuel. 23.30 Terre sans pain ■■■■ Film. Roland Gräf. 0.45 La Chambre d'ambre. Film. Roland Gräf.

M 6

- 19.15 Cosby Show. 20.05 Une nounou d'enfer. 20.40 Décrochage infos, Cinésis. 20.50 Combats de maître 2 ■■ Film. Chia-Liang Liu. O. 22.40 Crime story ■■ Film. Kirk Wong. O. 0.30 Culture pub.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Décibels. Amérique, un itinéraire de poésie et de musique. 22.10 Multipistes. 22.30 Surpris par la Nuit. Claude Régy. 0.00 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Hector Berlioz. Par la Maîtrise des Hauts-de-Seine, dir. John Nelson. 22.30 Jazz, soyez le thème. There's a Small Hotel. 23.00 Le Conversatoire. 0.00 Tapage nocturne. Daniel Schell.

RADIO CLASSIQUE

- 20.04 Le Cercle des économistes. Que faut-il faire de la cagnotte fiscale ? 20.15 Les Soirées. Le Tricorne, de de Falla. Jill Gomez Soprano. 20.40 Le Quatuor Alban Berg. 22.40 Les Soirées (suite). Symphonie n° 5, de Mahler, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Pierre Boulez.

Le Monde TELEVISION

FRANCE 2

20.50 Ça se discute jour après jour Pour illustrer le thème de l'émission de ce soir - « Je ne veux plus être illettré » -, les reporters de « Ça se discute jour après jour » ont suivi pendant plusieurs mois quatre adultes en difficulté avec la lecture et l'écriture, qui se battent pour dépasser leur handicap. Invités de Jean-Luc Delarue, ils disent, de manière émouvante, leur détermination à rattraper leurs retards.

ARTE

22.30 L'Age d'or ■■■■ En 1928, l'Espagnol Luis Bunuel réalisait *Un chien andalou*, court métrage écrit avec Salvador Dali, apport à la « révolution surréaliste ». Deux ans plus tard, toujours sur un scénario cocécrit avec Salvador Dali, Bunuel tournait *L'Age d'or*. Un hymne à l'amour fou comme force subversive capable de détruire la morale bourgeoise, et une violente attaque contre l'Eglise, l'Armée, la Famille.

FRANCE 3

0.10 Loin, là-bas... C'est un voyage en terre de mémoire, de Moscou à Saint-Pétersbourg (berceau de la famille paternelle d'Elisabeth Kapnist), via Novossibirsk et le Transsibérien. La traversée d'une Russie mythique, le premier contact physique de la réalisatrice de *Sigmund Freud, l'invention de la psychanalyse* (1997) avec un pays rêvé, construit à partir des récits de sa grand-mère Olga.

MARDI 22 FÉVRIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 22.00 Tai Chi Chuan, l'art du mouvement. Forum
- 23.00 Milosevic et le rêve d'une « grande Serbie ». Forum

MAGAZINES

- 14.30 La Cinquième rencontre... Justice, société : Les petites annonces matrimoniales, clé du bonheur ou arnaque ? La Cinquième
- 16.05 Saga-Cités. Une longue histoire. France 3
- 17.00 Les Lumières du music-hall. Michèle Torr. Jacques Brel. Paris Première
- 17.30 et 20.15, 23.00 Le Journal de l'histoire. Histoire
- 18.20 Nulle part ailleurs. Invité : Youssou N'Dour, Dominique Sampiero, Patrick Bosso. Canal +
- 18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. LCI
- 19.00 Archimède. A qui appartient l'espace ? Poubelle céleste. Chasseurs de planètes. Le passé aux rayons X. Arte
- 19.30 et 0.05 Rive droite, rive gauche. Paris Première
- 20.50 Hors stade. M 6
- 20.55 Questions pour un champion. Le match : les hommes contre les femmes ! France 3
- 21.00 Le Gai Savoir. Qu'est-ce qu'être Français aujourd'hui ? Paris Première
- 21.05 Temps présent. Catastrophes en Suisse. Deux villages sous la menace. Et Lothar a frappé. TV 5
- 22.40 Alors, heureux ? Moi et moi : Je suis timide mais je me soigne. France 2
- 23.15 Sud. La fascination du taureau. Le château, la secte. Sculpteurs sur glace. La dame d'Eygalyes. Sud Emplol. Coup de cœur. Sports. TMC
- 23.20 Questions d'identité. Paris, capitale de la mode. France 3
- 0.20 Top bab. Invité : Carlos Santana. Canal Jimmy
- 0.25 Capital. Alerte, produits dangereux ! M 6
- 0.45 P.I.N.K. Le Teasing et l'abstraction ou l'ultra-marketing. Ora-Ito, concepteur virtuel. L'invité : Liam Gallagher. Le mystère Winney. Martin Parr - Portfolio, Magazines, nouvelle vague. La carte postale par Gus Guss. In and Out par Léa. Musique : Day One. Mode : Jean-Paul Knott. Cinéma : The Million Dollars Hotel. France 2

SPORTS EN DIRECT

- 13.00 Biathlon. Championnats du monde (15 km individuel). Eurosport
- 19.00 Tennis. Tournoi messieurs de Londres (2^e jour). Eurosport
- 21.00 Boxe. Championnat du monde WBC. Poids moyens : Commando Kalekuzi - William Gare. Eurosport

MUSIQUE

- 18.00 Gloria in excelsis Deo. Par le Thomanerchor de Leipzig. Réalisation Christof Enderlein. Muzzik
- 19.30 Abdelli à Angoulême. Lors du Festival Musiques mémoires, en 1997. Muzzik
- 20.35 Festival « Beethoven passionnément ». Avec Giovanni Bellucci, piano. Muzzik
- 21.00 Prometheus. Die Geschöpfe des Prometheus, de Beethoven ; Prometheus, de Liszt ; Prométhée dit Poème du feu, op. 60, de Scriabine ; Prométo, de Nono. Muzzik

DOCUMENTAIRES

- 18.00 L'Actors Studio. John Hurt. Paris Première

ARTE

20. 45 Un enclos, avec oiseaux Au centre pénitentiaire de Rennes (plus de deux cents détenues), il y a un enclos unique et c'est là que la réalisatrice Sylvaine Dampierre a décidé de s'installer. Les femmes sont venues, et elles ont parlé avec un ton d'intimité qu'on n'entend pas souvent. C'est ce film, remarqué et primé au Cinéma du Réel, que l'on voit ce soir dans une version plus courte, sous le titre *Un jardin en prison*.

ARTE

21.50 A propos de Bunuel Luis Bunuel aurait cent ans ce 22 février. En correspondance avec de multiples témoignages et anecdotes recueillis auprès de ses compagnons de vie et de travail - en Espagne, aux Etats-Unis, au Mexique et en France -, ce long document empathique et regorgeant d'humour croise les extraits de la filmographie aux commentaires autobiographiques, issus d'entretiens ou d'écrits.

CINE CINÉMAS 3

22.45 Le Voyage fantastique ■■ Un savant tchèque, le seul au monde qui connaisse une formule permettant de donner au corps humain des proportions microscopiques, est blessé au cerveau au cours d'un attentat. Des médecins américains miniaturisés à bord d'un sous-marin atomique sont introduits dans son corps. Ils ne disposent que d'une heure pour arriver au cerveau. Espionnage, science-fiction, fantastique...

FILMS

- 14.00 Les Années terribles ■■ Richard Heffron (Europe, 1988, 155 min). Ciné Cinémas 3
- 14.15 Le Train ■■ Pierre Granier-Deferre (France, 1972, 90 min). TV 5
- 14.20 Air Force ■■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1943, N., 120 min). Ciné Classics
- 15.55 Fantasia chez les ploucs ■■ Gérard Pirès (France, 1970, 85 min). Cinéfaz
- 16.55 Les Fugitifs ■■ Francis Veber (France, 1986, 90 min). Cinéstar 1
- 17.05 Les Années-lumière ■■ Robert Enrico (Europe, 1989, 170 min). Ciné Cinémas 1
- 17.45 Un été 42 ■■ Robert Mulligan (Etats-Unis, 1971, 105 min). Cinétoile
- 18.15 Le Train ■■ Pierre Granier-Deferre (France, 1972, 90 min). TV 5



- 19.50 Les 101 Dalmatiens ■■ Stephen Herek (EU, 1996, 100 min, film d'animation) O. Disney Channel
- 20.45 Les Tontons flingueurs ■■ Georges Lautner (France, 1963, N., 110 min). Cinéfaz
- 21.25 Toute la ville en parle ■■ John Ford. Avec Edward G. Robinson, Jean Arthur (Etats-Unis, 1935, N., v.o., 95 min). Cinétoile
- 21.55 Pontcarral, colonel d'Empire ■■ Jean Delannoy (France, 1942, N., 125 min). Ciné Classics
- 22.35 Le Patient anglais ■■ Anthony Minghella (EU, 1996, v.o., 125 min) O. Cinéstar 2
- 22.45 Le Voyage fantastique ■■ Richard Fleischer (EU, 1966, v.o., 100 min). Ciné Cinémas 3
- 23.00 New York-Miami ■■ Frank Capra (Etats-Unis, 1934, N., 100 min) O. Cinétoile
- 23.25 La Voie lactée ■■ Luis Buñuel (France, 1969, 95 min). Arte
- 0.40 Salut l'artiste ■■ Yves Robert (France, 1973, 90 min). Cinétoile

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 13.50 Les Feux de l'amour. 14.45 Arabesque. 15.40 Magnum. 16.40 Sunset Beach. 17.35 Melrose Place. 18.25 Excluf. 19.05 Le Bigdil. 20.00 Journal, Voile, Tiercé, Météo. 20.50 Beethoven 2. Film. Rod Daniel. 22.30 Célébrités. 23.55 Scénarios sur la drogue. 23.56 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

- 14.55 Le Renard. 16.00 Tiercé. 16.10 La Chance aux chansons. 16.55 Des chiffres et des lettres. 17.20 Un livre, des livres. 17.25 Cap des Pins. 17.55 Nash Bridges. 18.45 Friends. 19.15 Qui est qui ? 20.00 Journal, Météo. 20.50 Vanille fraise. Film. Gérard Oury. 22.35 Un livre, des livres. 22.40 Alors, heureux ? Je suis timide mais je me soigne. 0.15 Journal, Météo.

FRANCE 3

- 14.58 Questions au gouvernement. 16.05 Saga-Cités. Une longue histoire. 16.35 Les Minikeums. 17.40 Le Kaddox. 18.13 Comment ça va aujourd'hui ? L'hypnose : rêve ou miracle ? 18.20 Questions pour un champion. 18.46 Un livre, un jour. 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo. 20.05 Fa si la. Spéciales Juniors. 20.35 Tout le sport. 20.55 Questions pour un champion. 22.45 Météo, Soir 3. 23.20 Questions d'identité. 0.10 Livre court. On roule à deux. 0.30 Scénarios sur la drogue.

CANAL +

- 13.45 Pluie d'enfer ■ Film. Mikael Salomon. O. 15.15 Surprises. 15.35 1 an de +. 16.25 Le Journal du cinéma. 16.30 Enquête à hauts risques. Téléfilm. Jack Gold. O. ▶ En clair jusqu'à 20.40
- 18.14 Lascars. 18.15 Flash infos. 18.20 Nulle part ailleurs. 20.30 Le Journal du cinéma. 20.40 Kirikou et la sorcière ■■ Film. Michel Ocelot O. 21.49 Le Monde selon Glup. 21.50 Fin août, début septembre ■ Film. Olivier Assayas O. 23.40 Le Petit Monde des Borrowers Film. Peter Hewitt (v.o.) O.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 14.30 La Cinquième rencontre... Les petites annonces matrimoniales, clé du bonheur ou arnaque ? 16.00 Motivés, motivés. 16.35 Alfred Hitchcock présente. 17.00 Galilée : l'esprit des lois. 17.10 Qu'est-ce qu'on mange ? 17.30 100 % question. 17.55 Côté Cinquième. 18.30 Les Calmars de Toyama. 18.56 C'est quoi la France ? 19.00 Archimède. 19.45 Arte info, Météo. 20.15 Les Iraniennes du docteur Aminpour. 20.45 La Vie en face. Un jardin en prison. 21.44 Scénarios sur la drogue. 21.49 Théma. Bunuel, l'œil de son siècle. 21.50 A propos de Bunuel. 23.25 La Voie lactée ■■ Film. Luis Bunuel. 1.00 Le Petit Voleur. Moyen métrage. Erick Zonca.

M 6

- 13.35 Au secours, papa divorce ! Téléfilm. Fred Gerber. 15.20 Models Inc. 16.15 M comme musique. 17.40 Les Bédés de M 6. 18.30 Sliders, les mondes parallèles. 19.15 Cosby Show. 19.54 Le Six Minutes, Météo. 20.05 Une nounou d'enfer. 20.40 E = M 6 découverte. 20.50 Hors stade. 22.40 Liaisons scandaleuses. Téléfilm. Sebastian Shah O. 0.25 Capital.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Accord parfait. Guerre et paix, de Serge Prokofiev, d'après l'œuvre de Tolstoï. Invitée : Hélène Carrère d'Encausse. 21.30 Fiction 30. Parlez-moi, de Linda Lê. 22.10 Multipistes. 22.30 Surpris par la Nuit.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Un mardi idéal. Donné en direct et en public, auditorium Saint-Germain. Carte blanche à la chanteuse Juliette. 22.30 Jazz, suivez le thème. Polka Dots and Moonbeams. 23.00 Le Conversatoire. 0.00 Tapage nocturne. Invité : Tom Johnson.

RADIO CLASSIQUE

- 18.30 Le Magazine. 20.15 Les Soirées. Quatuor n° 13, de Donizetti, par The Revolutionary Drawing Room. 20.40 Kokoschka et la musique. Œuvres de Brahms, Schoenberg, Berg, R. Schumann, Hindemith, Wagner, Mahler. 22.35 Les Soirées (suite)... Œuvres de Bach, Krenek, Beethoven, Mozart.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- Les codes du CSA
 - O Tous publics
 - Accord parental souhaitable
 - Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
 - Public adulte
 - Interdit aux moins de 16 ans
 - Interdit aux moins de 18 ans
- Les cotes des films
 - On peut voir
 - A ne pas manquer
 - Chef-d'œuvre ou classique
- Les symboles spéciaux de Canal +
 - DD Dernière diffusion
 - ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

ARTE

20. 45 Un enclos, avec oiseaux Au centre pénitentiaire de Rennes (plus de deux cents détenues), il y a un enclos unique et c'est là que la réalisatrice Sylvaine Dampierre a décidé de s'installer. Les femmes sont venues, et elles ont parlé avec un ton d'intimité qu'on n'entend pas souvent. C'est ce film, remarqué et primé au Cinéma du Réel, que l'on voit ce soir dans une version plus courte, sous le titre *Un jardin en prison*.

ARTE

21.50 A propos de Bunuel Luis Bunuel aurait cent ans ce 22 février. En correspondance avec de multiples témoignages et anecdotes recueillis auprès de ses compagnons de vie et de travail - en Espagne, aux Etats-Unis, au Mexique et en France -, ce long document empathique et regorgeant d'humour croise les extraits de la filmographie aux commentaires autobiographiques, issus d'entretiens ou d'écrits.

CINE CINÉMAS 3

22.45 Le Voyage fantastique ■■ Un savant tchèque, le seul au monde qui connaisse une formule permettant de donner au corps humain des proportions microscopiques, est blessé au cerveau au cours d'un attentat. Des médecins américains miniaturisés à bord d'un sous-marin atomique sont introduits dans son corps. Ils ne disposent que d'une heure pour arriver au cerveau. Espionnage, science-fiction, fantastique...

La niche par Pierre Georges

LE DESSIN date de 1960. Snoopy le chien qui pense plus vite que son ombre est assis devant sa gamelle pleine. En quatre dessins, quatre phrases tout est dit : « *J'ai eu la même chose à manger hier* » « *En fait, j'ai eu la même chose à manger chaque jour du mois passé !* » « *Je crois que je vais porter plainte...* » Et dernier dessin, dernière phrase, Snoopy, penché sur l'écuelle « *Après avoir fini de manger !* »

Tous les jours de parution, tous les mois, toutes les années, les lecteurs de l'*International Herald Tribune* ont eu dans leur gamelle du matin, parmi d'autres mets dessinés, leur dose de Peanuts, sorte de petit déjeuner roboratif pour l'esprit et pour le moral. Cela leur était comme un rite, chausser leurs pantoufles d'humour et de poésie, avant d'attaquer les choses plus graves, faute d'être plus sérieuses.

Et puis voici que les responsables du « *Trib* » eurent l'idée saugrenue de se conformer à une sorte de rite funéraire, manière pharaon : enterrer Snoopy avec son papa et même un peu avant ! Fin janvier, Charles Schulz, deux semaines avant sa mort, le 13 février, faisait savoir qu'il avait décidé de prendre sa retraite et qu'il y aurait cessation d'activités autour de la niche célebrissime de Snoopy et dépôt d'aventures pour ses copains Charly Brown, Lucy, Linus, Woodstock et Schroeder.

Le « *Trib* », prenant le deuil avant même le deuil, fit savoir alors qu'il arrêterait la publication des *Peanuts*, ainsi d'ailleurs que celle d'une autre bande dessinée, *Calvin et Hobbes*, due à Bill Watterson. Au motif que le journal ne pouvait se permettre de faire du frais avec du vieux, de republier, comme en boucle – en

longue boucle ! – d'anciens épisodes des aventures de Snoopy ou de Calvin.

C'était aller un peu vite en besogne et en actualité. Car voici, ce lundi, après trois petites semaines d'un sevrage trop douloureux, que Snoopy est revenu en « une » de l'*International Herald Tribune*. Il est assis sur le toit de sa niche. Il tape à la machine. Et son triomphe est bref, concis, éclatant : « *Dear Friends... I'am back ! Page 16.* »

Ainsi les vieux chiens, hors d'âge, ne meurent-ils jamais ! Dans un court encadré, les responsables du journal mangent allègrement leur chapeau éditorial : « *Nous avions pensé que... Eh bien, nous avions tort ! Et les deux comics sont de retour aujourd'hui. Tout le monde fait des erreurs.* » Cela avait été une erreur en effet pour le journal, qui confesse avoir reçu des centaines de lettres et d'e-mails de lecteurs du monde entier tenant à exprimer leur désolation et leur tristesse. Ainsi cette lectrice citée : « *Eliminer Calvin et Hobbes et les Peanuts, c'est comme Paris sans le Louvre, sans la tour Eiffel. Comment avez-vous pu nous faire quelque chose de si horrible !* ».

Effectivement, admet le journal : « *Elle a raison. Nous nous excusons et nous vous remercions pour votre aide. C'était une erreur que nous sommes heureux de réparer aujourd'hui* » Avant de préciser avec le zèle du repent : « *Finalement, republier des aventures de Snoopy n'est pas plus honteux que de retourner au musée de temps en temps pour admirer ses tableaux préférés* ».

Et Snoopy est revenu. En force. Pour illustrer ce rapport de tendresse et d'habitude qu'entretennent les lecteurs-proprétaires avec leur quotidien-niche !

Tchéchénie : deux cents personnalités affirment que « Vladimir Poutine poursuit l'œuvre de Staline »

Elles lancent un appel à un rassemblement à Paris, mercredi 23 février

A L'INITIATIVE du philosophe André Glucksmann, du cinéaste Romain Goupil et de l'universitaire Emmanuel Wallon, deux cents personnalités d'horizons très divers ont signé un texte contre les exactions russes en Tchéchénie. Intitulé « *Crime sans châtement en Tchéchénie* », ce texte appelle à un rassemblement organisé par le Comité Tchéchénie, mercredi 23 février, à 18 heures, à Paris, devant le Centre Georges-Pompidou. Cette date n'a pas été choisie au hasard : le 23 février est le jour anniversaire de la déportation, le 23 février 1944, sur ordre de Staline du peuple tchéchène.

L'appel transmis au *Monde* commence par ce rappel : « *Février 1944 : déportation des Tchéchènes. Février 2000 : massacre des Tchéchènes. Vladimir Poutine poursuit l'œuvre de Staline. Patriote, il ordonne de raser Grozny, permet d'achever les civils rescapés et de fusiller les combattants blessés. Humain, il écrase les villages sous les charges incendiaires et les obus à fragmentation. Moderne, il interdit aux secours médicaux de se rendre sur place. Démocrate, il muselle la presse et fait enlever le mieux infor-*

mé des journalistes russes, Andreï Babitski, par ses sbires du FSB qui le rouent de coups et le livrent à des géoliers non identifiés. Efficace, il organise des "camps de filtration" où des Tchéchènes de toutes conditions sont battus à mort, sodomisés et, si possible, rançonnés. »

« *La Russie est membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, pour-*

suit l'appel, membre à part entière du Conseil de l'Europe et de l'OSCE, invitée au G7, cliente du FMI et de la Banque mondiale. Les autorités russes ont commis ces derniers jours des crimes de guerre massifs et des actes barbares qui devront être qualifiés de crimes contre l'humanité. Mais pas un mot de condamnation, nulle esquisse de sanction n'ont émané des instances

internationales. » C'est donc « *pour rompre le silence qui entoure ces meurtres* » que les signataires appellent au rassemblement du 23 février.

Cet appel a reçu le soutien de Médecins du monde et de Médecins sans frontières. Il est signé par plusieurs députés européens, notamment Daniel Cohn-Bendit, Olivier Duhamel et Geneviève Fraisse. Figurent parmi les nombreuses personnalités signataires : Isabelle Adjani, Lucie Aubrac, Elisabeth Badinter, Pierre Bergé, Luc Boltanski, Jane Birkin, Christian Bourgois, Patrice Chéreau, Costa Gavras, Pierre Daix, Claire Etcherelli, François Fejtó, Pierre Hassner, Francis Jeanson, Alain Joxe, Ismaïl Kadaré, Jack Lang, Claude Lanzmann, Henri Leclerc, Jacques Le Goff, François Léotard, Bernard-Henri Lévy, Lise London, Claude Malhuret, Tonie Marshall, Noël Mamère, Danielle Mitterrand, Ariane Mnouchkine, Olivier Mongin, Mona Ozouf, Michelle Perrot, Jack Ralite, Jean-François Revel, Antoine Sanguinetti, Jorge Semprun, Philippe Sollers, Jean-Pierre Vernant, Thierry Wolton.

François Hollande : « Il faut suspendre toutes les aides économiques à la Russie »

François Hollande a déclaré, dimanche 20 février, au « *Grand Jury RTL-Le Monde-LCI* », qu'il faut exercer des « *pressions* » sur la Russie afin de l'obliger à agir autrement en Tchéchénie. « *Il faut dire au gouvernement russe, fortement, le gouvernement l'a fait d'ailleurs à travers notamment les déclarations de M. Védrine (...), que nous ne pouvons pas accepter qu'il y ait le refus de faire venir la presse sur les lieux du conflit, le refus de faire venir les missions internationales, refus pour l'instant de faire venir la commissaire des Nations unies pour les droits de l'homme. Bref, il faut mettre en cause le comportement des gouvernements russes dans ce conflit.* » Favorable à une remise en question de la Russie dans les institutions internationales telles que le Conseil de l'Europe, le premier secrétaire du PS estime surtout qu'« *il faut suspendre toutes les aides économiques ou les soutiens financiers à la Russie si elle ne se conforme pas aux règles du droit élémentaire des personnes et des gens* ».

Havas Advertising devient le 4^e groupe mondial de communication

LE GROUPE DE PUBLICITÉ français Havas Advertising devait annoncer, lundi 21 février à midi, le rachat de l'américain Snyder Communications, onzième groupe de communication aux Etats-Unis. La signature des accords, échangés par Internet, a été réalisée à 17 heures, dimanche 20 février.

Cette fusion-absorption, qui valorise Snyder à 2,14 milliards de dollars, est l'une des plus grosses jamais réalisées dans le secteur. Le Français devient le quatrième groupe mondial de publicité derrière les américains Omnicom et Interpublic et le britannique WPP. L'accord, qui sera effectif en juin, permet à Alain de Pouzilhac, le PDG de Havas Advertising, de réaliser, avec un an d'avance, son objectif de devenir l'un des cinq plus grands groupes de pub dans le monde.

ÉCHANGE D'ACTIONS

Le nouvel Havas Advertising, qui emploie 20 000 personnes dans soixante-quinze pays, devrait avoir une marge brute annuelle d'environ 2,2 milliards d'euros. Ce rapprochement permet à Havas Advertising de doubler sa taille (45 % de son activité) sur le marché américain, le premier marché publicitaire mondial devant le Japon et l'Allemagne.

Les quatre divisions du groupe Snyder, Arnold Communications (publicité), Bounty SCA Worldwide (marketing opérationnel), Bran Worldwide (bases de données) et Circle.com (création de sites Internet), rejoindront les quatre divisions d'Havas Advertising. Arnold s'intègre au réseau d'agences publicitaires autonomes Campus, dont le développement hors d'Europe a débuté il y a trois mois avec le Brésil ; Bounty sera placé sous la bannière Euro RSCG, le premier réseau publicitaire d'Havas Advertising ; Bran celle des Diversified Agencies, dont le réseau n'était pas développé aux Etats-Unis, comme Circle.com, qui

restera, elle, cotée indépendamment au Nasdaq.

Après cette acquisition, qui se fera par un échange d'actions, Snyder détiendra environ 30 % de Havas Advertising, et Vivendi, actionnaire de référence de Havas Advertising, verra sa participation tomber d'environ 19 % à environ 12 %. Le groupe de Jean-Marie Messier s'est engagé à rester au minimum jusqu'à la fin de l'année dans cette filiale. Avec l'entrée de Snyder, le fonds de pension californien Capital deviendra l'un des principaux actionnaires d'Havas Advertising. Le groupe de publicité français conserve une trésorerie positive d'environ 600 millions de francs, sans dettes. Il sera coté à la Bourse de Paris et à Wall Street.

La fusion d'Havas Advertising avec un partenaire anglo-saxon, maintes fois proche de se faire et chaque fois repoussée, s'est faite avec Snyder après huit mois de négociations. Ce groupe, dont le siège est dans le Maryland, à Bethesda, avait demandé à la Deutsche Bank, dont la filiale Bankers Trust détenait 20 % de son capital, d'étudier « *de nouvelles options stratégiques* » afin de sauver l'entreprise après une plongée en Bourse spectaculaire (de 50 dollars par action en 1998 à 12 dollars fin 1999).

Les actionnaires avaient notamment reproché à Daniel Snyder, trente-quatre ans, le fondateur du groupe, des acquisitions qu'ils jugeaient « *inconséquentes* », comme le rachat de l'équipe de football américain Redskins (800 millions de dollars). Des engagements annoncés sur d'anciennes filiales spécialisées dans le conseil médical n'avaient jamais été honorés, et le jeune Snyder avait alors perdu la confiance des financiers.

Havas Advertising a saisi cette occasion pour rafler le morceau face à un autre prétendant au rachat, le britannique WPP.

Florence Amalou

EUROPE

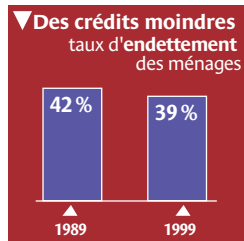


La Française Marie-France Laroque, femme de réseaux, est à la tête du bureau

européen de l'Association internationale de la sécurité sociale (page IV)

FOCUS

L'effet de l'endettement des ménages sur la croissance fait débat, à l'heure où un rapport du Conseil économique et social dédramatise le développement des crédits aux particuliers (page VI)

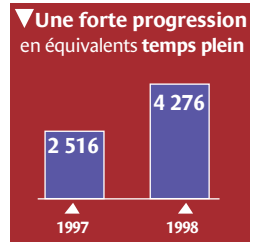


LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI ET DU MANAGEMENT

● L'intérim des cadres, en pleine croissance, redessine le marché des compétences sur fond de dilution des frontières entre travail temporaire, recrutement et conseil (page VIII)

● **300 millions de francs** Le chiffre d'affaires annuel des PME de l'industrie automobile dans les Côtes-d'Armor. A Saint-Brieuc, Véhicole associe centre de formation d'apprentis et vitrine des nouvelles technologies (page IX)

● De plus en plus de cadres et dirigeants d'entreprise se tournent vers des congrégations religieuses pour redonner du sens à leur travail (page X)



ANNONCES CLASSÉES

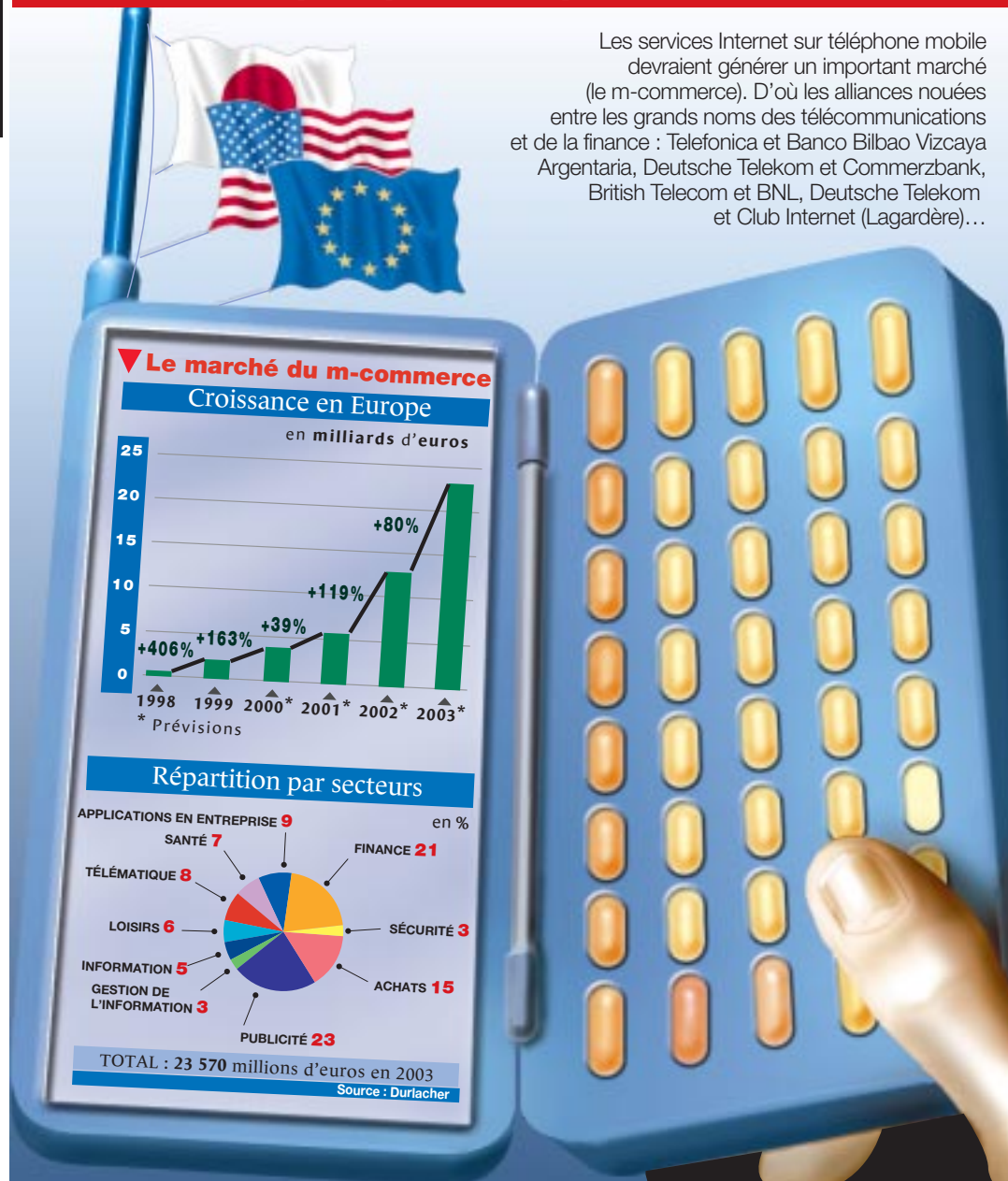
De la page XI à la page XXII

Les offensives ont commencé sur le marché ouvert par le mariage d'Internet et du téléphone. L'Europe et le Japon mènent le bal

Les mobiles se branchent sur le commerce électronique

Des perspectives prometteuses

Les services Internet sur téléphone mobile devraient générer un important marché (le m-commerce). D'où les alliances nouées entre les grands noms des télécommunications et de la finance : Telefonica et Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, Deutsche Telekom et Commerzbank, British Telecom et BNL, Deutsche Telekom et Club Internet (Lagardère)...



Les Européens se sont à peine habitués au commerce électronique et à l'idée qu'Internet est en passe de bouleverser quantité de secteurs économiques qu'une nouvelle bataille, liée aux multiples possibilités du téléphone portable, commence à se dérouler sous leurs yeux. Tout récemment, l'alliance conclue en Espagne entre Telefonica, le premier opérateur téléphonique, et Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (BBVA), le deuxième groupe bancaire local, illustre la volonté des établissements financiers de tirer parti de la Toile et du portable. Le m-commerce, lié à la mise à disposition de services Internet sur des téléphones mobiles, va donner du fil à retordre aux grands acteurs traditionnels du marché.

Moins chers qu'un PC, plus faciles à utiliser, les services Internet sur mobile pourraient non seulement intéresser les utilisateurs habituels du réseau soucieux de rester connectés durant leurs déplacements, mais aussi ceux que la complexité ou le prix du système avaient jusqu'alors rebutés. Les entreprises déploieront leur intranet sur mobiles. Dans certains pays, comme la Chine, peu équipée en PC, mais où le téléphone portable se développe rapidement, le m-commerce pourrait favoriser le rattrapage d'une partie du retard subi sur les pays plus développés.

Nokia, le constructeur finlandais leader dans le domaine de la téléphonie mobile, estime que le nombre d'abonnés à Internet sur mobile dépassera les abonnés sur ligne fixe d'ici à 2003. Selon la société d'études Durlacher, le chiffre d'affaires du commerce sur mobile européen pourrait passer de 323 millions de dollars en 1999 à 23 milliards en 2003 (à titre de comparaison, le commerce électronique a généré un chiffre d'affaires de 7,9 milliards de dollars en Europe en 1999).

ricains se débattaient entre plusieurs normes incompatibles, explique le handicap de ces derniers. Les Etats-Unis n'ont convaincu que 30 % environ de leur population d'utiliser un portable, et la croissance des abonnés progresse très lentement. Conséquence : les opérateurs et les équipementiers européens ont un savoir-faire supérieur. Nokia et le suédois Ericsson se partagent à eux deux 37,4 % du marché mondial des téléphones mobiles.

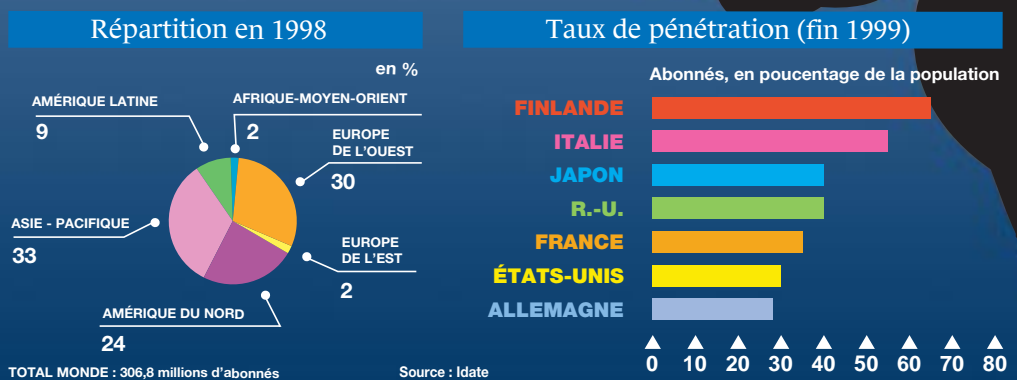
De très nombreux acteurs du marché se positionnent pour prendre place : opérateurs téléphoniques, équipementiers, éditeurs. Bien que Durlacher estime que la publicité demeurera une importante source de revenu sur les sites Internet mobiles, les éditeurs anticipent la possibilité de faire payer leur contenu. Soit via les opérateurs, qui, en offrant le meilleur bouquet de services possible, attireront de nouveaux consommateurs et augmenteront le trafic sur leur réseau. Soit via les équipementiers, qui pourront grâce à ces services inciter les consomma-

teurs à renouveler leurs portables. Pour les Européens, la concurrence venue d'Asie remplace celle venue de l'Ouest. Les Japonais développent produits et services à toute vitesse grâce au service d'Internet mobile mis en place par DoCoMo, filiale de l'opérateur téléphonique national NTT.

Et, cas classique en économie de l'innovation, les Américains, ayant loupé le premier coche du téléphone mobile numérique, mettent les bouchées doubles pour rattraper leur retard en sautant directement le pas vers les mobiles de troisième génération, qui permettront de transmettre et de recevoir de hauts débits sur les réseaux. Ils seront disponibles d'ici l'an prochain au Japon, en 2002 en Europe, et sans doute 2003 ou 2004 aux Etats-Unis. L'expérience capitalisée en Europe doit rapidement porter ses fruits pour rester en tête, dans une course au progrès et à l'innovation toujours plus frénétique.

Annie Kahn

L'Europe des mobiles toujours dynamique



Conseil en stratégie ?
Rendez-vous en page III.

BDFP CORPORATE

HIGH-TECH

Questions-réponses

1 Quel est le lien entre Internet et la téléphonie mobile ?

Pour des raisons techniques, le marché de la téléphonie mobile était resté jusqu'à présent à l'écart du développement d'Internet. Son architecture de réseau était distincte de celle des réseaux fixes, la capacité mémoire de ses terminaux était faible, et la taille d'écran des téléphones portables ne laissait guère de place à l'imagination.

Aujourd'hui, grâce à de nombreuses innovations technologiques, les mobiles sont en mesure d'intégrer des services multimédias fondés sur le protocole IP (Internet Protocol). Cela signifie que l'accès à Internet ne sera plus dépendant d'un poste fixe (ordinateur de bureau le plus souvent), mais pourra avoir lieu par liaison radio à partir d'un téléphone, d'un ordinateur portable, voire d'un agenda électronique.

2 Quelle évolution des réseaux de mobiles cela implique-t-il ?

Les réseaux cellulaires actuels ont été optimisés pour la transmission de la voix, et accessoirement pour celle des données. Pour que ces terminaux puissent avoir un accès convivial et économique à des services en ligne du type Internet, l'architecture actuelle du réseau des mobiles doit évoluer. La norme GSM (Global System for Mobile Telecommunications) actuellement utilisée en Europe doit donc céder la place, à l'horizon 2002, à une nouvelle norme de transmission baptisée UMTS (Universal Mobile Telecommunications System).

Celle-ci, qui obligera les titulaires de licence d'exploitation à des investissements importants, devrait autoriser des échanges de documents multimédia (voix, données, images animées) à gros débits entre Internet et un mobile et ce quelle que soit la position géographique de la personne qui se connecte. La norme UMTS devrait autoriser des échanges pouvant atteindre 2 mégabits (2 millions de bits) par seconde. Le coût de ces échanges pour le consommateur est encore une inconnue, mais la concurrence actuellement organisée entre les opérateurs devrait permettre une baisse des prix rapide.

3 Les constructeurs doivent-ils faire un effort de normalisation ?

Pour que des contenus et des applications de type Internet puissent tout à la fois circuler et être captés par des mobiles de fabrication différente, les fa-

bricants (Nokia, Ericsson, Motorola...) sont aussi tombés d'accord sur un protocole dit WAP (Wireless Application Protocol), destiné à rendre compatibles entre eux leurs produits. Le WAP a pour but de définir une architecture ouverte et standardisée ainsi qu'un ensemble de procédures communes à tous les sans-fil qui souhaitent communiquer entre eux.

La norme WAP a pour fonction de rendre accessibles les services offerts sur Internet à partir de téléphones ou autres appareils sans fil. Les serveurs WAP ont donc pour rôle d'adapter le contenu des sites de la Toile à cette consultation en supprimant, entre autres, tous les attributs de présentation susceptibles de le rendre illisibles sur de petits écrans ou d'allonger les temps de transfert.

4 Les téléphones portables seront-ils compatibles avec les ordinateurs ?

La transformation des mobiles en ordinateurs de poche et la métamorphose d'Internet en plate-forme de convergence de l'informatique et des télécommunications amène des activités auparavant séparées à entrer en compétition.

Le géant informatique Microsoft est donc tout naturellement conduit à s'intéresser au marché des portables, où il va tenter d'imposer ses logiciels d'exploitation. Pour placer ses produits dans les mobiles, Microsoft a développé une version allégée de Windows baptisée WindowsCE (Windows Consumer Electric), affichant du même coup son ambition de toucher le grand public. WindowsCE équipe déjà des ordinateurs portables légers, des ordinateurs de poche ou des tablettes graphiques.

Face à la menace Microsoft, plusieurs constructeurs (Nokia, Ericsson, Motorola, Panasonic) ont décidé de créer Symbian avec Psion, l'inventeur du système d'exploitation EPOC. Celui-ci est particulièrement adapté au marché de l'ordinateur de poche, mais doit affronter la concurrence d'un autre système d'exploitation léger, le PalmOS. PalmOS, associé à l'extraordinaire succès de l'organisateur de poche Palm Pilot, pourrait représenter un standard de fait et équiper des centaines de millions de portables « intelligents » dans un avenir proche.

A moins qu'un hypothétique « Minux », version allégée de Linux, ne vienne troubler le jeu. En tout état de cause, le « marché » décidera.

Les portails, nerf de la guerre du m-commerce

Voilà presque deux mois, le groupe français Vivendi défrayait la chronique en se rangeant du côté de l'opérateur téléphonique britannique Vodafone, lui-même prédateur de l'allemand Mannesmann. L'enjeu : le développement d'un portail (bouquet de services) Internet baptisé provisoirement MAP (Multi Access Portal) et dont l'ambition est de relier les 42 millions d'abonnés de Vodafone aux services interactifs du groupe Vivendi. L'accord révélait au grand public l'émergence d'un nouveau marché, à savoir la mise à disposition de services Internet sur des téléphones portables.

De tous côtés, les alliances et acquisitions se multiplient (*lire aussi page VII*). L'opérateur allemand Deutsche Telekom vient d'annoncer la création à l'automne d'un portail détenu conjointement pas sa filiale de téléphonie mobile T-Mobile et sa filiale d'accès à Internet T-Online. Sa rivale France Télécom a lancé le portail Itinériss Services, mais s'apprête à en lancer un autre encore plus ambitieux autour de sa filiale Internet Voilà. Les opérateurs mobiles les plus en pointe comme le finlandais Sonera ou le suédois Telia proposent depuis quelques mois à leurs abonnés des services Internet - météo, banque ou Bourse en ligne - à travers leurs portails respectifs Zed et My Dof (My Department of Future).

Pour réussir le mariage d'Internet et de la téléphonie mobile de troisième génération, dont les débits seront tels qu'ils permettront de transmettre et recevoir des images sur l'écran de son téléphone, le portail s'impose comme le point de passage obligé. Tous les acteurs du domaine, opérateurs,

Entre opérateurs, fabricants de portables et sites Internet, la bataille fait rage pour se poser en maître des bouquets de services

fabricants de terminaux, concepteurs de services, estiment que c'est de la qualité et de la variété de ce bouquet de services que dépendra la réussite de leur entreprise. Le portail doit être conçu de sorte que les dizaines de millions d'abonnés mobiles choisissent parmi des milliers de sites Internet sur mobile ceux qui leur conviennent le mieux. Le portail doit donc offrir des services personnalisés : tel abonné aura besoin de la météo, de son horoscope et d'une sélection des meilleurs sites de vente de

livres en ligne ; tel autre sera plus préoccupé par la banque, la Bourse et un supermarché en ligne.

Réussir l'ouverture de ce nouveau marché est vital pour les opérateurs de téléphonie mobile. Ils y voient en effet le moyen d'accroître le revenu moyen par abonné, afin de rentabiliser les sommes très importantes investies dans la construction de leurs réseaux et l'acquisition d'abonnés, au prix d'importants efforts marketing ou de rachats d'opérateurs concurrents.

Car le seul transport de la voix ne suffit pas à amortir ces coûts, d'autant que le prix de ce service devrait rapidement diminuer. Il leur faut donc capter une part des transactions électroniques qui s'effectueront via le téléphone mobile. Selon le cabinet d'étude Strategy Analytics, le chiffre d'affaires généré par le m-commerce devrait atteindre 14 milliards de dollars par an dans cinq ans. En offrant à leur base d'abonnés la possibilité de consommer en ligne, les opérateurs prélèveront en commissions une fraction de ce chiffre d'affaires.

Le mariage de la banque et du mobile

Les transactions financières seront l'une des applications principales d'Internet sur les mobiles. Conséquence : les accords entre banques et opérateurs se multiplient. Vendredi 11 février, l'espagnol Telefonica annonçait une prise de participation de 3 % dans le capital de la banque Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, tandis que cette dernière relevait à 10 % sa participation chez l'opérateur. Les deux groupes vont aussi créer une filiale commune, Uno-e, pour offrir des services bancaires sur Internet via le téléphone mobile.

Le même jour, la banque franco-belge Dexia annonçait l'ouverture de services bancaires sur le téléphone GSM en association avec le constructeur Nokia. Ce dernier a déjà annoncé un partenariat avec Visa et la banque finno-suédoise MeritaNordbanken. France Télécom, de son côté, a testé avec le GIE Carte bancaire une solution permettant de faire des téléphones mobiles de véritables terminaux de paiement sécurisés chez les commerçants. Les nouveaux téléphones disposeront d'une fente pour y introduire une carte bleue.

Des jeux français sur le réseau mondial

Les jeux sur ordinateur ont certes déjà conquis des millions d'adeptes. Mais le milliard de téléphones mobiles en fonctionnement que pourrait compter prochainement notre planète fait rêver les éditeurs. Car il y a bien d'autres endroits, en dehors de chez soi, où on l'a envie de jouer à des jeux vidéo. Dans le métro, dans le train, dans un jardin public. Et quand on peut se livrer à ce passe-temps, on veut tout seul, mais en équipe, avec des joueurs répartis dans le monde entier, l'intérêt en est décuplé. Avec les téléphones portables, dotés de connexion à Internet, jouer à plusieurs où que l'on soit devient possible.

Convaincu de l'essor que pourrait prendre ce nouveau secteur d'activité, Ubi Soft, concepteur, producteur et diffuseur français de jeux vidéo a annoncé le 8 février la création d'une filiale, Ludi Wap, dédiée à ce nouveau marché. Confiante mais prudente, la famille Guillemot, fondatrice de Ubi Soft, n'a pas voulu que les investissements élevés nécessaires à cette activité n'affectent trop le résultat et donc le cours de cette société dont plus de la moitié des actions sont désormais cotées en Bourse. Ubi Soft n'apparaît donc qu'à hauteur

de 20 % dans le capital de Ludi Wap, 60 millions de francs, la société et la famille Guillemot apportant les 80 % restants.

Pour Michel Guillemot, président de Ludi Wap et vice-président responsable de la recherche et développement de Ubi Soft, le retour sur investissement ne fait pourtant pas de doute. La société Ludi Wap devrait atteindre l'équilibre d'ici à trois ans, estime-t-il.

PARTIES PAYANTES

Car, sur ce marché immense (dans certains pays, 70 % de la population dispose d'un téléphone mobile, rappelle-t-il), les sources de recettes sont multiples. A la différence de ce qui s'est passé sur Internet, où l'essentiel des contenus sont disponibles gratuitement, il ne devrait pas en être de même sur les mobiles : les utilisateurs sont habitués à payer des services annexes sur leur facture de télécommunication. Et les adeptes de jeux, prêts à déboursier plusieurs centaines de francs pour un programme, ne devraient pas rechigner à en verser quelques dizaines pour une partie.

A ces recettes en provenance directe des consommateurs s'ajouteront celles qui seront reversées aux éditeurs par les opérateurs :

commissions sur les abonnements souscrits, mais aussi sur les communications que les jeux ont engendrées. Michel Guillemot négocie actuellement des partenariats dans le monde entier avec des opérateurs (il va ainsi créer un service I-mode au Japon), mais aussi avec des fabricants, qui pourront inclure les programmes de jeux dans le portable lui-même. « Nous serons présents avec des jeux sur mobiles dans vingt-cinq pays », assure Michel Guillemot.

Loin d'être une simple transposition des jeux traditionnels, les scénarios sur mobile devraient être innovants. Ils ouvriront un nouveau marché. « Pour passer du jeu sur Internet au jeu sur mobile, le saut qualitatif sera aussi important que celui que nous avons fait pour passer du jeu sur console ou sur PC au jeu en ligne », affirme Michel Guillemot. « Il faudra créer une communauté virtuelle qui se prolongera dans le monde réel. Le jeu pourra nécessiter d'effectuer des démarches dans le monde réel, en utilisant son téléphone, par exemple. Le joueur devient mobile et communicant ; c'est une approche radicalement différente. »

Annie Kahn

Au Japon, le micro Web pour téléphone portable a un succès fou

TOKYO

correspondance

Il se présente comme un téléphone portable classique, avec un écran qui ne contient souvent pas plus de 10 lignes de texte. Pourtant, I-mode, le micro navigateur de NTT DoCoMo permet déjà à 3,8 millions de Japonais d'échanger des messages en continu et de surfer sur un micro-Web de plus de 5 000 sites, où toutes sortes d'opérations d'achats ou de consultations en ligne sont disponibles.

Filiale de NTT dans la téléphonie mobile, NTT DoCoMo, créée en 1992 et épaulée par les formidables capacités de recherche et développement de sa maison mère, s'est taillé une place en or sur le premier marché de téléphonie mobile du monde. Comme l'indique son acronyme, qui signifie « n'importe où » en japonais, la firme est omniprésente : elle compte aujourd'hui 28 millions d'abonnés, soit 60 % du marché japonais.

Introduite en Bourse en octobre 1998, DoCoMo est vite devenue le chouchou des investisseurs : son action a quintuplé depuis, et elle est depuis quelques mois la première capitalisation de la Bourse de Tokyo... devant sa maison mère NTT, qui détient 67,1 % de son capital. En février 99, DoCoMo lance I-mode,

Les 3,8 millions d'abonnés d'I-mode font la fortune de DoCoMo et des centaines de start-up qui lui fournissent des contenus adaptés

un service de navigation sur Internet depuis un téléphone portable. Le succès est total : en à peine un an, 3,8 millions d'utilisateurs se sont abonnés à I-mode, faisant de DoCoMo le premier fournisseur d'accès japonais à Internet.

Ce succès suscite des vocations et a déjà provoqué la création de très nombreuses petites entreprises : des milliers de développeurs planchent sur des micro-applications adaptables sur le premier réseau de portables relié à Internet au monde. Le système fait aussi des adeptes dans le monde professionnel : une bonne vingtaine de firmes (dont certaines ayant pignon sur rue comme NEC, Fujitsu, Compaq ou Softbank) proposent des logiciels permettant de constituer un intranet sur I-mode.

L'effet boule de neige atteint tous les secteurs de l'économie : « Je n'ai même pas eu à en faire la promotion », se félicite Takeshi Natsumo, 34 ans, l'un des concepteurs de I-mode. « L'autre jour, j'ai vu que le coursier qui m'apportait un pli utilisait I-mode. Il m'a expliqué que son entreprise, DAT, avait installé un intranet sur I-mode pour tous ses employés. J'ai aussi appris qu'Amway Japon allait distribuer 23 000 I-mode à ses vendeurs de base. Ce n'est pas moi qui suis allé voir ces entreprises, tout ça s'est fait à notre insu ! » poursuit-il.

« CERCLE VERTUEUX »

Car I-mode est disponible gratuitement ; il suffit au concepteur de se référer aux spécifications que DoCoMo affiche sur ses propres pages Web pour créer son site. « Plus il y a de contenu, plus il y a d'utilisateurs, et plus il y a d'utilisateurs, plus il y a de nouveaux contenus, c'est un cercle vertueux », explique Takeshi Natsumo.

Autre raison du succès, les utilisateurs sont facturés non plus en fonction du temps passé mais du volume de données envoyées. Résultat, au Japon, où la connexion à Internet, sur le réseau filaire, est encore très chère et peu forfaitisée, il est plus rapide et moins coûteux de consulter son contenu

en banque ou des horaires de train sur I-mode que depuis son PC. A titre d'exemple, la consultation de son solde bancaire coûte à l'abonné à peine l'équivalent de 1 F, l'envoi d'un message électronique de 250 lettres, 15 centimes.

Enfin, le micronavigateur I-mode reçoit des messages en continu, à condition, bien sûr, d'être à portée de signal : nul besoin de se connecter donc pour consulter sa boîte aux lettres. Quant à l'abonnement à I-mode, il coûte seulement 300 yens (18 F) de plus par mois que l'abonnement téléphonique sur portable !

Côté contenu, pour amorcer la pompe, NTT DoCoMo a mis en place un système d'entreprises partenaires dont les sites sont accessibles depuis un menu portail, consultable par tous les abonnés. Certains sites sont payants (en général, 18 F par mois) ; NTT DoCoMo empêche au passage 9 % de commission. Quelque 324 sociétés sont accessibles par le menu portail : banques, maisons de courtoisie, presse, divertissement. L'utilisateur peut exécuter des transactions bancaires, acheter des livres en ligne, ou accéder à toutes sortes de bases de données et d'informations.

D'autres sites hors partenariat facturent généralement par carte

de crédit. Parmi ceux-ci, on trouve le moteur de recherche dédié I-search, créé par deux pionniers du micro-Web, les frères Takateru et TakehikoImaizumi, 27 et 25 ans. Les plus grands tentent de leur emboîter le pas, tel le moteur de recherche Infoseek, qui vient de créer I-seek.

JEUX À LA PELLE

La plupart des sites Internet nippons s'empressent de se doter d'une version I-mode. À ceux-ci s'ajoutent toutes sortes de micro-sites originaux et pratiques, particulièrement adaptés aux besoins de l'utilisateur de portable : risques d'averse, dictionnaires en ligne, résultats de concours, annonces de soldes surprises ou de soirées. I-mode fait un tabac chez les jeunes, puisque 50 % des abonnés ont moins de 30 ans, et 85 % moins de 40. Comme sur Internet, on trouve des jeux à la pelle, les très populaires horoscopes ou autres cartomanciens virtuelles.

I-mode se révèle déjà un bon investissement. Sur une base annuelle stable, les 3,8 millions d'abonnés généreraient déjà un gain supplémentaire de près de 11 milliards de yens (660 millions de francs) par rapport aux abonnés réguliers. Car aux recettes is-

l'augmentation des revenus n'est pas le seul intérêt des portables mobiles. Si les opérateurs réussissent à créer une relation de fidélité entre leurs clients et le site portail, ce dernier pourrait être à terme introduit en Bourse et valorisé à l'instar des sites Internet classiques comme Yahoo ! Ces derniers voient donc de redoutables concurrents apparaître et ne veulent pas rester inactifs.

SOLUTIONS CLÉ EN MAIN

Microsoft et Yahoo ! ont déjà créé des portails spécifiques pour les possesseurs de téléphone mobile, MSN Wireless et Yahoo Mobile. Phone.com, société pionnière du secteur créée en 1994 par un Français, Alain Rossmann, a développé un micronavigateur pour les mobiles et propose aux opérateurs des solutions de portails clé en main.

Le marché semble tellement prometteur que des tiers veulent aussi s'y imposer. Lors du GSM World Congress qui s'est tenu à Cannes au début du mois de février, les équipementiers téléphoniques Nokia, Motorola et Alcatel ont créé la surprise en annonçant le lancement de produits destinés à construire des portails mobiles. Leurs propres fournisseurs sont aussi sur les rangs ! Le français Gemplus, spécialiste de la carte SIM, carte à puce introduite dans les téléphones portables, a signé un accord dans ce sens avec l'opérateur Virgin Mobile.

La stricte répartition des rôles entre fournisseurs d'équipements, opérateurs téléphoniques et prestataires de services semble ainsi devoir s'estomper. Et il est bien difficile aujourd'hui de prédire qui saura tirer davantage de cette confusion des genres.

Enguérand Renault

Brice Pedroletti

Francis Jauréguiberry, sociologue

« Un nouveau droit à la déconnexion et à l'isolement devrait être revendiqué »

« L'usage d'un téléphone mobile répond à deux logiques contradictoires : celle de pouvoir être joint à tout moment et celle de pouvoir prendre de la distance. L'utilisation d'un mobile pour transmettre des données risque-t-elle d'accentuer ce phénomène ?

– Parmi les « riches » que sont, au niveau mondial, ceux qui sont connectés aux réseaux de télécommunication les plus performants, une nouvelle inégalité est en effet en train d'apparaître, avec d'un côté ceux qui ont le pouvoir de se déconnecter et donc d'imposer aux autres leur inaccessibilité, et de l'autre ceux qui ne l'ont pas. D'un côté ceux qui ont le pouvoir d'imposer aux autres une disponibilité d'écoute permanente, et de l'autre ceux qui la subissent, qui ont le devoir de rester branché. L'arrivée d'Internet sur les mobiles ne fait qu'accentuer le phénomène.

« La masse d'informations disponibles, quel que soit le lieu où l'on se trouve, permet sans doute de résoudre immédiatement des problèmes. La prise d'autonomie de l'agir par rapport au spatial est souvent synonyme de liberté. Mais cette ubiquité médiatique peut aussi se traduire par encore plus d'informations à traiter en temps réel, encore plus de contrôle, encore plus de stress, encore plus de déteinte du temps professionnel sur le temps privé.

– Quelles seront les populations les plus touchées ?

– Pour l'heure, les cadres sont sans doute les plus touchés. Pour cause de sécurité, de concurrence ou d'urgence, ils ont été gracieusement dotés par leur direction de mobiles qui permettent de les joindre en tout lieu et à toute heure. Cadres supérieurs, responsables de « lignes » ou de « secteurs », ils sont le nerf de la guerre économique qui oppose leur entreprise à ses concurrentes. Ils n'en sont toutefois pas les dirigeants ou les responsables ultimes. Sans cesse sur la brèche, intermédiaires incontournables, l'agilité des télécommunications les met dans une situation de quasi-saturation continue. En aval, les personnels dont ils sont responsables ont de plus en plus tendance à se référer directement à eux avant de prendre une décision face à une situation imprévue. En amont, les dirigeants ont, de leur côté, de plus en plus tendance à se détacher des interpellations à très court terme au profit d'une distance réflexive.

« Les cadres supérieurs intermédiaires ont alors « l'honneur » de fonctionner comme filtre entre les sollicitations de l'entreprise et du marché et les dirigeants. Véritables « cadres fusibles », ils supportent toute l'intensité des flux information-

nels de l'entreprise. Cette mise sous tension permanente, qui empiète très largement sur la vie privée de ces cadres hypercommunicants, explique sans doute pourquoi certains d'entre eux « fondent les plombs » brusquement sans raison apparente... Les autres catégories les plus touchées sont les professions libérales, les travailleurs indépendants, et les personnels nomades soumis à une hiérarchie.

– Cela risque-t-il d'entraîner un phénomène de rejet, ce qui infirmerait les prévisions mirobolantes d'utilisation de services Internet professionnels sur les portables ?

– Pour l'instant, cette nouvelle forme d'exploitation est surtout individuellement vécue : l'employé nomade est confronté à lui-même. Il y a comme une intériorisation de la contrainte organisationnelle présentée... comme une liberté individuelle (celle, par exemple, de pouvoir rester chez soi, d'être de garde). Le coût social du stress, de l'énerverment ou du malaise provoqués par cette nouvelle place dans l'entreprise n'est collectivement pas mesurable. Il semble renvoyer à des problèmes d'ordre purement individuel ou même psychologique. Pourtant ce sont des catégories entières de personnel qui les connaissent

désormais. Il y a donc de fortes chances pour qu'un nouveau droit en vienne à être revendiqué : le droit à la déconnexion et à l'isolement. Un droit dont l'application ne serait synonyme ni de sanction, ni de fuite, ni d'enfermement.

– En donnant plus d'information au « branché-zappeur »,



Francis Jauréguiberry

● Docteur de l'École des hautes études en sciences sociales, il est chercheur au laboratoire Société environnement territoire (SET) du CNRS et directeur de l'Institut de recherche sur les sociétés et l'aménagement (IRSAM) à Pau.
● Ses recherches portent sur l'influence des nouveaux outils de télécommunication. Son prochain ouvrage à paraître : *Sociologie des usages du téléphone mobile*.

ses décisions seront-elles de meilleure qualité ?

– Elles peuvent effectivement l'être. La condition est toutefois qu'il sache traiter rapidement les choses, c'est-à-dire qu'il possède un système référentiel de classement et d'interprétation qui lui permette de ne pas se laisser doubler par l'information. Or, c'est malheureusement souvent ce à quoi l'on assiste : l'accumulation incontrôlable d'informations interdit leur traitement efficace. Pour échapper à cette accumulation, chacun accélère, se convertit en pompier essayant d'éteindre le feu de l'urgence là où il prend. Le coup de fil a dès lors priorité sur la personne présente, le fax sur le courrier, et le beeper arrête tout, séance tenante. Comme si l'individu ou l'organisation se mettait aux ordres de l'urgence.

« Il est évidemment des situations où nécessité fait loi. Mais l'extension de ce type de réaction menace de le transformer en un véritable mode de fonctionnement. Focalisées sur la réaction aux sollicitations immédiates, personnes ou structures courent alors le risque de perdre tout pouvoir stratégique au profit de pures tactiques d'adaptation à un environnement qu'elles ne maîtrisent plus. D'actif et réfléchi, le choix devient réactif et

improvisé, et a donc toute chance d'être dépendant. Toute gestion en temps réel ou tout pilotage en situation d'urgence ne saurait évidemment conduire à une telle situation, à condition que ces réactions à l'urgence aient été planifiées de façon préalable.

– Pour le Basque que vous êtes, cette explosion envisagée des services Internet sur les mobiles va-t-elle renforcer la formation de « tribus » comme le prédisent certains, accentuer les liens identitaires au-delà des frontières ?

– Beaucoup de ces lieux virtuels sont de véritables agoras médiatiques où les valeurs universelles circulent et où la raison guide souvent les échanges. Beaucoup aussi réunissent effectivement des diasporas. Mais il suffit de visiter certains sites et de participer à certains *news-groups* pour se rendre compte que c'est loin d'être la généralité. Dans bien des cas, ce qui est recherché, ce n'est pas la contradiction mais la fusion, ce n'est pas la connaissance mais la reconnaissance, ce n'est pas la remise en question, mais la valorisation de soi. La surenchère identitaire y confine souvent au fondamentalisme. »

Propos recueillis par Annie Kahn

La « Wireless Valley », laboratoire européen

HELSINKI, STOCKHOLM
de notre correspondant
en Europe du Nord

Mato Altonen a troqué ses chaussures en pointe, sa banane gominée et ses lunettes noires pour la tenue plus ordinaire de directeur de marketing branché. Après vingt-quatre ans de bons et loyaux services au sein des Leningrad Cowboys, l'un des rares groupes de rock finlandais ayant percé à l'étranger, il a créé WapIT, en 1998, avec deux compères. Depuis, cette société fournissant services, messageries et technologies pour téléphonie mobile ne cesse de croître. Elle vient d'emménager dans des locaux de 1 200 m² en plein centre d'Helsinki, prêts à accueillir une centaine d'employés.

Ayant débuté avec Radiolinja, le deuxième opérateur téléphonique finlandais, WapIT coopère désormais avec Nokia – la multinationale finlandaise, premier producteur mondial de mobiles – et s'implante dans quelques pays d'Asie. Plutôt que d'y vendre ses produits, la petite firme préfère le partenariat pour « être associé aux bénéfices et participer au développement ultérieur des produits ».

WapIT fait partie de la nébuleuse d'entreprises qui, en Europe du Nord, se sont engagées dans le mariage de la téléphonie mobile et d'Internet, fondé sur la technologie dite WAP (*Wireless Application Protocol*). « La Finlande est un laboratoire global pour ce genre de nouveaux services », explique Matti Makkonen, le vice-PDG de Sonera, principal opérateur du pays. On acquiesce chez Iobox, une start-up qui propose une messagerie électronique pour téléphone mobile et développe une série de services.

NOKIA EN POINTE

Ayant levé 16 millions d'euros en 1999, Iobox compte actuellement quelque 400 000 clients. « Le tout est d'arriver à tenir le rythme », dit Ian Mason, le jeune directeur du développement. Désormais présent dans quatre pays, Iobox compte faire des bénéfices grâce à certains services, à la publicité et surtout au commerce électronique effectué depuis les mobiles.

Ambiance beaucoup plus retenue au siège de Nokia. La société à la plus forte valeur boursière d'Europe connaît déjà le succès et les affaires qui vont avec. Seule à avoir jusqu'à présent commercialisé un mobile adapté au WAP, elle doit esayer les critiques concernant la lenteur des livraisons et les petites imperfections du combiné. D'autres modèles devraient suivre d'ici à la fin 2000. Nokia ne conçoit

Finlandais et Suédois, fortement connectés à Internet et au mobile, testent les innovations

pas elle-même le contenu des services qu'autorise cette nouvelle technologie. Elle coopère « avec qui le souhaite », assure Ilkka Raiskinen, vice-président de la division Applications et services mobiles. La liste est longue : CNN, les agences de presse Reuters et AFP, des banques, etc.

De l'autre côté de la mer Baltique, le rival suédois de Nokia, Ericsson, s'appête à contre-attaquer dans le domaine des téléphones WAP. Un premier modèle est attendu sur le marché au premier trimestre. La firme travaille avec les opérateurs pour construire les portails d'accès à ces différents équipements sans fil cumulant Internet et téléphonie.

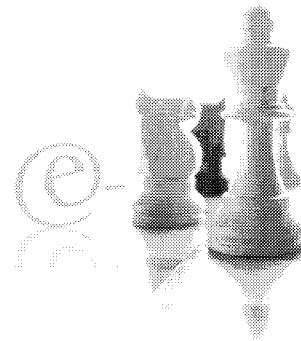
« Dans six mois, il sera possible de savoir quels groupes de consommateurs seront les plus intéressants » pour les opérateurs, estime M. Raiskinen. Les tarifs des services devraient alors baisser proportionnellement à leur popularité. Sonera (ex-Telecom Finlande) a déjà lancé en 1999 un portail (« Zed »), qu'il propose aussi à d'autres opérateurs de téléphonie mobile. Certains services y sont gratuits, d'autres payants.

M. Makkonen parie sur le développement du commerce mobile, sur lequel les opérateurs prendront des commissions. Avec eQ Online, société finlandaise de courtage sur Internet, Sonera a lancé en janvier, via sa filiale Smart Trust, un service de transactions boursières par WAP. Un produit présenté comme « absolument sûr ». Il n'en coûte que l'achat d'une carte à puce spéciale pour le mobile (entre 8 et 12 euros). eQ Online prélève une commission ; aux opérateurs de choisir combien ils taxent la communication.

Le géant Microsoft n'a pas voulu être en reste. Pour 128 millions de dollars, il s'est offert, à l'été 1999, une compagnie suédoise, Sendit, spécialisée dans les e-mails et l'accès à Internet sur mobile. Puis il a signé un accord de coopération avec Ericsson. « On trouve beaucoup de compétences en Suède », commente Sanjay Jhavar, directeur du marketing de la division Mobile Internet de Microsoft, désormais installée à Stockholm. Une ville qu'il a baptisée la « Wireless Valley », la vallée sans fil.

Antoine Jacob

Pourquoi A.T. Kearney
va-t-il devenir le leader mondial
du conseil en stratégie ?



1994 : 5^{ème} cabinet mondial • 1996 : 3^{ème} cabinet mondial • 1999 : 2^{ème} cabinet mondial

Une telle progression a ses raisons. Des raisons qui nous font penser que demain, nous pouvons être le leader du conseil en stratégie en continuant à...

➤ Investir dans notre capital intellectuel avec des consultants aux expériences variées.

➤ Privilégier une démarche professionnelle alliant créativité, expertise théorique et pragmatisme.

➤ Accompagner tant les directions générales de grands groupes que les entrepreneurs de l'économie Internet dans leur croissance.

Exigeants vis-à-vis de nous-même, nous recherchons des candidats à fort potentiel.

Vous êtes jeune diplômé, vous avez une expérience réussie dans l'industrie ou êtes consultant confirmé.

Vous souhaitez acquérir une expérience internationale, élargir votre champ de compétences et contribuer au développement de l'@économie.

En nous rejoignant, vous construirez votre vie professionnelle, avec une évolution accélérée vers des responsabilités de direction générale ou de créateur d'entreprise.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à Domitille Tézé, A.T. Kearney, 8/10 rue Victor Noir, 92521 Neuilly-sur-Seine cedex.

E-mail : recrutement@atkearney.com
http://www.atkearney.com

ATKEARNEY

An EDS Company

APRÈS L'UNION MONÉTAIRE

par Gérard Moatti

L'euro sans maître

Avons-nous déjà oublié les grands débats politiques qui ont précédé et accompagné la naissance de l'euro ? Les pays européens venaient de connaître quelques années pénibles de faible croissance, soumis aux contraintes de la convergence vers les critères de Maastricht. La préoccupation des Français était de faire pièce à la puissance de la future Banque centrale européenne (BCE), qu'ils soupçonnaient à l'avance de rigueur excessive dans la gestion monétaire, d'autant que le pacte de stabilité, adopté en décembre 1996, limitait la marge de manœuvre des gouvernements en matière budgétaire.

On craignait en particulier qu'en cas de choc asymétrique, le pays, ou le groupe de pays, frappé par une récession soit privé de toute possibilité de mener une action de relance. La France avait donc avancé le concept d'un « gouvernement économique » pour la future zone euro – concept aussitôt mis à l'index par les Allemands. Elle fit tout de même adopter en décembre 1997, au conseil européen de Luxembourg, le principe d'un « Conseil de l'euro » ne regroupant que les ministres de l'économie des pays de la future Union monétaire. L'Allemagne, pour bien souligner le caractère informel de cette instance, la fit rebaptiser « Euro-X » (en attendant de connaître le nombre des pays concernés) : le seul organe officiel devait rester l'Ecofin, composé des ministres des quinze pays de l'Union – ce qui diluait le pouvoir politique face au pouvoir monétaire de la BCE.

Enfin, on insistait, en France, sur le rôle du Conseil européen (c'est-à-dire des gouvernements) en matière de politique de change : le traité de Maastricht lui reconnaissait la possibilité de formuler dans ce domaine des « orientations générales », mais l'essentiel des prérogatives devait rester entre les mains de la BCE. Tels étaient donc les acteurs et le canevas de la pièce dont on a frappé les trois coups le 1^{er} janvier 1999. On s'aperçoit, aujourd'hui, que le scénario est sensiblement différent de celui qu'on prévoyait.

Sur la politique de change tout d'abord : l'évolution de l'euro depuis quatorze mois rend, rétrospectivement, assez dérisoires les débats sur le partage du pouvoir dans ce domaine. La monnaie européenne, face au dollar, a perdu plus de 16 % de sa valeur entre le début de 1999 et la mi-février 2000. Pendant ce temps, la BCE a modifié trois fois son taux directeur. La baisse d'un demi-point, à 2,5 %, le 8 avril 1999 (on craignait alors un ralentissement de l'activité), n'a eu aucune influence sur la glissade quasi rectiligne de l'euro, qui s'est prolongée jusqu'à la mi-juillet. La hausse d'un demi-point, le 4 novembre 1999, ne l'a pas empêché de retomber lourdement, passant pour la première fois au-dessous de un dollar le 3 décembre. Enfin, la hausse d'un quart de point, le 3 février dernier, ne l'a même pas ramené au niveau du billet vert, et a eu pour résultat une tension supplémentaire des taux à long terme dans la zone, signe que les marchés n'ont pas cru à un raffermissement prochain de la monnaie des Onze.

Peut-on supposer que la chute de l'euro ait été désirée par les autorités monétaires ? La thèse est difficile à soutenir : depuis le début, les maîtres de la BCE – et surtout son président Wim Duisenberg – évoquent un prochain retournement en proclamant que l'euro possède un « potentiel d'appréciation ». Quand Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine (Fed), tient un tel langage, les marchés y voient un signal auquel ils ne manquent pas de réagir. Mais la crédibilité est un avantage qui se conquiert et se mérite...

Sur la politique économique ensuite. Certes, dans ce domaine, la coordination fonctionne : chaque pays transmet à Bruxelles son programme à moyen terme en matière de finances publiques (la France a présenté son nouveau plan triennal fin janvier), comportant des engagements de réduction des déficits. Ce plan est examiné par l'Ecofin sur la base d'un rapport de la Commission. L'Euro 11, lui aussi, existe – discrètement. Sa dernière réunion a eu lieu dans la matinée du 31 janvier, juste avant l'Ecofin. A ces deux séances assistait le président de la BCE. L'unanimité s'est faite autour d'un constat – ou plutôt d'un vœu – en trois points : la croissance est bien répartie en Europe, les gouvernements sont décidés à poursuivre la réduction des déficits, donc l'euro doit remonter...

Pourtant, entre cette coordination vertueuse (mais sans douleur en période de croissance) et une véritable politique économique européenne, la distance est immense. C'est sans doute une des raisons du scepticisme des marchés. La France propose depuis longtemps que l'examen des politiques économiques par l'Euro 11 commence par la situation globale de la zone, sur laquelle on dispose de données agrégées, avant d'aborder celle de chacun des pays. Elle se heurte toujours aux réticences de l'Allemagne, qui craint qu'une telle globalisation ne soit interprétée comme une licence, accordée à un gouvernement particulier, de s'affranchir des disciplines du Pacte de stabilité.

Surtout, cette coordination s'en tient aux politiques budgétaires et conjoncturelles. Or la mondialisation de l'économie confère une importance bien plus décisive aux politiques structurelles – celles qui concernent la fiscalité, les retraites, le rôle et le poids du secteur public, le fonctionnement des marchés du travail... « On est là dans le domaine du chacun-chez-soi », reconnaît un des habitués de l'Euro 11. Nous sommes souvent d'accord sur la liste des réformes à accomplir, mais les priorités sont différentes. » De plus, la monnaie unique accentue la compétition entre les pays pour attirer capitaux et investissements. On l'a vu avec l'impossible harmonisation de la fiscalité sur les revenus du capital, et surtout, tout récemment, avec la baisse massive des impôts (notamment sur les bénéfices des entreprises) annoncée par le gouvernement allemand.

Cette course au désarmement fiscal est un « sous-produit de l'euro », affirmait récemment le bulletin de la banque Morgan Stanley, qui prévoyait que les prochains pays à s'y lancer seraient l'Espagne et l'Italie. On peut certes estimer positif un tel mouvement, mais regretter qu'il s'effectue sans coordination ni projet d'ensemble – sans modèle européen. De ce point de vue, l'intégration de la zone euro est à mi-chemin : elle est allée assez loin pour créer la compétition entre territoires, mais pas assez pour la maîtriser.

Gérard Moatti est directeur de la rédaction de la revue « Sociétal ».

Marie-France Laroque tisse la protection sociale

C'est en plein cœur de Paris, à deux pas des Halles, que s'est installé depuis maintenant cinq ans le bureau régional de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) pour l'Europe. Une adresse parisienne pour le bureau européen, une Française à sa tête, Marie-France Laroque : c'est un véritable « doublé » français qui a dû en étonner plus d'un à l'AISS, qui regroupe les principaux gestionnaires de la protection sociale à l'échelle internationale – l'Unedic (assurance-chômage), la CNAM (assurance-maladie), la CNAV (assurance-vieillesse), etc., pour la France.

Pourtant, si Paris a été choisi, à côté de Buenos Aires, Manille et Abidjan pour les autres continents, ce n'est pas un hasard. « Les institutions françaises souhaitent réellement s'impliquer dans ce bureau régional, qui compte 174 membres, représentant 41 Etats », explique sa directrice, Marie-France Laroque.

Quant à choisir une Française, qui porte d'ailleurs le même nom que le fondateur de la Sécurité sociale française, Pierre Laroque, dont elle est la belle-fille... « ce n'était pas gagné », reconnaît cette ancienne élève de Sciences-Po. Parce que la règle qui prévaut au Bureau international du travail, avec lequel l'AISS « entretient plus que de simples liens de voisinage », pour reprendre ses termes (elle héberge même l'AISS à Genève), veut qu'on n'affecte jamais une personne dans son pays d'origine.

« PROMOUVOIR LES FEMMES »

Par reconnaissance professionnelle, plus que par hasard, c'est elle qui l'a finalement emporté face à la quarantaine de postulants, même si elle explique que « les organisations internationales ont toujours eu le souci de promouvoir les femmes ». Ce qui a motivé sa candidature ? « C'est peut-être le mythe de travailler dans une organisation internationale, même si

A la tête du bureau européen de l'Association internationale de la sécurité sociale, cette Française met ses ressources en réseau

je ne pouvais pas me douter, avoue-t-elle avec un demi-sourire, que de l'intérieur c'est peut-être aussi bureaucratique que nos institutions françaises... » Le mot-clé, pour elle, « c'était l'Europe ».

Ce que la fonctionnaire du BIT, détachée de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, avoue également, c'est avoir toujours aimé « créer des choses dans le cadre de structures déjà existantes ». Comme elle avait déjà su le faire au sein de la branche vieillesse, lorsqu'elle a complètement remodelé la direction des relations extérieures, regroupant la communication externe, la réglementation et la documentation.

Mais en acceptant à quarante-trois ans de créer de toutes pièces ce bureau régional pour l'Europe, l'enjeu était encore différent. « Il fallait faire en sorte qu'il ne soit pas perçu comme le bureau français de l'AISS. » C'est pourquoi, dès le début, elle a souhaité que les membres européens s'impliquent dans la vie du bureau, d'une manière différente de celle des membres français. Ces derniers finançant en effet la structure, la Caisse nationale d'allocations familiales mettant même à disposition du bureau un secrétaire.

C'est là que le réseau qu'elle a tissé tout au long de sa carrière a fonctionné. Résultat : depuis 1996, une caisse de retraite allemande détache une assistante auprès du bureau. Marie-France Laroque apprécie : « C'est une coopération fidèle et précieuse. De plus, cela permet d'étendre le réseau et d'ou-

vrir des portes vers l'Allemagne. » Ce qu'elle souhaite également développer avec les Britanniques, à l'heure où le modèle anglo-saxon est très négligé en Europe.

Aujourd'hui, cinq années ont passé et l'enthousiasme de Marie-France Laroque est toujours le même. Avec un quotidien bien rempli, où se mêlent les activités principales du bureau, à savoir la coordination des activités de l'Association internationale de la Sécurité sociale en Europe, l'organisation des réunions régionales, l'édition de publications et l'organisation de séminaires de formation pour les institutions des pays d'Europe centrale et orientale (exemple : le « reengineering » (reconfiguration) des structures de protection sociale), mais également la gestion administrative du bureau.

C'est l'organisation des réunions pour l'Europe qui occupe la majeure partie de son temps. Il lui



Marie-France Laroque

● Directrice des relations extérieures de la Caisse nationale d'assurance vieillesse jusqu'en 1995, elle a rédigé des rapports sur les retraites et les personnes âgées pour le Bureau international du travail et la Commission européenne.

● Elle a donné des cours sur la communication et les problèmes de retraite au Centre national d'études supérieures de Sécurité sociale et sur le droit social à Paris-X.

faut à chaque fois trouver un thème assez large (comme « Sécurité sociale, famille, individu : un nouveau partage de responsabilités ») pour intéresser les membres des différentes branches de la Sécurité sociale, trouver des intervenants, puis assurer la publication des actes. Un travail de longue haleine qui demande un bon sens de l'organisation.

« CLUB DES DIRECTEURS »

« Je fais parfois le grand écart, explique-t-elle, car même si c'est un pays qui assure l'organisation des réunions, il faut tout de même superviser. » S'il y a une chose qu'elle ne veut pas, « c'est que l'on accole le mot association à celui d'amateurisme. Nous ne sommes pas des bénévoles ! », s'exclame-t-elle. Bénévole, elle ne l'est certes pas. Son temps n'est pas compté. Ni ses idées.

La création, en 1997, du « club des directeurs » en est la preuve. Un petit groupe d'une vingtaine de dirigeants de branches retraite ou chômage abordent lors de courtes réunions organisées chez l'un ou l'autre des thèmes pratiques comme l'« approche client ».

Ayant toujours à l'esprit le principe de l'AISS, qui est de rendre « un service équivalent à tous les membres », elle réfléchit déjà à d'autres formules pour répondre aux attentes de ceux qui ne peuvent rejoindre ce petit cercle fermé.

Et c'est là que son réseau lui sert une nouvelle fois. Un réseau qu'elle met naturellement à la disposition des membres et qu'il lui faut « faire vivre ». Ce que lui permettent ses fonctions de représentation auprès des institutions européennes – notamment de la Commission – et les liaisons qu'elle entretient avec d'autres organisations internationales, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et plus récemment le Conseil de l'Europe.

Isabelle Moreau

Les aides communautaires annuelles aux régions françaises vont diminuer de 21,7 %

Les régions françaises attendaient avec impatience de connaître le montant dont elles pourraient bénéficier entre 2000 et 2006, troisième programmation des fonds structurels européens. C'est chose faite : le premier ministre vient d'arbitrer les dotations financières transitoires qui vont retirer la Corse et le Nord-Pas-de-Calais du programme consacré aux « régions en retard de développement » (objectif 1 de la politique structurelle).

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet, a publié en janvier 2000 une circulaire sur les dotations aux régions au titre de « la reconversion économique et sociale des régions en difficultés structurelles » (objectif 2). Le tableau des concours communautaires régionalisés est donc presque complet, à l'exception des crédits des programmes d'initiative communautaires (PIC) qui ne seront pas, cette fois, pré-affectés par région, mais répartis au plan national.

Jusqu'à cette année, les régions françaises, comme toutes les régions d'Europe, avaient bénéficié de la montée en puissance de la politique structurelle communautaire à partir de 1988.

D'une part, les dotations globales ont beaucoup augmenté au cours des deux programmations précédentes qui couvraient les périodes 1989-1993 et 1994-1999. D'autre part, l'appréciation des critères d'éligibilité aux différents objectifs régionalisés a été assouplie en 1994, permettant à différentes régions d'accéder à des objectifs auxquels elles ne pouvaient prétendre auparavant.

Ce classement est très important puisqu'il conditionne le montant des aides et le taux de cofinancement communautaire, c'est-à-dire la part de l'aide communautaire dans le financement d'un projet. Ainsi, le montant des aides octroyées au titre de l'objectif 1 (ré-

Les zones moins bien dotées dans la programmation 2000-2006 bénéficient d'une aide dégressive

gions en retard de développement) était supérieur à celui de l'objectif 2 (reconversions industrielles) qui était lui-même mieux doté que l'objectif 5b (rénovation des zones rurales). Cette souplesse d'interprétation a permis à certaines régions d'être éligibles à de nouveaux objectifs. C'est le cas pour le Nord - Pas-de-Calais et l'Alsace, respectivement éligibles

aux objectifs 2 et 5b entre 1989 et 1993, et devenues éligibles aux objectifs 1 et 2 entre 1994 et 1999. Les dotations accordées aux régions avaient donc considérablement progressé entre les deux programmations (jusqu'à 1 000 % d'augmentation pour l'Alsace et la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

La volonté d'aider l'adhésion de nouveaux Etats membres à partir de 2002, quelques retards dans les consommations de crédits, et surtout une volonté de concentrer les aides pour leur donner un maximum d'efficacité, ont conduit à un repli pour la programmation 2000-2006. Le pourcentage des populations éligibles au nouvel objectif 2, qui regroupe les anciens objectifs 2, 5b et les crédits de la politique de la ville, tombe de 25 % en

1994 à 18 % au maximum. Les territoires qui cessent d'être éligibles, dits « territoires en transition », bénéficient pendant six ans d'une aide dégressive.

L'Union européenne versera aux régions françaises moins que par le passé. Les dotations sont pourtant voisines : près de 44,4 milliards de francs (6 765 millions d'euros), contre 45,4 milliards de francs (francs 1994) dans la programmation précédente.

L'ÎLE-DE-FRANCE GAGNANTE

Cette similitude est trompeuse, car elle omet le fait que la nouvelle programmation couvre sept ans contre six ans précédemment. En rythme annuel et en francs actualisés, la dépense communautaire moyenne accordée aux vingt-deux régions métropolitaines au titre des objectifs régionalisés passe de 8,1 milliards de francs à 6,34 milliards de francs, soit une baisse de 21,7 %.

La répartition régionale était donc très attendue. On distingue trois cas. Les régions qui y perdent étaient richement dotées dans l'ancienne programmation (Nord - Pas-de-Calais) ou à dominante rurale (Auvergne). Celles qui y gagnent vont profiter du nouveau volet « ville » de l'objectif 2 (Alsace et surtout Ile-de-France, qui devient pour la première fois éligible aux objectifs structurels). Certaines régions sont dans une relative stabilité grâce au dispositif d'aide transitoire.

Par ailleurs, outre les crédits des objectifs régionalisés, les régions reçoivent des aides financières au titre des programmes d'initiative communautaire (PIC) et des actions pilotes, des objectifs non régionalisés des autres politiques (recherche, environnement, développement rural). La répartition régionale de ces crédits n'est pas encore connue. On estime qu'ils représenteront une somme équivalente aux crédits régionalisés.

Nicolas-Jean Brehon

Évolution des fonds structurels attribués aux régions françaises

Régions	objectifs régionalisés, en millions de franc		
	1989-1993 Obj. 2.5b (francs 1989)	1994-1999 Obj. 2.5b (francs 1994)	2000-2006 Nv. Obj. 2 (francs 2000)
ALSACE	50	572	609,6
AQUITAINE	559	2 984	2 963,8
AUVERGNE	617	2 000	1 896,3
BASSE-NORMANDIE	469	1 734	1 734,9
BOURGOGNE	507	1 480	1 527,8
BRETAGNE	453	1 881	2 639,2
CENTRE	145	1 163	1 302,7
CHAMPAGNE-ARDENNE	288	1 380	1 358,0
CORSE (Obj.1)	435	1 643	1 187,3
FRANCHE-COMTÉ	448	1 150	1 198,4
HAUTE-NORMANDIE	495	2 010	2 009,5
ILE-DE-FRANCE			930,4
LANGUEDOC-ROUSSILLON	652	1 864	1 786,7
LIMOUSIN	473	862	915,3
LORRAINE	1 136	2 511	2 484,2
MIDI-PYRÉNÉES	845	2 500	2 637,0
NORD-PAS-DE-CALAIS Obj.2 Obj.1	2 261	4 327 2 891	3 971,5 2 486,1
PAYS DE LA LOIRE	668	2 663	2 624
PICARDIE	581	1 636	1 662,6
POITOU-CHARENTES	514	1 580	1 736,9
PACA	205	2 271	2 010,3
RHÔNE-ALPES	365	2 678	2 702,8
TOTAL	12 166	45 443	44 375,5

Dotations programmées en début de période sans les adjonctions éventuelles et les consommations réelles.

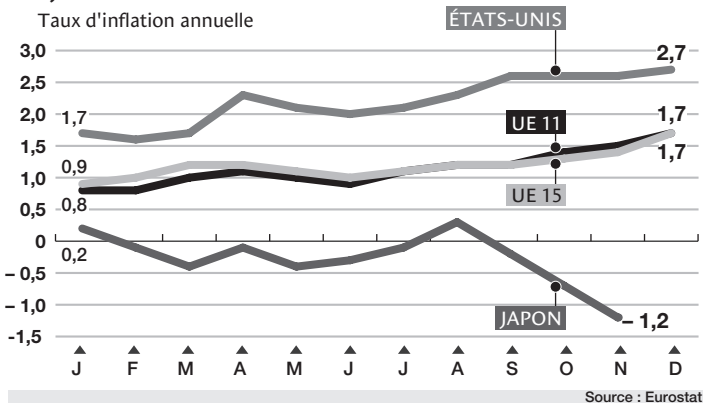
Obj. 2 (1989-93, 94-99) : reconversion des régions en déclin industriel.

Obj. 5b (1989-93, 94-99) : rénovation des zones rurales.

Obj. 2 (2000-06) : reconversion économique et sociale des régions en difficultés structurelle

EUROPE

▼ 1,7 % d'inflation en 1999



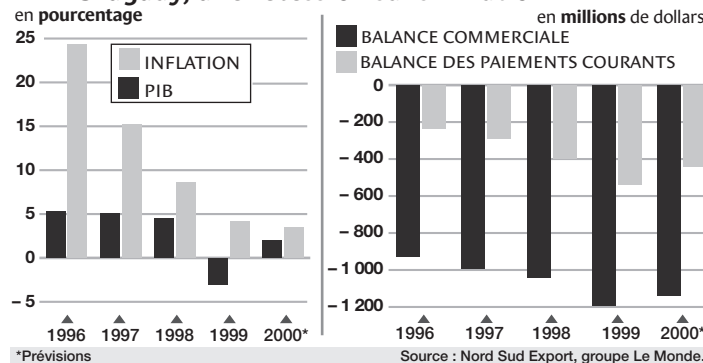
■ **EN DÉCEMBRE 1999**, le taux d'inflation annuel par rapport à décembre 1998 a atteint 1,7 % dans la zone euro et dans l'Union. Il y a un an, ce même taux était de 0,8 %, soit plus de deux fois moindre. Cette légère reprise de l'inflation a débuté à l'été 1999, alors que l'année 1998 avait vu ce taux diminuer régulièrement chaque mois.

■ **C'EST EN SUÈDE** et au Royaume-Uni que le taux d'inflation a été le plus faible (1,2 %), ainsi qu'en Allemagne et en France (1,4 %). Mais en 1998, l'inflation dans ces deux derniers pays était respectivement de 0,2 % et 0,3 %. En 1999, les taux les plus élevés ont été observés en Irlande (3,9 %), au Danemark (3,1 %) et en Espagne (2,8 %).

■ **CE SONT LES TRANSPORTS**, et plus généralement les services, qui ont connu les hausses de prix les plus élevées ; les produits alimentaires, l'habillement et l'aménagement de la maison sont restés en revanche quasiment stables.

PAYS ÉMERGENTS

▼ En Uruguay, une récession sans inflation



■ **LA CRISE** brésilienne, la récession en Argentine et la baisse des cours des matières premières ont provoqué un recul des exportations et de l'activité économique. L'inflation est cependant restée modérée et le taux de change stable, en raison de la forte dollarisation de l'économie : le billet vert représente 90 % de la masse monétaire.

■ **L'ANNÉE 2000** se présente sous de meilleures auspices, grâce à la reprise au Brésil et à l'amélioration des cours des matières premières. Mais le nouveau président, Jorge Battle, élu en novembre dernier, devra s'attaquer au déficit public, qui a atteint un montant équivalent à 3 % du PIB en 1999 (Nord Sud Export, groupe Le Monde).

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (nov. 99, en %)											
Sur un an	2,9	2,8	2,3	2,5	4,6	2,9	2,4	-0,5	3,0	4,4	4,3
Sur trois mois	1,2	1,1	0,5	0,9	1,0	1,1	1,1	0,4	1,1	1,0	1,2
PRIX À LA CONSOMMATION déc. 99, en %											
Sur un an	1,7*	1,7*	1,4*	2,1	2,8	1,4*	2,1	1,9*	1,2	2,6 (sept.)	0,3 (août)
Sur un mois	0,4*	0,4*	0,4*	0,4	0,4	0,5*	0,2	-0,5*	0,2	0,4	0,3
PIB EN VOLUME (3^e trimestre 99, en %)											
Sur un an	2,2	2,3	1,3	1,7 (2 ^e t.)	3,7	3,0	1,2	4,0	1,9	4,2	1,0
Sur trois mois	1,0	1,0	0,7	1,6 (2 ^e t.)	1,1	1,0	0,9	1,1	0,8	1,4	-1,0
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
1998	-1,4	-1,9	-1,7	-1	-1,8	-2,7	-2,7	-0,8	0,2	1,4	-5,9
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
1998	68,7	72,4	60,4	116,2	65,7	57,7	116,8	64,8	48,6	ND	ND
SOLDE COMMERCE EXTERIEUR (en milliards d'euros, nov. 99)											
	-2,6	3,9	5,8 (oct.)	1,6	-2,4 (oct.)	0,9	1,5 (oct.)	0,7	-4,6 (oct.)	-33,7 (août)	5,8 (août)
INVESTISSEMENT (FBCF) (3^e trimestre 99, en %)											
Sur trois mois	1,1	1,2	0,8	2,3 (2 ^e t.)	2,5	1,8	1,5	-0,9 (2 ^e t.)	0,1	1,8	-4,3
* provisoire ** source Commission européenne *** Luxembourg inclus											

Pour plus d'informations : <http://europa.eu.int/eurostat.html>

Les indicateurs français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSOMMATION DES MÉNAGES (en produits manufacturés)	+ 0,1 % (déc.)	+ 4,8 %
TAUX D'ÉPARGNE	14,7 % (3 ^e trim. 99)	- 0,9
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES	- 0,9 % (3 ^e trim. 99)	+ 1,2 %
COMMERCE EXTERIEUR (en milliards de francs)	+ 10,4 MdF	- 1,8 MdF
(solde cumulé sur 12 mois)	+ 132,1 MdF	- 14,6 MdF
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES*	- 2 (jan.)	- 8**
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* (opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production)	+ 38 (jan.)	- 11**
CRÉATIONS D'ENTREPRISES	22 181 (déc.)	+ 0,6 %
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES***	2 969 (nov.)	- 17 %

* solde de réponses, cvs, en % ** solde net douze mois auparavant *** par date de publication Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

▼ Internet et le recrutement des cadres

Réponses à la question : « Quels sites consultez-vous ? » (plusieurs réponses possibles)

Sites :	Emploi	Entreprises	Presse	Cabinets de recrutement	Bases de données annuelles	Fédérations prof.
JEUNES DIPLOMÉS	88 %	73 %	48 %	31 %	24 %	11 %
CADRES EN ACTIVITÉ	86 %	59 %	47 %	36 %	18 %	5 %
CADRES EN RECHERCHE D'EMPLOI	90 %	50 %	49 %	36 %	20 %	9 %
ENSEMBLE DES PERSONNES INTERROGÉES	88 %	62 %	48 %	34 %	21 %	8 %

Source : APEC

■ **POUR LES TROIS QUARTS** des cadres, la consultation d'un site Internet est devenue « incontournable » lorsqu'ils recherchent un emploi, selon une enquête menée par l'APEC auprès de 1 650 d'entre eux. Les pages les plus consultées sont celles des sites d'offres d'emplois (88 %), d'entreprises (62 %), de presse (48 %), de cabinets de recrutement (34 %).

■ **EN REVANCHE**, 53 % des cadres ne font pas davantage acte de candidature depuis qu'ils utilisent Internet ; 63 % jugent qu'une candidature par e-mail n'est pas « plus efficace que par courrier ». Il est vrai que 84 % pensent que « les entreprises ne sont pas encore adaptées à Internet pour gérer leurs recrutements ».

UN CHIFFRE

15 %

LA PROPORTION DE SALARIÉS RECEVANT UN « BAS SALAIRE »

Sont considérés comme « bas » les salaires inférieurs aux deux tiers du salaire médian de l'ensemble des salariés, et « très bas » ceux qui sont inférieurs à la moitié de ce salaire médian. Selon une étude du ministère du travail (*Premières synthèses*, 2000-01), la part des bas salaires est passée d'environ 12 % en 1983 à 15 % en 1998, cette progression étant principalement due à celle des très bas salaires, dont la part dans le total des bas salaires est passée de 44 % à 70 % entre les deux dates.

Il y a 2,5 fois plus de bas salaires parmi les salariés de moins de 25 ans que parmi l'ensemble des salariés, 1,7 fois plus parmi les femmes, 1,6 fois plus parmi les non-qualifiés. 77,5 % des emplois à bas salaire sont des emplois à temps partiel (qui pèsent 17 % de l'emploi total). Si, en 1995, 1,7 % des salariés vivaient dans un ménage « pauvre » (revenu inférieur à la moitié du revenu médian), c'était le cas de 7,8 % des salariés à « bas salaire ». 20 % des actifs pauvres sont salariés, 44 % chômeurs et 20 % travailleurs indépendants.

L'étude propose également une comparaison avec les États-Unis, où la proportion des bas salaires est double (30 %), mais d'ampleur constante. En revanche, l'impact du temps partiel sur le niveau de salaire est beaucoup plus faible outre-Atlantique : 47 % des bas salaires sont à temps partiel contre 77 % en France, alors que le poids du temps partiel est le même qu'en France. Mais la part des salariés, parmi les actifs pauvres, est très supérieure (près de 60 %), alors que celle des chômeurs est plus faible (17 %).

L'année 1999 laisse l'Amérique latine convalescente

En 1999, l'Amérique latine a connu sa pire année de la décennie, deux ans après avoir vécu la meilleure. À l'exception de la Bolivie et du Pérou, l'Amérique du Sud a enregistré une récession, particulièrement marquée en Colombie, et surtout en Equateur et au Venezuela (-7 %). En août, on a même vu réapparaître une crise de la dette, avec le défaut de paiement de l'Equateur sur ses bons Brady ; en janvier, seule une aide internationale massive avait permis au Brésil de passer le cap de la dévaluation.

Avec la chute de l'activité, le chômage s'est envolé à des niveaux inconnus depuis fort longtemps, remettant en cause le recul de la pauvreté, même si le secteur « informel » représente une grande part de l'emploi. La baisse des recettes fiscales a porté les déficits publics au plus haut niveau de la décennie.

Dépendante de l'extérieur, la région a souffert de l'effondrement des cours des matières premières, minières ou agricoles, et de la baisse des ventes de produits semi-finis qui forment le gros des exportations. Malgré le début de la reprise en Extrême-Orient, la baisse moyenne des cours a été sur l'année 1999 de 8 % pour le minerai de fer, 12 % pour la banane, 15 % pour le blé et le coton, 25 % pour le café et 40 % pour la farine de poisson ! Le doublement des cours du pétrole a aidé les pays producteurs, mais a détérioré les termes de l'échange pour les autres.

Insuffisamment exportateurs, manquant d'épargne, les pays latino-américains n'avaient financé leur croissance et leurs déficits que par les crédits ou les investissements étrangers. La crise russe a rarefié les capitaux et fortement renchéri le crédit. Pour la première fois depuis 1990, les transferts nets de capitaux ont été négatifs pour l'ensemble de la région. La hausse des taux d'intérêt a contribué à étouffer l'activité. L'ensemble a déclenché une crise financière en Colombie et en Equateur (où la multiplication des défauts de paiement a obligé l'Etat à reprendre la moitié

La récession semble passée, mais la région reste dépendante de l'extérieur et de politiques structurelles

des actifs bancaires). Enfin, l'approche d'élections a nourri l'attentisme des chefs d'entreprise en Argentine et au Chili ; la crise politique en Equateur et en Colombie, le remue-ménage lancé par le nouveau président au Venezuela, ont à leur tour accentué la crise économique.

La récession a eu cependant deux bénéfices secondaires : le premier, transitoire, est la réduction des déficits commerciaux par la contraction des importations ; le second, plus prometteur, est la désinflation. Dans la plupart des pays, la hausse des prix a atteint son plus bas niveau de la décennie. Cette année, la confirmation de la reprise asiatique et de la croissance européenne, la bonne santé des États-Unis, devraient permettre une croissance moyenne du PIB de 3,6 %. Mais elle sera inégalement répartie.

EFFORTS BUDGÉTAIRES

Le Brésil a échappé au retour redouté d'une course prix-salaires après la dévaluation, en raison d'une excellente récolte agricole et de la pression des grands distributeurs. Grâce au plan de secours international et à leurs efforts budgétaires, les autorités ont pu ramener dès la fin de l'été les taux d'intérêt au niveau d'avant-crise. En fin d'année, la production industrielle a recommencé à croître. En 2000, la dévaluation permettra-t-elle de reconquérir le marché intérieur et la remontée de certains prix internationaux permettra-t-elle d'accroître suffisamment les exportations, pour éviter que ne redécoule le déficit commercial ? Les investissements étrangers directs attirés par le marché brésilien pourront-ils encore, comme l'an passé, couvrir le déficit des

comptes courants ? En outre, la baisse des taux va alléger le service de la dette, mais le gouvernement parviendra-t-il, l'urgence passée, à obtenir les réformes (retraites, fiscalité) susceptibles de consolider durablement les recettes ?

En dépit d'une amorce de remontée de la production, la situation argentine paraît plus délicate. Peut-on, comme l'affirme le gouvernement du nouveau président Fernando de la Rúa, escompter un rebond comparable à celui de 1996, après la crise « tequila » ? La dévaluation au Brésil ne permet guère d'espérer accroître les exportations vers ce pays (30 % du total) ; la guerre des prix entre l'Europe et les États-Unis pèsera fortement sur les ventes des grands produits agricoles.

L'Argentine devra d'autre part emprunter cette année quelque 20 milliards de dollars pour assurer les échéances de sa dette extérieure, qui a quadruplé en dix ans. Pour diminuer le coût de son financement, réduire le déficit public (6,7 milliards de dollars en 1999 au lieu des 5,1 prévus) et obtenir une nouvelle aide du FMI, le nouveau gouvernement a fait voter de nouveaux impôts. Réussira-t-il à bloquer les transferts financiers aux provinces, à combattre l'évasion fiscale et à baisser les charges des entreprises pour relancer l'emploi ?

Au Chili, le plan de relance adopté par le gouvernement et la réduction à 5 % des taux d'intérêt ont fini par produire leur effet. L'activité repart depuis septembre. Après la première récession depuis dix-sept ans, l'on attend une croissance de 5 % en 2000 : de quoi faire redescendre un chômage dépassant aujourd'hui 10 %. La remontée du prix du cuivre (déjà 30 % depuis le printemps 1999) et la baisse du peso, aujourd'hui flottant, favoriseront les exportations.

À l'autre bout des Andes, la Colombie, l'Equateur ou le Venezuela profiteront de l'envolée du brut. Le Venezuela en premier, mais la quasi-absence de politique économique laisse les investisseurs, nationaux ou étrangers, sur la réserve. L'aide financière négociée avec le FMI par le gouvernement

colombien contraint celui-ci à une politique budgétaire très rigoureuse (réduction des dépenses de 11,8 %), qui peut peser sur une économie toujours affectée par les désordres intérieurs. L'Equateur semble avoir choisi, comme l'Argentine en 1991, d'aligner sa monnaie sur le dollar pour en stopper la chute (67 % sur l'année 1999). Mais cela l'oblige à un ajustement socialement très coûteux et politiquement difficile.

C'est au Mexique et en Amérique centrale que la reprise paraît la plus assurée, tant que continue la prospérité américaine. Les échanges du Mexique avec les États-Unis atteignent 85 % de son commerce extérieur. Outre les ventes de pétrole, l'industrie est de plus en plus inté-

grée à celle des États-Unis, comme fournisseur ou « assembleur ». Un modèle qui gagne l'Amérique centrale : dans le petit Costa-Rica, l'ouverture d'une usine Intel a fait bondir de 14 % la production manufacturière ! Le Mexique espère cependant un peu desserrer ce lien grâce à l'accord de libre-échange avec l'Union européenne qui entre en vigueur le 1^{er} juillet. Il devra aussi éviter les dérapages budgétaires habituels avant l'élection présidentielle (prévue pour juillet) et assainir la situation des banques, plombées depuis 1995 par les mauvaises créances. Une opération coûteuse (15 % du PIB), mais nécessaire pour rétablir le crédit.

Guy Herzlich



Devenir manager

ESCP

Senior

Raisonnement managérial, méthodologies de management, organisation du travail, gestion d'une équipe... un développement de carrière nécessite l'acquisition de connaissances nouvelles.

Conçue pour réussir le passage à la position d'encadrement, cette formation se déroule en trois phases :

- Compréhension du rôle de l'encadrement, de la position de manager et appréhension des ressources managériales (capacité de diagnostic et de prise de décision, gestion du temps, recrutement).
- Maîtrise des outils du management opérationnel (tableaux de bord, évaluation de la performance, méthodologies de travail).
- Acquisition des attitudes et comportements du manager performant (communication hiérarchique, apprentissage de la délégation, motivation et travail en équipe).

Ce programme s'adresse aux salariés issus de toutes les fonctions dans l'entreprise et sur le point d'accéder à une fonction d'encadrement hiérarchique.

Communication implicite

Ce stage peut constituer un module du titre « Direction et Management Stratégique des Entreprises » (homologué au niveau I).
Durée : 10 jours. Début des cours le 5 juin 2000.
Contact : Dominique MAUCOURT au 01 49 23 21 63
E-mail : senior@escp-eap.net

ESCP-EAP
Paris, Oxford, Berlin, Madrid

ESCP-EAP
79, avenue de la République
75011 Paris

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

MÉCANIQUE DE L'ÉCONOMIE

par Jean-Paul Betbèze

Les enjeux de la certification

Les premières pages des manuels d'économie commencent toujours par « Il était une fois... » Il était une fois un marché parfait, où circulaient des biens homogènes, définis seulement par leur prix, produits par de petits entrepreneurs désireux de maximiser leur profit, et acquis par des consommateurs rationnels, le tout en parfaite clarté et concurrence, sous l'œil d'un commissaire-priseur en charge d'obtenir que le maximum de biens s'échange dans les meilleures conditions, et pour tous.

Bien sûr, les choses se dégradent dans les chapitres suivants, les ménages n'étant pas toujours rationnels, les entrepreneurs, surtout, étant plus pervers que de vertueux fabricants. Viennent ainsi le changement des produits (la diversification et sa réclame) qui trompe bien sûr le consommateur, leur multiplication (la prolifération) qui évidemment l'égare, la réduction du nombre des entrepreneurs (l'oligopole, puis le monopole), qui le soumet.

Devant un tel scénario, la fée Etat ne peut qu'intervenir. Elle va essayer de prévenir, en édictant des règles et des lois, pour définir les normes de fabrication, vente, promotion, solde, concurrence, concentrations. Elle punira qui les enfreint. L'idée se développe ainsi qu'en face du marché, il y a nécessairement l'Etat, réducteur micro-économique des tentations, des abus et des asymétries d'information (qui êtes-vous, que voulez-vous, quel est ce produit ?), correcteur macro-économique des excès.

Pour autant, la théorie économique elle-même a bien compris que l'Etat n'était pas un être parfait et pur, omniscient et totalement efficient. Il se compose d'une administration qui échappe par construction aux lois du marché et peut donc développer ses propres tendances (croissance non régulée de ses membres, inefficacités d'organisation, effets pervers de toutes sortes...) et des corps politiques qui obéissent, eux aussi, à une logique cyclique : être élu ou réélu. Dans ce contexte où l'efficacité de l'Etat est en question, s'ouvre le débat sur le rôle des syndicats, celui des groupes de consommateurs et, plus généralement, sur l'expression de la société civile.

Il faudra s'assurer aussi du marché de la certification, puisque celle-ci vaut autant que son maillon le plus faible. Si les certificateurs de tel pays sont plus conciliants que d'autres et que leur avis vaut pour tous, il importe de voir comment les corriger, les surveiller et... les certifier

ont été prises ? Comme le prix du titre en Bourse n'est pas suffisant, il s'agit de savoir si la société a bien été auditée, et selon quelles règles, si elle remplit les normes actuelles de gouvernement d'entreprise (proposées par le Medef par exemple) ; tout cela visant à réduire les asymétries d'informations nées de l'activité économique et développées par elle.

L'économie de la certification, dans laquelle nous entrons ainsi, traduit la complexité des opérations que nous menons et leur interdépendance. Elle montre que nous devons avoir de plus en plus recours à des tiers de confiance, banquiers, assureurs, experts du rating, qui analysent et pèsent les risques, notent, et conduisent à des changements de comportement. Cette économie accroît évidemment les coûts des opérations, mais elle en réduit potentiellement les risques avec des agents qui obéissent à des règles et des normes d'engagement de moyens et de procédures.

Cette économie conduit aussi à une concentration des acteurs. En effet, c'est bien le producteur ou le distributeur qui doit fournir la charge de la preuve et payer le certificateur, et il ne peut le faire qu'à partir d'une certaine taille économique.

Bien sûr, il faudra s'assurer aussi du marché des certificateurs, puisque la certification vaut autant que son maillon le plus faible. Si les certificateurs de tel pays, moins développés par exemple, sont plus conciliants que d'autres et que leur avis vaut pour tous, il importe de voir comment les corriger, les surveiller et... les certifier. On retrouve là la question traditionnelle de l'aléa moral, où le vérificateur est d'autant meilleur qu'il est financièrement puissant, qu'il a un nombre important de clients, et qu'il est coté. C'est le nom, la marque, actif immatériel fondamental dont la valeur ne fera que croître en incarnant la garantie, qui reflétera l'importance de cette économie.

On connaît le risque de cette évolution : son côté plus procédurier, plus administratif, plus coûteux, plus ouvert aux procès, sur le mode anglo-saxon. En effet, si la certification précise les moyens, elle n'implique pas, par construction, la qualité du résultat à atteindre. Si l'opérateur a fait ce qu'il devait faire dans le contrat et que ce qui se passe n'y était pas stipulé, sa responsabilité n'est pas engagée. On voit et l'on verra de plus en plus les effets de cette évolution dans les papiers à signer pour acheter une maison, louer une auto, partir en vacances ou se faire hospitaliser.

Plus profondément, si l'économie de certification représente un progrès dans la qualité des relations entre agents, elle n'en comporte pas moins un vrai danger : celui de réduire la tolérance sociale au risque. Il n'existe pas en effet de qualité totale, de risque zéro. Au contraire, l'échange, la consommation, la production... impliquent des prises de risques. Elles sont même croissantes, en liaison avec le taux de plus en plus élevé d'échanges de biens et services au sein de l'entreprise, entre entreprises, entre pays. Le développement ne pourra donc se faire qu'avec la réduction des risques repérables, mais aussi par une prise consciente de ceux qui restent, liés à toute activité. Comment ? En développant le goût d'entreprendre : plus facile à écrire qu'à faire.

Direction des études économiques et financières du Crédit Lyonnais.

L'effet de l'endettement des ménages sur la croissance fait débat

Iconoclaste : le 26 janvier dernier, devant les sages du Conseil économique et social, un cégétiste présentait un rapport soulignant les bienfaits de l'endettement des ménages. S'il y voit un témoignage de l'évolution de son syndicat qui a longtemps « maudit le crédit avant toute analyse », l'intéressé, Jean-Christophe Le Duigou, se défend d'emblée toutefois de prôner l'endettement. Il regrette d'ailleurs qu'au cours du débat, son avis ait été assorti d'un amendement préconisant une déduction fiscale des intérêts sur les crédits affectés à des achats de biens durables. Une proposition qui constitue, selon lui, une forme d'incitation non sans effet pervers.

« Le crédit ne peut venir se substituer au revenu du travail mais il peut permettre d'accompagner le développement du pouvoir d'achat des ménages et être ainsi un facteur de dynamisation de la croissance », affirme-t-il néanmoins. Et d'appuyer son propos par l'exemple des Etats-Unis, où « la dynamique du crédit à la consommation a été un puissant facteur de soutien à la longue phase de croissance ». Le niveau d'endettement des ménages est pourtant une des raisons de l'incertitude qui pèse actuellement sur la poursuite de la croissance outre-Atlantique.

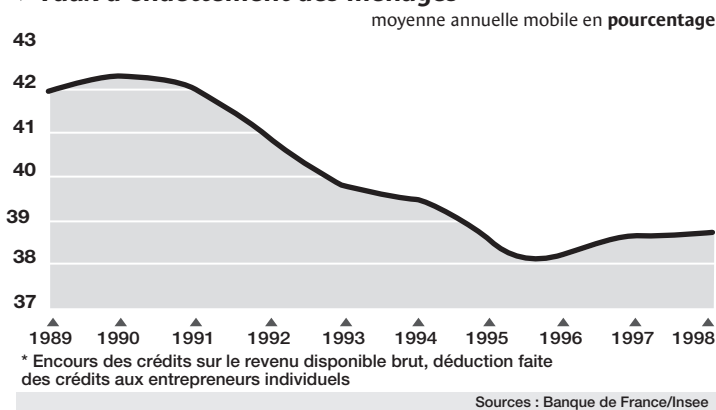
En France, aujourd'hui, un ménage sur deux (50,7 %) est endetté. L'ensemble des crédits accordés aux particuliers représente quelque 2 300 milliards de francs, soit 39 % de leur revenu disponible, contre 13,5 % en 1965. Le taux d'endettement des ménages n'a certes pas encore retrouvé le niveau qu'il avait atteint en 1989 (42 %). Le financement à crédit des achats n'en devient pas moins une pratique de plus en plus courante. Et si l'immobilier constitue encore, en terme d'encours, le plus gros poste du passif des ménages, ce sont désormais les cré-

Un rapport du Conseil économique et social dédramatise le développement des crédits aux particuliers

dit de trésorerie qui sont les plus répandus : près des deux tiers des ménages endettés le sont à ce titre. Et cette tendance s'accélère. Au cours du troisième trimestre 1999, les crédits distribués par les banques aux ménages ont progressé sur un an de plus de 8 %, et les seuls crédits de trésorerie de près de 13 %.

« La situation française, relève cependant Jean-Christophe Le Duigou, est sans commune mesure avec celle des Etats-Unis où l'encours total de l'endettement des ménages dépasse leur revenu annuel disponible. » « Le risque qui pèse sur l'économie américaine tient aussi à la structure même du crédit. Celui-ci ne se porte pas sur les seuls produits de consommation mais contribue aussi au développement de la bulle financière », observe-t-il, insistant sur la nécessité de surveiller l'évolution de l'endettement.

▼ Taux d'endettement des ménages*



L'Espagne affronte les élections en bonne santé

son chef de gouvernement, José Maria Aznar, a coutume de dire que le pays va « bien », lorsqu'on l'interroge sur la situation de l'Espagne. Force est de reconnaître qu'à l'approche des élections législatives du 12 mars sa formation politique de centre droit, le Parti populaire, peut se prévaloir d'un bilan économique et social globalement positif que l'opposition de gauche, laborieusement réunie, début février, autour d'un programme commun – qui comporte notamment le passage aux 35 heures et un allouement fiscal pour les hauts revenus – a bien du mal à contester.

Elle en est réduite à ferrailler avec la droite autour du thème du chômage – encore élevé en dépit de la baisse drastique enregistrée au cours des quatre années de législature Aznar – et à brandir l'important programme de privatisations orchestré par le gouvernement depuis 1996, concernant des entreprises aussi vitales pour l'économie que Repsol (pétrole), Argentaria (banque), Telefonica et Retevisión (télécommunications), Acelaria (sidérurgie), Inespal (aluminium), Endesa (électricité) ou encore Tabacalera (tabacs), Iberia (compagnie aérienne) et Santa Barbara (défense). Les récents rapprochements ont également fourni à l'opposition l'occasion de dénoncer une vaste opération qui, sous couvert de modernité, permet à des intérêts privés, proches du gouvernement, de contrôler chaque jour davantage l'économie.

GROUPES INFÉODÉS AU POUVOIR

L'accord surprise conclu à la mi-février entre Telefonica, le géant des télécommunications, et Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (BBVA) pour investir ensemble Internet et le commerce électronique, a ainsi fourni à Juan Manuel Eguigaray, l'expert économique du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), un nouveau prétexte pour partir en guerre contre la constitution de mégagroupes espagnols trop puissants et inféodés au pouvoir. « Onze chefs d'entreprise nommés

Le gouvernement de M. Aznar profite d'une croissance forte et d'une baisse du chômage, qui reste cependant élevé

par le gouvernement contrôlent désormais les deux tiers de la capitalisation de la Bourse espagnole », a-t-il fait valoir, justifiant ainsi par avance le projet des socialistes de créer, s'ils remportent les élections, un impôt applicable à ces « nouveaux riches » que sont, à leurs yeux, les entreprises récemment privatisées.

Prudemment, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui vient de publier, à la mi-février, son dernier rapport en date sur l'Espagne, glisse rapidement sur ce sujet politiquement sensible en période électorale, qualifié pourtant de « l'un des projets de privatisation les plus ambitieux de la zone OCDE ».

Dans leur rapport, les experts du château de la Muette se contentent de signaler qu'en termes de produit financier tiré des privatisations et rapporté, en pourcentage, au produit intérieur brut (PIB) l'Espagne, avec un ratio de 0,5 %, se situe dans le peloton de tête des pays appartenant à la zone OCDE. Elle reste loin derrière le Portugal, qui, avec un taux de 1,4 % du PIB national, n'est lui-même devancé que par deux pays de l'Est européen récemment entrés dans l'organisation, la Hongrie et la République tchèque.

Peu avare de compliments, l'OCDE résume son étude, plus générale, en soulignant que « les performances de l'économie espagnole sont remarquables mais que la politique économique doit s'attacher maintenant à maintenir des perspectives de croissance favorables ». Rappelant que l'Espagne bénéficie « pour la troisième année consécutive » d'une croissance fortement positive (entretenu

Jean-Christophe Le Duigou préconise l'établissement d'un tableau de bord annuel permettant de suivre, dans le détail, les crédits aux ménages, selon les catégories de produits et les taux pratiqués, selon le type de réseaux distributeurs et selon les caractéristiques socioprofessionnelles des emprunteurs. Des informations qui permettraient de prévenir le risque d'un accroissement non maîtrisé du crédit, et de renforcer encore l'efficacité du traitement du surendettement « en ne se contentant pas de gérer les conséquences mais en agissant surtout de manière préventive ». « Il s'agit de mieux sécuriser la relation de crédit pour permettre son développement », avance Jean-Christophe Le Duigou, estimant que la France dispose d'une certaine marge de développement du crédit.

LES BANQUES PRUDENTES

« Le taux d'épargne français reste élevé (15 %). Un léger recul de celui-ci au profit du crédit permettrait de soutenir la consommation des biens durables et ainsi de conforter dans la durée la croissance », soutient lui aussi André Babeau, directeur du Centre de recherche sur l'épargne (CREP).

Ce faisant, ne risque-t-on pas de favoriser une banalisation du re-

cours au crédit ? « Il ne faudrait pas retomber dans l'intoxication de la fin des années 1980. Cependant, poursuit André Barbeau, depuis la crise du surendettement auquel la France s'est retrouvée confrontée au début des années 1990, la qualité des crédits s'est améliorée. Les établissements prêteurs sont beaucoup plus prudents. »

Pour Jean-Christophe Le Duigou, cette vigilance des établissements de crédit ne doit pas contribuer à accentuer la tendance au dualisme de la société. « Le crédit peut être un moyen d'accès à certains biens de consommation et d'équipement, pour des ménages ne pouvant accumuler une épargne suffisante, insiste-t-il. Il ne s'agit pas d'ouvrir sans précaution les vannes du crédit à la consommation. Mais pour une partie des exclus du crédit – jeunes au chômage ou en formation, personnes en recherche d'emploi ou en arrêt maladie... –, la possibilité de percevoir ultérieurement des revenus plus élevés ne peut être écartée. »

Et d'inviter le Conseil national du crédit et du titre – lequel ne souhaite pas pour l'heure se prononcer sur son rapport – à engager une concertation avec les établissements de crédit et les associations de consommateurs, pour étudier les moyens de limiter le risque supplémentaire que comporte l'octroi de crédit à cette population.

Le développement d'un système de garantie publique permettant de sécuriser prêteurs et emprunteurs, par exemple, ou encore la mutualisation partielle des risques et des coûts par les banques au travers d'un fonds commun à la profession, mériteraient d'être envisagés. « L'objectif est d'aboutir à un abaissement des seuils d'acceptation des dossiers, sans pour autant s'engager dans un système financier à deux vitesses », insiste Jean-Christophe Le Duigou, qui refuse l'idée de banque des pauvres.

Laetitia Van Eeckhout

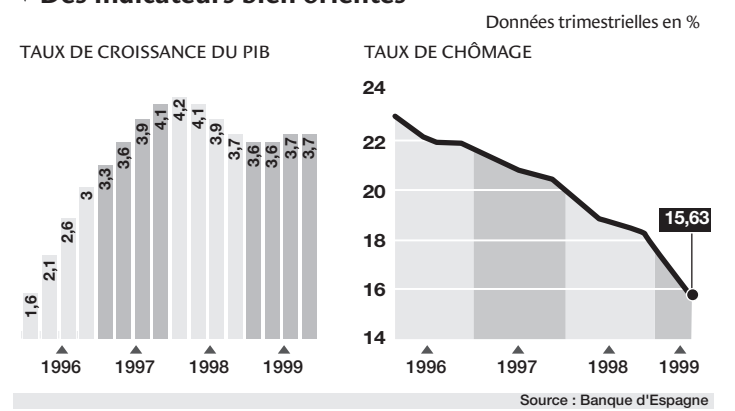
par la demande intérieure, elle a atteint 3,7 % en 1999) et d'une gestion macro-économique « appropriée », l'organisation relève que les taux d'intérêt se sont fortement détendus à l'approche de la création de l'euro (l'Espagne participe naturellement à la monnaie unique), ce qui a permis de stimuler l'activité économique durant la période 1998-1999. Dans le même temps, l'inflation tombait à des niveaux historiquement bas tandis que, dans la sphère de production, s'améliorait la concurrence et le fonctionnement des marchés de capitaux.

CONTRÔLE DES DÉPENSES

Quelles dispositions prendre pour conforter la solidité de cet édifice ? Les auteurs de l'étude en voient au moins trois : maintenir à tout prix la vigueur de l'activité en raison de la pression exercée actuellement par les coûts, laquelle menace la compétitivité, prendre des mesures plus ambitieuses de contrôle des dépenses publiques et procéder à une réforme en profondeur du système de retraite menacé par le vieillissement de la population.

Si, à la faveur de cette forte croissance, le PIB par habitant de l'Espagne s'est vivement rapproché de la moyenne européenne, il reste qu'au plan social la permanence d'un taux de chômage qui « est toujours le plus élevé de la zone OCDE » constitue, en dépit des nettes améliorations constatées, une préoccupation

▼ Des indicateurs bien orientés



Vers un nouveau Kondratiev ?

par Philippe J. Bernard

Depuis la publication en 1926 d'un article du directeur de l'Institut de conjoncture de Moscou, on a pris l'habitude de parler de « cycles Kondratiev » pour désigner des cycles économiques de longue durée. Le nouveau dynamisme de l'économie mondiale témoigne-t-il du début d'un nouveau cycle de ce genre ? Au XIX^e siècle, les mouvements des prix et de la production évoluent bien de cette façon : baisse des prix et croissance relativement faible de la production de 1819 à 1849 ; forte expansion de 1849 à 1873 ; crises financières et agricoles de 1873 à 1896 ; et nouvelle expansion jusqu'à la guerre de 1914 et même 1919 aux Etats-Unis.

Au XX^e siècle, on a pu croire un moment à la disparition de ces mouvements. Mais l'expérience récente permet de retrouver des périodes tout à fait similaires : de 1920 à 1945, baisses des prix (en dollars ou en prix-or), et crises récurrentes ; de 1945 à 1973, les « trente glorieuses » de Fourastié ; et, de 1973 au milieu des années 90, ralentissement économique marqué (moins sensible toutefois aux Etats-Unis qu'ailleurs), accompagné, ce qui a fort surpris les économistes de tout bord, d'un mouvement d'inflation jusqu'à la fin de la période (la « stagflation »).

On est donc fondé à se demander si, à cent ans d'intervalle, nous ne sommes pas pareillement sortis d'une période relativement noire de vingt-cinq ans (dont la portée exacte restait inconnue) pour un nouveau bond en avant de même durée. Répondre à cette question suppose toutefois une interprétation de ces cycles. Il faut aussi se souvenir que ces mouvements de longue durée – de plus en plus mondiaux – sont le résultat de mouvements cycliques de plus courte durée souvent fort décalés d'une zone géographique à l'autre. Ainsi, aux Etats-Unis, c'est dès la fin 1990 qu'a commencé une nouvelle et vigoureuse croissance, qui n'a touché l'Europe qu'à partir de 1994, et même de 1996 et 1997 dans le cas de la France.

La première explication offerte a été monétaire : l'Angleterre a connu des crises financières après les guerres napoléoniennes qui se

sont traduites en crises économiques, tandis que les mines d'or découvertes vers 1848 et à nouveau au début des années 1890 entraînaient une expansion des stocks de monnaie favorable aux affaires. Mais cette explication ne saurait valoir pour le XX^e siècle, où les variations des masses monétaires ont perdu de leur autonomie. Les deux autres explications courantes sont l'élargissement des échanges et le rythme du progrès technique.

Selon la première, l'expansion du commerce est favorable à l'expansion économique. Depuis Adam Smith, Jean-Baptiste Say et David Ricardo, la théorie économique l'enseigne, et l'expérience récente le confirme. Des effets néfastes ont résulté du protectionnisme des années 30, de la planification soviétique d'après-guerre ou des efforts de divers pays du tiers-monde pour susciter un développement autonome, tandis que la libération des échanges peu à peu opérée assurait aux pays occidentaux un grand avantage. Il s'agit aujourd'hui d'un véritable dogme. Pourtant, Paul Bairoch, l'un des meilleurs économistes de langue française, a montré de façon très convaincante que la libération des échanges initiée par le traité franco-anglais de 1860 avait été l'une des

causes du ralentissement économique européen du dernier quart du XIX^e siècle (*Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, nouvelle édition, 1999). Le libre-échange peut aussi ne pas donner ses pleins bénéfices lorsque tous les partenaires n'en jouent pas également le jeu, ce qui est parfois le cas aujourd'hui.

L'explication la plus solide des grandes variations de la conjoncture reste le rythme d'introduction du progrès technique. Celui-ci procède par « paquets », les temps de récession étant les moments où se prépare l'innovation. La période qui s'ouvre en 1850 est le temps des chemins de fer, celle de 1900 est marquée par la diffusion des applications de l'électricité, des produits chimiques, de l'automobile, l'aviation et la bicyclette. 1945 voit la généralisation de l'usage de l'automobile, du logement individuel et du confort domestique. Quant à l'époque présente, on sait à quel point elle est

marquée, dans les divers secteurs de l'activité et de la vie sociale, par les nouvelles techniques d'information et de communication. La rapidité des changements induits est telle qu'elle provoque partout un effet de stimulation.

Cependant, la rapidité même de ces changements peut faire craindre que la nouvelle révolution technologique ne suffise pas à entretenir le dynamisme du quart de siècle qui s'ouvre en l'absence d'autres relais. Car le cycle des nouveaux produits est court, et l'exubérance actuelle suppose un flux constamment renouvelé de nouveaux produits pour entretenir la demande. Sans doute, on l'a dit, la globalisation financière et le changement de comportement des investisseurs engendrent-ils une baisse du rapport du capital utilisé pour une unité donnée de production ; l'impératif correspondant d'un accroissement du rendement des fonds propres, et la pression résultante sur les entreprises, autorise cette performance, ce qui a permis de parler d'un « nouvel âge » de l'économie libéré des variations cycliques à court terme d'hier. Mais ce dynamisme a un coût social, appelé à s'élargir au moindre ralentissement du système.

Il se pourrait néanmoins, si nous sommes bien au départ d'un nouveau cycle durable d'expansion, que s'observe à la longue comme plusieurs fois dans le passé une reprise de la réduction des inégalités tant sociales que géographiques. Aux Etats-Unis comme en Europe, les inégalités se sont accrues essentiellement avec la désindustrialisation massive des années 70 et 80. Les périodes de croissance sont favorables à un certain élargissement des couches sociales et des zones bénéficiant de la prospérité, même si le mouvement est rarement général.

Le véritable dynamisme de notre temps tient en fait aux très fortes aspirations de toutes les couches de la population, et à l'imagination, au rêve même qu'elles suscitent. Aussi s'agit-il de répondre à la fois à cette imagination et au désir d'autonomie et d'accomplissement personnel de chacun. C'est-à-dire de bâtir un système de production et de vie qui satisfasse les besoins de nos contemporains. C'est en ce sens que, accident boursier à venir ou pas, nous vivons un nouvel âge, et c'est sur les exigences correspondantes que décideurs et autres acteurs publics et privés ont, autant que sur les équilibres comptables, à porter l'attention.

Philippe J. Bernard est économiste, animateur des « Rencontres sur l'utopie ».

La révolution des hauts débits et l'avenir d'Internet en colloque au Sénat

Quelques jours de l'issue de l'OPA de Vodafone sur Mannesmann, l'Autorité de régulation des télécoms (ART) faisait preuve d'un singulier sens de l'actualité en organisant, le 28 janvier, un colloque sur « Internet et télécommunications, les enjeux ». Une manière de rappeler l'évidence, à savoir qu'« Internet est devenu la plate-forme de convergence de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel », selon la formule de Jean-François Abramatic, directeur du développement et des relations industrielles à l'Institut national de la recherche en informatique et automatique (Inria). Aucun des participants au colloque n'a bien sûr élevé d'objection.

Même si Internet n'a jamais été conçu pour le transport de la voix et de l'image animée, l'infrastructure informatique IP (Internet protocol) est suffisamment simple pour tolérer d'être enrichie de couches informatiques successives qui permettent la réception et l'envoi de « signaux liés au temps », c'est-à-dire la voix et l'image animée. En termes stratégiques, cela signifie que toutes les opérations de fusion dans le secteur des médias ou des télécoms ont pour but d'occuper une position-clé du marché Internet. Le corollaire étant qu'aucune entreprise n'est plus aujourd'hui assez forte pour imposer ses normes à l'ensemble de la planète, comme Microsoft avait réussi à le faire avec son logiciel d'exploitation Windows.

Pour que la télévision et la voix puissent se généraliser sur Internet, il faut d'abord que les opérateurs de télécoms soient en mesure d'offrir des capacités toujours plus élevées. Nicolas Dufourcq, directeur général de France Télécom Multimédia, a ainsi déclaré 15 000 clients connectés à Internet via les réseaux câblés de France Télécom (plus rapides en principe qu'un simple modem) et en espère 30 000 à la fin de l'année. Quant au développement de

Les opérateurs de télécoms développent le câble et l'ADSL pour marier Web, téléphone et télévision. C'est l'enjeu des fusions récentes

l'ADSL, une technologie qui permet l'accession rapide à Internet à partir de la ligne de téléphone, la montée en charge semble poussive. « La complexité technique ne nous permet pas de servir plus de cent clients par jour. »

Quant à la question du prix, Nicolas Dufourcq a estimé que les débits élevés « ne pouvaient pas être gratuits ». Un avis que ne partageait pas du tout Fabrice Sergent, directeur général de Grolier interactive, qui a affirmé, lui, que « les prix de la bande passante allaient s'effondrer » pour laisser les services faire la différence entre les opérateurs. Denis Le Brizault, président de Level3, une société américaine qui a bâti un réseau en fibre optique qui dessert 80 grandes villes dans le monde, a affirmé lui aussi que l'économie de la « bande passante s'apparente à l'économie du silicium ». Ses coûts, à l'instar de ceux d'une puce informatique, seront inversement proportionnels à ses capacités. Denis Le Brizault est convenu que la différence entre opérateurs se ferait sur les services, leur diversité et leur qualité.

Si les offreurs de capacité intègrent cette idée que la puissance d'accès à Internet va devenir une « commodité » au même titre que le jus d'orange ou l'acier, la conclusion logique est que les grandes compagnies de câble et de téléphone qui contrôlent la majorité des tuyaux ont désormais tout intérêt à évoluer vers les services. Le grand jeu des fusions et acqui-

sitions entre les tuyaux et les contenus n'est donc pas près de s'achever. Tel a d'ailleurs été le cœur de l'intervention de Denis Olivennes, directeur général de Canal+, qui parlait au nom des « contenus ».

Denis Olivennes a ainsi estimé qu'Internet « représentait à la fois un risque et une opportunité » pour les sociétés de services déjà installées. Un risque, car la concurrence va s'exacerber entre ceux qui font le marché aujourd'hui et ceux qui souhaitent s'y faire une place. La baisse des prix annoncée sur les capacités a déjà commencé d'abaisser les barrières à l'entrée de nouveaux opérateurs audiovisuels sur Internet. Une Webtélévision peut d'ores et déjà expérimenter sans avoir à supporter les coûts auxquels un opérateur hertzien devait faire face à une époque pas si lointaine où ces ressources étaient rares. Mais Internet représente aussi une opportunité pour Canal+, « qui va développer de nouveaux services pour conquérir de nouveaux abonnés sur le Web ».

CHOIX DÉCHIRANT

La balance entre les risques et les opportunités est-elle égale ? L'intégration de l'audiovisuel au Web risque d'amener les plus riches à prendre le contrôle de ceux qui le sont moins. Autrement dit, les puissants « opérateurs de télécoms chercheront à intégrer les groupes audiovisuels », un peu à la manière dont AOL a fusionné avec Time Warner. Denis Olivennes n'a toutefois pas précisé si une fusion entre Cegetel (groupe Vivendi) et Canal+ (également groupe Vivendi) était à l'ordre du jour.

A sa manière, Martine Lapiere, directrice de la division communication et routage d'Alcatel, a confirmé le pronostic en indiquant que l'intégration à Internet place les opérateurs de télécoms face à un choix déchirant. En effet, « 80 % du trafic sur Internet vient des données, alors que 80 % du chiffre d'affaires vient de la voix. Favoriser la voix sur Internet fait donc courir le

risque à un opérateur de perdre l'essentiel de son chiffre d'affaires ». D'où viendront les revenus du futur ? « Des services offerts sur la voix, les données et les mobiles... c'est-à-dire une économie de portail. »

Le mot « portail » ne pouvait pas mieux tomber puisqu'il était au cœur de l'allocation de Jean-Marie Messier, PDG du groupe Vivendi, qui a renouvelé devant les participants au colloque l'annonce de la création du portail Vnet entre Vivendi et Canal+. Il devait, deux jours plus tard, annoncer la création d'un portail plus large en association avec le britannique Vodafone.

Jean-Marie Messier a expliqué qu'il n'y avait pas de stratégie télécom ou de stratégie audiovisuelle séparées au sein du groupe Vivendi, « mais une stratégie Internet où les contenus priment et qui est la conséquence de la révolution du haut débit ». Dans cette perspective, deux objectifs sont au cœur de la stratégie du conglomérat français : « Gagner du temps et gagner des nouvelles bases d'abonnés », lesquelles rendront le groupe chaque fois plus incontournable... ou chaque fois plus tentant pour un plus gros que lui.

Michel Bon a expliqué de son côté que, voici trois ou quatre ans, Internet était une inconnue pour France Télécom dont il est le président. Aujourd'hui, le groupe tire 40 % de son chiffre d'affaires d'activités du secteur concurrentiel, est leader des fournisseurs d'accès à Internet et « le portail franchoillard Voila » mis en place par France Télécom « est l'un des plus visités de France ». Le PDG de France Télécom n'a en revanche rien dit sur le dégroupage qui devrait mettre un terme à son monopole sur les communications locales, monopole dont les bénéfices lui permettent de financer l'évolution du groupe en direction des marchés concurrentiels.

Yves Mamou

LIVRES

par Philippe Arnaud

Le signe de Soros

L'INCROYABLE HISTOIRE DE GEORGE SOROS, MILLIARDAIRE, SPÉCULATEUR ET MÉCÈNE, d'Anne-Marie Rocco, éditions Assouline, 1999, 130 p., 89 F, 13,56 €.

Qui est vraiment George Soros ? L'enquête d'Anne-Marie Rocco, journaliste au *Monde*, permet de mieux connaître le spéculateur, golden boy, mécène, émigré, Américain par choix, Hongrois envers et contre tout, et néanmoins citoyen du monde, qui se définit lui-même, en toute modestie, comme « financier, spéculateur, philosophe et philanthrope ».

Côté cour, la vie du milliardaire ressemble à un roman d'Elia Kazan. Né le 26 août 1930 à Budapest, Soros fut la Hongrie en 1947 pour le Royaume-Uni ; il s'inscrit à la London School of Economics où règne alors Friedrich von Hayek. Deuxième exil en 1956, pour les Etats-Unis. L'émigré va faire fortune et devenir célèbre. Naturalisé américain, il crée en 1973 le fonds spéculatif Quantum. Celui-ci devient rapidement un des plus performants sur les places financières internationales. C'est en 1992 que George Soros gagne plus d'un milliard de dollars en spéculant contre la livre sterling. Il devient « l'homme qui a fait sauter la Banque d'Angleterre ». Avant de spéculer l'année suivante contre le franc. Ces épisodes lui valent de farouches inimitiés.

Les pages que l'auteur consacre à la « méthode Soros » sont parmi les plus intéressantes. « Réflexive », moins « cartésienne » que psychologisante, franchement empirique pour certains, « elle relève plus de l'art que de la science ». « L'une des erreurs les plus courantes est de penser que la soi-disant valeur fondamentale est indépendante de l'acte d'évaluation », explique Soros. De là une approche des marchés où la psychologie des foules, chère à Keynes, prend toute sa place.

Côté jardin, le mécène consacre plusieurs milliards de francs chaque année à ses fondations. A leur tête, l'Open Society Institute. La « première multinationale de philanthropie », présente dans trente et un pays, doit son nom au mentor de George Soros, l'auteur de *La Société ouverte et ses ennemis*, le philosophe autrichien Karl Popper. Après la chute du mur de Berlin, Soros milite pour un plan Marshall pour l'Europe de l'Est. Il fustige la gringerie des Européens.

Finalement, la maison Soros financera, parfois seule, dans l'ex-URSS et ailleurs, des universités, des écoles maternelles, des projets d'édition, des manifestations artistiques... et se dépensera sans compter pour permettre aux chercheurs d'accéder aux archives de la guerre froide. « L'homme speculator s'est mué en homo politicus de la plus noble espèce », écrit Anne-Marie Rocco. Si les Balkans sont devenus son terrain d'élection, l'évolution de la situation des Etats-Unis inquiète George Soros. Il estime que la société ouverte y est aujourd'hui menacée par... l'argent. En 1998, sa fondation a consacré 20 % de son budget à des actions sociales ciblées sur le territoire américain.

L'homme, qui pèse 24 milliards de francs, n'en finit pas de surprendre. Comme un docteur Frankenstein qui serait devenu trader, il déclare au symposium de Davos, en 1998, que la planète est en danger et réclame une réglementation des marchés. Soros, « l'homme d'Etat sans Etat », comme il aime encore à se présenter, adore placer les politiques devant leurs contradictions. Car ce sont aussi les siennes.

PARUTION

● PATRONATS DANS LE MONDE, de Denis Zervudacki

Pas plus que le prolétariat, le patronat n'est un. La première vertu du livre de Denis Zervudacki est de montrer que les organisations de chefs d'entreprise varient beaucoup selon les pays et les périodes. Bien sûr, elles s'opposent toujours à la puissance publique et aux syndicats de salariés. Mais qu'y a-t-il de commun entre un patronat français structuré à l'initiative des gouvernements et un patronat japonais qui a longtemps fait et défit les gouvernements ? Il est convenu de dire que les organisations patronales sont en crise. L'auteur montre qu'il s'agit plus d'une question de légitimité que de représentativité, car « le patronat, avec plus d'un million d'adhérents au Medef et 830 000 à l'Union professionnelle des artisans, est le premier syndicat de France ».

En fait, la planète patronale, qui fut protectionniste puis mondialiste, pleine de révérence pour le monde politique tout en étant rebelle à son endroit, ne cesse de se demander s'il lui faut jouer la rupture ou l'influence. Pour Denis Zervudacki, il n'y a aucun doute : l'organisation patronale ne saurait peser sur son environnement « qu'en s'y intégrant » (PUF, 254 p., 152 F, 23,20 €). *AL. F.*



IGS International

Les programmes MBA du Groupe IGS affirment une nouvelle dimension de l'international grâce au maillage d'entreprises multinationales et de business schools réputées et reconnues.

Informations : IGS International, 12, rue Alexandre Parodi F-75010 Paris, France Tél. +33 (0)1 40 03 15 04 Fax +33 (0)1 40 03 15 05 e-mail : info@grupee-igs.org

TEMPLE UNIVERSITY - IGS



Un programme international de 11 mois, accrédité AACSB en partenariat avec Temple University, développé avec le soutien d'entreprises multinationales :

- 4 mois en FRANCE,
- 6 mois aux ETATS-UNIS,
- 1 mois au JAPON.

Tous les cours sont centrés sur la gestion internationale et enseignés en anglais.

Admission : Bac+4, GMAT, TOEFL.

DEMANDE D'INFORMATION

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél. _____

Diplôme ou formation en cours _____

Sur fond de dilution des frontières entre travail temporaire, recrutement et conseil, à l'instar des anglo-saxons, le nombre de missions assurées par des cadres progresse fortement en France. Parallèlement, certaines entreprises n'hésitent pas à détacher leurs salariés dans des PME, pour qu'ils y exercent leur savoir-faire

L'intérim des cadres redessine le marché des compétences

La part des missions d'intérim assurées par des cadres a triplé entre 1990 et 1998 ; mesuré en équivalents temps plein, le nombre de ces missions a augmenté de 70 % entre 1997 et 1998, presque trois fois plus vite que l'activité globale des agences de travail temporaire. Il n'en fallait pas plus pour que celles-ci se « positionnent » sur ce qu'elles pensent être un nouvel eldorado.

Vedior Bis vient de créer Expectra, qui regroupe cinq réseaux d'agences du groupe spécialisés dans l'informatique, l'ingénierie et le médical. Synergie a créé Synergie Cadres en juin 1999. Manpower, qui avait créé des agences pour cadres lors d'une précédente flambée, à la fin des années 80, va prochainement restructurer son offre autour

d'agences spécialisées par métiers de haute qualification.

« La marge de progression est importante, estime Marc Antoine Dubanton, directeur stratégie et projets de Manpower France : alors qu'aux Etats-Unis la part des intérimaires parmi les emplois très qualifiés est de 1,5 %, elle n'est que de 0,5 % en France. » Philippe Salle, PDG d'Expectra, note que, si son réseau ne représentait encore en 1998 que 6 % du chiffre d'affaires de Vedior en France, il en représente déjà 10 % en Europe et 21 % au niveau mondial.

Au-delà des statistiques, c'est la demande des entreprises qui a évolué : l'organisation par projets facilite le recours à l'intérim ; les PME, poussées par les exigences de qualité mais incapables de salarier des

experts à plein temps, sont moins réticentes à accueillir quelqu'un de l'extérieur ; pour les grandes entreprises, un intérimaire revient moins cher qu'un consultant, alors que bien des missions de « conseil » s'apparentent à un simple détachement au sein d'équipes ou de projets existants.

L'EXPÉRIENCE VALORISÉE

Du côté des cadres, les choses ont aussi changé. La poussée du chômage, au début des années 90, les a incités à accepter cette solution autrefois impensable. Bien des missions sont assurées par des cadres en recherche d'emploi, et en particulier par les plus de quarante-cinq ans, qui n'espèrent plus retrouver un contrat à durée indéterminée : là où le recrutement retient

l'âge comme handicap, l'intérim valorise l'expérience.

Pour les jeunes, à qui l'on demande sans cesse une expérience professionnelle, l'intérim est aussi la solution. Sur tout, une loi de 1990 et la trentaine d'accords de branche sur la protection sociale, les retraites et la formation professionnelle des intérimaires qui l'ont suivie, ont atténué la précarité de leur situation en facilitant le cumul des droits. Pour tous ceux qui sont épris d'autonomie et de liberté d'emploi du temps, le recours à l'agence d'intérim épargne également les papiers et l'incessant démarchage qu'implique le statut de travailleur indépendant. Bref, « on peut vivre en intérim », conclut Tristan d'Avézac, directeur des affaires économiques au Syndicat des entreprises de travail temporaire (SETT).

Pourtant, la part des cadres dans l'ensemble des missions de travail temporaire en 1998 n'est que de... 1 %. C'est dire que tous les obstacles sont encore loin d'être levés. Lorsque Ipsos sonde pour Expectra 80 directeurs de ressources humaines sur la solution privilégiée lors de la recherche d'un expert, 35 % songent à un cabinet de conseil et 16 % aux sociétés de travail temporaire (respectivement 44 % et 9 % dans les grandes entreprises). Le consultant, parce qu'il est là au nom d'un cabinet, aura toujours plus de légitimité qu'un intérimaire isolé. L'intérim, en France, continue à être perçu comme l'apanage des basses qualifications.

Le développement de l'intérim des cadres ne correspondrait-il pas, en réalité, à la reprise du recrutement sur le marché du travail ? Les entreprises semblent en effet avoir étendu l'usage du contrat d'intérim comme période d'essai à cette catégorie. Hervé Pinateau, à Synergie Cadres, estime que « 50 % de nos missions se transforment en contrat à

durée indéterminée ». D'une agence à l'autre, le chiffre cité dépasse toujours ce seuil. Certes, la loi de 1990 interdit une telle pratique, mais « il y a toujours moyen de trouver un pic d'activité pour justifier une pré-embauche déguisée », sourit le directeur d'une agence. Certaines entreprises rajoutent dix-huit mois d'intérim à six mois de période d'essai ! ». Philippe Salle, à Expectra, déclare avoir fixé, afin de « respecter la loi », « un seuil maximum de pré-embauches », qui s'établit tout de même à... 30 %.

Si les puristes de l'intérim dénoncent ce travers, d'autres en ont pris acte. Le groupe Adecco, leader du marché, a racheté le cabinet de recrutement Alexandre Tic ; le groupe Vedior s'est joint à une société de services en informatique (SSII) autorisée, elle, à recruter ; Synergie a créé Synergie Consultants ; le cabinet d'outplacement Eos Conseil appartient au même groupe que Plus Intérim ; Michael Page, groupe leader du recrutement en France, n'est-il pas, à l'origine, une agence d'intérim ?

Plutôt qu'à la contagion des cadres par l'intérim, les grandes manœuvres actuelles s'apparentent à une redistribution des cartes entre intérim, recrutement et conseil. Tous veulent proposer à leurs clients un guichet unique de mise à disposition de compétences : intérim, détachement, recrutement, mobilité... Ne serait-ce que pour résister à la concurrence croissante des agences anglo-saxonnes, qui fonctionnent sur ce modèle. Reste toutefois une contradiction, soulignée par Philippe Salle : « Une agence d'intérim n'a pas intérêt à pratiquer le prérecrutement à grande échelle, car se posera alors la question du renouvellement de son vivier. » Sous peine de périr par là où elle a péché.

Antoine Reverchon

Un statut à succès en Grande-Bretagne

LONDRES

de notre correspondant à la City
Cadre intérimaire : le mot très à la mode est fièrement lâché par John Westcott, cinquantehuit ans, comptable de formation habitant Bedford, dans le centre de l'Angleterre. « Il nous faut de l'expérience et la capacité de régler un problème spécifique sans paniquer », explique cet ancien directeur d'une petite filiale de British Aerospace (BAE), manager intermittent depuis une dizaine d'années.

« Je m'ennuyais chez BAE. Salarié naviguant vers la cinquantaine, j'étais sur un siège éjectable. J'ai alors décidé de changer de carrière pour la première fois. La liberté procurée par ce choix m'a permis d'alterner des périodes de travail intense et des loisirs », ajoute ce project manager nomade qui, l'an dernier, a travaillé dans la banque, l'aéronautique ou l'assurance. Il a créé sa propre société qui facture l'employeur entre 500 et 1 000 livres (soit entre 5 000 et 10 000 francs) l'heure, selon la difficulté de la mission.

« Les entreprises confondent souvent cadre intérimaire et consultant. Le premier, totalement intégré à la société, offre une solution immédiate alors que le second, extérieur, propose une marche à suivre sans s'impliquer dans l'application. Le coût est moins élevé » : telle est la définition que propose Bill Penny, président de l'Association of Temporary and Interim Executive Services, l'organisation professionnelle fondée au début de l'année regroupant une vingtaine de grandes agences d'intérim représentant quelque 7 000 cadres. Le profil type de ce manager hors normes : un homme large d'esprit et individualiste, âgé entre quarante-cinq et cinquante-cinq ans, doté d'une expérience professionnelle diversifiée, d'une épouse compréhensive. Jeunes professionnels avec enfants en bas âge, s'abstenir...

Pourquoi la Grande-Bretagne est-elle ainsi à la pointe d'un métier apparu au début des années 90 ? La déréglementation du marché du travail, les privatisations, l'explosion des services, l'encouragement fiscal au travail indépendant et le manque de personnel d'encadrement qualifié

expliquent ce succès. La vague de fusions-acquisitions, l'explosion des start-up, la création d'agences gouvernementales autonomes, sans parler de l'avènement de l'euro et de la crainte du bogue, ont alimenté depuis la demande de spécialistes des restructurations et des réorganisations.

Reste que ce statut n'a pas que des avantages. Le salaire moyen annuel brut pour un cadre supérieur intermittent est de l'ordre de 50 000 livres (500 000 francs), soit autant qu'un manager de niveau moyen à plein temps, qui bénéficie en plus de congés payés, d'un plan de santé privé et d'une retraite. Accepter des contrats de quelques semaines et leur corollaire, les périodes sans travail, n'est pas donné à tout le monde. Enfin, la gestion des différences culturelles entre entreprises, la méfiance, voire la jalousie de l'état-major en place, et l'isolement de la famille sont autant d'obstacles auxquels risque d'être confronté le manager intérimaire.

Marc Roche

Le détachement, une formule encore expérimentale

Un spécialiste de la qualité de TotalFina qui prépare le dossier de certification ISO 9000 d'une PME, un cadre des ressources humaines d'Aérospatiale qui met en place la grille des salaires d'une entreprise de cent personnes : la mise à disposition, pendant quelques semaines ou quelques mois, de cadres rémunérés par les grandes sociétés s'est développée dans les PME, mais cette flexibilité demeure expérimentale dans les formules de temps partagé imaginées par les grands groupes.

Pourquoi une entreprise met-elle l'un de ses cadres à la disposition d'une PME ? Ce peut être dans le cadre d'une reconversion du cadre à l'extérieur souhaitée par l'entreprise. Mais il ne s'agit pas de la raison la plus fréquente : on peut être en présence d'une opération d'essai-sage, c'est-à-dire une aide donnée au cadre chez qui a germé l'idée d'un produit ou d'un service nouveau, que le groupe aurait intérêt à voir se développer dans une société plus souple et plus réactive. « Le climat est totalement différent dans ce dernier cas », commente Bernard Guyot-Tabet, membre de l'unité « création d'entreprises » de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC). « En effet, ce détachement est négocié avec le cadre, qui est souvent à l'origine de son affectation. Environ un tiers des détachements de cadres s'effectue dans cette optique de développement. »

LE MODÈLE DE PASSERELLE

Il existe un troisième niveau de détachement des cadres, promu depuis 1994 par Passerelle, une association comptant sept membres désireux d'expérimenter ce transfert de compétences : Aérospatiale, Bull, Elf, Heineken, Rhône-Poulenc, Schlumberger et Total. Les principes de la mission Passerelle sont clairs : ces entreprises affectent leurs salariés, sur la base du volontariat, à des missions allant de deux semaines à plusieurs mois dans des PME-PMI, des associa-

Des grands groupes prêtent leurs cadres à des PME pour qu'ils diversifient leurs compétences

tions ou des collectivités. Ces missions sont réalisées à temps plein ou à temps partagé ; le salarié détaché conserve son contrat de travail avec son employeur, qui le rémunère et lui garantit son retour dans sa fonction ou dans une fonction équivalente ; dans le cadre d'une convention de prêt de main-d'œuvre, la grande entreprise facture à la PME les frais occasionnés par le détachement. Celui-ci peut être interrompu à tout moment par l'une des trois parties, moyennant un préavis négocié au préalable.

« Pour que cette mission réussisse, explique Guy Sallavaud, président de Passerelle et responsable des relations PME-PMI chez TotalFina, il faut que les parties y trouvent leur compte. » Le collaborateur doit acquiescer une compétence en découvrant d'autres façons de travailler ; la PME profite du savoir d'un cadre qu'elle n'a pas les moyens de rémunérer ; la grande entreprise conserve un collaborateur qui lui reviendra enrichi par cette démarche de flexibilité.

Passerelle n'organise pas, en principe, de mission de plus de six mois, « parce qu'au-delà de cette durée, on est oublié dans sa propre entreprise », explique M. Sallavaud. « Car le bon levier du dispositif, c'est bien l'intérêt du cadre, et il ne s'agit pas de le faire partir dans l'entreprise où il est temporairement affecté - ce qui serait un échec - mais qu'il revienne. Certaines de nos entreprises membres ont même inscrit Passerelle dans une formation au management qu'elles ont créée et qui nous vaut les missions les plus réussies. »

Chez TotalFina (40 missions depuis 1994), la politique est de détacher les hommes et les femmes compétents dans des PME n'appartenant pas au secteur du pétrole et du gaz, mais situées dans les bassins d'emploi où sont implantés les établissements du groupe pétrolier. « Les compétences que nous envoyons en mission relèvent de métiers transversaux comme la sécurité, la qualité, les ressources humaines, le contrôle de gestion ou l'informatique, poursuit le président de Passerelle, car un patron de PME ne sait pas comment prendre le dossier de certification de qualité, alors qu'un de nos "qualiticiens" ne mettra que quelques jours pour le monter dans les formes requises. »

Cette « générosité » de la grande entreprise à l'égard d'une consœur plus petite s'inspire aussi du désir de ne pas être un flot de prospérité dans un désert entrepreneurial, mais de renforcer le tissu économique dans les régions d'implantation du groupe.

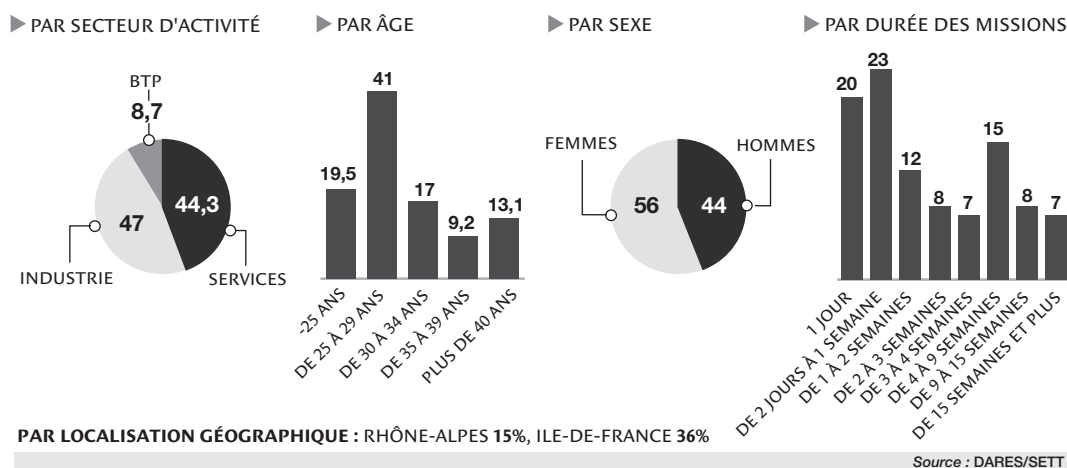
Chez Bull (30 missions), les motivations sont comparables : utiliser les compétences des cadres là où elles seront le mieux employées. « Les missions qui marchent le mieux, explique Alain Ricaud, directeur des ressources humaines, sont des détachements chez nos "partenaires privilégiés", notamment dans les ventes indirectes. Les personnes détachées - qui sont pour la plupart revenues chez Bull - sont des commerciaux, des technico-commerciaux, des spécialistes des finances, de la qualité ou des ressources humaines. »

Avec 150 missions réalisées depuis 1994, Passerelle ne semble pas près de généraliser son modèle. « C'est une démarche intéressante au plan intellectuel, mais qui se heurte à des réflexes anti-précarité », commente M. Ricaud. Certaines expériences montrent en effet que le détachement peut déboucher sur un licenciement déguisé.

Alain Faujas

▼ L'intérim des cadres en 1998

en équivalents emplois plein temps. 1997 = 2 516. 1998 = 4 276 (0,9 % de l'ensemble des intérimaires)



Pour le meilleur ou pour le pire

Tous les deux ont 54 ans, tous les deux sont aujourd'hui en mission confiée par Manpower, tous les deux ne sont pas représentatifs de l'ensemble des cadres intérimaires, dans la mesure où, selon les statistiques du Syndicat des entreprises de travail temporaire (SETT), 86 % de ceux-ci ont moins de quarante ans. Mais les deux trajets sont emblématiques de l'ambiguïté intérimaire.

Car ce sont là leurs seuls points communs. Elle, licenciée il y a cinq ans d'une grande entreprise après vingt-huit ans de carrière, en est à sa deuxième mission : la première de dix mois, la seconde devrait en durer dix-huit. « J'ai accepté parce que j'allais trop mal », dit-elle. Lui a fait sa première mission il y a dix-huit ans, par choix : depuis, il les enchaîne, qu'elles durent un ou vingt-trois mois : « Un record ! »

Elle est une spécialiste des ressources humaines. Après son licenciement, elle est « prête à tout pour ne pas rester à la maison ». Elle suit une formation de 3^e cycle à l'université, ce qui la met en contact avec le directeur du personnel d'un établissement industriel qui, souhaitant suivre à son tour cette formation, lui propose de le remplacer pendant ce temps. « Ça ne pouvait pas être un contrat à durée déterminée [CDD], car la boîte était en plan social : la seule solution était l'intérim. »

Subi comme un dernier recours ou choisi comme une liberté, l'intérim reste un exercice difficile

Après quoi, retour à la case chômage, pendant dix-huit mois, entrecoupés par six mois de participation à un programme de mise à la disposition de PME de cadres chômeurs. « J'avais l'impression de travailler ; mais, pour les autres, ce n'était pas un vrai boulot, c'était de l'insertion. » Aussi, lorsque vient une seconde mission dans la même entreprise, elle accepte. Cette fois, il s'agit de remplacer le directeur administratif.

De ces deux expériences extrêmement difficiles, elle retient que « même si, à mon âge, c'est une opportunité », elle aurait tout de même préféré des CDD. « J'aurais fait partie des effectifs ; là, j'étais plus vulnérable, on m'a parfois appelée « l'interimerdeuse... » Et de conclure : « Avec ce statut, on ne peut pas s'investir : c'est juste un job, pas une carrière. »

Lui est un financier, pur et dur. Dix ans de cabinet d'expert-comptable pour commencer, « mais je m'ennuyais ». Il devient

alors auditeur indépendant. Mais « tout fonctionnait par appel d'offres : il fallait attendre trois mois pour avoir la réponse, encore trois mois avant de commencer. Alors qu'il faut manger tous les jours ». D'où le recours délibéré à une agence d'intérim. « Je leur donnais mes disponibilités, ils me confiaient des missions entre chacun de mes contrats. » Fusions, acquisitions, liquidations, audits... l'intérimaire se fait pompier.

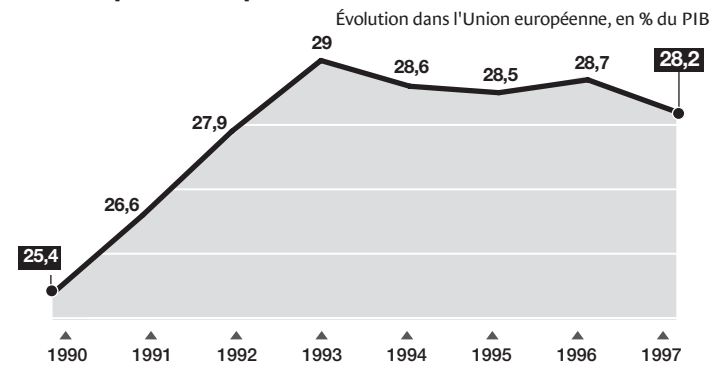
Les missions nourrissent le portefeuille de clients du consultant et vice-versa. « Mais il y a des services qui ne peuvent pas être rendus dans le cadre de l'intérim. On ne peut pas évaluer en heures la valeur des réunions ou des coups de fil qui vont amener un nouveau partenaire à un tour de table... »

L'expérience n'est pas de tout repos. « Ça ne fait pas forcément plaisir aux gens en place. Ils arrivaient un quart d'heure avant moi pour placer quelques peaux de banane dans le dossier. Alors j'arrivais plus tôt le lendemain. A ce petit jeu, on s'est retrouvé à 6 heures du matin ! Ils ont abandonné... » Après dix-huit ans de « carrière », « j'ai ralenti le rythme, pour m'occuper un peu de moi. On m'a bien proposé un emploi fixe : mais ramper devant les chefs, défendre son siège, ce n'est pas pour moi ».

A. R.

EUROPE

Les dépenses de protection sociale diminuent



■ EN 1997, année la plus récente pour disposer de statistiques harmonisées, les dépenses liées à la protection sociale ont atteint 28,2 % du PIB dans l'Union européenne. Après une forte hausse au début des années 90, due principalement au ralentissement de la croissance et à la progression du chômage, cette part a montré une légère tendance à la baisse depuis 1993.

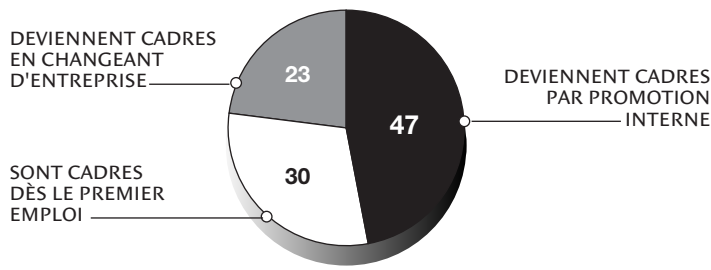
■ L'IRLANDE (17,5 %), l'Espagne (21,4 %) et le Portugal (22,5 %) ont les ratios les plus bas ; la Suède (33,7 %) et le Danemark (31,4 %) les plus élevés. Le ratio est légèrement plus élevé pour la France (30,8 %) que pour l'Allemagne (29,9 %).

■ EN MOYENNE, les dépenses vieillesse et dépendance représentent 45,2 % du total des dépenses de prestation sociale, le secteur maladie, santé, invalidité 35,4 %, la famille 8,3 %, le chômage 7,5 %, le logement et la lutte contre l'exclusion sociale 3,5 %.

FLASH APEC / « LE MONDE »

L'encadrement issu de la promotion interne

Mode d'accès en %



■ LE PREMIER mode d'accès au statut cadre est la promotion interne : elle concerne près d'un cadre sur deux. Un cadre sur trois seulement obtient ce statut dès son premier emploi.

■ CETTE RÉPARTITION entre les différents modes d'accès évolue très peu au fil des ans. En 1993, elle s'établissait ainsi : 49 % par promotion interne, 28 % dès le premier emploi et 23 % par changement d'entreprise.

■ L'ACCÈS AU STATUT cadre dès le premier emploi est bien sûr plus fréquent chez les diplômés : 73 % des ingénieurs, 66 % des titulaires d'un doctorat, 53 % des DEA-DESS, 51 % des diplômés des écoles de commerce, et 5 % seulement pour les bac + 2.

AGENDA

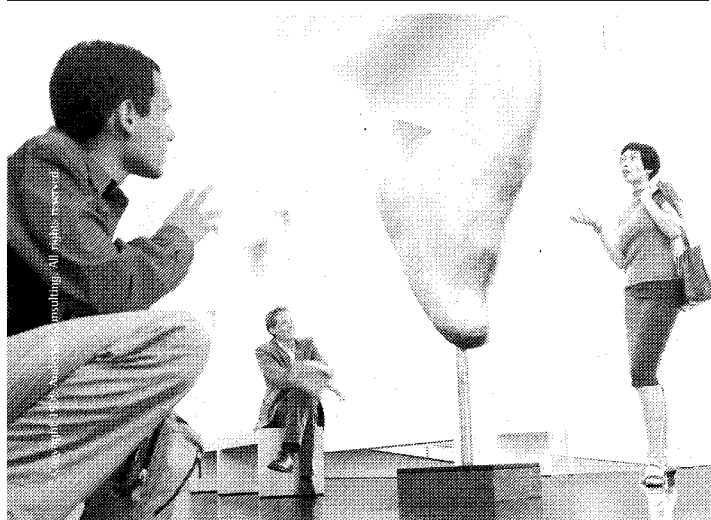
● **RESTRUCTURATIONS.** Deutsche Telekom, Thomson tubes électroniques et Banco Argentaria seront au cœur du séminaire final du chantier engagé en 1998 par l'Université européenne du travail sur le thème des « Restructurations et transformations du travail en Europe ».

Au cours de cette manifestation destinée aux DRH, syndicalistes, universitaires, etc., qui se tiendra à Madrid du 22 au 24 mars, des études menées sur ces trois cas d'entreprises seront présentées et discutées. Un débat, auquel participeront des personnalités qualifiées françaises, allemandes, espagnoles ou relevant d'instances européennes, abordera notamment la question de savoir s'il est possible de « restructurer autrement ».

Renseignements et inscriptions (avant le 25 février) : 01-45-92-69-81.

● **EXPORT.** Le onzième Salon de l'exportation et de la mobilité internationale, Avenir export-Avenir expat, se tiendra les 8, 9 et 10 mars au CNIT à Paris-la Défense. Les grands thèmes abordés seront notamment la première exportation, l'approche et la découverte des marchés porteurs ainsi que l'investissement français à l'étranger.

Renseignements : Sandrine Chauvet, 01-47-42-72-35. Fax : 01-47-42-72-34 ; e-mail : s.chauvet@avenir-export.com.



Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3^e TRIMESTRE 1999 (en % sur un an)											
Dont emploi salarié.....	1,4	1,5	0,1	1,0 (2 ^e trim.)	4,7	N. D.	1,3	N. D.	1,1	1,5	-0,6
Dont emploi à temps partiel.....	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	8,1	N. D.	8	2,8	2,1	1	N. D.
TAUX D'EMPLOI 1998 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)....	61	59	63	53	52 (1999)	60 (1999)	53 (1999)	69	68	64	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)....	48	45	49	40	43 (1999)	47 (1999)	38 (1999)	39	56	N. D.	N. D.
DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 1998 (h/semaine)											
	40,5	39,7	40,1	38,6	40,7	39,6	38,5	39	44	N. D.	N. D.
ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 1999											
	3 ^e trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	1 ^{er} trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim. 98	
	+2,8	+2,4	+2,2	+2,6	+2,2	+3,1	+0,5	+3,2	+5	+4,9	N. D.
TAUX DE CHÔMAGE 1999 (en %)											
	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	octobre	novembre	octobre	décembre	décembre
Hommes + femmes....	8,8	9,6	9	8,7	15	10,4	11,1	2,6	5,9	4	4,6
Moins de 25 ans.....	16,8	18	8,9	20,1	27,4	22,8	32,4	4,7	12,5	9,6	9,5
PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 1998 (en %)											
	49	52	46	76	46 (1999)	39	62 (1999)	47	42	8	N. D.

N. D. : non disponible. Pour plus d'informations : <http://europa.eu.int/eurostat.html>

Le marché du travail français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES	19,7% (déc.)	-2,6
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	36,6 % (nov.)	-1,5
EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :		
CDD.....	892	-1,5 %*
INTÉRIM.....	446	+8,2 %*
APPRENTIS.....	276	+7,3 %*
CONTRATS AIDÉS.....	424	+4,4 %*
SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)		
Femmes.....	6 933 (janv.)	+2,7 %*
Hommes.....	8 614 (janv.)	+0,6 %*
SMIC (en francs)		
Horaire.....	40,72 (oct.)	+1,2 %
Mensuel.....	6 882 (oct.)	+1,2 %
NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en millions)		
	1 137,4 (juin)**	+2,3 %***

* variation sur dix mois (janv. 99/mars 98) ** chiffres semestriels *** variation sur six mois Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH SYNTEC RECRUTEMENT / « LE MONDE »

L'implantation des cabinets de recrutement

	NOMBRE D'IMPLANTATIONS	% DU C.A. TOTAL
ILE-DE-FRANCE	80	70
NORD-OUEST	14	4
NORD-EST	24	10
SUD-OUEST	13	5
SUD-EST	28	11

Source : Syntec Recrutement.

■ LA MOITIÉ des cabinets de conseil en recrutement membres de Syntec Recrutement sont installés en région parisienne. En province, les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur représentent 25 implantations.

■ DANS LES AUTRES RÉGIONS, la présence de cabinets est beaucoup plus diluée, avec toutefois une présence assez importante dans l'Ouest et le Sud-Ouest.

■ L'« EFFET TGV » joue en faveur de la région parisienne, d'où il est facile d'intervenir en province dans la journée compte tenu de la rapidité des transports. Les candidats de province passent d'ailleurs de plus en plus fréquemment leurs entretiens de recrutement à Paris.

Saint-Brieuc met en scène le secteur automobile

SAINT-BRIEUC de notre correspondant

Elles s'appellent Initiale, Fever ou Gulliver. Elles ont été réalisées par Renault et PSA. Elles parlent, elles calculent, elles réfléchissent... Pour l'instant, elles sont uniques en leur genre. Ce sont les voitures que nous piloteront demain. Depuis quelques mois, elles s'exposent à Ploufragan, près de Saint-Brieuc.

Premières pièces d'un musée du futur inauguré le 1^{er} octobre 1999 sous le nom de Véhipole, ces prototypes rappellent que les Côtes-d'Armor disposent, avec l'automobile, d'un secteur économique non négligeable. Plus d'une vingtaine de PME, employant plus de trois mille salariés, y travaillent à la réalisation d'équipements et de pièces détachées pour près de 300 millions de francs de chiffre d'affaires annuel. Cela va du boulon aux pièces de tableau de bord, des éléments de tension des ceintures de sécurité aux outils de presse et de carrosserie... Sans oublier l'électronique embarquée, spécialité des entreprises du Trégor.

Au départ, l'automobile n'était pourtant pas la plus performante



Pascal Pellan
 ● Né en 1950 dans les Côtes-d'Armor, Pascal Pellan est juriste de formation. Il a été attaché de préfecture avant de prendre la direction de la Chambre des métiers des Côtes-d'Armor en 1980.
 ● Il est l'auteur d'un livre (à paraître) intitulé *Réussir l'école de tous les talents* (Les Collections ordinaires, 192 p., 90 F).

« Véhipole » est à la fois un centre de formation d'apprentis et une vitrine des nouvelles technologies

des spécialités locales. « En 1985, la section réparation automobile du centre de formation des apprentis de la chambre des métiers de Saint-Brieuc avait le bonnet d'âne de nos sections », se souvient Pascal Pellan, le directeur de la chambre. « Elle affichait moins de 20 % de réussite aux examens et ses classes étaient progressivement désertées par les jeunes et les entreprises. » A tel point qu'il fut un moment envisagé de stopper cette formation. C'est paradoxalement de l'analyse de cet échec qu'est partie l'aventure de Véhipole.

« PROFESSIONS D'AVENIR »
 « L'étude de la situation nous a fait prendre conscience que nos formations étaient dépassées et que nous préparions nos élèves à des métiers du passé et non à des professions d'avenir », résume Pascal Pellan. La formation négligeait en effet « l'importance de l'électronique dans le produit voiture d'une part, d'autre part le fait que le métier de technicien de l'automobile réclamait des compétences techniques mais aussi des aptitudes de communication ». C'est ainsi qu'est né en 1991, à Saint-Brieuc, l'Institut supérieur des techniques automobiles (ISTA), une formation par apprentissage de niveau bac, dans laquelle s'est largement investie l'Association nationale pour la formation automobile (ANFA).
 Aujourd'hui, l'ISTA accueille, chaque année, trois cents jeunes, affiche un taux de réussite de 97 % aux examens et recueille plus d'offres d'emplois qu'il ne peut en satisfaire. Une amicale des anciens élèves essaime déjà sur le territoire français. L'ISTA a ajouté à cette formation initiale une filière de formation continue, en installant sur le site une antenne du Groupe-

ment national de formation automobile (GNFA). Celle-ci accueille les professionnels de la réparation automobile des douze départements du Grand Ouest.

C'est dans la logique de cette démarche pédagogique que s'est naturellement imposée l'idée d'ouvrir autour de ces deux centres de formation une vitrine de la voiture du futur. Un lieu destiné à inculquer au plus grand nombre le désir et le plaisir d'apprendre et de suivre l'innovation technologique automobile.

Unique en son genre, Véhipole, ouvert gratuitement au public, a pour ambition de lever un coin du voile du futur de l'automobile. Cela se traduit, sur les 3 000 mètres carrés du site, par des présentations très concrètes à base de ma-

quettes animées traitant de la sécurité, de l'environnement, du confort ou de la compétition automobile. Une route du futur est également en projet, qui servira d'accès au Véhipole et, sur 1 kilomètre, offrira au public, à l'aide de bornes, de capteurs et autres relais, un aperçu de ce que devrait être la circulation de demain, lorsque les véhicules « intelligents » dialogueront entre eux sur la route, prévenant les conducteurs d'éventuels dangers. Mais au-delà de cette vocation de vitrine des nouvelles techniques, Véhipole est aussi devenu un carrefour des talents et du savoir-faire pour ceux qui construisent et réparent l'automobile.

Patrick Le Nen

Le Monde

à l'école pendant une semaine

Pour suivre l'actualité sur toute une semaine et mieux comprendre la presse.

Du 20 au 25 mars 2000, Le Monde vous propose son

KIT-PRESSE

- 20 exemplaires pendant 5 jours
- la nouvelle mallette pédagogique et sa vidéo

Tarifs et commandes :

Tél. : 01-42-17-37-64/33-04
 Fax : 01-42-17-21-70

Offre réservée aux collèges et lycées

Les religieux œuvrent au salut de l'entreprise

Signe des temps dans un monde en quête d'éthique, nouvelle mode en matière de management... ou les deux à la fois? Chefs d'entreprise et cadres dirigeants se tournent de plus en plus vers le monde religieux pour les conseiller dans leur fonction de managers.

En octobre dernier, les jésuites du lycée Sainte-Geneviève de Versailles, réputé pour ses classes préparatoires aux grandes écoles, ont lancé l'institut Magis, un cycle de formation supérieur d'une trentaine de jours sur un an, destiné aux cadres appelés à de plus hautes fonctions. Objectif: offrir aux quadras en milieu de carrière « un palier qui leur permette de se réapproprier leurs valeurs, le sens et la capacité à décider dans un monde qui manque cruellement de repères ».

La formation, qui coûte 120 000 francs, fait intervenir des conférenciers de différents horizons, hommes d'entreprise, mais aussi philosophes, théologiens ou encore professeurs de médecine. « Cet institut répond à la demande de plusieurs anciens élèves, qui éprouvaient le besoin de se situer dans leur itinéraire professionnel à un moment important de leur carrière », explique le Père Patrice de La Salle, directeur de Sainte-Geneviève et président de l'association Magis.

« MOINAGEMENT »

Au monastère bénédictin Notre-Dame de Ganagobie (Alpes-de-Haute-Provence), le Père Hugues Minguet a fondé le centre Entreprises en novembre 1991 pour répondre à cette « quête de sens » des dirigeants. Bon an mal an, l'organisme assure la formation de 180 à 200 personnes au travers de différents séminaires.

Ancien conseiller juridique à la Fiduciaire de France, le Père Minguet avoue être soumis à une « demande exponentielle » de la part des chefs d'entreprise, non pas tant pour les séminaires, dont les effectifs sont relativement stables, que pour les conférences qu'ils dis-

De plus en plus de cadres et de dirigeants se tournent vers des congrégations spirituelles pour redonner du sens à leur travail

pensent dans les entreprises mêmes. En 1999, il a ainsi rencontré quelques 1 100 dirigeants ou élèves de grandes écoles. Soucieux de limiter ces interventions, le Père Minguet préfère en refuser une bonne partie.

Témoignage supplémentaire de cet engouement, la sortie en janvier dernier d'un livre corédigé par le Frère Samuel Rouvillois (lire ci-dessous), Sandra Bellier, directeur recherche et développement à la Cegos, et Patrick Vuillet, conseil en stratégie (*Le Travail à visage humain*, Editions Liaisons). « Je sens une demande croissante parmi les chefs d'entreprise pour les questions philosophiques et de transcendance », remarque Patrick Vuillet, qui a donc décidé de réunir un philosophe religieux et une spécialiste des sciences humaines pour voir dans quelle mesure l'entreprise peut être « humanisante ».

Le Père Minguet travaille de son côté avec Vincent Lenhardt, pré-

sident du cabinet conseil Transformance, à un ouvrage à paraître en 2001 sur le « moinage » et sur les applications pratiques de la règle de saint Benoît, édictée au VI^e siècle et qui régit encore le fonctionnement de nombreux monastères.

On peut s'interroger sur l'efficacité et les finalités de ce curieux atelage de l'expert en management et du professionnel de l'éthique, en l'occurrence un moine. « *Le risque est en fait du côté des dirigeants, enclins à se donner bonne conscience et à ne rien changer fondamentalement à leur attitude dans l'entreprise*, estime Christian Zapirain, du Centre des jeunes dirigeants (CJD). *On va faire son mea culpa à Ganagobie et se rassurer en y retrouvant des dirigeants qui ont le même fonctionnement.* »

RETRAITE BOUDDHISTE

Cet ancien responsable de la formation au CJD pour la région Rhône-Alpes avait axé son mandat sur l'ouverture du management à la philosophie et à la spiritualité, et avait organisé des retraites de différentes sortes, notamment au centre bouddhiste de Khama Ling à Arvillard (Savoie). « Cette quête du sens au travers de séminaires peut être une démarche valable, dans la mesure où l'on a réellement envie de se remettre en question, poursuit-il. Mais l'on touche là au développement de la personne. » Et de souligner un autre danger: certains séminaires de développement

personnel peuvent être l'anti-chambre de sectes et de manipulations. D'autant que certaines entreprises tendent à « formater » leurs équipes en envoyant leurs cadres en stage ici ou là au gré des modes, sans grande vigilance sur le fond.

Brigitte de Saint Martin, directrice générale du cabinet Ephata Consultant, expert de l'Association pour le progrès du management (APM), a animé des ateliers sur la règle de saint Benoît. Bien qu'elle y voie un outil intéressant pour le management, elle considère que ce n'est pas le travail des moines que d'animer des séminaires sur cette question, tout en remarquant que l'Eglise a toujours été du côté du pouvoir et que ce pouvoir est aujourd'hui dans les entreprises. « Avec la prière, le travail constitue pour nous un axe spirituel majeur, se défend le Père Hugues Minguet. Nos activités ont fait l'objet d'un audit spirituel et économique, et si ce projet n'était pas porté par la communauté, il serait arrêté. »

Alors, utiles ou non, ces séminaires alliant spiritualité et management? Les avis divergent. Jean-Louis Zevaco, actuellement directeur général chez Accor pour la région Grand-Ouest, a assisté à un séminaire à Ganagobie, en 1994, avec son équipe de l'époque. « C'était une expérience unique, se souvient-il. J'ai toujours essayé de mettre l'homme au centre de l'entreprise et je pense que le passage à Ganagobie m'y a aidé. »

D'autres considèrent que ce type d'approche ne peut être qu'individuelle. C'est le cas de Jean-François Carrara, responsable du département ressources humaines du cabinet Algae. Lui s'est construit son propre programme à Ganagobie, en solitaire. « On voit apparaître au sein de l'individu des antagonismes entre les valeurs qu'il pense siennes et celles qui gouvernent son travail, explique-t-il. On peut s'interroger sur cette dualité et tenter de retrouver une unité, mais de mon point de vue, il s'agit d'une démarche personnelle. »

Martine Laronche

Ganagobie, un monastère sur Internet

Pour délivrer des informations sur le monastère de Ganagobie, les moines se sont mis au goût du jour en réalisant un site Internet (<http://ndganagobie.com>). En cliquant sur le lien « Entreprise » de la page d'accueil, on accède à la liste des séminaires. Au programme 2000, « Le management au service de la personne », « Devenir un responsable porteur de sens, créer une intelligence collective », « Connaissance de soi, croissance humaine et spirituelle » ou encore « Ethique et entreprises », ce dernier rendez-vous étant spécialement destiné aux étudiants en MBA de HEC. On peut ensuite accéder au détail de chaque séminaire. Pour la plupart d'entre eux, des ouvrages sont conseillés: au côté de *Ethique à Nicomaque*, d'Aristote, *L'Ethique ou le chaos*, de Jean-Loup Dherse et Hugues Minguet.

Frère Samuel, un moine au pays des affaires

Croiser Frère Samuel en plein Paris, du côté de Montparnasse, en robe de bure et sandales, est chose possible sinon probable: ce religieux de 39 ans, membre de la communauté Saint-Jean, est aumônier au collège Stanislas. Plus étonnant est de le retrouver à Davos, petite station de ski des Grisons, qui se transforme chaque année pendant une semaine, fin janvier, en un forum mondial pour des milliers de chefs d'entreprise et les hommes politiques les plus en vue de la planète.

C'est pourtant dans cet antre de la mondialisation, en butte cette année aux contestataires du libéralisme, que Frère Samuel a passé quelques jours. Non pas en touriste mais en participant. Et quel participant! De ceux qui sont les plus impliqués. Pour l'occasion et en raison d'une neige persistante, Frère Samuel a troqué ses sandales pour de solides chaussures, sa seule concession à ce haut lieu du libéralisme, avec le badge de congressiste indispensable pour franchir les sas de sécurité qui gardent l'entrée du centre de congrès. Pour le reste, l'homme n'a pas changé sa tenue, bure grise à capuchon, chapelet accroché à la ceinture de cuir et large pèlerine.

Frère Samuel, qui n'est pas à cheval sur les principes (« appelez-moi frère, ou Samuel, comme vous voulez », dit-il...) fait partie de la famille des « global leaders », nommé au titre de maître du monde sous l'égide du maître des lieux, le professeur Klaus Schwab,

Spécialiste en management et « global leader » à Davos, l'aumônier du collège Stanislas enseigne l'éthique aux chefs d'entreprise

qui anime depuis trente ans le Forum économique mondial, dont il est le créateur et encore aujourd'hui le président. Frère Samuel est en effet l'un des 100 « jeunes » sélectionnés l'année dernière pour figurer parmi les « global leaders de demain ».

Comment (diable!) Frère Samuel (fr.sam@wanadoo.fr) a-t-il trouvé le chemin de Davos? C'est une longue histoire, explique-t-il. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'est pas tombé directement de son couvent dans cette marmite de la mondialisation. Depuis son jeune âge, Frère Samuel cultive une familiarité avec le monde de l'économie et des affaires: il est le fils de Philippe Rouvillois. Son père, haut fonctionnaire, a dirigé la SNCF avant de devenir administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Sur le plan spirituel, celui qui, à 20 ans, se destinait à être metteur en scène, a trouvé la foi juste avant de partir aux Etats-Unis faire des études de cinéma.

Le choix de rejoindre la jeune communauté Saint-Jean - elle est née en 1975 -, qui compte un petit millier de frères et de sœurs de 24 nationalités différentes, date de ce moment-là. Les Frères et Sœurs de la communauté Saint-Jean sont de plus en plus nombreux à « prendre » les aumôneries des collèges. La congrégation est organisée en petites communautés de 5 à 10 Frères. Leur moyenne d'âge est de 33 ans.

Depuis quelques années, Frère Samuel est expert à l'Association pour le progrès du management (APM), qui réunit 3 000 dirigeants dans une sorte d'anti-Rotary Club, auquel il consacre une demi-journée par mois. Il intervient également au Centre des jeunes dirigeants d'entreprise. Sa spécialité, c'est l'éthique. Il vient de publier un ouvrage collectif, *Le Travail à visage humain* (Editions Liaisons).

CAUTION SPIRITUELLE

C'est un ami, ancien responsable de McKinsey, « global leader » lui-même, qui le premier le convainc de venir faire un tour à Salzbourg, où Davos se décline chaque année sur un thème régional. Il y participe deux ans. Et ça lui plaît. Franchir le pas jusqu'à faire partie des « maîtres du monde » ne le gêne pas. L'année dernière, le bon professeur Schwab lui propose de représenter la jeune génération. Il accepte, par curiosité et parce que ça l'intéresse « d'écouter comment pensent les gens qui s'imaginent diriger le monde. Ils n'ont pas encore pris conscience de la profondeur de

la crise engendrée par le manque de repères ».

Désigné « global leader » en 1999, il tente de gérer au mieux sa situation schizophrénique: homme d'Eglise au milieu des maîtres du monde. Frère Samuel, caution spirituelle de Davos? « Non, dit-il. Le principe de la rencontre est un bon principe. Les rencontres personnelles et informelles évitent souvent les affrontements institutionnels. Le problème, c'est qu'à Davos ce côté informel est devenu institutionnel. Alors, bien sûr, il existe le risque d'une pensée un peu unique. »

Atypique, Frère Samuel l'est sans aucun doute. Son nouveau statut lui permet de venir pendant trois ans à Davos. Pour sa deuxième année de présence, il se sent plus à l'aise, sans pour autant être dupe de l'endroit où il se trouve. « Mais Jésus n'était-il pas avec les pharisiens? », se justifie-t-il. L'atmosphère a-t-elle changé? « Oui, il y a une conscience plus grande de la précarité des choses, et ça n'est pas réversible », affirme-t-il.

Les global leaders de demain sont des individus de moins de 45 ans, parvenus à une position d'influence et de responsabilité. Etre « global » se définit en termes de réalisation et de perspective. En quoi correspond-il à ce portrait-robot? « Je fais partie d'une jeune multinationale religieuse en développement », répond-il avec humour.

Babette Stern

LE SOCIAL DANS L'UNION

par Francis Kessler

Concentrations et licenciements

Fusions, absorptions, OPA, OPE, etc., se succèdent à une cadence rapide. Ces restructurations, volontaires ou forcées, s'accompagnent, économies d'échelle obligent, de licenciements de salariés pour motifs économiques. Les Etats membres de l'Union européenne ont cependant adopté les solutions les plus diverses pour garantir au travailleur muni d'un contrat de travail à durée indéterminée une certaine forme de continuité de son emploi. La variété n'exclut toutefois pas certains traits communs.

C'est le cas, par exemple, de la garantie résultant de la directive européenne de 1977, modifiée en 1998, relative « au maintien des droits des travailleurs en cas de transfert d'entreprises, d'établissements ou de parties d'établissements ». Ce texte communautaire prône la permanence du contrat de travail alors même qu'une des parties au contrat, en l'occurrence l'employeur, a changé. En d'autres termes, le nouvel employeur est tenu d'employer tous les salariés de l'entité économique achetée ou absorbée « dans les mêmes conditions que celles convenues avec le cédant ». L'interprétation des concepts figurant dans la norme communautaire par la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE), très favorable au salarié, a conduit à l'apparition d'un droit largement uniforme. Les juridictions nationales les plus réticentes, telles les Cours de cassation française et italienne, ont dû s'aligner sur les arrêts venant de Luxembourg. D'autres pays, dont la loi ne reconnaissait pas expressément cette obligation de l'acheteur d'entreprise, tels l'Allemagne ou le Royaume-Uni, ont intégré cette garantie d'emploi dans leur législation.

La réglementation des licenciements présente également de fortes similitudes d'un Etat à l'autre. Ainsi, partout en Europe existe l'institution de la période d'essai, moment plus ou moins long situé au début du contrat de travail pendant lequel les règles du licenciement ne trouvent pas d'application. De même, les règles protectrices ne

D'après une directive de 1975, tout licenciement économique « collectif » doit être précédé d'une information des autorités publiques, d'une information des représentants du personnel.

Ces deux constantes n'excluent cependant pas de significatives divergences entre les Etats membres

trouvent leur pleine valeur que si le salarié remplit une condition d'ancienneté dans l'entreprise (six mois en Allemagne, neuf mois au Danemark, deux ans en France ou au Royaume-Uni, par exemple).

Tous les pays de l'Union européenne exigent également que la rupture du contrat de travail soit motivée et justifiée. Le licenciement économique, baptisé ailleurs « licenciement du fait de l'entreprise » ou « pour manque de travail », doit reposer sur « une juste cause », sur une « cause légitime », un « motif valable », un « motif réel et sérieux », un « motif particulièrement sérieux » ou être « socialement justifié ». Ce florilège de concepts, qui donnent lieu à un abondant contentieux d'interprétation dans chaque pays, reflète la volonté de rappeler la gravité de la perte de l'emploi pour le salarié. Dans toute l'Europe, les juges se trouvent ainsi confrontés en des termes similaires à la difficile analyse de données économiques présentées comme justifiant la nécessité pour l'employeur de mettre fin au contrat de travail.

Le non-respect de ces exigences peut être sanctionné de deux manières: soit l'allocation, en justice, de dommages et intérêts forfaitairement compensatoires du préjudice subi, soit l'annulation de la mesure patronale illégale. Le licenciement abusif est sanctionné par l'indemnisation en Belgique, en Finlande, en France, au Luxembourg, au Portugal, en Suède. Les droits allemand, britannique, irlandais préconisent la réintégration du salarié à son poste de travail ou à un emploi équivalent avec maintien de la même rémunération. La nécessité d'un délai de préavis est pareillement commune aux quinze pays de l'UE. Mais la durée de ce préavis est abordée d'une manière très différente (et souvent complexe) d'un Etat à l'autre. Le plus souvent, néanmoins, l'ancienneté dans l'entreprise ou dans la vie professionnelle constitue un critère primordial.

L'examen des règles de procédure qui encadrent la décision de mettre fin au contrat de travail révèle des approches plus diverses. Certains pays imposent des conditions de forme très précises, tel un écrit avec des mentions obligatoires et-ou un entretien préalable avec le salarié. D'autres législations admettent un renvoi prononcé oralement; elles semblent alors plus souples. A l'opposé, le droit néerlandais exige une autorisation administrative pour tout licenciement: à défaut, la mesure est nulle et non avenue.

Une directive de 1975 influence fortement les dispositions nationales applicables lorsqu'il y a plus d'une personne à licencier, hypothèse très fréquente lors d'une restructuration. Tout licenciement économique « collectif » doit être précédé d'une information des autorités publiques, d'une information et d'une consultation des représentants du personnel. Ces deux constantes n'excluent cependant pas de significatives divergences. Elles touchent la limite temporelle dans laquelle des licenciements successifs sont considérés comme « collectifs » (trente jours en Allemagne, Autriche, France, Grèce et Irlande, soixante jours en Belgique, quatre-vingt-dix jours aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, cent vingt jours en Italie, entre trente et quatre-vingt-dix jours au Luxembourg). Les pouvoirs d'intervention des représentants du personnel sont également des plus divers: « coopération spéciale » en Finlande et en Suède, négociation d'un accord et codécision sur un plan social en Allemagne et au Danemark, information et consultation sans participation réelle à la décision finale en Belgique, en France, en Grèce, au Luxembourg et au Portugal.

Peut-on espérer que la Commission ou les partenaires sociaux européens harmonisent les règles du licenciement économique? Cela est peu probable, le traité ne fournissant pas de base juridique claire à une intervention communautaire. Pourtant, il y a là une problématique commune, des solutions très proches, sinon dans la terminologie, du moins dans leurs finalités. Elles pourraient faire l'objet d'une négociation en vue d'une réglementation équilibrée et bien plus lisible pour les salariés, amenés à être toujours plus mobiles, mais également pour les nouveaux « méga-groupes ».

Francis Kessler est directeur de l'Institut du travail à l'université Robert-Schuman de Strasbourg.

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

L'atout indispensable pour une carrière internationale

MBA

SCIENCES PO

- Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.
- Un corps professoral de notoriété internationale.
- Un diplôme accrédité AMBA.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le secrétariat du Pr. Jean-Jacques Rosa

174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 01 45 44 87 43 - Fax : 01 45 44 88 92
Website : <http://www.sciences-po.fr> - E-Mail : mba@sciences-po.fr

Chaque mardi avec

Le Monde

DATÉ MERCREDI

retrouvez

LE MONDE INTERACTIF